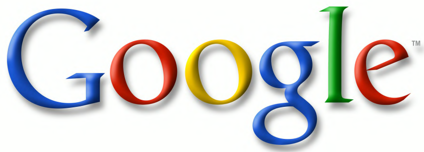
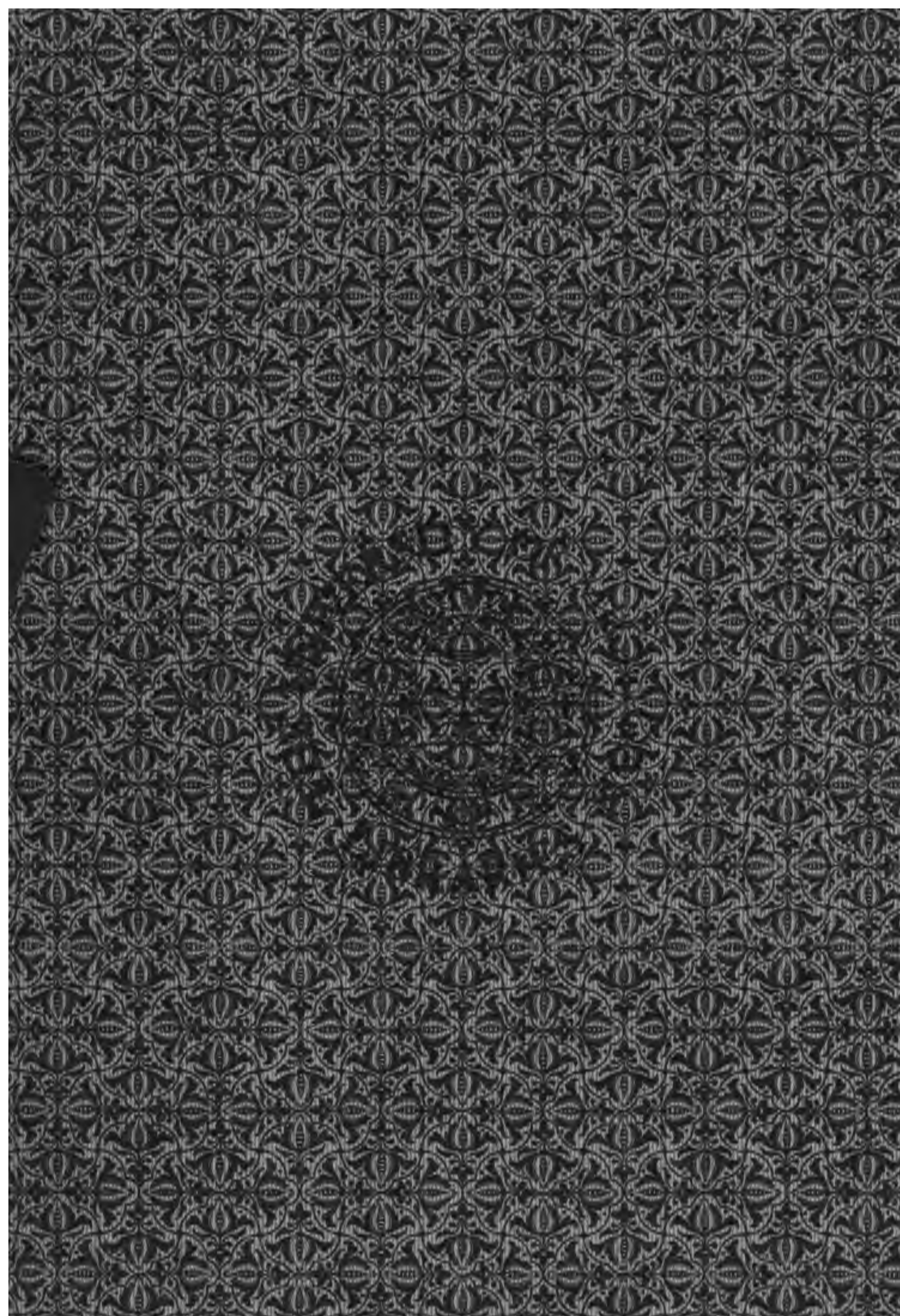
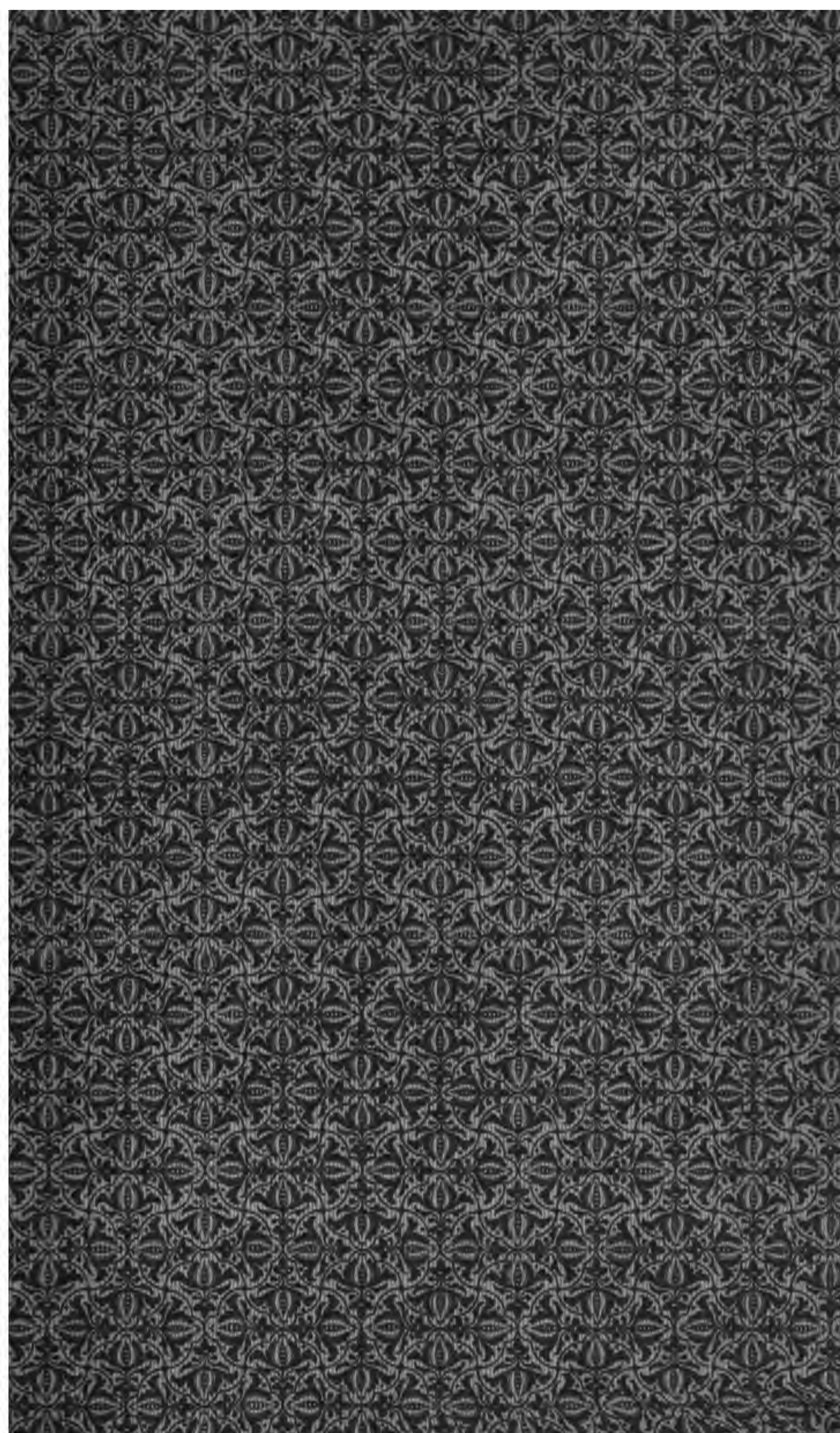






LEOPOLD II.

UND

MARIE CHRISTINE.

LEOPOLD II.

UND

MARIE CHRISTINE.

IHR BRIEFWECHSEL

(1781—1792)

HERAUSGEGEBEN

VON

ADAM WOLF.

WIEN.

DRUCK UND VERLAG VON CARL GEROLD'S SOHN.

1867.

EINLEITUNG.

Die vorliegende Sammlung von Briefen stammt aus dem schriftlichen Nachlasse des Herzogs Albert von Sachsen-Teschen und wird in der Bibliothek Sr. kaiserlichen Hoheit des durchlauchtigsten Herrn Erzherzogs Albrecht in Wien aufbewahrt. Sie enthält 212 Briefe: 188 Originalbriefe Leopold's II. an seine Schwester Marie Christine 1781—1792, 18 Briefe der Erzherzogin Marie Christine an ihren Bruder Leopold, Briefe Leopolds an den Herzog Albert, an den Grafen Mercy und drei politische Actenstücke. Ich habe diese Briefe bereits benützt für mein Buch: „Marie Christine, Erzherzogin von Oesterreich“ (Wien, Gerold, 1863). Seitdem wurde das Wiener Archiv, welches die Briefschaften des Herzogs Albert von Sachsen-Teschen bewahrt, von den Franzosen Baschet und Feuillet de Conches benützt. Feuillet namentlich hat im dritten und vierten Bande seines Werkes: „Louis XVI, Marie Antoinette et Madame Elisabeth“ (Paris 1865 und 1866) vierundzwanzig der Briefe Leopolds an Marie Christine abdrucken lassen. Eine Vergleichung derselben mit den Originalbriefen belehrte mich jedoch, dass Feuillet bei der Mittheilung dieser Briefe, wie in seinem ganzen Sammelwerke ungenau, unkritisch,

unwissenschaftlich vorgegangen ist. Er nahm die Briefe heraus, wie sie ihm in die Hand kamen, ohne Rücksicht auf den Inhalt oder dessen Bedeutung für das Ganze. Einige Briefe sind falsch adressirt, so der vom 25. Januar 1790. Feuillet hat, wenn ein Datum im Original unleserlich war, willkürlich die Tageszahl oder den Namen des Monats beigefügt und darnach den Brief eingereiht Der Brief Leopolds an Marie Christine vom 7. März 1789 ist einfach aus meinem Buche „Marie Christine“ abgedruckt, ebenso der Brief der Erzherzogin an die Fürstin Eleonore Liechtenstein (III. Bd. 121, Nr. CCCCXXXIV). Feuillet beruft sich in der Anmerkung auf ein Concept in dem Erzherzoglichen Archive; aber es existirt dort kein solches Concept, und die Originalbriefe der Erzherzogin Marie Christine an die Fürstin Liechtenstein sind im Archive des Fürsten Lobkowitz zu Raudnitz in Böhmen. Von den Briefen, welche Feuillet im vierten Bande seines Werkes bringt, ist der eine vom 5. September 1791 (IV. 84. DLXXVII) unvollständig abgedruckt und jener vom 11. November 1791 (IV. 243. DCX) ist in dem Archive des Erzherzogs Albrecht, welches Feuillet citirt, seltsamer Weise nicht zu finden. In der wissenschaftlichen Welt ist wohl kein Zweifel mehr über die Unechtheit der Briefe der Königin Marie Antoinette, welche Feuillet de Conches in den ersten Bänden seines Werkes aus seiner Autographensammlung mitgetheilt hat. Dem deutschen Historiker Heinrich v. Sybel gebührt das Verdienst, die Falschheit derselben unwiderlegbar dargethan zu haben und bei dem lebhaften gläubigen Interesse, mit welchem jene Briefe von der ganzen gebildeten Welt aufgenommen wurden, ist dieses Verdienst nicht hoch genug

anzuschlagen. Sybels Abhandlungen in der historischen Zeitschrift 1865 und 1866 sind Meisterstücke historischer Kritik und haben alle Gründe, welche Feuillet für die Echtheit seiner Autographen aufstellte, vollkommen entkräftet. Auch Geffroy hat sich in den Artikeln der Revue des deux mondes (Juni und Juli 1866) der Anschauung Sybels angeschlossen. Wenn nun Sybel in seiner letzten Abhandlung (Historische Zeitschrift 1866, 4. Heft) von der „Planlosigkeit, Fahrlässigkeit und Urtheilslosigkeit“ Feuillets auch in der Herausgabe echter Briefe spricht, so unterstützen wir diese Anklage mit den Belegen in den Anmerkungen des vorliegenden Buches.

Keinesfalls geben die von Feuillet mitgetheilten Briefe einen Einblick in die Beziehungen Leopolds II. zur Geschichte seiner Zeit, am wenigsten einen Einblick in seinen Charakter oder in die Motive seiner Politik. Feuillet bringt aus der Zeit vom 18. Februar bis 31. Juni 1790 keinen Brief und eben in dieser Zeit hat sich Leopold entschlossen, die Dinge in Belgien schärfer anzufassen. Der letzte Brief in der Sammlung Feuillets ist vom 25. October 1791. Die vorliegende Sammlung bringt noch eine Reihe von Briefen über die belgische und französische Revolution. Die Erkenntniss, dass man der Wissenschaft am besten durch die volle Wahrheit dient, die Vorliebe für Charaktere und Zustände jener Zeit haben mich bestimmt, die Briefe Leopolds an seine Schwester Marie Christine vollständig herauszugeben. Ich weiss wohl, dass das Interesse dafür nicht so allgemein sein wird, wie für die Briefe seiner Schwester Marie Antoinette. Kaiser Leopold steht dem Geiste und dem Herzen der Gesellschaft nicht so nahe, als die unglückliche Königin von Frankreich. Seine Briefe

enthalten keine geistreichen gefühlvollen Reflexionen, keine tragischen Schilderungen, keine pikanten Beschreibungen von Hoffesten und Abenteuern. Es sind meist kurze, bestimmte, trockene Geschäftsbriefe. Sie stören die bekannten geschichtlichen Anschauungen nicht, aber sie geben den bestehenden Erkenntnissen Begründung und Farbe, sie spiegeln die Flut der Ereignisse ab, bestimmen die Thatsachen und zeigen die Denkweise der handelnden Personen. Ihr Inhalt betrifft Leopolds Verwaltung in Toscana, sein persönliches Verhältniss zu Joseph II. und Marie Christine, seine Denkart gegenüber den Josephinischen Reformen, seine Regierung in Oesterreich, die Beziehungen zur französischen Revolution, die Verhandlungen mit Preussen und den Seemächten, besonders aber die Politik Leopolds gegenüber der sogenannten Brabanter Revolution.

Nicht leicht hat eine Partie der neueren Geschichte eine so umfangreiche Literatur, als die belgische Revolution unter Joseph II. und Leopold II. Noch im 18. Jahrhundert wurde eine Reihe von Denkschriften und brieflichen Beiträgen veröffentlicht. An diese reihen sich die Sammlungen von Documenten, welche 1834 Gachard, 1841 van Spiegel, 1842 Gerard herausgegeben haben. Die selbstständigen Bearbeitungen gehören der jüngsten Zeit an:

Le Grand, la révolution brabançonne, essai historique, suivi de la joyeuse entrée de Joseph II. Bruxelles 1843.

W. A. Arendt, die brabantische Revolution 1789—1790, in Raumers historischem Taschenbuch 1843, Seite 239 bis 412.

Théodore Juste, histoire du règne de l'empereur Joseph II. et de la révolution belge 1790. 3 vols. 1850.

Théodore Juste, le comte de Mercy-Argenteau. Bruxelles 1863.

Ottocar Lorenz, Joseph II. und die belgische Revolution nach den Papieren des Grafen Murray, 1787. Wien 1862.

Adam Wolf, Marie Christine, Erzherzogin von Oesterreich, 2 Bde. Wien 1863.

Ad. Borgnet, histoire des Belges à la fin du XVIII[e] siècle 2 vols. Bruxelles 1861—1862.

Ad. Borgnet, histoire de la révolution liègeoise de 1789 (1785—1795). 2 vols. Liège 1865.

Borgnet hat die Geschichte der Revolution, wie sie sich von Innen heraus entwickelte, das Parteigetriebe, die Verhältnisse zu Frankreich lebendig und mit grosser Detailkenntniss geschildert, aber die politischen Beziehungen zu Oesterreich, Preussen und den Seemächten zu wenig hervorgehoben, und doch haben diese Beziehungen das Schicksal Belgiens 1790—1792 ebenso entschieden, wie 1568—1609 und 1701—1714 zur Zeit der spanischen Habsburger und des grossen Erbfolgekrieges. Borgnet selbst fühlte die Lücken, indem er Vol. I, 185 in der Anmerkung sagt: „l'obscurité qui couvre encore les relations du partie vonckiste avec la cour de Vienne.“ Die vorliegende Sammlung füllt diese Lücken aus und Borgnet wird für eine neue Auflage seines Werkes manche neue Daten finden.

Ich gebe hier eine kurze Schilderung Leopolds II. und der Erzherzogin Marie Christine, um den Leser in dem geschichtlichen Gebiete, welches diese Briefe berühren, zu orientiren.

Peter Leopold regierte von 1765 bis 1790 als Grossherzog in Toscana, von 1790 bis 1792 als Souverain von Oesterreich und deutscher Kaiser. Er war der zweite Sohn Maria Theresia's und ihres Gemahles Franz Stephan, geboren am 5. Mai 1747. Kaum neunzehn Jahre alt vermählte er sich in Innsbruck 1765 am 5. August mit Marie Luise, der Tochter Karls III., Königs von Spanien. Nach dem plötzlichen Tode seines Vaters Franz Stephan reiste Leopold am 30. August nach Florenz und übernahm auf Grundlage des Staatsactes von 1763, in welchem Franz Stephan Toscana für die Secundogenitur des österreichischen Hauses bestimmt hatte, als freier souverainer Grossherzog die Regierung. Er lebte in Toscana, einige kleine Reisen ausgenommen, durch volle fünfundzwanzig Jahre, glücklich in der Familie, geliebt vom Volke und geehrt von ganz Europa als ein edler, aufgeklärter und gerechter Fürst. Sein Familienleben war voll Gemüth und Innigkeit, sein Hof ohne den Prunk und die leere Hoheit, in welcher die Fürsten des achtzehnten Jahrhunderts sich vom Volk und der nationalen Cultur abschlossen. Leopolds Regierung in Toscana wurde von den Zeitgenossen als eine der merkwürdigsten und wohlthätigsten Erscheinungen des Zeitalters gepriesen. Wie in Dänemark, so wurde in dem kleinen Toscana zuerst in Europa die Entfesselung des Grundes und Bodens, die Ablösung der Frohnen vollzogen, die persönliche Freiheit des Bauern verkündet. Durch lange Zeit blieb das toscanische Culturgeheimniss: „solamente la libertà di coltura“ die Devise der europäischen Staaten. Leopold hat das Grundeigenthum frei gemacht, Handel und Gewerbe entfesselt, die Monopole vernichtet; er gab die Fischerei

am Meeresufer frei, hob die Gerichtstaxen auf, vereinfachte die Verwaltung, tilgte die Staatsschuld, sorgte für Erziehung und Unterricht, nahm die Rechte des Staates gegenüber der Kirche wieder auf, verminderte die Klöster, schränkte die weltliche Gerichtsbarkeit der Bischöfe ein, drang auf bessere Kirchenzucht. Die Grundsätze, die ihn dabei leiteten, waren dieselben, welche damals Oesterreich und Deutschland umgestalteten und verjüngten: der humane aufklärende Geist des Jahrhunderts, Stärkung der staatlichen Kräfte, die Anerkennung der bürgerlichen Freiheit, die Verkündigung eines gleichen Rechtes und Gesetzes. Mit Unrecht werden diese Grundsätze heutzutage geschmäht und verurtheilt. Gewiss, sie bauten den Staat von oben in das Volk hinein, sie vermochten einen politischen Staat nicht aber ein politisches Volk zu schaffen, sie füllten die Kluft zwischen dem Volk und den Formen der Herrschaft nicht aus, aber sie weckten das Volk aus der alten trägen Gleichgiltigkeit, sie gaben Raum für eine neue Gesellschaft, und bereiteten den modernen Rechtsstaat mit verfassungsmässiger Gliederung und Bürgschaft vor. Leopold und Joseph bewahrten durch ihre Reformen das Volk vor dem Umsturze, welchen die französische Nationalversammlung am 4. August 1789 gewaltsam vollzogen hat; sie betraten den Weg jener grossen volkswirthschaftlichen Probleme, welche die sociale Frage des neunzehnten Jahrhunderts bilden. Leopold baute, schuf, pflanzte und ordnete in Toscana vom Volke geliebt, geehrt, von Niemand gehasst als einigen fanatischen Geistlichen, welche jede weltliche Hand zurückstossen. Die Spuren seiner Regierung findet man noch heutzutage in Stadt und Land, in Gallerien und Palästen. Er hat die

schönen Fluren südlich von Livorno dem Meere abgerungen, er hat den municipalen Freiheiten neues Leben eingehaucht und den offenen freien Gemeinsinn wieder erweckt, welcher das toscanische Volk zum Führer aller geistigen und materiellen Bestrebungen in Italien gemacht hat. Mit Stolz konnte der Grossherzog in einem Briefe vom 25. Januar 1790 die Verdächtigungen einer politischen Inquisition zurückweisen und Italiener und Fremde als Zeugen aufrufen, dass man sich nirgends in einer solchen bürgerlichen Freiheit bewegen könne als in Toscana.

Leopold war von Natur aus mehr für das stille behagliche Leben eines Landedelmannes geschaffen. Der Friede in Schloss und Wald behagte ihm mehr als die Arbeit und Sorge der Herrschaft. Die beiden Brüder Joseph und Leopold waren grundverschieden in Anlage und Durchbildung, im Werden und Wirken. Schon der Ausdruck des Gesichtes des jüngeren Bruders war mehr lothringisch als habsburgisch. Leopold hatte keinen Sinn für den allgemein menschlichen Idealismus, welcher Joseph II. und die besten Geister seiner Zeit belebt hat; er war kein Freund von Theorien, durch und durch Realist, schloss sich an das Besondere, Unmittelbare, an das Bedürfniss, an das, was der Zusammenhang der Dinge mit einer gewissen Nothwendigkeit erforderte. In seiner Thätigkeit findet man nicht die unruhige Hast Joseph II., still, ruhig, sicher ging er seinen Weg, ein Politiker, Diplomat mit feinem Geist und feinem Blick für das Interesse des Einzelnen und die Wandlung des Ganzen. Eine Zeit lang huldigte er den Grundsätzen, wie sie in den freisinnigsten politischen Werken seiner Zeit ausgedrückt waren: Beschränkung der fürstlichen Gewalt,

Theilnahme des Volkes an Gesetzgebung und Besteuerung. Selbstregierung der Gemeinden und die persönliche Freiheit des Einzelnen. Er war nach dem Ausdruck unserer Zeit constitutionell. Später hat sich seine Gesinnung in dieser Richtung abgeschwächt, aber die absolute Staatsgewalt war ihm niemals Selbstzweck. Er wäre der Mann gewesen, Oesterreich eine Verfassung nach seiner geschichtlichen Entwicklung zu geben. Als er jedoch nach Oesterreich kam, machten Aristokratie und Clerus, vom Hasse gegen das Volk erfüllt, so aus- und rückschreitende Forderungen, dass der Souverain auf die Grundsätze der Theresianischen Regierung zurückging. Er beschränkte die Presse, unterbrach den volkswirthschaftlichen Fortschritt und herrschte absolut.

Zwischen den beiden Brüdern fand, wie die vor Kurzem von Arneth veröffentlichten Briefe bezeugen, zu Lebzeiten ihrer Mutter ein sehr inniger vertrauter Verkehr statt. Wie sich das Verhältniss gestaltete, nachdem Joseph die Regierung des Reiches übernommen, wird erst klar werden, wenn die Briefe von 1780—1790 veröffentlicht werden. Die vorliegende Sammlung gibt dafür einige Beiträge. Zur Zeit des Regimentes in Toscana befand sich Leopold seinem Bruder Joseph und Oesterreich gegenüber in einer eigenthümlichen Lage. Joseph II. hatte keine Kinder. Das Mädchen, das ihm seine erste Frau geboren, war frühzeitig gestorben. Die zweite Ehe war ohne Kinder. Wie er nur ungern ein zweites Mal geheirathet hatte, so sprach er es nach dem Tode seiner zweiten Frau offen aus, dass er nie wieder heirathen wolle. Nach der pragmatischen Sanction, welche die älteren Erbfolgegesetze des Hauses Oesterreich zusammenfasste, musste

nach dem Tode Josephs die Krone auf Leopold und seine männlichen Nachkommen übergehen. Seine Brüder und Schwestern erblickten in Leopold den Thronfolger, den künftigen Kaiser. Joseph selbst erkannte ihn dafür und hatte schon 1784 den erstgebornen Sohn Leopolds, den Erzherzog Franz, nach Wien berufen, um ihn frühzeitig für die Regierung des vielgliederigen Oesterreichs vorzubereiten. Es scheint, dass zwischen den Brüdern darüber im Winter 1783/84, welchen Joseph in Italien zubrachte, eine Verabredung getroffen wurde. Von der souverainen Gewalt hat Joseph nichts aus der Hand gegeben, er blieb Kaiser und Herr in jeder Beziehung. Leopold wurde nicht einmal um Rath gefragt, und erfuhr von der inneren und äusseren Politik Josephs II. nur von Hörensagen, aus Zeitungen und Briefen. Bis 1787 nahm er wenig Antheil daran und wies auch alle Mittheilungen zurück; von 1787 an wurde er ein aufmerksamer Beobachter der Josephinischen Politik und ihrer Resultate: der rasch durchgreifenden staatlichen und kirchlichen Reformen, der widerstrebenden Elemente in Belgien und Ungarn, des Bündnisses mit Russland und der selbstsüchtigen trügerischen Politik Preussens. Damals wandte sich seine Schwester Marie Christine, die Statthalterin in Belgien, an ihn. Sie und ihr Gemahl, der Herzog Albert, sahen mit Schrecken, wie tief die Reformen Josephs die belgische Nation aufwühlten, und befanden sich zur Zeit, als Joseph II. die russische Czarin in Cherson aufsuchte, Wochen und Monate lang ohne Brief und Befehl in einer wahrhaft bedrängten Lage. Der Grossherzog schrieb ihnen damals seine Meinung und Theilnahme; er war, wie sie, allen Gewaltmassregeln abhold, und hielt die Herstellung der

alten Verfassung und Verwaltung für das beste Mittel, die Nation zu beruhigen. Im September 1789 schickte er den Statthaltern für den Fall des Ablebens des Kaisers ein Programm, in welchem er seine Ideen für eine Herstellung des Friedens in Belgien auseinandersetzte: Einberufung der Stände, Amnestie, Aufhebung des Kriegszustandes, Theilnahme der Stände an der Gesetzgebung und Besteuerung, Aussicht auf Berufung von Generalständen. Der Grossherzog weigerte sich jedoch entschieden, irgendwie in diese Angelegenheit einzugreifen; er vermied auch sorgfältig den Schein davon. Noch am 25. Januar 1790, als der baldige Tod des Kaisers gewiss war, schrieb Leopold: „Ich kann nicht, ich darf nicht, ich wage es nicht, etwas zu thun.“ Joseph II. war seit Jahren brustleidend, und seine Krankheit hatte sich seit dem Feldzuge gegen die Türken sehr verschlimmert. Schon im März 1789 fühlte er sich so elend, dass er an einen frühen Tod dachte. Dessenungeachtet konnte er sich nicht entschliessen, bestimmte Weisungen zu geben. Wollte er das Werk seines Lebens nicht aufgeben, oder hoffte er noch zu Kraft und Leben zu kommen? Die Aerzte wissen, wie schwankend und hoffnungsreich solche Kranke sind. Erst im October 1789 erhielt Leopold einen Befehl, sich zur Reise bereit zu halten, und im Februar 1790 bot ihm Joseph die Stellung eines Mitregenten an, welche aber der Grossherzog entschieden ablehnte. Als Joseph II. am 20. Februar 1790 in der Wiener Hofburg sein armes Leben aushauchte, verweilte Leopold noch in Florenz selbst leidend, gedrückt, voll Besorgniss vor der Zukunft. Aber er nahm sogleich die Regierung in die Hand, und

wie ein Mann, der weiss was er will und entschlossen ist, seinen Weg zu gehen.

Welche Erscheinung bot das einst so ruhige, mächtige Oesterreich! Seinen alten Bundesgenossen, Holland, England und dem deutschen Reich war es entfremdet, mit Frankreich und Russland im unsicheren Bündnisse, im Innern aufgerüttelt und aufgewühlt; der nationale Geist entfesselt, Adel und Geistlichkeit voll massloser Wünsche, das Volk ohne Theilnahme und Vertrauen. Leopold ging an's Werk ohne Begeisterung aber mit Ueberzeugung, ohne Leidenschaft aber mit Mässigung und Festigkeit, unbeirrt von den kleinen Gegensätzen, immer den Blick auf das Ganze gerichtet. Und es gelang ihm in kurzer Zeit, all' der widerstrebenden Elemente Herr zu werden.

Die vorliegenden Briefe zeigen zunächst, wie Leopold II. die Dinge in Belgien und Ungarn anfasste. Der erste Brief, den er als Herrscher von Oesterreich am 2. März 1790 an seine Schwester Marie Christine schrieb, beauftragt die Generalstatthalter, unmittelbar mit der belgischen Nation zu unterhandeln, und die freisinnige Denkschrift, welche er ihnen am 17. Februar geschickt hatte, zu veröffentlichen. Die Demokraten, wie die ständisch Gesinnten konnten mit dem, was Leopold der Nation bot, zufrieden sein. Dem Verlangen der Opposition war vollständig Genüge geleistet, die Herstellung der alten Verfassung verheissen, und eine weitere Entwicklung derselben frei gegeben. Aber die Führer der Parteien hatten sich in einen solchen Hass gegen Oesterreich eingelebt, der Einfluss der holländischen und preussischen Agenten war noch so mächtig, dass die Stände die Denkschrift

Leopold's gar nicht in Betracht zogen. Von dem Momente an war Leopold entschlossen, die belgische Revolution zu isoliren, ihr den Beistand der fremden Mächte zu entziehen und nöthigenfalls zur Gewalt zu greifen. Sein ganzes Streben richtete sich auf den Frieden. Die Briefe geben Zeugniss, wie er darnach seufzte und wie er alle Nachgiebigkeit an den Tag legte. England und Holland, von den steigenden französischen Einflüssen in Belgien beunruhigt, wünschten die Herstellung der österreichischen Herrschaft und brachten auch Preussen, welches für seine Bürgschaft einen reellen Gewinn gehofft hatte, zum Nachgeben. Auf dem Congresse zu Reichenbach wurde endlich am 27. Juli 1790 der Streit ausgetragen, und die Conferenzen im Haag setzten das Werk fort. Am 10. December wurde der Vertrag unterzeichnet, welcher Belgien wieder unter österreichische Herrschaft stellte; die Seemächte und Preussen verbürgten Oesterreich Besitz und Recht. Leopold nahm an, Belgien habe sich freiwillig unterworfen und gewährte der Nation alle Freiheiten, welche er selbst und in seinem Namen Graf Mercy in dem Schreiben vom 29. October 1790 versprochen hatte. Die alte Verfassung mit den provinciellen Landtagen trat wieder in's Leben, von der Amnestie waren nur einige Führer, wie van der Noot, van Eupen, Vonck und van der Mersch ausgeschlossen. Ein geborner Belgier, der milde, weise Graf Mercy, leitete die Regierung bis zur Rückkehr der Generalstatthalter im Juni 1791. Alles schien in Ruhe und Frieden ausgeglichen, aber der Geist des Widerstandes war nicht gebrochen. Er zeigte sich in der Opposition der Brabanter Stände bei der Zusammensetzung des Staatsrathes und in der Steuerfrage, er zeigte

sich in dem fortdauernden Einflusse der exilirten Häupter der Parteien, in der Bildung von Comité's, in der Verbindung mit den französischen Demokraten. Marie Christine berichtete darüber umständlich an den Kaiser. Dieser selbst war auch auf anderen Wegen genau von allen Vorgängen in Belgién unterrichtet, und rieth zur Strenge und Gewalt. Bei seinem Tode war der Streit nicht geschlichtet und die Zwietracht der Stände und der Regierung blieb eine offene Wunde, bis die Flut des Revolutionskrieges alles wegspülte, Stände, Regierung und all' die kleinen Interessen und Eifersüchteleien.

Viel leichter war es Leopold II. gelungen, die Ungarn zu befriedigen. Aus den Briefen geht hervor, dass Joseph II. von seinem Bruder Leopold zu dem Erlasse vom 28. Januar 1790 bestimmt wurde, in welchem er das Werk seines Lebens, die Einheit Oesterreichs umstürzte. Leopold ertheilte schon auf dem Wege nach Wien am 8. März den Ungarn das Versprechen, sich krönen zu lassen, und der Landtag wurde noch im Sommer 1790 den 10. Juli eröffnet. Die Forderungen der Opposition gingen weit über die Rechte hinaus, welche die alte Verfassung der Nation gewährte, aber Leopold erklärte fest und entschieden, keinen anderen Staatsvertrag anzuerkennen, als den seine Vorfahren Carl VI. und Maria Theresia beschworen hatten. Die günstigen Resultate seiner Politik mit Preussen und mit ganz Europa wirkten auf Ungarn zurück und es gelang allmälig der Regierung, die wilde Opposition in eine gesetzliche Bahn zu bringen. Am 12. November wurde der Sohn des Kaisers Leopold Alexander zum Palatin gewählt, am 15. November Leopold selbst als König von Ungarn gekrönt, und im März 1791 sanc-

tionirte er die 74 Artikel des Landtages. Die alte Verfassung und Verwaltung, in welcher die Ungarn die Gewähr ihrer Feiheit und ihres Wohlstandes erkannten, war hergestellt; die Religionsfreiheit der Protestanten auf Grundlage der Gesetze von 1647 und 1706 neuerdings verbürgt, überhaupt alles erfüllt, was Recht und Herkommen erheischt hatten. Es herrschte nun wieder Friede, zwischen der Krone und dem ungarischen Volke, und er blieb durch mehr als ein halbes Jahrhundert in allen Stürmen, welche das alte Europa aufwühlten, ungestört.

Auch in Böhmen, Tirol, in allen Provinzen wurde den aristokratisch ständischen Interessen nachgegeben und die Provinzialverfassung in der Weise hergestellt, wie sie seit der grossen Revolution unter Ferdinand II. bestand. Leopold hielt in den deutschen und ungarischen Ländern die ererbten königlichen Rechte aufrecht, er vollzog im Ganzen eine Restauration der Theresianischen Staatsform, nur der Kirche gegenüber wahrte Leopold die Josephinische Toleranz und das staatliche Aufsichtsrecht. Deutsch-Oesterreich hatte wieder seine provinziellen ständischen Vertretungen mit einer centralisirten rein staatlichen Verwaltung, und Ungarn eine centralisirte Verfassung mit einer Verwaltung autonom bis zu den kleinsten Stadt- und Herrenrechten herab. Die Staatseinheit war zu Gunsten der aristokratischen föderalistischen Interessen aufgeopfert, die Entwicklung einer gemeinsamen Verfassung auf Generationen hinaus unterbrochen, alle staatsrechtliche und volkswirthschaftliche Reform zum Stillstand gebracht. Für den Moment hat die Politik Leopolds II. das Volk befriedigt; sie hat Oesterreich den inneren Frieden und damit die Kraft verliehen, den Stürmen der

Revolutionskriege zu widerstehen. Aber Leopold ist in der Restauration viel weiter gegangen, als die Nothwendigkeit drängte und damit von dem Wege abgegangen, welchen seine Vorfahren für ein einheitlich gegliedertes Oesterreich vorgezeichnet hatten. Er hat zugleich der inneren Politik jene Stabilität aufgedrückt, welche die Entwicklung des Josephinismus zum Standpuncte unserer Zeit verhinderte, welche durch mehr als ein halbes Jahrhundert jede Fortbildung lähmte und alle schöpferischen Kräfte zur Entsagung, zum Stillstande brachte.

Die vornehmste Thätigkeit Leopold II. war auf die äussere Politik gerichtet. Er wollte kein kriegerisches Vorgehen gegen Preussen, er suchte das Bündniss mit Russland zu lösen, er bewarb sich um die alte Freundschaft der Seemächte und dachte an eine europäische Vereinigung gegen die ausschreitende französische Revolution. Nach einem Jahre waren auch hierin alle seine Wünsche erfüllt, eine vollständige Umkehr der Josephinischen Politik vollzogen und Oesterreich wieder in seine Stellung im deutschen Reich und in Europa eingeführt. Der Reichenbacher-Vertrag, der Friede mit den Türken, die Pillnitzer-Convention und das Bündniss mit Preussen bezeichnen die Resultate dieser Politik.

Der Reichenbacher-Vertrag vom 27. Juli 1790 löste das Bündniss mit Russland, erneuerte die alte Freundschaft der Seemächte, gewann Preussen, isolirte die belgische Revolution und legte die Grundlage für den Frieden mit der Pforte. Dieser Szistover Friede vom 4. August 1791 stellte die alten Grenzen zwischen Oesterreich und der Türkei wieder her, eröffnete den Frieden zwischen Russland und Schweden, isolirte Russland in der polni-

schen und orientalischen Frage und nöthigte dasselbe zu dem Frieden von Jassy.

Die Anschauung, dass Kaiser Leopold die französischen Emigranten unterstützt und alle Hebel angesetzt habe, um die Revolution in Frankreich zu stürzen, ist längst veraltet und wird nicht mehr wiederholt werden. Leopold II. erblickte in der Revolution zunächst nur eine innere Frage Frankreichs und war nicht geneigt, dem Drängen zu einem Angriffe nachzugeben. Er verurtheilte die Jakobiner wie die strengen Royalisten und besonders das Treiben der französischen Emigranten. Nur einmal, als er Ludwig XVI. auf der Flucht für gerettet hielt, gedachte er ihm Truppen zur Verfügung zu stellen, aber nur unter österreichischem Commando, als Bundesgenosse und nur auf Begehren des Königs (Brief, Padua, 5. Juli 1790).

Leopold erkannte in Frankreich keine Partei, sondern nur den Staat, den König mit der Nation. Nach seiner Meinung konnte man nur im Einverständniss und mit der Hilfe von ganz Europa gegen die Revolution vorgehen. Von ihm gingen die Vorschläge für ein gemeinsames Bündniss aus und als Spanien und England sich von jedem Unternehmen gegen Frankreich zurückzogen, arbeitete er an einem Bündnisse mit Preussen. Die Pillnitzer Convention vom 27. August 1791, welche von der französischen Nationalversammlung so ausgenützt wurde, war im Grunde nichts anderes als eine Erklärung der Nichtintervention, eine Abwehr gegen das Drängen der nordischen Mächte und der Emigranten. Als dann König Ludwig XVI. im September 1791 die neue Verfassung annahm und in die Rechte und Pflichten eines constitutionellen Königs eintrat, fielen für alle anderen Staaten

die Gründe einer Einmischung hinweg. Der Friede mit Frankreich schien gesichert. Leopold wies die französischen Prinzen ab; er forderte vom Kurfürsten Clemens von Trier die Entwaffnung der Auswanderer, erklärte aber zugleich an Frankreich, dass er als Oberhaupt des Reiches niemals eine Verletzung der deutschen Grenze dulden würde. Der Kaiser glaubte damals noch nicht, dass die Franzosen es wagen würden, das Reich oder Belgien anzugreifen, obwohl ihm Marie Christine und Herzog Albert das Gegentheil versicherten. Das französische Ministerium hatte auf die Beschwerden der deutschen Fürsten, deren Rechte im Elsass durch die Beschlüsse des 4. August verletzt waren, die Erklärung abgegeben (28. October 1790, 19. Juni 1791), dass es eine Entschädigung leisten wolle. Erst vom Anfang des Jahres 1792 erkannte Leopold die Wahrscheinlichkeit eines Krieges und traf nun seine Anordnungen für die Armee und für Bundesgenossen. Das letzte Werk seines Lebens war der Abschluss des Vertheidigungsbündnisses mit Preussen am 7. Februar 1792, aus dem sich später die erste Coalition gegen Frankreich herausbildete und das erst durch den schmachvollen Frieden zu Basel durchbrochen wurde.

Die Erfolge der österreichischen Politik in jenen Jahren sind ein Verdienst des Kaisers selbst. Seine kluge, nachgiebige Art zu unterhandeln, das Abwarten und Ergreifen zu rechter Zeit, sein Hervorheben der allgemeinen Grundsätze und des europäischen Friedens bewirkten, dass ihm Freunde und Feinde auf halbem Wege entgegen kamen. Leopold war zugleich sein eigener Minister des Aeusseren, denn der alte Kaunitz stand nur dem Namen nach an der Spitze des auswärtigen Amtes und Richtung

und Leitung ging vom Kaiser allein aus. Wie oft spricht er seine Klagen aus, dass er nicht die Männer seines Vertrauens gefunden habe. Unter allen seinen Staatsmännern flösste ihm Graf Mercy die meiste Achtung und wahre Dankbarheit ein.

Leopolds Leben war, seit er den Boden Oesterreichs betreten, voll Arbeit, Anstrengung, Kummer und Sorgen aller Art. Er arbeitete täglich zehn bis eilf Stunden oft bis in die tiefe Nacht, genoss wenig Erholung und Freude. „Von den Wogen der brausenden Sinnlichkeit, welche über den herrschenden Kreisen des Kaiserstaates zusammenschlugen“, ist an dem Hofe Leopolds II. nichts zu spüren. „Wenn man so gearbeitet hat“, schreibt der Kaiser an seine Schwester aus Florenz, im Frühjahre 1791, „wie ich in den letzten dreizehn Monaten, wenn man den Kelch der Unannehmlichkeiten und des Verdrusses aller Art bis auf den Grund geleert hat, ist es wohl billig, einige Monate frei zu haben, seine zerrüttete Gesundheit herzustellen, und neue Kräfte zu sammeln, um überhaupt nicht unterzugehen.“ Leopold fand, seit er das schöne Toscana verlassen, gar keine Ruhe mehr. Am 12. März 1790 kam er nach Wien, am 23. September reiste er nach Deutschland, verweilte vom 4. bis 16. October in Frankfurt, wo er am 9. October gekrönt wurde. Am 22. October war er wieder in Wien, vom 9. bis 20. November in Pressburg. Den Winter von 1790 auf 1791 brachte er in Wien zu. Im Frühjahr reiste er nach Italien, sah sein geliebtes Florenz wieder, blieb in Mantua, Cremona, Pavia, Mailand und kehrte im Juli zurück. Am 19. August 1791 ging er wieder nach Böhmen, nach Dresden und Pillnitz, kehrte am 30. zurück und wurde

am 6. September als König von Böhmen gekrönt. Er erlag allmälig der Last der Arbeit und Verantwortung; seine Gesundheit war ohnehin nicht so fest, um allen Stürmen und Leiden Stand zu halten. Von Jugend auf war er Krankheiten unterworfen, sogar sein Hochzeitstag 1765 war dadurch gestört worden. In Florenz und Wien klagte er über seine Gesundheit. Während des Sommeraufenthaltes in Italien litt er am Durchfall und wurde so mager, dass seine Umgebung das Aergste befürchtete. Während des Aufenthaltes in Prag im September 1791 befiel ihn wieder das alte Leiden, aber er liess sich nichts merken und betrieb nach wie vor seine Arbeiten. In Wien erkältete er sich, er bekam am 28. Februar 1792 ein Fieber, das so rasch zunahm, dass er am 1. März an einem Schleimschlage starb. Wie bei dem Tode Josephs II. waren auch bei Leopold die Gerüchte einer Vergiftung verbreitet, man hatte ihn eben einige Tage früher anscheinend frisch und wohl gesehen. Gewiss war sein Tod nicht minder tragisch wie der Joseph II., wenn auch die Gegensätze nicht so nahe lagen. Die kaiserliche Familie war in der grössten Bestürzung: viele Fragen waren ungelöst, der Krieg vor der Thür, der erste Sohn und Nachfolger jung, scheu, wenig erfahren, mehrere Kinder im zarten Alter. Seine Wittwe folgte ihm bald nach, sie starb schon am 15. Mai 1792. An den europäischen Höfen wurde das Ableben Leopolds II. tief empfunden; er hatte sich durch seine Gerechtigkeit und weise Ruhe überall Freunde erworben. Nach seinem Tode brachen die zwei Gewalten los, denen die Geschicke Europa's für lange Zeit verfallen sollten: die französische Demokratie und das russische Czarenthum. Von dem Volk in Oesterreich war

Leopold wenig geliebt; er stand demselben nie so nahe als Joseph II., seine Regierung war auch zu kurz und zu wenig gekannt. Viel mehr lebte dasselbe mit seinem Nachfolger Kaiser Franz zusammen und zwar durch eine lange Zeit voll Opfer und Leiden.

Marie Christine war die zweite Tochter der Kaiserin Maria Theresia, geboren am 13. Mai 1742, ein Jahr jünger als Joseph, fünf Jahre älter als Leopold. Sie war das Lieblingskind ihrer Mutter, in Wien erzogen und seit dem 8. April 1766 an den Herzog Albert von Sachsen, einen Sohn des Königs August III. von Sachsen-Polen, verheirathet. Der Herzog diente im siebenjährigen Krieg in der österreichischen Armee, wurde dann nach seiner Heirath Statthalter in Ungarn und lebte mit seiner Frau bis 1780, bis zum Tode Maria Theresia's, in Pressburg. Joseph II. übertrug ihnen nach dem Willen seiner Mutter die Regierung in Belgien, welche sie von 1781 bis 1789, dann von 1791 bis 1792 als „Generalstatthalter" ausübten, freilich in sehr beschränkter Weise, denn die Gewalt leiteten der Kaiser und die Minister: Fürst Stahremberg bis 1783, Graf Belgiojoso bis 1787, Graf Trautmannsdorf bis 1789, Graf Cobenzl bis 1791 und in der Leopoldinischen Zeit Graf Mercy und Graf Georg Metternich. Joseph II. hatte in politischen Dingen wenig Vertrauen zu seiner Schwester und ihrem Gemahl und diese machten auch kein Hehl aus ihrer Sympathie für die alte Staatsordnung in Belgien. Nach ihrer Meinung war die Opposition der Stände und die allgemeine Unzufriedenheit in Belgien nur durch die Josephinischen Reformen entstanden und die Ruhe könne nur durch das Auflassen derselben hergestellt werden. Von 1787 an wandten sie sich in ihrer Verlassen-

heit an den Grossherzog, zu dem sie nach ihrer politischen Anschauung wie nach der Freundschaft des Herzens mehr hinneigten als zu Joseph II. Daraus entspann sich denn ein inniger Verkehr in Depeschen und Briefen, der bis zum Tode Leopolds fortdauerte. Bei dem Ausbruche der Revolution im November 1789 flüchteten die Generalstatthalter aus Brüssel und verlebten den nächsten Winter und Sommer in Bonn bei dem Kurfürsten von Köln, dem Erzherzog Maximilian. Wie bekannt, ging Belgien im December 1789 mit Ausnahme von Luxemburg für Oesterreich verloren. Die Stände vereinigten sich in Brüssel zu „Generalstaaten", die oberste Regierung leitete ein „Congress", die ständische Partei wurde von der demokratischen beherrscht, der Anhang Oesterreichs vertrieben. Die Revolution hatte ohne viel Blutvergiessen gesiegt, sie wurde ohne Blutvergiessen gestürzt, als England und Preussen ihre Hand abzogen und das Land wieder wie 1714 als ein Pfand der europäischen Freiheit an Oesterreich überliessen. Die Generalstatthalter kehrten, nachdem sie in Bonn, Frankfurt, Wien und Dresden gelebt hatten, 1791 am 15. Juni wieder nach Brüssel zurück. Sie brachten der Nation den besten Willen, alle Liebe und alles Vertrauen entgegen, aber die alten Bande waren zerrissen. Die Stände von Brabant forderten ihren alten Einfluss auf die Verwaltung, die Verbindung mit den verbannten Führern der Parteien dauerte fort, an die Stelle der preussischen Agitation trat die französisch-demokratische, und an den Grenzen sammelten die patriotischen Comité's Männer und Waffen. Marie Christine und Herzog Albert erkannten, wie sehr der Boden unter ihren Füssen schwankte, sie sahen den Krieg mit Frankreich und zwar

zunächst an der Grenze des Landes voraus, das ihrer Leitung anvertraut war. Mit den politischen Parteien im Lande kam es zu keiner Versöhnung und zu keinem entschiedenen Bruche, bis Leopold II., Marie Christinens Bruder, ihr Freund, Vertrauter und Schützer, plötzlich am 1. März 1792 starb. Am 20. April erklärte Frankreich den Krieg an Oesterreich, am 6. November wurde die Schlacht von Jemappes geschlagen, welche Belgien der Invasion der Franzosen preisgab. Marie Christine und Herzog Albert flüchteten ein zweites Mal aus dem Lande, gaben ihre Statthalterschaft auf und übersiedelten nach Wien. Der Herzog übernahm noch einmal 1794 die Führung der Reichsarmee am Rhein, legte nach dem Verluste des Forts von Mannheim sein Commando nieder und zog sich ganz ins Privatleben zurück. Sie erlebten noch einmal die Wiederkehr der österreichischen Herrschaft in Belgien und die Regierung ihres Pflegesohnes des Erzherzogs Karl vom März 1793 bis Ende 1794.

Marie Christine war eine edle, hochsinnige, liebende Frau, eine Freundin der alten Ordnung Europa's, voll Hass gegen die Revolution, voll Liebe für Oesterreich, vielfach verkannt und angefeindet. Sie starb in Wien am 24. Juni 1798. Der Herzog Albert überlebte sie noch lange und starb erst 1822, 84 Jahre alt. Er war ein kluger, gebildeter, kunstsinniger Mann, ein tapferer Soldat, ein edler deutscher Fürst, voll Hingebung für das Recht und die Freiheit Deutschlands, ein Freund Oesterreichs in guten und schlimmen Tagen.

Diese kurzen Schilderungen machen natürlich keinen Anspruch auf Vollständigkeit. Sie sollen eben nur in Umrissen die handelnden Personen zeichnen und auf Schick-

sale, Ideen und Zustände hindeuten, welche die Charaktere bestimmt haben, und von denen sie bestimmt wurden. Die zahlreichen Anmerkungen werden das Verständniss für einzelne Namen, die in den Briefen genannt sind, erleichtern. Der Inhalt der Briefe ist genau nach dem französischen Originaltext wiedergegeben. Einzelne Fehler in der Orthographie und Interpunktation waren nicht zu vermeiden; auch muss der Herausgeber die Verantwortung für das schlechte Französisch und die unlogische Gedankenfolge namentlich in Marie Christine's Briefen bestimmt ablehnen. Möge das Buch den Geschichtsfreunden als ein wissenschaftliches Urkundenbuch als ein Beitrag zur Quellengeschichte des achtzehnten Jahrhunderts empfohlen sein.

Graz, Weihnachten 1866.

Ad. W.

I.

MARIE CHRISTINE AN LEOPOLD.

Vienne, ce 12 fevrier 1781.

C'est un jour bien intéressant pour vous, cher frère, aujourd'hui, étant celui de la naissance de votre fils aimé [1]), que le bon Dieu vous le conserve et veuille vous le laisser vivre pour votre plus grande consolation. Je vous écris encore au lit, ma fièvre ne voulant finir, elle m'affaiblit beaucoup, mais aussi n'est-ce pas possible par les divers désagréments et les affaires, que nous avons. Vous savez cher frère combien j'ai toujours craint de m'endetter, cette crainte a été même à l'excès, car je ne puis supporter de devoir *nur ein auszügel* 24 h. Jugez de ce qui se passe en moi, à présent, que je me vois obligée de contracter des dettes considérables; car par les arrangements que l'Empereur a pris contre nous, nous serons peut-être une année en Flandre sans tirer pour nous un sou de revenu devant vivre grandement, et avec notre immense maison. De ce que j'ai ici, qui difficilement suffira, et cela pour avoir pour notre transplantation. Pour nos arrangements là-bas il nous faudra manger d'avance les revenus d'au moins une année. Je vous en

---

[1]) Erzherzog Franz, geboren den 12. Februar 1768, 1792 Kaiser Franz II.

ferai le calcul; et cela sans recevoir pour cette énorme dépense jusqu'ici aucun secours ni pour le voyage ni pour rien. Au contraire, l'Empereur nous ôtant le don gratuit après nous l'avoir dit lui même de bouche et l'approuvé depuis par écrit, de 1[er] du vivant de notre adorable mère et 2[d] après son décès comme souverain et à cette heure il révoque sa propre signature et cela pour une chose, qui a été de tout temps par les gouverneurs, chose que les états ont donnée avec une joie bien flatteuse et agréable pour nous, et que ces peuples là regardent comme un de leurs priviléges, dont ils sont si jaloux; ce qui ne fera point un bon effet. Mais enfin il est maître, il a autorité en main, il dit pour prétexte, qu'il ne veut point de ces dons gratuits pour lui, et ôte aux autres, ce qu'on leur a déjà accordé. Patience: au moins en cela il y a encore une apparence de justice; mais en quoi il nous fait un mal non moins réel, ce sont les 2 points suivants: L'un, que nous devons à cette heure et à jamais réparer les trois maisons à lui de Bruxelles, Marimont et Tervuren, chose inusitée dans les contrats, qui se font d'ailleurs du moins entre particuliers. J'ai cru le lui dire avec tout le respect possible. Le second est qu'il nous a chargé de la pagerie, vénerie, chasse de plain etc. depuis le mois d'août, depuis le 18 de ce mois, jours de l'expiration des six semaines de la mortuaire, sans que jusqu'ici nous ayons touché un sou de subside; quoique nous l'ayons délivré du payement des grandes charges de Cour en les prenant à notre service, ainsi qu'une couple d'autres personnes. Cela est absolument contraire à ses principes de justice et d'équité et nous fait croire, que quelqu'un l'anime contre nous. D'autant plus que lui parlant on

voit qu'il n'est rien moins que l'auteur des chicanes qu'on fait à Bruxelles pour notre ameublement, car avec l'expression de ne laisser que ces meubles, qui ne sont pas sujets à se gâter et à sortir hors de mode, ces messieurs là-bas ont gracieusement tout compris hors les miroirs, cheminées et bras aux cheminées; et l'Empereur même l'a désapprouvé, disant que ce n'étoit pas son intention d'y comprendre les tapisseries, chaises, canapés etc. Ainsi par là vous voyez, qu'on explique même ses intentions défavorablement pour nous et peu honorablement pour lui même. Mais pour en revenir au don gratuit: jugez, cher frère, nous qui comptions le trouver pour faire face d'une certaine façon à une partie des affreuses dépenses que je vous joins dans cette feuille à part, combien cela nous dérange de nous en voir frustré, avec cela comme nous devons vivre plus grandement là qu'ici, donner plus à manger, tout nous manque: vaisselle, porcelaine etc. La 1ère surtout nous coûte 70 m. fl. devant en avoir pour 60 personnes. Lors de mon mariage, j'en ai eu comme nous tous, vous, Ferdinand pour 20 personnes de cette vaisselle de la Cour; celle-là n'aurait pas suffi. Espérant de trouver de la vaisselle à Bruxelles nous en avons voulu faire faire une neuve de 30 couverts pour les jours solennels, et y avons sacrifié celle que mon mari avoit de Saxe, mais comme on ne nous laisse au fideicommiss pas une assiette, il a fallu, non seulement faire monter la nouvelle à 60 couverts, mais conserver aussi cette ancienne, dont nous pensions nous défaire pour des voyages et usages journaliers. Il en est de même pour la porcelaine, où nous n'avons pas même un dessert, ni assiettes de soupe suffisants pour un si grand état de maison, qu'il

faut arborer non seulement pour les séjours de Bruxelles, mais plus encore pour ceux de campagne, où c'est la coutume d'avoir beaucoup de monde et nourrir tous et un chacun, ce qui rend les séjours de campagne très-onéreux et couteux.

Ainsi, je vous laisse juger à quelles dépenses nous sommes exposés, et pendant que je vous écris, voilà une autre nouvelle: la chancellerie des Pays-Bas, qui, jamais communique un mot de ce que l'Empereur résoud ou ordonne pour nous, vient de demander celle d'Hongrie, jusqu'à quand mon mari a reçu les émoluments de sa charge de „locumtenance". Vous savez qu'il n'en a jamais rien eu que 120 m. fl. des districts des Jazyges et Coumanes, et pour cela il a dû payer sa chancellerie hongroise qu'on lui laisse aussi sur les bras, après que la Cour la lui avoit donnée, mais à cette heure personne ne veut l'en débarrasser. C'est donc à supposer, que l'Empereur conte ne nous donner le subside que du jour, où ces misérables 120 m. fl. auront cessé. Enfin de tout côtés nous sommes chargés de dépenses et charges, et où on peut, on nous ôte et extorque, ce que même on nous avoit promis. Voilà notre situation rangée jusqu'à présent. Nous avons pu vivre en paix, et dans notre âge avancé, où nous devrions avoir des jours tranquilles nous sommes obligés de nous déranger aussi désagréablement. Toutes ces considérations me font douter, s'il me sera possible de partir au mois de mai, ou si nous devrons, sous divers prétextes rester ici, pour tâcher de nous mettre par la perception de quelque temps de subside, assez au fond, pour payer une partie de mes dettes, et ne pas d'abord commencer notre train de vie coûteux. Voilà notre situation,

qui, en vérité n'est pas riante et pas propre à me remettre de la fièvre. J'ai actuellement le paroxisme et j'ai employé beaucoup de temps à plusieurs reprises à écrire cette lettre.

Je vous embrasse et fais des voeux pour votre conservation; mon mari vous embrasse aussi.

II.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 26 mars 1781.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 15 de ce mois. Je suis enchanté que les nouvelles de votre santé soient meilleures et que vos affaires aillent bien et prennent un bon plî. J'ai vu ce que vous me marquez. Quant aux 200 m. florins, j'ai préparé les papiers, et vous les renverrai par le premier garde qui retournera à Vienne, ne voulant pas les confier à la poste. J'en préviendrai aussi Posch, mais, comme j'ai tous mes papiers ici, il faut que ce soit moi qui vous envoie les obligations. Vous pouvez considérer cette affaire comme faite, si vous en aviez besoin plus tôt, je vous les enverrais par la poste, trop heureux de pouvoir vous servir en quelque chose, et que ma constante amitié puisse vous être au moins bonne à quelque chose. D'ici, je ne puis vous donner d'autres nouvelles, que de la continuation des maladies et mortalités, qui étant très-fortes, effrayent tout le monde. Grâce au bon Dieu, ma femme et tous mes enfants se portent à merveille; moi seulement je souffre

des nerfs et suis enrhumé sans fièvre. Continuez moi votre chère amitié et soyez persuadée de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

III.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 30 mars 1781.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 19 de ce mois, et ne suis pas encore content de ce que vous me marquez de votre santé et surtout de la faiblesse que vous me dites de sentir le soir encore, qui pourtant, j'espère, passera avec le beau temps du printemps et le changement de climat et d'objets. Quoique je vous aie écrit la semaine passée que je vous enverrai les deux obligations de 100 m. fl. chacune, formant ensemble les deux cents mille fl., que vous m'avez demandés, je vous préviens, que je les envoie par la poste d'aujourd'hui à Posch pour faire plus vite, afin qu'il aille chez vous et s'entende avec vous et vous les remette. — Grâce au bon Dieu, ma femme et mes enfants se portent bien. ici, la pluie est enfin venue, le temps s'est adouci, les maladies ont diminué. Continuez moi, je vous prie, votre chère amitié et soyez persuadée de celle avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

IV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 2 juin 1781.

Très-chère soeur. Je vous rends mille grâces de votre chère lettre du 19 de mai; et ce que vous me marquez au sujet d'un homme qu'on vous a proposé, et que vous croyez qui pourroit être capable un jour mon sécrétaire, cette idée pourroit être bonne. Oserais-je, en attendant, vous demander le nom du sujet, sa patrie et chez qui il sert à Prague, de quelle naissance il est, quel âge il a, quelles études il a faites et en quelle qualité il sert à Prague: si comme chanceliste ou valet de chambre, et s'il sait bien les langues.

La pauvre Reine [1]) aura à présent l'électeur sur les bras, laquelle du reste, étant grosse, a une bonne seccature. Jusqu'à présent nous n'avons pas d'été; il a fait chaud au mois de mars et à présent il fait froid ici. La campagne avoit les plus belles espérances, mais si le froid et les pluies continuent, il y a infiniment à craindre.

On ne sait plus rien ni des voyageurs ni de la guerre. Les Russes à Livourne la désirent et s'en flattent; et les officiers, ingénieurs, artilleristes de la marine française continuent toujours, sous toutes sortes de noms, de masca-

[1]) Marie Antoinette.

rades et de prétextes à défiler vers la Turquie. Mes enfants, grâce au bon Dieu, se portent tous bien et moi je vous prie, d'être persuadée de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

V.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 21 février 1782.

Très-chère soeur. Je ne suis pas content du tout de votre lettre du 7 du mois passé, et des nouvelles que vous m'y donnez de votre santé. Je sais combien un rhumatisme est incommode et douloureux, surtout lorsqu'il empêche de marcher et de se remuer; mais je n'avois jamais entendu dire, que pour ce mal-là on mette un vésicatoire qui doit être bien douloureux et incommode. Je me flatte, que par la poste de lundi, vous pourrez me donner de meilleures nouvelles, que nous attendons avec bien de l'impatience. Maximilien[1]) est ici avec nous, fort tranquille il se porte à merveille et a engraissé; il est toujours de fort bonne humeur, et prend tout avec une tranquillité admirable. Nous parlons bien souvent de vous, et sommes persuadés que vous seriez bien aise d'être un peu en vacance et en repos hors de chez vous, comme Maximilien. Ma femme, dont le doute de grossesse continue, se porte grâce à Dieu bien, de même que tous mes enfants.

[1]) Erzherzog Maximilian, der jüngste Sohn Maria Theresia's, geboren 1756, seit 1780 Coadjutor in Cöln.

Nous sommes de retour à Pise, où nous resterons encore tout le mois de mars.

A propos, je dois vous prévenir, qu'ayant reçu déjà à Vienne chez Mayer, tout le payement des argents, que vous me deviez, le général Miltitz insiste auprès de lui, pour qu'il lui restitue votre obligation. Il ne peut pas le faire, parceque c'est moi qui l'ai, et moi je l'ai à Florence dans une armoire, dont moi seul ai la clef; et je ne puis la ravoir que jusqu'à ce que je ne l'aie moi-même prise à Florence. Ainsi je vous prie d'avoir patience jusqu'à ce que j'aille à Florence au mois d'avril; alors je vous la renverrai tout de suite, et en attendant, pour toute sûreté, le gl. Miltitz peut se faire donner par Mayer une déclaration.

VI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 19 mars 1782.

Très chère soeur. J'ai reçu à la fois vos deux chères lettres du 26 du mois passé et du 2 de celui-ci, et vous en rends bien des grâces. Il est sûr, que le dérangement des postes, surtout cet hiver, a été terrible à cause des inondations, et il serait bien malheureux que la saison continue de même; car ici nous avons toujours encore du froid, des neiges à la montagne, des pluies et un temps d'hiver. La campagne même est comme en janvier, ce que je n'ai encore jamais vu dans ce pays-ci depuis que j'y suis. J'ai été, on ne peut plus sensible, à tout ce

que votre amitié me témoigne d'intérêt pour ce qui regarde mes enfants. Sa M. n'est entrée, avec nous, en aucun détail sur la façon de les établir; elle a seulement assûré, qu'elle se chargerait de tous et les établirait, un en Hongrie, un à Prague, un couple en Italie, et un ou deux écclésiastiques; sans parler du tout du pays, que vous habitez ni de ce qui vous regarde, *da sindt noch beständig alte projecte vorhanden*, à ce qu'il me paraît. C'est tout ce que je puis vous dire par la poste; à mon retour de Vienne, j'espère en savoir d'avantage. Ici tout le monde se porte bien. J'attends dans 8 jours votre réponse à ma lettre, sur Mad. Bolland, et vous prie d'être persuadée de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

VII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 12 juillet 1782.

Ma très-chère soeur. Me voici à répondre à vos lettres que j'ai reçues toutes en bon état. Je vois que les comtes du Nord [1]) ont différé leur visite chez vous, et cela ne m'étonne pas, leur voyage et dispositions étant sujets à des variations continuelles. De l'idée de ma soeur de Parme [2]) de venir ici je n'en sais plus un

[1]) Grossfürst Paul, später Kaiser Paul von Russland, und Gemalin.

[2]) Marie Amalie, geboren 1746, vermählt 1769 mit Ferdinand I. Herzog von Parma, gestorben 1804.

mot, ni de l'Infant, j'imagine que ce sera une petite surprise. Des autres voyages, je n'en entends plus rien non plus. J'espère que les chaleurs auront dissipé chez vous les maladies; ici il n'y a que la rougeole qui, quoique pas dangereuse, règne terriblement, et je tremble toujours en pensant à mes enfants. J'attends les notices que vous me promettez sur les deux personnes en question; il n'y a rien qui presse et il vaut mieux les avoir sûres que vites. Quant à ce que vous me marquez pour De Rin, je n'ai pas pu m'en servir pour ma chancellerie, ayant dû le mettre chez mes fils, et ma chancellerie, tant bien que mal, c'est moi qui la fait aller, Rose étant toujours depuis 8 mois à la mort.

Quant à l'affaire de vos argents, j'ai vu ce que vous me marquez. Je crois que vous me connaissez assez pour être persuadée que vous ne devez payer que quand et comment cela vous est le plus commode. Pour vos affaires, demain je ferai écrire à Mayer en consignance d'accepter les payements, que vous lui ferez faire à compte, et cela dans les sommes et les termes comme vous le jugerez le plus à propos, enfin de faire entièrement ce que vous voudrez. Je ne sais pas comment il se mêle de cette affaire et y fait des difficultés, puisque c'est moi, et pas lui, qui ai l'obligation entre les mains, et qu'il n'a point eu d'ordres de ma part sur cette affaire. Ce qui est le plus singulier de tout ceci, c'est que Posch n'a fait que me donner part qu'il y a été nommé, et est parti de Vienne sans plus écrire, sans rendre compte de l'état de mes affaires et argents, sans demander d'absolutorium, ni rien; et que Mayer n'a écrit que pour demander la poste et remercier ensuite, et puis rien non plus, ni s'il

a reçu de Posch des comptes, argents, instructions, enfin ni ce qu'il fait pour mes affaires, absolument pas un mot: et voilà 3 mois de sorte, que je ne sais rien de l'état de mes affaires. J'avois eu l'intention d'envoyer quelqu'un d'ici pour en avoir soin, mais je n'ai pas osé, craignant qu'on ne m'explique mal cette démarche et qu'on croie, que je veuille y avoir quelqu'un pour être informé de ce qui s'y passe, ce qui n'est pas mon caractère. Adieu, je vous embrasse.

VIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 14 janvier 1787.

Très-chère soeur. J'ai été pénétré de toute l'amitié, que vous me témoignez dans votre chère lettre du 3 de ce mois et vous pouvez bien être sûre que, pour toujours et dans toutes les occasions et les circonstances possibles, je souscris d'avance avec bien du plaisir à tout ce que peut vous être agréable, et surtout me procurer le plaisir de vous revoir. Je vous crois à présent déjà partie de Vienne, je souhaite que votre voyage soit heureux et agréable, et que vous puissiez trouver la tranquillité et en jouir chez vous. Nous n'avons aucune nouvelle des nôces de mon fils, ni de ce qui se fera après; nous ne savons s'il ira tout de suite à l'armée ou non. J'imagine, qu'à la fin peut-être on nous fera savoir quelque chose; si j'étais curieux, il y a longtemps qu'on m'en aurait guéri. Ma femme, grâce à Dieu, se porte à merveille, elle est on

peut dire remise de ses couches et il ne lui reste qu'à prendre des ménagements. Tous mes enfants sont remis de la petite vérole volante et se portent à merveille. Ma femme me charge de vous faire ses plus tendres compliments, et moi, je vous prie d'être persuadée de la tendre amitié, avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

IX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 29 janvier 1787.

Très-chère soeur. J'ai été bien pénétré de toute l'amitié, que vous avez bien voulu me témoigner dans la lettre que vous avez laissée à Vienne pour nous à votre départ. Soyez bien sûre, que vous avez en nous des amis qui vous sont bien sincèrement et tendrement attachés, et quoi que je regrette infiniment d'avoir perdu cette occasion de vous revoir à Vienne ou ici, je trouve pourtant bien naturel que vous ayez désiré de retourner dans votre chez vous, que je vous souhaite aussi heureux, tranquille et content que vous le méritez. Je vous prie de me continuer votre chère amitié et d'être persuadée de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

X.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 23 mars 1787.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 10 de mars avec le papier ci-joint, que je vous renvoie. Quant au payement des 5000 florins, comme, actuellement je n'ai aucune occasion de faire des payements à Paris, je vous prie de les faire payer à temps à Mayer à Vienne, qui y a mes affaires; et je lui ferai écrire pour l'en prévenir, afin qu'il ne fasse plus à vos gens les mêmes chicanes que l'année passée. Ici nous avons un reste d'hiver et rien de nouveau. Grâce à Dieu, les nouvelles de la santé de sa Majesté sont un peu meilleures, celles de la paix ne le sont point. Je me flatte qu'à l'heure qu'il est vous aurez eu une de mes lettres par un courrier de Naples. Tous mes enfants, grâce à Dieu, se portent bien, et moi je vous prie d'être persuadée de la tendre amitié, avec laquelle je vous embrasse et suis

L.

XI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 30 mars 1787.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 17 de ce mois avec la gazette, qui contient ce qui se passe de nouveau chez vous. Elle m'est toujours fort utile et instructive. Ici nous avons un grand froid comme au plus fort de l'hiver. Les arbres, fruits, agrumis, huiles, tout a déjà souffert; et à présent on craint pour les mûriers et la vigne, ce qui seroit un bien grand malheur pour l'Italie. Quant au roi de Suède[1]), j'ai été étonné de voir sa démarche, mais je ne puis pas l'approuver. Les affaires ne peuvent se bien faire qu'avec le concert et la persuasion de ceux qui doivent contribuer en obéissant. Les actes de violence effrayent, mais ne persuadent personne, et les suites, tôt ou tard, n'en peuvent être, que fâcheuses pour le roi, qui n'est qu'un comédien, et qui à tout prix veut faire parler de soi. Grâce à Dieu, mes enfants se portent tous bien et ma femme est mieux de sa toux obstinée, qui m'a fait craindre pour sa poitrine. Je vous embrasse et suis

L.

---

[1]) Gustav III., König seit 1771.

XII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 2 juin 1787.

Très-chère soeur. J'ai vu par votre chère lettre, que votre situation, quoique toujours embarrassante au moins n'est pas empirée et il faudra du temps avant que vous puissiez avoir des résolutions et décisions de Cherson [1]). Je souhaite et ne doute aucunement, qu'elles ne soient conformes à vos désirs et qu'on cèdera; ce que je crois d'autant plus, que réellement dans le moment présent il n'y a pas d'autre parti à prendre d'aucune façon vu les circonstances de lieu, des distances et de voisinage.

Ici, nous avons toujours froid, ce temps affreux et sans exemple fait craindre beaucoup pour la récolte. Mes enfants, quoiqu'il y ait beaucoup de maladies, continuent pourtant, grâce à Dieu, à se bien porter; et moi je vous prie d'être persuadée de la tendre amitié, avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

---

[1]) Kaiser Joseph war damals auf der Reise in die Krimm.

XIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 4 juin 1787.

Très-chère soeur. Par votre chère lettre du 22 du mois passé je vois que vos inquiétudes continuent toujours; et puis aisément me figurer qu'elles ne seront pas petites, surtout dans une occasion si importante de toute façon, et où il faut être si longtemps sans pouvoir avoir de réponse, ni de décision, où l'attente peut être dangereuse et où on ne peut absolument pas risquer de décider par soi-même; vu surtout le ministre. Enfin je vous plains de tout mon coeur, surtout, avec la vivacité que je vous connois. De Saxe nous n'avons plus rien de nouveau, et nous attendons vers le 20 de ce mois les réponses aux articles proposés pour le contract de mariage. Mes enfants, grâce à Dieu, se portent tous bien, et moi je vous prie d'être persuadée de la tendre amitié, avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

XIV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 7 juin 1787.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 29 du mois passé, et vous avez bien raison de dire que ma femme auroit bien pu se dispenser de cette nouvelle grâce. J'avoue que deux années de suspension m'avoient fait croire qu'elle ne feroit plus d'enfants. A présent nous attendons dans peu les couches de la reine de Naples, qui, grâce à Dieu, se porte bien. Je les lui souhoite bien heureuses, comme je vous souhoite à vous des décisions, qui puissent faire finir vos désagréables affaires et vous puissent faire rester tranquille en contentant tout le monde, ce qui pourtant ne sera je crois pas aisé à combiner. Mes enfants, grâce à Dieu, se portent bien et moi je vous prie d'être persuadée de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

XV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 13 juin 1787.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 29 du mois passé et vois avec bien de la peine les circonstances embarrassantes dans lesquelles vous vous trouvez, et il ne sera pas aisé d'avoir de si tôt les ordres et résolutions de Sa Majesté, et bien moins dans des circonstances pareilles de prendre quelque chose sur soi; et lorsque de pareilles affaires, qui paraissent délibérées et concertées, traînent en longueur, on a tout le temps de se consulter et de fixer son plan d'opération, surtout si on est dirigé ou conseillé par quelque puissance étrangère, avant que le gouverneur puisse avoir le temps d'y remédier efficacement. Ce qui ne laisse pas de rendre l'affaire toujours plus épineuse et dangereuse; c'est avec bien de l'impatience que j'attends de votre amitié la nouvelle de ce qui s'en suivra, et des résolutions qu'on prendra; car sans cela, je risque de ne les savoir que confusément et tard par les gazettes. Je crois que dans les circonstances présentes il n'y a aucun autre parti possible à prendre, que celui de céder; ainsi il n'y a pas à choisir ni a hésiter, et je me flatte que si l'on prend le parti de la douceur, comme je n'en doute point, tout s'arrangera

encore pour le mieux; ou bien les explosions seront différées: c'est ce que je vous souhoite de tout mon coeur.

Ma femme ici, grâce à Dieu, avance heureusement dans sa grossesse, tous mes enfants se portent bien, de Saxe nous n'avons plus de nouvelles, et moi je vous prie d'être persuadée de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

XVI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Le 15 juin 1787.

Très-chère soeur. Votre lettre du premier de ce mois m'a bien fait de la peine; je connais votre vivacité et sensibilité et puis aisément me figurer tout ce que vous avez souffert de toutes les façons, vous et votre mari dans la journée de tumulte que vous avez eue. Je crois que l'affaire est à un point, qu'on risque tout et ne remédie à rien, si ce n'est par la douceur et en cédant présentement; car la fermeté, lorsqu'on ne peut pas la soutenir de fait, ne sert à rien et les moyens n'y sont pas. Il est malheureux que justement dans un moment aussi nécessaire, important et intéressant sa M$^{e.}$ soit absente et si éloignée; elle en aura bien du chagrin et du désagrément. Dans ce moment et vu les circonstances, il paroît, que le

---

[1]) Abgedruckt in „Marie Christine, Erzherzogin von Oesterreich, von Adam Wolf". Wien 1863. II. 235.

changement du ministre et le retour total (de remettre tout) sur l'ancien pied sont les seules choses qu'on puisse faire, et vous avez pris le parti le plus sûr et le plus prudent de toutes façons. Mais il est vrai aussi, qu'ayant une fois accordé une chose pareille au peuple et l'ayant accoutumé à obtenir ce qu'il veut par du bruit et de voies de fait, il faut renoncer pour toujours à tout projet d'innovation quelconque, et de changement, même pour le mieux qui ne pourra jamais plus réussir, car le peuple ne le souffrira plus, et pour chaque caprice, qui lui viendra, exigera le changement du ministre, menacera etc.

Il faut du temps pour changer tout cela; pour à présent je crois, qu'il n'y a d'autre chemin à prendre que la voie de la douceur et de regagner sa confiance, ce qui sera bien long et difficile. Je désire qu'on prenne les meilleurs moyens pour finir le plutôt que possible cette effervescence qui peut tirer à conséquence toujours plus avec le temps, et au moins donner du mauvais exemple. En attendant je sens bien votre embarras et vous plains de tout mon coeur, et vous prie de continuer à me faire savoir les détails ultérieurs de cette importante affaire. Ménagez votre sensibilité, soignez votre santé, et soyez bien sûre en toute occasion et circonstance du tendre attachement avec lequel je vous embrasse. Adieu.

XVII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Le 20 juin 1787.

Très-chère soeur. J'ai reçu deux autres de vos lettres; l'une par la poste et l'autre dans le paquet de ma femme, qui était bien intéressante et que selon ce que vous m'avez écrit, je garderai pour tous les cas possibles, quoique je sois persuadé, qu'il n'en sera jamais besoin et que je me flatte que vous ne serez jamais dans ce cas. Je me flatte qu'à l'heure qu'il est Sa Majesté sera de retour de son voyage ou bien près de revenir, et que vous aurez déjà pu recevoir de lui réponse sur vos affaires, dans lesquelles je vous plains de tout mon coeur; et pour les affaires, leur suite et votre sensibilité; comme Sa Majesté ne me marque jamais rien sur les affaires d'aucune espèce, je n'aurois jamais osé lui donner avis ou lui parler moi-même d'affaires aussi délicates que sont les vôtres. Je suis d'ailleurs persuadé, que dès qu'il aura été bien informé de leur vrai état, il donnera tout de suite les ordres nécessaires pour tout apaiser et pour approuver tout ce que vous avez fait; car dans les circonstances présentes, il me paroît, que quand même on vou-

[1]) Abgedruckt bis „peut seul avoir lieu" in „Marie Christine". II. 237.

droit, il n'y a pas d'autre parti à prendre que celui, qui convient uniquement, et peut seul avoir lieu.

La Reine de Naples a eu de nouveau chagrin à Turin; elle a été incommodée et a craint de faire derechef des couches prématurées. Grâce à Dieu, elle est remise, mais elle a besoin de se beaucoup ménager. Ma femme, grâce à Dieu, avance heureusement dans sa grossesse, mes enfants se portent tous bien, et moi je vous embrasse. Adieu.

XVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 3 juillet 1787.

Très-chère soeur. J'ai vu avec bien du chagrin dans votre lettre du 17 de ce mois [1]), que votre triste situation continue. J'en suis bien fâché d'autant plus, que je crains qu'on ne prenne des mesures fortes et qu'on ne s'y prenne peut-être avec (toute la) douceur. Le prochain retour de S. M. et ses premières décisions, que vous devez déjà avoir reçues, vous éclairciront bientôt sur tout. Je suis au désespoir, que, comme on ne me parle jamais d'affaires je n'aie aucun titre pour m'en mêler ni en parler, et désire bien de n'être pas mêlé dans une affaire aussi délicate et embarrassante d'où je ne vois point d'issue (façon) d'en sortir avec honneur. Je vous plains

---

[1]) du mois passé.

bien de toute façon et vous prie de continuer à m'informer de ce qui arrive, ne le sachant sans cela que par les gazettes. Ma femme avance heureusement dans sa grossesse, mes enfants se portent bien, et moi, je vous prie d'être persuadée de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

XIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 6 juillet 1787.

Très-chère soeur. Par votre chère lettre du 22 du mois passé j'ai vu avec bien du déplaisir la continuation de vos agitations, déplaisirs, peines et chagrins. Je puis aisément me figurer, combien vous êtes occupée, agitée, peinée, et surtout avec votre vivacité. Vous devez souffrir dans de pareilles circonstances. Je crois pourtant qu'à présent Sa M. sera revenue de son voyage et je désire bien qu'à l'heure qu'il est, vous ayez pris des résolutions et décisions, qui, en conformité de l'importance de l'objet, soient de nature à tout remédier, tranquilliser, et à ôter toute cause, semence et reste de mécontentement où de méfiance pour le présent et le futur, et qu'en attendant, au moins le peuple, surtout dans les villes inférieures et les provinces, ne commettra pas d'excès ou de violences. J'attends vos lettres d'une poste à l'autre avec le plus grand empressement, connoissant bien l'importance de l'objet dont il s'agit, surtout dans le moment présent, et

de la décision, qui sera bien décisive, et pour toujours; car il est bien difficile de guérir des têtes une fois bien échauffées et qui ont eues tant de temps à s'y préparer. Continuez-moi votre chère amitié et soyez persuadée de la tendresse avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

XX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Le 12 juillet 1787.

Très-chère soeur. J'ai reçu à la fois vos deux chères lettres du 24 et 26 juin, et suis enchanté, que dans vos chagrins et inquiétudes vous ayez été au moins un peu contente et consolée par mes lettres. Soyez bien sûre, que je vous suis on ne peut pas plus sincèrement attaché et que je vous plains bien sincèrement. Sa Majesté est enfin revenue de son long voyage; elle est fort occupée de vos affaires, elle m'a même écrit et par (là) donné occasion de lui en parler, et vous ne tarderez (pas) de savoir ses résolutions et intentions, dont pour (tant) je ne suis aucunement informé, mais qui seront (cert) ainement conformes aux circonstances. En attendant (on) triomphe publiquement à Rome, et surtout les adhérents du Pape, de vos affaires, et des embarras que cela procurera à Sa

---

[1]) Das Original ist am Rande an mehreren Stellen mehr oder weniger tief ausgerissen; die dadurch entstandenen Lücken sind durch Klammern () kenntlich gemacht.

Majesté. Tandis qu'en (gr)ande partie ces troubles ont été suscités et combinés par les émissaires de la Cour de Rome, (qui est) animée d'une haine contre toute notre maison, (elle profite) de toutes les occasions pour l'assouvir. (Je vien)s de recevoir une lettre fort obligeante de la Reine de France en réponse à la mienne, et je continueroi à lui écrire familièrement. J'attends les dernières résolutions de Vienne et de Saxe sur le temps du mariage de ma Thérèse, dont je suis tous les jours plus content. Elle se porte, grâce à Dieu, à merveille, de même que tous mes enfants, et moi, je vous prie d'être persuadée de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

XXI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 15 juillet 1787.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre lettre du 29 du mois passé avec le livre et les imprimés, qui, y étoient joints; je vous en suis infiniment obligé et vous prie de continuer à m'envoyer les autres imprimés et livres, qui sortiront par rapport à vos affaires. Vous saurez, que Sa Majesté est enfin revenue à Vienne, je me flatte, que cela vous aura tiré d'embarras et vous aura fait savoir ses résolutions sur vos affaires, dont pourtant je ne suis aucunement informé. Je souhoite qu'elles soient de nature à rétablir le calme, la confiance et le bon ordre, et à vous rendre tranquille et contente. Soyez bien persuadée,

que je connais toute l'étendue du désagréable de votre situation présente, de toutes les façons, et que je vous plains bien de tout mon coeur. Ménagez autant que-possible, je vous prie, votre sensibilité et tâchez que votre santé ne souffre point. Ici nous attendons les décisions de Sa M. pour tout ce qui regarde mes enfants et le temps du mariage de Thérèse, et les dispositions à faire. Mes enfants, grâce à Dieu, se portent tous bien, et moi, je vous prie d'être persuadée de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

XXII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 17 juillet 1787.

Très-chère soeur. J'ai reçu exactement vos lettres et les livres que vous m'avez envoyés. Je vous en suis infiniment obligé et ne saurois assez vous remercier vous et votre cher mari du superbe présent et souvenir, que vous avez bien voulu envoyer à ma Thérèse, dont le mariage se fera encore toujours au moi d'octobre prochain. La Reine de Naples a été un peu incommodée, mais à présent nous attendons dans peu les nouvelles de ses couches. Elle a encore eu tout plein de tracasseries qu'en vérité elle ne mérite pas. J'ai appris de Vienne, que vous y deviez venir tout de suite; je ne sais donc pas, si cette lettre vous trouvera à Bruxelles ou non, et où je devroi dorénavant les adresser. Je souhoite de tout mon coeur,

que tout finisse bien, que vous ayez tout lieu d'être parfaitement contente et tranquille, et vous prie d'être persuadée, que je ne désire que les occasions de vous témoigner toute l'étendue de ma constante sincère et tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

XXIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 21 juillet 1787.

Très-chère soeur. Vous me connaissez ma sensibilité, ma sincère amitié, attachement et tendresse pour vous; ainsi vous pourrez aisément vous figurer la peine que m'ont causée vos deux lettres, surtout la dernière, où vous me marquez, qu'ayant reçu l'ordre de partir pour Vienne vous n'aviez pu l'exécuter, puisque le peuple vous en avoit empêché. Je l'avais toujours prévu, de même que bien d'autres choses, et lorsqu'une fois le peuple est le maître, il n'écoute même plus les états. Les conséquences sont incalculables. Je ne puis que vous plaindre et cela de tout mon coeur; je suis trop éloigné pour pouvoir conseiller ou aider et ne sais pas même ce que je puis vous écrire, ni où ni comment. En tous les cas possibles, je vous conjure, ne me laissez pas sans me donner de vos nouvelles, qui sont trop intéressantes pour moi; et soyez sûre, que toujours également et constamment attaché je ne chercheroi que les occasions de pouvoir

vous témoigner toute l'étendue de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

XXIV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 24 juillet 1787.

Très-chère soeur. Par votre chère lettre du 9 de ce mois j'ai vu votre départ pour Vienne annoncé; en conséquence je vous y adresse cette lettre et continueroi de même. Je me flatte et souhoite, que vous y soyez arrivée heureusement, que les affaires pourront s'y arranger promptement et que vous aurez motif d'être tranquille et contente de votre séjour. Je me flatte que vous le prolongerez assez pour y être en septembre, lorsque ma Thérèse y arrivera, et j'avoue que ne pouvant pas l'accompagner nous-mêmes, tant elle que ma femme et moi le considérerons comme un vrai bonheur pour elle, si pendant son séjour à Vienne elle pouvoit avoir le bonheur de vous y trouver, recevoir et profiter de vos conseils et directions tant pour le séjour de Vienne, que pour Dresde. Ici, grâce au bon Dieu, toute ma famille se porte bien et moi je vous prie d'être persuadée de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

XXV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 1 août 1787.

Très-chère soeur. N'ayant pas reçu de vos lettres par cette poste je m'imagine que vous serez en route pour Vienne, où je vous adresse cette lettre, me flattant qu'elle vous y trouvera arrivée en bonne santé et plus tranquille et contente. Ayant appris que les troubles aux Pays-Bas s'apaisent qu'on enverra des députés et que tout s'arrangera; je le souhoite bien de tout mon coeur. Quant j'auroi eu de vos lettres de Vienne, je ne manqueroi pas de vous y envoyer la quittance des 16 mille florins, que vous avez dépensés pour le trousseau de ma fille. Nous attendons toujours depuis 6 semaines des lettres décisives de Saxe; en attendant, grâce à Dieu, ma femme et tous mes enfants se portent à merveille, et moi je vous embrasse. Adieu.

XXVI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 2 août 1787.

Très-chère soeur. J'ai reçu à la fois deux de vos lettres de Bruxelles, et une de Coblence, avec un livre et la nouvelle de votre départ pour Vienne, où je vous adresse cette lettre et ne manqueroi pas de vous envoyer la quittance en question, dès que je vous y sauroi arrivée. Je puis aisément me figurer, combien vous y aurez à faire et combien vous serez fatiguée du voyage, et votre santé affectée des inquiétudes, que vous devez avoir eues tout ce temps, surtout avec votre sensibilité. J'envie bien à mon fils la satisfaction, qu'il aura de vous revoir, ainsi que ma Thérèse. Si jamais vos affaires finies vous vouliez faire cet hiver un tour en Italie pour vous remettre en santé et revoir vos parents, ce seroit en vérité un charmant projet. Sans cela, il faudra bien que je souhoite que vous passiez à Vienne tout l'hiver, pour vous y trouver ce printemps, lorsque j'y viendroi avec mes garçons; car j'attends avec bien de l'impatience de toutes façons, le moment de vous revoir et de vous embrasser. Adieu.

XXVII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 7 août 1787.

Très-chère soeur. C'est bien avec le plaisir le plus sensible que j'ai reçu votre chère lettre du 26 du mois passé, et que j'y ai vu votre heureuse arrivée à Vienne, (et) en bonne santé. Sa Majesté également me marque être enchantée de votre arrivée, et je suis plus que sûr, qu'à présent toutes vos affaires s'arrangeront à votre pleine satisfaction, bien et promptement. Je vous envoie ci-joint, ma quittance pour les quinze mille florins, dont nous étions convenus. Je viens de recevoir un courrier de Saxe et tout est arrangé; le mariage se publiera le 2 de septembre [1]), se célébrera ici le 8, le 10 ma fille partira pour Vienne et y sera le 22, où Sa Majesté donnera ses ordres ultérieurs. Je lui envie bien la satisfaction qu'elle aura de vous revoir, et que mes circonstances domestiques ne m'ayent pas permises de l'accompagner. Ici tout le monde, grâce à Dieu, se porte bien, et moi je vous embrasse. Adieu.

---

[1]) Erzherzogin Marie Therese, geb. 14. Jänner 1767, verm. mit Herzog Anton von Sachsen 18. Oct. 1787, seit 5. Mai 1827 Königin von Sachsen, gest. 7. November 1827.

XXVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 29 août 1787.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 13 de ce mois également en bon état et exactement comme toutes les précédentes. Je me flatte qu'à présent vous aurez lieu d'être entièrement tranquille sur les suites des affaires aux Pays-Bas. Ayant vu par les lettres que j'ai reçues par un garde, dont pourtant aucune n'était de vous, que les députés arrivés à Vienne, y avaient eu leur audience et avaient été si bien reçus qu'il paraissait, que tout était arrangé et accommodé de commun (consentement), sans que la marche ultérieure des troupes soit plus nécessaire. Cela posé, je me flatte que vous pourrez bientôt retourner chez vous aux Pays-Bas, mais je regrette bien pourtant que cela nous privera du plaisir de vous revoir, ou cet hiver en Italie, ou ce Carême à Vienne, lorsque j'y mènerai mes fils. Ici, malgré les chaleurs horribles, ma famille se porte, grâce à Dieu, bien, nous préparons tout pour nos noces, le bagage partant dans peu de jour. J'attends avec impatience l'arrivée de Mr. de Schoenfeldt, dont tout le monde dit un bien infini, et qui, à ce que je me flatte, m'apportera de vos nouvelles, et je vous prie d'être persuadée de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

XXIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 31 août 1787.

Très-chère soeur. J'ai vu ce que vous me marquez dans (par) votre lettre du 20 de ce mois relativement aux chaleurs que vous souffrez à Vienne; les nôtres, comme vous pouvez bien croire, ne sont pas moindres. Nous attendons d'un jour à l'autre l'arrivée du comte Schönfeldt, par lequel je serai enchanté d'apprendre de vos nouvelles.

Je trouve tout naturel que les députés des Pays-Bas soyent de toutes façons empressés d'y retourner, et me flatte, que tout se terminera avec convenance réciproque et pour le mieux. Ma femme qui, grâce au bon Dieu, avance heureusement dans sa grossesse, se porte à merveille, ainsi que mes enfants, et moi je vous prie d'être persuadée de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

XXX.

MARIE CHRISTINE AN LEOPOLD.

Le 21 août 1787.

J'ai reçu, mon très-cher frère, votre chère lettre. Pouviez vous croire que quelque chose au monde m'empêchât de vous écrire? Mais vous y aurez vu ce qui en était cause. Quant à la multiplicité d'affaires je n'en ai aucune ici, car S. M., quoique nous traitant avec bonté pour nos personnes n'entre en aucune vis-à-vis de nous. Nous avons l'honneur de le voir quelquefois, il nous parle à propos rompu, mais sans suite et ce qui nous afflige et peine le plus, est que nous voyons, qu'il n'a aucune confiance en nous et qu'il semble vouloir nous trouver coupables, car sans nous faire de reproches suivis auquel en toute justice on se permet de répondre; après que nous l'eûmes suppliée d'écouter notre justification (légitimation), que mon mari avait écrite et avait toutes les pièces relatives, jamais nous n'avons pu obtenir qu'il nous écoutât ou daignât nous demander cette pièce, qu'à présent vous aurez déjà lue, cher frère. Ce qui nous prouve que dans son coeur il nous accuse, je crois au moins de faiblesse, qu'il nous relève toujours la différence de conduite de Mr. Murray [1]) de la nôtre. Cela est facile; Murray avait

[1]) Murray, Militär-Commandant in Belgien, im September abberufen; das Commando übernahm nach ihm d'Alton.

des ordres positifs de l'Empereur d'assembler les troupes, nous rien. Même le Cte. Belgiojoso [1]) en avait, où S. M. lui recommandait sur tout d'user de modération et de prudence, en cas qu'on dût employer la force pour ne pas pousser à bout, et à des extremités fâcheuses une nation si bornée; 2do que cette nation si animée est devenue plus docile, qu'elle s'est soumise à cette contraction de troupes, est tout naturelle aussi puisque le Cte. Murray (que je loue moi-même de se conduire sagement) avait devant lui et la lettre de l'Emp. aux états du 3 juill. et des assurances réitérées que S. M. voulait leur conserver leurs constitutions, seul point, que la nation demande. Avec cela tout est facile et nous n'avions pour opposer à cette effervescence que de leur donner l'espoir, que S. M. confirmerait cette assurance, que nous avons donnée en attendant cette reponse qui ne pouvait arriver de si longtemps, vue l'absence prolongée de S. M. encore par la tournée dans la Crimée; d'ailleurs nous n'avons rien fait, rien signé que de l'unanime avis du ministre et de la jointe des membres du gouv., à qui l'E. avait confié les affaires, et de Mr. Martini [2]), que j'y ai fait assister (exprès même quand) il n'était pas question de justice, (et dans les derniers temps sur les instances les plus vives de Mr. de Murray même). Je crois qu'on ne peut pas faire d'avantage, surtout dans la position où l'E. nous avait mis, et par son éloignement, et par la nouvelle organisation de son gouvernement. (Par tout cela) vous jugiez bien

[1]) Graf Belgiojoso, bevollmächtigter Minister in Belgien von 1783 bis 1787.

[2]) Carl Anton Martini, der bekannte Professor der Rechte in Wien, Justizhofrath, beauftragt mit der Justizorganisation in Belgien.

alors cher ami que nos coeurs sont tristes et que cela mine la santé. Si mon maître n'est pas content de moi, j'aime mieux, qu'il me le dise, et il est trop juste de me condamner s'en m'entendre. J'espère que je vous reverrai un jour, projet dont je m'occupe beaucoup (très-fort). Je pourrais de bouche vous faire tous ces détails et épancher dans le sein de l'amitié toutes les peines que nous dévorons. Je crains le plus pour la santé de mon cher mari dont la poitrine et l'estomac sont en mauvais état. Cette inquiétude me manquerait encore pour m'anéantir entièrement. Pardonnez ce long griffonage au milieu de votre noce, et croyez moi toute à vous en vous embrassant tous deux . . .

. . . [1]) et dans le dernier temps sur les instances même, puisque pour signer cette dépêche relative de ne pas remuer sans nécessité les troupes, mon mari s'est défendu même par écrit d'y entrer et ce n'était que lorsque, d'accord sur ce point. Le M. et le com. extraord. sont venus chez nous nous représenter (par écrit que cela entrait clairement dans le sens des intentions de S. M. et (que le „tiers état“ ayant sa confiance qu'en nous ne resoudrait jamais (d'autant plus vite) la députation pour Vienne, s'il n'avait cette assurance tranquillisante signée par nous, qu'il s'y résolut, ne voulant avoir à se reprocher d'avoir (donné lieu) empêché (ou retardé) l'envoi de la députation.

---

[1]) Eingeschlossen; Original von der Erzherzogin geschrieben, die Zusätze ( ) von der Hand des Herzogs Albert.

XXXI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 4 septembre 1787.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 22 du mois passé par la poste et l'autre plus longue par le comte Schönfeldt, arrivé hier, qui m'a remis en propre main le paquet, dont vous l'aviez chargé pour moi. Je me reserve à y répondre par quelque occasion sûre, mais vous prie en attendant de ménager votre santé et votre sensibilité et de me faire savoir dès que cela sera fixé, si vous retournez à Bruxelles ou si vous comptez faire un tour en Italie, et quand à peu près nous pourrions compter vous voir ici, afin que je puisse prendre mes mesures à temps, pour que vous y soyez le moins mal possible; j'imagine que ce sera avant le fort de l'hiver.

Je suis fort content du comte Schönfeldt qui me paraît un bel homme, fort instruit, naturel et sans aucune cérémonie ni étiquette. Voilà le jour des noces qui approche. Dieu veuille que ma fille soit bien heureuse et sache se conduire de façon à mériter les bontés et l'estime de la famille, où elle va entrer. Continuez-moi votre chère amitié et soyez persuadée de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

XXXII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 8 septembre 1787.

Très-chère soeur. Cette lettre vous sera remise par un commis de ma secrétairie, Stefani, que j'ai envoyé en courrier en Saxe avec la nouvelle du mariage de ma fille, qui de Dresde repasse par Vienne, où il attendra l'arrivée de ma fille et les ordres de Sa M. pour revenir ici. Je vous l'adresse pour que vous puissiez, par lui sincèrement m'écrire. Je vous en conjure, comment trouvez-vous mon fils François et sa future épouse, comment sa Me. en est contente, quand il compte les marier et où les établir ou qu'en faire, car je ne suis absolument informé de rien; et si vous comptez encore venir en Italie et quand et comment. Enfin écrivez moi ce que vous savez qui peut nous intéresser, l'homme est sûr et affidé et vous pouvez-vous y fier entièrement, je vous en reponds. Adieu.

XXXIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 12 septembre 1787.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 30 du mois passé, et vous remercie bien de tout mon coeur de l'amitié et tendresse avec laquelle vous me promettez votre assistance pour le temps du séjour de ma fille à Vienne, n'y connaissant personne. Elle y aura bien besoin de vos conseils, car je souhaiterais qu'on en soit content. Je vous dois bien des remercîments de ce que vous nous avez obtenu de l'Electeur, la permission de M[de.] Bolland de venir pour quelques jours à Dresde; c'est un grand bienfait pour ma fille, cela lui fait le plus grand plaisir et nous savons que c'est à vous que nous le devons.

Notre mariage a été célébré le 8 à 5 heures après-dîner, la fonction a été très-bien, l'épouse s'en est très-bien acquittée et j'en suis fort content de même que tout le monde; nos fêtes ayant aussi toutes très-bien réussies, je me flatte que tout le reste ira bien.

Mon courrier, qui est allé en Saxe avec la nouvelle du mariage, a ordre ensuite de passer par Vienne pour prendre vos ordres; je vous en préviens. Je me flatte toujours de vous revoir ou ce printemps à Vienne ou cet hiver ici, si les bruits de guerre avec les Turcs n'en dérangent pas les projets.

Mais je ne puis m'imaginer, que je vous trouverai devenue d'un caractère tout à fait indifférent et sans vivacité, comme vous me le marquez.

Les lettres venues directement des Pays-Bas aux négociants d'ici disent: qu'il y a eu une grande effervescence à Bruxelles plus fort que celle du 30, et que bien du monde pense à se sauver. Je me flatte que cela ne sera pas vrai pour la tranquillité de tous. Portez-vous bien; mes enfants en font grâce à Dieu de même, et soyez je vous prie persuadée de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

XXXIV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 15 septembre 1787.

Très-chère soeur. Ma fille Thérèse vous remettra elle même cette lettre. Votre amitié pour moi et vos bontés pour elle me sont assez connues pour que je n'ai pas besoin de vous la recommander; assistez la de vos conseils et dirigez la à Vienne de façon qu'on y soit content d'elle, ce qui est l'unique chose que je souhaite.

Neuve et sans expérience dans le monde, dans un pays, où elle ne connait personne, fort embarrassée de soi-même, elle aura besoin d'être encouragée et conseillée, au moins pour connaître et distinguer les personnes. Je me flatte que vous vous en chargerez, et vous prie d'être persuadée que je lui envie bien la satisfaction qu'elle

aura de vous revoir, et (de) toute la tendresse avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

XXXV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 22 octobre 1787.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du onze de ce mois et y ai vu la décision que Sa Majesté vous a donnée pour votre retour aux Pays-Bas. Je souhaite que vous la sachiez bientôt plus décidée et positive, car il est embarrassant d'être dans une pareille indécision. Quant à votre santé et celle de votre mari, je comprends et sens bien que les chagrins peuvent la miner, mais je vous prie, menagez-la, et soignez-la tout de suite et pensez à prévenir le mal qui pourrait en arriver. Quant à votre idée de venir en Italie, vous méritiez bien que je vous gronde des compliments que vous me faites et de ce que vous pourriez seulement croire, que votre venue ici pourrait nous gêner ou nous faire moins déplaisir qu'à la Reine de Naples. Je me flatte que vous devez assez nous connoître et notre sincère, constante et tendre amitié pour vous pour être persuadée du plaisir, que nous aurons à vous revoir ici et profiter de votre compagnie, qui nous sera toujours agréable et chère en tous les temps, lieux et façons possibles. Je me flatte qu'au moins on ne vous refusera pas la permission de faire ce voyage, quand on ne vous laisse pas retourner chez vous. L'unique chose,

que je vous prie c'est, que quand une fois, vous aurez résolu et fixé de me marquer le plutôt possible le temps auquel vous contez venir ici à peu près, et le nombre des personnes qui vous accompagnent, uniquement pour les quartiers à faire à temps. Puisque je vais passer l'hiver à Pise avec tous mes enfants, et ma femme comptant y faire ses couches, je puis arranger mon départ de façon à y être établi à votre arrivée et arranger les quartiers à temps, n'étant pas logé à Pise comme à Florence, et cela pour vous éviter tous les embarras; mais sur cela ne vous gênez aucunement dans vos projets de voyage, car nous ne désirons que le plaisir de vous embrasser et profiter le plus que possible de votre chère compagnie. Ma petite famille, grâce à Dieu, se porte bien et j'attends avec impatience la nouvelle de l'arrivée de Thérèse à Dresde, et je vous embrasse. Adieu.

XXXVI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 24 decembre 1787.

Très-chère soeur. J'ai vu par votre chère lettre du 13 de ce mois, qu'enfin vous avez obtenu votre décision et la permission de retourner chez vous après les noces de mon fils [1]; et quoique certainement mon amitié aurait

[1]) Erzherzog Franz, verm. 8. Januar 1788 mit Elisabeth von Würtemberg. Marie Christine und Herzog Albert verliessen Wien am 13. Jan. 1788.

préféré de vous revoir ici, je prends part au plaisir que vous devez avoir de retourner tranquillement chez vous. Pour me régler avec mes lettres, marquez-moi je vous prie, quand vous partirez et jusqu'à quand je dois vous écrire à Vienne, et vous pouvez bien être assurée de ma parfaite et pleine souscription pour le cas que vous puissiez encore faire le voyage d'Italie.

Ma femme approche de son terme et grâce au bon Dieu, se porte à merveille; mais j'ai mes trois filles et mon fils Jean avec la petite vérôle volante, qui s'attache même aux femmes qui les servent; les fièvres sont aussi fortes et l'éruption aussi copieuse que dans une forte petite vérôle naturelle. J'espère que peu à peu tous en seront délivrés. Continuez moi votre chère amitié et soyez je vous prie persuadée de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

XXXVII.

Points de direction donnés par le Grand-Duc de Toscane dans une lettre écrite dans le mois d'août 1788, et par lesquels il nous a manifesté ses intentions sur ce que dans le cas du decès de l'Empereur, il devait se faire de sa part dans les Pays-Bas[1]).

1. Les gouverneurs généraux auront à reprendre aussitôt leur autorité sur le pied qu'ils l'avaient lors de leur nomination, à leur charge, et le militaire aussi bien que le civil devront être remis, par conséquent, sous leurs ordres.

---

[1]) Handschrift des Herzogs Albert.

2. On fera finir tout-de-suite les dispositions militaires, défendant aux troupes d'agir contre le peuple, hors les cas, où leur assistance serait demandée pour contribuer au maintien du repos public; et on abolira les gardes extraordinaires, patrouilles etc., qui ont l'air de méfiance et d'être en guerre contre lui.

3. Les gouverneurs généraux rassembleront les états et les assureront, que: le souverain ne voulant que leur bien et qu'agir de concert avec eux, il désirait qu'ils lui exposassent tous leurs griefs et les propositions qu'ils pourraient avoir à faire relativement à la joyeuse entrée.

4. On pense qu'il conviendra de convoquer les états de toutes les provinces de la façon la plus propre aux circonstances.

5. On leur fera alors non seulement les déclarations ci-dessus dites, mais on leur proposera aussi de projeter un pacte ou contrat entre le souverain et la nation, qui assurât parfaitement aux pays leurs libertés, constitution et priviléges. On y assurera surtout les points qui établissent: que personne ne peut être arrêté arbitrairement ni jugé que par ses juges naturels; que les impositions ne pourront avoir lieu que par subsides temporaires accordées avec le consentement des états. On y proposera le retablissement de l'université de Louvain, et le renouement au séminaire général, laissant aux évêques les leurs. On y déclarera enfin l'intention de concerter d'un commun accord avec les états tout ce qui peut tendre au bien-être du pays, et l'on demandera des états d'envoyer les pétitions qu'ils trouveraient à formuler par un petit nombre de députés choisis, au souverain lui même.

6. On accordera un oubli général du passé, permet-

tant aux proscripts de revenir chez eux et ne recherchera plus personne pour les faits antérieurs.

7. On répandra tout-de-suite ces intentions dans les provinces, afin qu'il n'y arrive pas avant cela quelque émeute ou inconvénients, et pour y maintenir la tranquillité dans les esprits.

8. Enfin, après que les états seront tenus et que les députés seront venus à Vienne, les gouverneurs devront se rendre eux-mêmes près du souverain pour qu'il puisse être informé par eux de l'état des affaires, et les entendre sur ce qui serait à concerter pour le bien-être commun.

XXXVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 28 janvier 1789.

Très-chère soeur. J'ai vu avec bien du déplaisir, que chez vous le temps s'est remis au froid, ce qui causera beaucoup de misère; ici il est chaud comme en été, ce qui cause beaucoup de maladies, mais pas dangereuses. Mes enfants, grâce à Dieu, se portent bien, Thérèse a la rougeole, mais fort bénigne. Elle l'a gagnée en assistant son mari qui l'avait. A Naples la reine est toujours malade. Elle a fait inoculer sa fille Amélie [1]) et son dernier garçon qui est sujet à la dentition, et cela au

[1]) Marie Amalie, geb. 1782, verm. 1809 mit Louis Philipp, Herzog von Orleans, 1830—1848 Königin der Franzosen, gest. 1866.

moment, qu'il y a une terrible épidémie de mauvaise petite vérôle à Naples. Le roi l'a voulu, mais elle risque beaucoup par là. Je crains que dans les affaires chez vous, vous aurez des chagrins; on veut forcer prendre le haut tour et faire agir le militaire; le moment ne me paraît pas heureux pour cela à présent. Je ne puis vous en dire d'avantage et finis en vous embrassant tendrement.

XXXIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE

Le 6 février 1789.

Très-chère-soeur. J'ai vu avec bien du déplaisir par votre chère lettre du 20 du mois passé, les chagrins et déplaisirs que vous avez derechef chez vous. Il est bien malheureux que les affaires n'ayent pu s'accommoder de façon à éviter tous ces désagréments. Je puis aisément me figurer combien le public sera affligé de ces circonstances et que cela vous fera un carnaval fort triste. Ici, vû la mort du roi d'Espagne[1]) nous n'en avons pas du tout, et j'avoue que j'en suis enchanté; on est infiniment mieux et plus tranquille de cette façon, surtout quand on a beaucoup de jeunes gens dans la maison. Je vous remercie bien des nouvelles que vous me donnez de Thérèse, de Dresde; grâce à Dieu, elle a passé et supporté

---

[1]) Karl III., geb. 1716, König von Neapel und Sicilien 1734, in Spanien 1759, gest. 13. Dec. 1788.

heureusement sa rougeôle, ce dont je suis enchanté. Ici, nous n'avons rien de nouveau; grâce à Dieu mes enfants se portent tous à merveille, et il n'y a que la reine de Naples qui a toujours des inquiétudes. Soyez je vous prie persuadée de la tendresse, avec laquelle je vous embrasse et suis.

L.

XL.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 15 février 1789.

Très-chère soeur. Avec bien du plaisir j'ai vu que chez vous les affaires se sont passablement arrangées, et qu'au moins il n'y a pas eu d'explosion; si on donne du temps j'espère toujours, qu'en envoyant des députés à Vienne, à la fin on s'entendra et on s'arrangera stablement, ce qui serait bien utile et désirable de toutes façons. Ici, grâce à Dieu, nous nous portons tous à merveille, de même que nos enfants. Il n'y a que la reine de Naples, dont la santé m'inquiéte tout de bon; elle ne peut pas se remettre du chagrin qu'elle vient d'éprouver de la perte de ses deux fils, elle en est étourdie, et je crains bien pour les suites de sa santé si elle ne parvient pas à se distraire et se faire raison. Je prêche tant que je puis. Portez-vous bien et soyez persuadée de la tendresse avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

XLI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE[1]).

Le 7 mars 1789.

Très-chère soeur. Enfin j'ai reçu à la fois trois de vos lettres, qui me manquaient. Vous avez bien raison de plaindre de toutes façons la pauvre reine de Naples, qui ne peut pas se remettre, ni oublier les pertes qu'elle vient de faire. Je suis fâché d'apprendre que vous êtes incommodée, mais je me flatte, que ce ne sera qu'un rhûme, qui avec une saison si variable, est général, aussi ici presque tous mes enfants l'ont, mais légèrement. Je suis charmé que les affaires chez vous se sont passées sans bruit. Si on avait pu tout arranger à l'amiable et de concert, cela aurait été peut-être mieux; et à présent, je crois qu'on n'aura plus besoin de militaires tout étant arrangé, car cet état de guerre ne peut pas être avantageux ni agréable. Les affaires en France prennent une tournure bien singulière, et je suis curieux de voir comment le Roi, Mr. Necker, et tous ceux qui depuis si longtemps l'ont si mal conseillé pourront se tirer de la présente situa-

---

[1]) Von den Worten „Je suis charmé, que les affaires chez vous se sont passées sans bruit" an abgedruckt in „Marie Christine" II. 237. In dieser Form abgedruckt bei Feuillet de Conches III. 174. Das Original hat Feuillet nicht gesehen.

tion. Je désire la paix et tranquillité par tout, mais je ne la prévois nulle part. Je vous embrasse et suis

L.

XLII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 9 juin 1789.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 26 du mois passé. Nous sommes derechef dans les mêmes épouvantes et transes. Sa Me. ayant derechef eu plusieurs accès de fièvre très fortes qui m'ont bien allarmé, et qui avec toutes les craintes et inquiétudes continuelles m'ont tellement agité les nerfs que j'en suis incommodé depuis 5 ou 6 jours, quoique je cherche de me ménager beaucoup.

Ici, il y a bruit, que le conseil de Brabant a été cassé et qu'on va casser les états comme en Hainaut; marquez-moi si cela est vrai, et au cas que cela arrive quelles en seront les suites. De la guerre il n'y a rien de nouveau et je plains bien la pauvre reine de France de toutes les façons, tant pour la perte du Dauphin [1]), que pour toutes les impertinences qu'on lui fait de ce qu'on en dit et écrit, ce qu'elle ne mérite pas du tout.

Ici, après des chaleurs terribles nous avons du froid comme en novembre, ce qui cause beaucoup de maladies, attaque et agite furieusement les nerfs. Grâce à Dieu,

---

[1]) Ludwig. Dauphin, geb. 22. Oct. 1781, gest. 4. Juni 1789.

toute ma famille se porte bien, et moi je vous prie d'être persuadée de la tendre amité avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

XLIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 24 juin 1789.

Très-chère soeur. Par votre chère lettre du 9 de ce mois je vois ce que vous me marquez sur les affaires de France, et suis entièrement de votre avis. Le roi a été très mal conseillé à faire tant d'emprunts, à assembler les notables et encore plus, à faire les édits pour changer la magistrature et exiler les parlements. Par là, il a perdu ressources, crédit et affection de la nation; il faudra qu'il révoque tout, recule en tout, car je ne crois pas ses ministres assez fous pour vouloir soutenir leurs plans par une guerre civile, et il ne lui reste plus d'autre parti à prendre pour en sortir avec honneur, que de convoquer les états généraux et de concerter avec eux d'accord, et de bonne foi, une constitution nouvelle et stable, ou cédant de ses droits il règle les choses de façon à contenter le public et à regagner sa confiance. Ici, nous n'avons absolument aucune nouvelle, les affaires de la guerre sont en suspension. Dieu veuille, que ce soit pour le mieux. Ma petite famille, grâce à Dieu, se porte à merveille; Charles est rétabli tout à fait; pour moi je souffre encore toujours de ma fluxion aux yeux qui

dans ces chaleurs est fort obstinée. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

XLIV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 26 juin 1789.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 12 de ce mois. Nous sommes toujours dans les mêmes inquiétudes pour la santé de Sa Mé., qui a toujours des hauts et des bas, on ne sait jamais rien de positif de ce qui en est, mais à présent on dit qu'elle est beaucoup mieux. Je le souhaite de tout mon coeur, mais toute cette histoire et maladie ne me plaît pas, surtout pour les suites.

De Naples, à présent les choses vont bien, la santé du roi est mieux, quoique pas guéri, le danger de l'*angestecket werden* depuis longtemps n'existe plus, car cela est arrivé si souvent et on l'a voulu si positivement que la reine a plusieurs fois dû prendre les remèdes et cures les plus efficaces. A présent on avait projeté un voyage de LL. MM. à Vienne, que Sa Mé. l'Empereur a décliné, car en honneur dans ces circonstances il n'était pas de saison.

Dans ce moment, un officier italien au service de notre frère l'Electeur, m'apporte une lettre de votre part, une longue paperasse de votre mari et un présent pour ma femme. J'ai tout reçu en bon état, soyez sûre de ma

discrétion et sûreté, je vous y répondrai par une occasion sûre. Je vous embrasse et suis

L.

Remerciez de ma part, je vous prie, votre cher mari de sa lettre, je lui répondrai par une bonne occasion.

XLV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 16 septembre 1789.

Très-chère soeur. Je profite d'une occasion d'un officier des gardes de mon frère l'Electeur pour lui faire parvenir sûrement cette lettre, et mon frère, que j'en ai prié, pensera à vous la faire parvenir sûrement et en propres mains.

J'ai reçu par le retour du courrier de Naples votre longue lettre et le mémoire que votre mari a bien voulu m'envoyer sur les affaires des Pays-Bas, desquels je vous prie de le bien remercier en mon nom. Grâce à Dieu, Sa Majesté, à ce qu'on dit se porte mieux, quoique la racine du mal ne soit pas encore levée, et il me paraît, que tant pour les personnes qui m'environnent, que pour ce que je parle et écris, je dois être beaucoup plus sur mes gardes que jamais; car il paraît qu'on s'informe et me suspecte quoiqu'à tort, plus que jamais. Je ne suis absolument informé de rien, et depuis un certain temps on cache tout ce qui regarde les affaires d'Allemagne et des

Pays-Bas, sur lesquels donc, je ne puis vous rien dire de plus positif que ce que je vous ai marqué dernièrement en général; car depuis, tout paraît devoir changer et Dieu sait, combien d'autres changements on va faire. Par tout ce que je vois, je crois que le mécontentement et la méfiance sont générales chez vous, que la crainte du militaire les pourront concentrer pendant quelque temps; mais que plus tard se fera l'explosion, plus elle sera violente, concertée, combinée et dangereuse, surtout si on aigrit les esprits, puisque à la longue le pays et le peuple verront bien que s'il se fait du bruit à la fois dans toutes les provinces, dans les villes et le plat pays, vos troupes sont beaucoup trop faibles pour faire face par tout. Je sais d'ailleurs, que des *députés français et des émissaires tant de cette nation que hollandais* sont chargés de tâcher de soulever le peuple chez vous et de débaucher les troupes. Je souhaite de tout mon coeur que cela ne se fasse point, mais je ne m'en flatte pas, étant persuadé que cela arrivera tôt ou tard infailliblement.

En France la confusion est toujours plus grande; je sais pour sûr qu'on veut renvoyer ou enfermer la reine, et cela pour la couvrir de honte et faire un affront à la famille. Vous verrez que le pillage et la guerre civile y continueront encore longtemps, et que la ville de Paris finira par se brouiller avec les autres provinces et l'assemblée générale, et que ce pays en combustion, par son mauvais exemple et écrits et émissaires, fera beaucoup de mal et sera nul pour ses alliés pour un siècle.

L'affaire des séminaires chez vous est venue trop tard, il y a deux ans elle aurait fait beaucoup de bien et remédié à bien des inconvenients. A présent elle ne montre

que de la peur *et enhardit toujours à des prétensions, démarches et demandes plus outrées, et qui ne pourront pas s'accorder sans reculer entièrement de ce qui a été fait.* Je crois toujours fort dangereux d'exiger (surtout dans des provinces éloignées et détachées) ce qui ne plaît pas à la nation, et, ce que de fait, on ne peut pas les obliger à faire au cas qu'ils résistent par la conviction de leur propre avantage ou par la force.

Grâce au bon Dieu, Sa Majesté se porte mieux et vivra j'espère de longues années et plus même que moi. Je ne puis donc rien vous dire de positif sur les affaires chez vous, n'étant pas même au fil et au fait de ce qu'on y a fait et change tous les jours.

Mais si jamais — Dieu garde — Sa M. eût le malheur de succomber, je ne manquerai pas de vous instruire, dans le moment, de mes idées qui sont je crois toujours:

que les gouverneurs généraux reprennent le gouvernement avec toute l'autorité qu'ils avaient ci-devant et que le ministre et commandant général leur soyent subordonnés; que le ministre et le commandant général se portent tout de suite à Vienne pour y rendre compte de l'état de leurs départements; que le lieutenant général et le Sr. Crumpipen exercent leurs fonctions pendant leur absence; qu'on convoque tout de suite et permette aux états de s'assembler selon leurs formes et constitutions précédentes, dans chaque province;

qu'on assure le public qu'on veut le gouverner de son gré, accord et consentement, redresser les griefs qu'il aurait, et éloigner tous les employés, dont il serait mécontent; que les états exposent leurs griefs sur tous les points et les désirs de leurs provinces; qu'ils examinent

la joyeuse entrée et les modifications, changements ou clauses qu'ils y proposeraient ou souhaiteraient; que ces griefs, propositions ou désirs unis ensemble de toutes et chaque province soyent convoyées au souverain par un petit nombre de députés à choisir au nom de toutes les provinces et par eux-mêmes; qu'on accorde une amnistie totale pour le passé, grâce à tous ceux punis pour les troubles, libelles etc., à tous les exilés et en relâchant tous les prisonniers, hors ceux, qui auraient commis en même temps quelque délit comme pillage, meurtre etc.;

qu'on assure à chacun la propriété de ses biens et personne ne pourra être arrêté ou jugé que par ses loix et juges naturels; qu'on rétablira le conseil de Brabant avec les modifications à y faire pour la plus prompte justice d'accord avec les états; de faire finir tout de suite toute démarche militaire, comme pied de guerre des troupes, arrêts, patrouilles extaordinaires, canons sur les places etc. d'accord avec les états, par un placard à publier, faisant faire le service au militaire comme il le faisait avant les troubles, mais s'en servant librement pourtant pour empêcher tout excès, insulte, pillage ou désordre public et diminuant les gardes extraordinaires peu à peu et *selon les circonstances.*

Quant aux points et difficultés que vous me marquez dans votre lettre, pour ce qui est au militaire et de rassembler les états j'y ai déjà répondu par les points précédents. Quant à la joyeuse entrée, je suis d'accord avec vous qu'il vaut mieux déclarer qu'après avoir entendu les députés et représentations des états, le souverain leur demandera ses éclaircissements sur les points de la joyeuse entrée qui avaient été sujets par le passé à de sinistres interpré-

tations, et fera concerter par ses gouverneurs généraux avec les états la façon de les redresser.

Quant à ce que vous dites de ne pas assembler les états des provinces en états généraux, chaque province faisant corps à part, j'en suis entièrement d'accord avec vous et qu'il vaudra mieux commencer par les tranquilliser, et ensuite avec le temps les persuader à s'unir entre elles en états généraux, qui ne peuvent être dangereux que pour les gouvernements, qui ne veuillent pas le bien ou dont l'administration des finances ne veut pas être surveillée, et serait fort utile à tout le pays. Quant au conseil de Brabant il n'y aura pas de difficulté à le rétablir d'abord comme il était.

L'article des séminaires et de l'université à Louvain pourrait avoir lieu dans les griefs des provinces, et être examinée alors sans la publier tout de suite.

Il sera nécessaire de déclarer d'abord que personne ne pourra être arrêté arbitrairement ni jugé que par ses juges naturels, et les impositions ne se paieront que par subsides temporaires avec le consentement des états. Ces deux points sont essentiels pour rassurer le public. *Quant aux députés qui n'ont pas le droit de traiter ni concerter hors du pays selon leur constitution, je ne le savais pas, mais cela est indifférent, et alors les états resteraient en liberté, ou d'envoyer des députés, ou d'adresser leurs griefs et mémoires simplement aux gouverneurs généraux ou directement au souverain.*

Quant à ce qui regarde les suppressions et l'administration des biens de la caisse de religion, ce sont tous des objets postérieurs qui seraient motivés dans les griefs des états, et qu'il serait alors temps d'arranger avec eux sans

les publier. Voila à peu près d'avance les points essentiels, et que j'ai cru pouvoir répondre aux questions que vous m'avez faites, et aux explications que vous m'avez demandées dans votre longue lettre. Je vous conjure *de ne jamais parler avec personne ni faire semblant ou confidence à personne que je vous ai écrit sur ces matières ou de ma façon de penser sur ces affaires ou des points que je vous ai marqués, bien moins encore de prendre des notices ou préparer des papiers, ou matériaux sur ces affaires.* Soyez persuadée que vous êtes entourée de surveillants, on vous suspecte et de Vienne, et le ministre et général commandant, on fera tout son possible pour faire parler vous ou vos alentours, chaque parole peut donner du soupçon dans les circonstances présentes, et ce que je vous écris uniquement ici pour répondre à vos questions *et en forme de simple gazette* pourrait être mal interprêté et prouver à vous et à moi bien des chagrins et désagréments, d'autant plus que je sais, qu'on a tâché d'indisposer fortement mon fils François contre les Pays-Bas et à lui inspirer des maximes violentes à cause de leur résistance.

Quant aux lettres le citron est toujours le plus sûr pour donner quelque avis de peu de lignes; un chiffre donnera toujours plus de soupçon.

Des deux exemplaires, que vous m'avez envoyés, l'un est trop compliqué et ne peut pas servir, l'autre qui consiste à se servir d'un livre, est le meilleur, et en cas de besoin nous nous servirons de celui-là; pour le français des No. 92, 93 94, 99 et 100 et 101 du journal de l'Europe, et les allemands dans l'histoire de l'ancien testament que vous m'avez envoyé, selon la clef, qui y était jointe; je vous renvois la

clef et description de l'autre qui est beaucoup trop compliquée.

Quant à ce que vous m'avez marqué relativement au Sr. Cornet des Grès, il pourrait toujours revenir étant compris dans le nombre de ceux qui auront été pardonnés pour les affaires passées, et il serait toujours temps de se prévaloir de ses talents et capacité, sans montrer de le vouloir distinguer, Sa Majesté en ayant été fort mécontente.

Ici nous n'avons aucune nouvelle; mon fils est à l'armée et le Marquis Manfredini a obtenu directement de Sa Mé. aussi la permission d'y aller et est parti tout de suite pour Belgrade, ce qui m'a paru assez singulier.

On tâche d'inspirer à François les sentiments les plus fermes et durs, mais parmi mes fils ici je vous réponds des trois aînés, que jamais ils ne les auront. Grâce à Dieu tous ici se portent bien, de même que ma femme, et nous sommes retirés à notre tranquille campagne de Castello pour éviter tous les propos, questions et discours inévitables, lorsqu'on se répand dans le monde, et qui dans les circonstances présentes ne peuvent pas nous être agréables. Soyez je vous prie bien persuadée de tout notre tendre attachement, et que je désirerais bien sincèrement de pouvoir vous revoir et vous assurer de bouche que je suis [1]).

---

[1]) Die markirten Stellen sind im Original mit Bleistift unterstrichen. Demselben liegt auch eine in mehreren Theilen gekürzte Abschrift von der Hand des Herzogs Albert bei.

XLVI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 4 octobre 1789.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 18 du mois passé et vous suis infiniment obligé des marques d'amitié, que vous voulez bien m'y donner, et de la part, que vous voulez bien prendre à tout ce que je dois sentir dans le moment présent. On peut bien se faire raison, mais lorsqu'on a les nerfs sensibles et qu'ils sont une fois agités, on n'est pas le maître de sentir ou de ne pas sentir. Vous saurez, comment vont les affaires de la guerre. J'ai reçu un ordre sec de me tenir prêt à partir; je ne sais pas, quand, comment, ni si c'est pour l'armée ou pour Vienne ni pour combien de temps; j'ai fait mes dispositions, quoique je suis incommodé depuis 15 jours de maux de nerfs et de coliques nerveuses. Je partirai tout de suite au premier ordre: cette attente n'est pas agréable, ni cette indécision, quand on a 12 enfants au logis, mais je me soumets à la providence et souffrirai bien volontiers les fatigues de corps et d'esprit de ce voyage, pourvu que la santé de Sa M. se remette, qu'elle se ménage d'avantage et que la paix se fasse. Si jamais j'étais obligé de partir sans avoir plus de temps de vous écrire, je vous en préviens, ma femme y suppléera, car de Vienne ou de

Hongrie vous n'aurez guère de moi des lettres ni gaies ni intéressantes. J'attends avec impatience le retour du courrier de Naples, de chez vous. Ma femme, comme vous pouvez bien le croire n'est pas trop gaie non plus; mes enfants grâce à Dieu se portent bien, et moi je vous embrasse et suis

L.

XLVII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 7 octobre 1789.

Très-chère soeur: J'ai été pénétré de l'amitié que vous me témoignez dans votre chère lettre du 22 du mois passé; pour aujourd'hui je ne puis vous écrire que peu. J'ai mes nerfs très-attaqués et j'ai perdu le sommeil. Vous pouvez croire quel effet m'a fait un ordre de me tenir prêt de partir, sans savoir pour où, quant, ni pour combien de temps, et cela sur le premier avis que je recevrai. Quand on a beaucoup d'affaires et une nombreuse famille et qu'on pense, où on doit aller et les choses agréables qu'on y trouvera, cela ne rend pas gai, et l'incertitude de pouvoir devoir partir d'un moment à l'autre est cruelle pour qui a les nerfs sensibles et affectés; enfin on n'ose réfléchir et il faut se soumettre aux décrets de la providence, quand même on est sûr de ne rien pouvoir faire de bon. Je vous embrasse, mes enfants grâce à Dieu se portent bien.

XLVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 13 octobre 1789.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 28 du mois passé et suis bien de votre avis, surtout ce que vous m'y dites sur les affaires de France, pourvu que ces mauvais exemples ne gagnent pas en Allemagne et chez vous. Votre lettre à ma femme, je ne l'ai pas bien pu lire ni comprendre le grec que vous y aviez mis et qui est trop abstrait pour moi. A son temps je vous marquerai comment je me sers de la tabelle pour apprendre à lire à mes enfants, si cela peut vous amuser.

Ici nous avons des pluies continuelles et un temps affreux qui est fort désagréable, étant justement la saison où on est à la campagne, et on ne peut pas sortir de la chambre. Dans ce moment j'apprends la nouvelle de la victoire complète du prince Coburg sur la grande armée turque [1]; cela prouvera j'espère la prise de Belgrade et ensuite la paix, qui est tout ce qu'on peut désirer. J'apprends, qu'on dit, que j'ai été consulté par Sa M. sur les affaires et changements des Pays-Bas et que j'y ai donné mon sentiment et approbation; cela est entièrement faux.

---

[1]) Coburg und Suwarow schlugen mit 18.000 Mann den Grossvezier mit 90.000 Türken bei Martinesti am 22. Sept. 1789; Laudon eroberte Belgrad, 9. Oct.; Coburg zog in Bukarest ein.

Mon approbation ne serait point nécessaire, mais je dois vous dire, que jamais on ne m'a demandé ni consulté sur aucune affaire des Pays-Bas. On m'envoyait d'abord une partie des rapports qui venaient de ce pays, un mois après qu'elles étaient résolues et expédiés, ensuite seulement des extraits et enfin voici cinq mois depuis la St. Jean, qu'on ne m'en envoit plus ni papier ni extrait ni résolutions, et que je n'en ai plus entendu parler du tout, comme si c'était la Chine. Je n'ai donc jamais pu répondre sur des matières, dont on ne me parlait point et bien moins donner d'approbation sur ce dont je ne savais absolument rien; tout ce qu'on pourrait donc débiter en mon nom dans ce genre, est faux.

Je vous embrasse tendrement et suis pour la vie

L.

XLIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Florence, le 27 octobre 1789.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre de l'onze de ce mois, et l'ai très-bien pu lire. D'abord permettez que je me réjouisse avec vous des succès multipliés contre les Turcs, de leurs défaites réitérées et de la prise de Belgrade, qui aura encore, je me flatte, d'autres bonnes suites, et cet hiver la paix.

Les nouvelles de France font frémir; ce qui est arrivé

---

[1]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches III. 197.

à Versailles dernièrement sous les fenêtres du roi et le transport de LL. MM. à Paris [1]) est sans exemple et aura des suites incalculables dont le moindre sera la guerre civile. Il est inconcevable comment LL. MM. n'ont pas senti l'imprudence d'aller au dîner des gardes du corps et de s'exposer à une scène pareille, et comment ensuite, au moment de l'attaque de Versailles, le roi ne s'est pas fait plutôt tuer que de céder, casser et sacrifier ceux, qui l'avaient défendu. Il faut avoir le sang d'eau claire, les nerfs d'étouppe et l'âme de coton pour se conduire de cette façon. J'en suis indigné et ne plains que la reine, car j'ai un pressentiment qu'on finira par l'enfermer.

Les nouvelles que vous me marquez de chez vous sont singulières. On parle de révolte, de troupes hollandaises qui s'approchent, d'états de Flandre assemblés à Bréda, de secours demandés par les états en France et en Hollande. Je ne crois pas tout cela; j'espère et me flatte, qu'on restera tranquille chez vous; mais je ne comprends point pourquoi, dans le moment présent on veut envoyer des troupes pour violer les territoires liégeois et hollandais. Je me flatte, qu'on ne l'aura que menacé et qu'on n'en fera rien, car, dans le moment présent, ce serait le comble de l'imprudence, car il ne vaut pas la peine d'y aller chercher quelque mécontents, et si leur nombre est grand, il serait plus utile d'aviser aux causes de leur mécontentement et de les changer. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

---

[1]) Fest der Gardes du Corps zu Versailles, 1. und 3. Oct.; Volkszug nach Versailles, 5 Oct.; Einbruch in den Palast, 6. Oct., Hof und Nationalversammlung nach Paris.

L.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 31 octobre 1789.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre et celle que vous avez écrite à ma femme lesquelles nous avons très-bien pu lire. Quant à mon voyage pour l'armée, je n'en ai plus rien su et me flatte qu'il n'en sera plus question. Vous sentez bien, que ce n'est pas moi, qui l'ai cherché ni sollicité, surtout dans un moment comme le présent, et dans cette saison. J'ai reçu tout à coup une estaffette avec une lettre de Sa Majesté, qui m'ordonne de venir tout de suite à l'armée ou à Vienne, vu sa mauvaise santé; mais par un postscriptum m'annonce, pour alors, de faire seulement toutes mes dispositions pour partir tout de suite au second avis. J'ai répondu comme je devais et ai fait toutes mes dispositions; depuis je n'ai plus eu aucun ordre ni avis. Sa Mé. m'a écrit quelquefois mais sans jamais me parler de venir du tout, ainsi je me flatte, qu'il n'en sera plus question. Quoique je sois toujours sur le qui vive avec tout mon équipage, empaqueté et sans pouvoir commencer aucune affaire, ni faire aucune disposition pour moi ou mes enfants pour aller à Pise, ou non, enfin pour rien, je me flatte pourtant, que comme grâce à Dieu la santé de Sa Mé. est de beaucoup meilleure, et qui vu le

froid et la mauvaise saison, la campagne va finir; dans peu, je pourrai savoir ma destinée que j'attends à la campagne, bâtissant dans la maison et quartier où nous logeons à Florence, et devant attendre à la campagne ma décision pour aller passer l'hiver à Pise. Il fait déjà fort froid ici contre l'ordinaire, mes enfants se portent grâce à Dieu tous bien, moi je vous embrasse et suis

L.

LI.

MARIE CHRISTINE AN LEOPOLD[1]).

Coblence, le 25 novembre 1789.

Mon très-cher frère. La date vous prouvera que nous sommes au milieu de nos bons parents et amis, à cette heure. Je prends toute cette matinée, et je rassemblerai toutes mes forces pour vous faire le narré de ce qui s'est passé avec nous, par rapport à ce départ, qu'à présent on fait passer pour une fuite, et je vous laisserai juger, cher frère, comme on en a agi avec nous et ce que nous avions à faire. Je ne pouvais vous faire ce détail avant de partir; tant parceque affairée, malade, je n'en avais ni le temps ni la force; mais aussi que, le 16 novembre, veille du jour de poste, à 7 heures du soir, j'ignorais encore parfaitement qu'il en serait question. Voilà comme la chose s'était passée.

---

[1]) Abgedruckt in „Marie Christine" II. 252. und bei Feuillet de Conches III. 210.

Le 16 nous avons reçu par un courrier venu de Vienne la lettre marqué ·/. de S. M. Vous verrez qu'Elle y parle du départ, si déjà toutes *les cordes viennent à se rompre.* Nous lui avions répondu ce même jour que jusqu'à cette heure, nous n'en voyions aucune apparence. Qui aurait pu s'attendre que, le 17 au soir, le ministre [1]) viendrait nous proposer de nous en aller, disant, à cause de moi qui pourrait avoir quelque épouvante, qu'il renverrait sa femme le lendemain? J'avoue, que moi qui n'avais pas la peur, je fus choquée de ce discours et lui fis une sortie en lui disant: qu'il ne me connaissait pas, que je n'étais pas une femme comme les autres, peureuse et découragée; qu'il s'agissait de notre reputation à ne pas nous en aller mal à propos, que j'avais écrit la veille, sur ce même pied, à l'Empereur; je lui fis voir la minute de ma lettre, et j'avais ajouté, que nous étions résolus de ne partir qu'avec le gouvernement et la troupe. Jugez de mon étonnement, lorsqu'il se mit en colère et qu'il dit: „puisque vous le prenez sur ce ton, voilà une lettre, que j'ai à vous remettre; je ne l'aurais peut-être pas fait encore, ne me paraissant pas imminent, mais vous m'y avez poussé.“ C'est celle de S. M. cotée |: (sans date pourqu'il soit le maître de disposer de nous à sa volonté). Je vous avoue que les divers sentiments, qui étaient en moi, et que vous, cher frère, sentirez bien, m'ont alterée. Je lui répondis: „Eh bien, à l'Empereur il faut obéir; mais nous ne partirons que dans le cas que vous et le commandant des armes nous le donniez par écrit; qu'il le faut pour nous légitimer; que c'était vous autres qui avez trouvé le mo-

[1]) Graf Trautmannsdorf, bevollmächtigter Minister in Belgien.

ment nécessaire de remplir les ordres de S. M.“ Il se refusa d'abord à cela, disant que la remise de la lettre nous justifiait, et aussi ni l'un ni l'autre ne le firent. Il ajouta que nous devions tenir la chose cachée même à nos propres gens; car si les nouvelles du lendemain ne rendaient ce départ nécessaire tout de suite, cela ferait un très-mauvais effet. Nous ne pûmes donc faire aucun arrangement ce soir, tandis que le ministre lui-même en pleine jointe avait conté devant ces messieurs que nous devions partir et partirions incessament. Dans cette conversation, il insista absolument que nous prenions le chemin par la France et nommément par Condé, où sa femme et Madame d'Arberg prenaient le lendemain les devants.

Le 17 au matin nous instruisîmes nos gens, qu'il se pourrait que nous serions dans le cas de faire un voyage, que nous voulions que tout fut prêt sur le champ, ne sachant, quand cela serait.

A 10 heures vient mon médecin, que le ministre avait fait chercher pour nous faire dire que tout était perdu; que nous ne devions pas perdre un moment; que peut-être dans une heure Bruxelles serait investi; qu'au moins pour nos personnes nous devrions partir, insistant toujours sur le chemin de Condé comme le seul sûr.

Cette hâte, je vous l'avoue, était impossible. Nous envoyâmes Miltitz chez Trautmannsdorff, et Seckendorff chez le commandant des armes, pour qu'ils nous donnent par écrit la nécessité de ce départ. Ils ne le firent pas, mais devant témoins dirent: qu'il l'était, et aucun chemin libre qu'à Luxembourg. Le dernier néanmoins ajouta, qu'il nous donnait 36 heures; mais tous les deux insistèrent, que nous ne prenions pas la route en Allemagne autre-

ment que par le pays de Luxembourg. Le premier fit la chose pressée et ayant toujours la France en tête, à quoi nous nous opposâmes, car sûrement nous y aurions ou subi quelqu'avanie ou même été arrêtés. Enfin, le soir, il nous pressa de nouveau. Nous envoyâmes en plein jour nos relais en avant et partîmes le 18 à 4 heures du matin, à la vérité pour ne pas voir l'affliction de nos gens de notre départ. Nous aurions voulu de Namur passer par Liège sur Aix-la-Chapelle; mais on s'y opposa, et nous fit prendre la route affreuse et fatigante de Luxembourg.

Comme jamais nous n'avons vu ni relation, ni lettre ni papier quelconque dans cette affaire, il fallait croire tout ce que ces messieurs disaient et S. M. nous ayant, pour ainsi dire, mis sous l'autorité d'un ministre comme le comte de Trautmannsdorff, il fallait nous rendre à ce qu'il osait impérieusement nous dicter au nom de l'Empereur. Jugez de la peine que nous ressentîmes, lorsque des courriers depêchés par lui répandaient, que nous avions fui, que nous ne pourrons peut-être plus passer nullepart; qu'enfin cette honteuse fuite, qui nous aurait comparée aux Conti, Condé etc. était publiée dans les gazettes, lorsque le premier ci-dessus nommé, qui est parti aussi, a reçu le même jour du commandant d'armes — à ce qu'il nous a dit hier — l'assurance, qu'il pouvait rester à Bruxelles et que, dans quinze jours, sûrement tout ce bruit et cette affaire viendrait à cesser et serait décidée.

Jugez de la peine, que cela doit nous faire, le rôle qu'on nous a fait jouer, et si nous ne devrions pas croire la chose faite exprès, surtout puisque les lettres du 21 du ministre portent que tout paraît se calmer, qu'il reçoit des soumissions partout. Le jugement le moins méchant à en

porter, est: que la peur a fait tourner la tête à ces deux messieurs et qu'ils craignaient exécuter trop tard les ordres de S. M. à notre égard. Car je ne veux pas les soupçonner de méchanceté à cet égard envers nous. Je ne vous parle ici que de la façon, dont ils nous ont fait partir, cette hâte, ce chemin détourné par Luxemburg, qu'il nous ont fait prendre sous prétexte que nous pourrions être enlévés sur l'autre route, tandis qu'il n'y avait pas une âme sur cette route, sur laquelle passèrent une partie de mes gens le même jour et le lendemain, la mauvaise grâce que cela a dans le monde; le découragement que cela a repandu dans les bons serviteurs de S. M.; l'alarme de tous nos gens qui ont aussi tous voulu s'en aller et augmenté par là le bruit, l'impression même de manque de courage de notre part, que cela peut donner à l'Empereur, auquel ces messieurs rapporteront la chose à leur façon, comme ils le font dans toutes les autres affaires. Mais que pouvions nous faire, puisque, lorsque j'ai dit à Mr. Trautmannsdorff: „Comment ferai-je un voyage si fatigant, moi actuellement malade?“ il me répondit avec arrogance, que si même nous nous refusions de partir ou faisions difficulté, il devait nous presser, l'exiger, et il marmotta quelque chose, nous y forcer par ordre de S. M. Voilà ce que nous avons eu à essuyer; je ne m'afflige pas de cela, car d'être dehors, je loue Dieu. Ni le séjour de Bruxelles n'a pu être agréable dans ces circonstances, ni ne l'aurait-il été cet hiver d'aucune façon. Tout ce qui pouvait était parti; nous aurions dû figurer pour quelques Français réfugiés, quelques autres étrangers. Aussi étions-nous résolus, si tout avait été calmé, de venir passer quelque temps à Bonn et ici, où nous

vivons tranquilles et retirés. Je reste ici jusqu'au 5 et vais alors m'établir à Bonn; mon frère [1]) me donne sa maison de Popelsdorf, qui est très-proche de sa résidence. J'y fais venir une partie de mes gens de Bruxelles, écuries, cuisines etc. et y serai comme chez moi, ce qui est pour moi d'autant plus agréable, que je suis habituée depuis 24 ans, à avoir ma maison à moi, et que j'aurais regardé comme un abus de l'amitié de mon frère de lui être à charge ainsi pendant un espace de temps.

A cette heure, mon cher ami, je vous parlerai de ma santé, qui réellement est minée. J'ai été déjà malade, comme vous savez, avant de partir; les suites de dévoiement m'avaient laissé une grande faiblesse, une petite toux sèche et peu de sommeil; la fatigue du voyage, la longueur et fatigue des chemins m'ont entièrement anéantie, joint au chagrin de notre position; et à toutes les circonstances ci-dessus dites, j'ai cru devoir rester.

[1]) Erzherzog Maximilian, Kurfürst von Cöln.

LII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 6 décembre 1789.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre longue lettre du 25 du mois passé et vous en rends mille grâces, parce qu'elle nous a rassurés sur votre voyage qui doit avoir été bien long et pénible, et sur le lieu de votre retraite. Comme je vous connais, j'ai senti bien vivement la peine, que doit vous avoir causé un départ aussi inopiné et prompt, pour de tels motifs, intimé d'une telle façon et avec de pareilles circonstances et surtout, s'il n'était pas nécessaire, et si après on a répandu, que vous vous étiez enfui. J'avoue, je ne comprends rien à toute cette affaire, qui me passe, et je vois seulement, que Sa Mé. en est fort mécontente. Je crois, qu'Elle changera les chefs et il paraît, qu'il lui paraît singulier, que vous soyez parti et qu'il ne se souvient pas d'en avoir donné l'ordre; enfin je ne puis pas en écrire d'avantage, car il me paraît, que si comme je le désirerais de tout mon coeur, vous ne pouvez pas aller bientôt retourner chez vous à Bruxelles, on vous désirera à Vienne. Je connais bien tout le désagrément de votre position, je la connais, la sens et vous plains plus que personne. Soyez-en, je vous prie, bien persuadée, conservez votre santé qui est le plus essentiel, et soyez sûre que je vous embrasse et suis.

Dans ce moment je viens de recevoir par un courrier napolitain, qui passe, votre chère lettre. J'espère dans peu de jours vous faire savoir de mes nouvelles par une occasion sûre; en attendant je vous prie soyez tranquille, contez sur toute ma tendre amitié et soyez bien persuadée, que toutes les fois que je saurais quelque chose qui puisse vous intéresser, je ne manquerai pas de vous en avertir, mais que moi ne sais jamais rien du tout. Adieu.

LIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 1 janvier 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu à la fois vos trois lettres du 18, 19 et 20 de ce mois [1]). Vous pouvez aisément vous figurer, combien elles m'ont affligées par les nouvelles qu'elles contiennent, vos chagrins, vos peines, votre incertitude de votre sort futur et destination, la perte décidée et je crois pour toujours, des Pays-Bas pour la monarchie et en même temps les nouvelles de la santé de Sa Mé., qui empire tous les jours, et auquel tous ces chagrins ne peuvent faire que du mal, ne sont pas matière à égayer. Je suis inconsolable des Pays-Bas; on a perdu de si beaux pays si nécessaires et si utiles à la monarchie, si légèrement; on voyait, que les habitants même avaient de la peine à se détacher, et on les y a forcés

[1]) du mois passé.

en les poussant à bout. Cela est bien malheureux. Songez à votre santé et prions Dieu qu'il veuille bien nous accorder cette année-ci une plus heureuse que la passée, et continuez-moi, je vous prie, les nouvelles de ce qui arrivera ultérieurement aux Pays-Bas, car nous ne les savons au juste que par vous, et soyez bien persuadée de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse et serai toute ma vie.

LIV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 4 janvier 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre et suis toujours au moins consolé de savoir des nouvelles de votre santé et de ce qui se passe chez vous, quoique ces dernières nouvelles ne soient guères consolantes. Je suis bien persuadé, combien votre santé doit en souffrir, et n'en sommes pas moins affectés ici et surtout pour les suites et conséquences et l'effet, que toutes ces nouvelles désagréables doivent faire sur la santé de Sa Mé., qui sans cela est déjà empirée derechef. Pour moi, j'ai prévu depuis longtemps que les affaires finiraient de cette façon, par la façon, dont je voyais, qu'on s'y prenait. Je crois le mal sans remède, on leur a laissé trop de temps pour se consolider, on a trop tardé à leur promettre la reconciliation, l'envoi du comte Cobentzel a été trop tardif, et la confiance déjà perdue et les derniers exploits des troupes surtout à Gand ont fini de pousser à bout et d'aigrir tout

le monde, appuyés par des cours étrangères. Je crois que pour à présent il faut penser à leur laisser de temps pour qu'ils pensent à leurs affaires. Dieu veuille seulement, que la paix se fasse promptement avec les Turcs, que nous n'ayons pas une autre guerre à craindre, que les troubles en Galicie et le mécontentement de Hongrie et autres provinces puissent être prévenus et que la santé de Sa Mé. se remette. Vous sentez bien, qu'avec toutes ces réflexions on ne peut pas être bien gai, aussi ne le suis-je point. Continuez-moi, je vous prie, vos nouvelles et sur les Pays-Bas et surtout sur ce qui regarde votre personne, santé et situation future, et soyez bien persuadée de la tendre, sincère et constante amitié avec laquelle je vous embrasse et suis

L.

LV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 9 janvier 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 26 du mois passé et suis au moins bien aise, que votre santé se soutienne malgré les chagrins que vous avez. Vous pouvez bien comprendre, combien les affaires des Pays-Bas me font de la peine, j'en sens fort l'importance, mais je n'y vois aucun remède, les choses ont été poussées trop loin, les gens aigris, ne se regagnent pas si aisément, et accoutumés à leur liberté encore moins. Il est bien naturel, que les messieurs du pays qui sont ou employés

ou dans le militaire laissent le service pour retourner chez eux, car étant rappelés par les états, personne ne peut sacrifier le bien de ses enfants et de sa famille, et je crois bien, que le pauvre Mérode qui est ici, fera de même, malgré qu'il en est bien fâché. Marquez-moi je vous prie, ce que deviendra le comte Cobentzel[1]), Trautmannsdorf[2]) et d'Alton, qui sera commandant général, Ferrari ne pouvant plus l'être, et ce qui arrivera de Luxembourg, et si les Prussiens font des mouvements ultérieurs à Liège; mais surtout mandez-moi je vous prie les délibérations, publications que feront les nouveaux états des Pays-Bas, à qui ils s'adresseront, et quel système ils établiront pour leur gouvernement; car sur ce point-là tous les détails et pièces imprimées que vous pourrez m'envoyer, me sont une vraie faveur et sont de la plus grande importance pour moi, d'autant plus que je ne suis point dans le cas

---

[1]) Graf Johann Philipp Cobenzl, geb. in Laibach 28. Mai 1741, Neffe des Ministers Cobenzl, welcher den Frieden von Campo Formio unterzeichnete und 1805 Staatskanzler war. Joh. Cobenzl studirte in Wien, trat in den Civildienst, arbeitete unter Maria Theresia in der Finanz-Verwaltung in Brüssel und Wien, wurde 1779 Vice-Haus-, Hof- und Staatskanzler; 1789 wurde er nach Belgien geschickt, um mit den Ständen zu unterhandeln, kam aber zu spät und blieb bis zur Restauration 1790 in Luxemburg, wurde dann abberufen; er schloss 1795 den Vertrag Oesterreichs mit England und Russland, war 1801 Gesandter in Frankreich, starb am 30. Aug. 1810 in Wien, der letzte seiner Familie.

[2]) Graf Trautmannsdorf-Weinsberg, geb. in Wien 12. Jan. 1749, kam 1769 nach Wetzlar, geleitete 1770 die Erzherzogin Marie Antoinette als Kämmerer bis Strassburg, 1780 wurde er kurböhmischer Gesandter in Regensburg, 1785 Gesandter bei Kurmainz, 1787 bevollmächtigter Minister in Belgien, musste 1789 flüchten; Leopold II. liess ihn unbeachtet; Franz II. hob ihn wieder hervor; T. wurde 1805 Fürst und Obersthofmeister, er leitete die glänzenden Feste des Wiener-Congresses; er starb 27. Aug. 1827.

de les avoir d'autre part. Continuez-nous votre chère amitié, soyez bien persuadée du plus tendre attachement avec lequel je serai toute ma vie.

LVI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Le 15 janvier 1790.

Ma très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre, et rends grâce à Dieu qu'au moins votre santé se soutienne heureusement dans tous les terribles moments présents. Si on a laissé tous les papiers à Bruxelles en partant, on a bien mal fait, car il était de la dernière importance de les emporter avec soi, et je crois, que nous les verrons bientôt imprimés. En outre, la santé de Sa Majesté est, à ce que l'on dit, bien inquiétante. Dieu veuille que la continuation de cette année soit meilleure que le commencement; c'est ce que je désire de toutes les façons pour vous et pour moi, mais ne saurais l'espérer ni m'en flatter. Soyez pourtant, je vous prie, bien persuadée du plus tendre attachement avec lequel je vous embrasse et suis

L.

J'ai vu par votre lettre que le comte Persico n'est point encore parti de Vérone; je suis étonné qu'il ne me l'ait pas fait savoir au moins à temps. Adieu.

---

[1]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches, III. 232. Von „J'ai reçu exactement" an bis zum Schluss mit Citronensäure geschrieben.

J'ai reçu exactement toutes vos lettres. Vous avez très-bien fait de dire au duc d'Ursel mes sentiments; c'est un honnête homme. Si j'avais osé, j'aurais publié un écrit où j'aurais manifesté mes sentiments sur les Pays-Bas, et ma désapprobation de tout ce qui y a été fait. Je les crois perdus sans ressource, et cela parcequ'on l'a voulu. Ainsi je vous préviens une fois pour toujours que pas même à présent je suis informé d'aucune chose, ni de ce qu'on fait dans les affaires, ni de ce qu'on traite avec les cours étrangères, ni des rapports qui en viennent, ni des relations ou vues qu'on a; que je ne sais les nouvelles que par la gazette, ni celles des Pays-Bas que par vous; qu'on ne m'a rien écrit ni de la mission de Thugut ni des commissions dont il est chargé, ni des idées qu'on a pour la paix; qu'on ne me marque rien sur la santé de S. M., ou tout exprès si confus que je n'y puis rien comprendre; que François n'ose me rien écrire, et qu'on arrête et ouvre toutes ces lettres; il me l'a fait dire de bouche par quelqu'un; enfin je ne sais absolument rien, et comment Sa Mé. se porte hors par Naples que la reine me marque, ce que Gallo lui en écrit. Voilà ma position. Avouez qu'elle est bien agréable, tandis que tout le monde croit et est persuadé que je suis informé de tout et d'accord dans tout ce qui se fait. Continuez moi, je vous conjure, les nouvelles des Pays-Bas, que je n'ai que par vous. On craint la guerre avec le Roi de Prusse, et l'esprit de révolte en Hongrie, où on a fait tout le possible pour l'exciter et dégoûter tout le monde. Adieu.

LVII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Le 23 janvier 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre que j'ai très-bien pu lire, et suis bien de votre avis, que ni par la force ni par de petits moyens ou négociations par des particuliers, on ne pourra plus rien faire, et qu'il faudrait traiter directement les points que vous m'avez marqués. Je les trouve très-justes et très-discrets, et crois qu'on pourrait accorder et même offrir bien plus que cela. Je souhaite seulement que quelque chose se fasse, et que vous soyez tranquille et contente. Nous sommes dans de bien grandes inquiétudes pour la santé de Sa Mé. Les rapports ne s'accordent pas sur ce qui la regarde; mais toutes les notices en sont bien inquiétantes, surtout pour la difficulté de dormir et de respirer. Dieu veuille nous en faire bientôt de meilleures nouvelles. Portez-vous bien et soyez bien persuadée de toute la tendresse avec laquelle je vous embrasse et suis

L.

---

[1]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches, III. 238.

LVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE[1]).

Le 25 janvier 1790.

Ma très-chère soeur. J'ai reçu vos lettres et vous en suis fort obligé; je suis charmé que vous ayez été contente de la mienne, et sens bien tout le prix de la perte de ces provinces pour la monarchie. Je souhaite, que la lettre, que vous avez écrite aux états fasse effet, mais crains bien que non. Il faut commencer par rétablir ou par perdre la confiance et puis on peut écrire tout et comme on veut. Je vous suis bien obligé de ce que vous voulez bien vous entretenir souvent de moi; j'y pense également bien souvent et si je pouvais voler chez vous, je le ferais bien de tout mon coeur, quand ce ne serait que pour quelques heures. La santé de Sa M. nous inquiète terriblement, quoique mon fils ne nous écrive que tout en bien, j'ai des raisons de croire, qu'elle est

---

[1]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches, III. 245, aber unvollständig und fehlerhaft. Feuillet hat nicht das Original sondern nur eine Abschrift des Herzogs Albert gesehen, welche mit den Worten beginnt: „Je ne suis informé de rien." Er bezeichnet irrthümlich den Brief an den Herzog Albert gerichtet, III. 329 und verwandelt alle weibliche Endungen des Conceptes in männliche, so „persuadé et sûr", „instruit" bei Feuillet, „persuadée et sûre", „instruite" im Original. Einige Stellen und Worte des Originals fehlen bei Feuillet.

plus inquiétante, qu'on ne le dit. Dieu veuille nous tranquilliser sur ce point, et le remettre bientôt en bonne santé. Je tremble pour le mois de mars. Imaginez vous, ce qu'on souffre à n'être informé absolument de rien, pas même de ce qui regarde la santé et à n'oser parler ni s'ouvrir à personne. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

[1]) J'ai reçu exactement vos lettres et ai pu tout lire. Je ne suis informé de rien, ni des affaires publiques, ni des intentions de Sa Mé. et surtout de rien de ce qui regarde les Pays-Bas et ses intentions sur cela. Je vous suis bien obligé de tout ce que vous m'écrivez et savez de ce pays. Moi, je n'ose ni parler ni écrire, ni songer seulement à envoyer quelqu'un aux Pays-Bas. Je suis tellement entouré et espionné par des dépendants des alentours de Sa Mé., que je n'ose me remuer, crainte d'avoir une histoire. Je tâche de faire connaître ma façon de penser aux honnêtes Mérode; mais je dois m'en tenir là. Si jamais un malheur arrivait, vous auriez d'abord un courrier de moi avec mes sentiments pour les faire publier, et ceux-là seront bien clairs et pas équivoques. Avant, je ne puis, je ne dois et je n'ose rien faire, *je n'y suis pas obligé.* Je manquerais à Sa Mé., lui ferais de la peine, et, de son vivant, je n'approuverai jamais ce que je ne trouve pas convenable; mais je ne donnerai jamais une désapprobation formelle à ce qu'Elle a fait en public. Dieu connaît mes intentions et il fera le reste. Je vous réponds

[1]) Von hier im Original mit Citronensäure geschrieben.

ostensiblement sur les choses dont on m'accuse et qui sont fausses, afin que vous en puissiez faire l'usage en discours, que vous jugerez à propos. Soyez bien persuadée et sûre, que je ne sais absolument rien de ce qui se fait ou traite à Vienne, ni des intentions qu'on y a pour la paix, la guerre et surtout pour les affaires des Pays-Bas. François [1]) ne m'écrit jamais rien, et je n'ai de correspondance avec personne. Figurez-vous, combien ma situation est agréable pour le présent et pour l'avenir. *Marquez-moi, si vous m'avez pu lire. Adieu.*

(Tournez la page.)

Je vous envoie ci-joint une partie de mes principes en fait de gouvernement; vous pouvez en faire usage, mais sans publicité.

Marquez-moi, si vous avez reçu cette lettre en bon état, je la cachète bien.

J'espère de pouvoir vous envoyer un jour une dissertation que je fais sur les droits des peuples et des souverains. Adieu.

Je trouve les 13 points, que vous m'avez envoyés, et [2]) que les Pays-Bas désireraient, non seulement plus que justes, mais très-modérés, et je crois qu'en bien des points on pourrait même leur accorder bien d'avantage pour le bien de la monarchie, et qu'il serait bien à désirer que

---

[1]) Erzherzog Franz, ältester Sohn des Grossherzogs, seit 1784 in Wien.

[2]) „Qu'on dit", setzte der Herzog seiner Abschrift mit Bleistift hinzu. Feuillet hat diese Worte, die im Original fehlen, aufgenommen.

cet exemple se propage et s'accorde également à toutes les provinces de la monarchie [1]).

J'ai appris par hazard, qu'on répandait différents bruits sur mon compte dans les Pays-Bas pour me discréditer. Comme heureusement ils sont tous faux, je vous écris ces lignes pour que vous soyez instruite des faits et puissiez, le cas échéant, me rendre justice.

On dit, que je soutiens les Jansénistes, le synode de Pistoje et l'évêque qui l'est, et que j'ai un résident de l'église d'Utrecht à Florence. Tout cela est entièrement faux! On ne connaît pas ici ce que c'est que Janséniste, ni de quoi il est question dans ces matières. L'enseignement public, les séminaires-écoles sont librement entre les mains des évêques, sans que le gouvernement s'en mêle; on taxe ici de Jansénistes les évêques plus rigoureux, et qui ont défendu à leur prêtres d'aller aux théâtres, bals etc. Jamais le gouvernement ne se mêle des affaires de discipline ecclésiastique, hors par le moyen des évêques et en les soutenant. Le synode de Pistoje ne contient que l'accession aux propositions de l'église gallicane, qui n'a jamais été soupçonnée de jansénisme. Mais je ne l'ai pas approuvé, quant aux maximes, mais seulement permis son exécution, quant à la discipline, n'y ayant rien vu de contraire aux lois du pays; et la cour de Rome qui, depuis deux ans, fait examiner ce synode, n'y a rien trouvé à redire. Le résident janséniste n'a jamais existé, et n'aurait pas été souffert. Ceci n'est qu'une absurdité.

---

[1]) Bis hierher nach dem eigenhändig geschriebenen Originale, die Fortsetzung nach der Abschrift des Herzogs Albert.

On me taxe d'avoir fait une loi sur les enterrements et une sur les reliques. La première est pour empêcher qu'on ne porte et n'expose les morts à découvert dans les églises, qu'on les tienne sur terre un nombre d'heures avant de les enterrer, et qu'on les enterre hors des villes dans ces cimetières. A cela il n'y a rien à redire: tout le reste est faux!

Sur les reliques, tout est faux. Jamais il n'y a eu d'ordre ou règlement pour cela, aucun édit, rien! Cela appartient aux évêques entièrement et même on a laissé à la ville de Prato, sans y toucher, une ceinture de la Vierge sans authentique, pour laquelle il y a eu une émeute, et seulement, sur les instances des évêques, on a ordonné que les clefs de beaucoup de reliques qui étaient entre les mains des magistrats des villes, soient toutes remises aux évêques, et j'ai fait bâtir dans l'église de St. Laurent de Florence une chapelle où j'ai déposé publiquement toutes les reliques à la vénération du peuple, qui étaient ci-devant enfermées dans une chambre de mon palais.

Quant à l'inquisition politique, qu'on m'attribue, j'en atteste à tout le monde, habitants et étrangers, qui ont été ici, s'ils ont joui autre part de plus de liberté civile qu'en Toscane; celle-là est entièrement contre mon caractère.

Ma profession de foi est de soutenir, vivre et mourir dans la religion catholique apostolique et romaine; de ne point persécuter, mais de ne point avancer ni distinguer des personnes qui n'ont ou affectent de ne point avoir de religion, de soutenir les évêques auxquels appartient l'inspection des affaires de la discipline de l'Eglise.

Je crois que le souverain, même héréditaire, n'est qu'un

délégué et employé du peuple pour lequel il est fait, qu'il lui doit tous ses soins, peines, veilles . . .; qu'à chaque pays il faut une loi fondamentale ou contract entre le peuple et le souverain, qui limite l'autorité et le pouvoir de ce dernier; que quand le souverain ne la tient pas, il renonce par le fait à sa place, qui ne lui est donnée qu'à cette condition, et qu'on n'est plus obligé de lui obéir; que le pouvoir exécutif est dans le souverain, mais le législatif dans le peuple et ses représentants; que celui-ci, à chaque changement de souverain, peut y ajouter de nouvelles conditions à son autorité.

Que le souverain ne peut se mêler ni directement ni indirectement dans les affaires de justice civile ni criminelle, en changer les formes, peines, donner des commissions, délégations etc.

Que le souverain doit un compte exact et annuel au peuple de l'érogation des revenus publics et finances, qu'il n'a point le droit d'imposer arbitrairement ni taxes, gabelles ou impositions quelconques; que ce n'est que le peuple qui a ce droit, après que le souverain lui a exposé les besoins de l'Etat, et que le peuple par ses représentants les a trouvés justes et raisonnables; *qu'ils ne peuvent s'accorder que comme subsides, pour un temps d'un an, et après en avoir vu le besoin, et que la nation ne doit pas les proroger que lorsque le souverain aura rendu un compte exact, détaillé et satisfaisant de leur érogation.*

Que le souverain doit rendre compte et avoir l'approbation pour tous les changements de système, nouvelles lois etc., pensions, gratifications à donner, avant de les publier; que les ordres du souverain n'acquièrent force de lois et n'obligent à l'obéissance qu'après le consentement des Etats; que

le militaire ne peut être employé que pour la défense du pays, et jamais contre le peuple.

Que personne ne peut-être arrêté ni jugé que sur un ordre des juges ordinaires, et jugé que selon les formes ordinaires, et publiquement, et jamais par aucun ordre arbitraire, pas même du souverain même.

Enfin, je crois que le souverain ne doit régner que par la loi, et que ses constituants sont le peuple, qui n'a jamais pu renoncer ni être privé par aucune prescription[1]*) ou consentement tacite et forcé, à un droit imprescriptible qui est celui de nature, pour lequel ils ont consenti à avoir un souverain, c'est-à-dire, de lui accorder la prééminence pour qu'il fasse leur bonheur et félicité, pas comme il veut lui, mais comme eux-mêmes le veulent et le sentent; car l'unique but des sociétés et gouvernements est le bonheur de ses individus.*

Voilà à peu près mes principes. Je pourrais m'étendre sur cela plus en détail pour en fournir les preuves, mais cela serait trop long et trop ennuyant. —

Notes relatives à cette lettre[2]).

„On a vu ici la confession de foi en matière de religion et politique du Grand-Duc même. Nous y ajouterons quelques circonstances, qu'il n'a pas touchées et qui sont de notre connaissance."

„Tandis qu'on accuse le Grand-Duc de jansénisme, il est de fait que son vieux confesseur est un ex-jésuite et que l'instructeur de ses enfants est du même ordre."

„Les ordres pour les enterrements ne tendent pas à éloigner l'idée de la mort, comme dit méchamment un journal connu; ils ne se font pas sans publicité, et on peut mettre toute la solennité possible

---

[1]) Bei Feuillet fälschlich préoccupation.

[2]) Anschluss an den Brief vom 25. Jan. Der Verfasser dieser Bemerkungen ist Herzog Albert. Abgedruckt bei Feuillet de Conches III. 250.

aux requiems tenus dans les églises. Ce qui est défendu c'est de porter les morts à découvert et de les laisser ensuite deux ou trois jours en compagnie d'autres (ainsi que nous l'avons vu nous-mêmes) dans les églises, pour y infecter les vivants par l'aspect et l'exhalaison de leurs maladies dégoûtantes et parfois contagieuses; et de les jeter ensuite tout nus, comme cela se faisait, dans les fosses qui se trouvaient sous les églises, et que les pierres sépulcrales, dont elles sont pavées, couvraient: chose, qui dans les climats chauds de l'Italie est plus dangereuse que partout ailleurs. On dépose donc à présent d'abord dans une chapelle de la paroisse les morts renfermés dans une bière et on les transporte ensuite en plein jour dans le cimetière établi hors de la ville, où ils sont enterrés avec tout l'appareil et la décence requise. Quant aux rideaux des tableaux d'autel, dont le journal ci-avant cité plaisante si ironiquement, nous ne savons, quelle est cette ordonnance; mais nous savons bien que, lors de notre voyage en Italie, il nous est arrivé plus d'une fois que le sacristain montait sur l'autel pour tirer ces rideaux, et nous faire voir quelque tableau fameux, dans le moment où le prêtre était occupé des mystères les plus sacrés dans la célébration de la messe; et c'est apparemment pour empêcher cet abus général et difficile à prévenir que le Grand-Duc a fait substituer des glaces aux dits rideaux.“

LIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 28 janvier 1790.

Ma très-chère soeur. J'ai reçu vos chères lettres et ne puis que vous plaindre de toutes façons pour le présent et l'avenir. J'ai vu la lettre qu'on vous a fait écrire aux Etats des Pays-Bas, mais permettez-moi de vous dire, qu'elle ne m'a pas paru à propos dans le moment présent pour la forme, le temps ni le style. Dieu veuille qu'on puisse conserver le Luxembourg, et qu'on puisse de quelque

façon se rapprocher. Je suis charmé que Persico soit arrivé, ses lettres vieilles de 7 mois ne valent plus rien. Faites mille compliments à mon frère, votre mari et beau-frère et figurez-vous mes inquiétudes et agitations avec l'état présent de la santé de Sa Mé., qui est bien alarmante. Marquez-moi je vous prie ce qu'est devenu le comte de Trautmannsdorf et le général d'Alton. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

[1]) J'ai vu et compris tout ce que vous m'avez écrit au citron; je vous remercie de tout et de votre amitié. Continuez à m'informer de tout; je prépare mes points et papiers pour vous et mon frère, et vous les ferai tenir dans peu par une occasion sûre et à moi. Les Mérode ont donné leur démission, ils vont partir d'ici et ne passeront pas par chez vous pour ne pas se rendre suspects. J'ai été fort content d'eux, leur ai parlé à coeur ouvert, leur ai dit mes intentions et suis persuadé qu'ils me rendront justice dans le pays et y feront tout ce qu'ils pourront pour nous. Si jamais il arrivait quelque malheur à Sa M., vous auriez d'abord un courrier de moi avec toutes les instructions, et une déclaration à publier, qui est déjà toute prête. Soyez bien sûre en toute occasion de notre sincère et tendre amitié. Adieu.

[1]) Von hier mit Citronensäure geschrieben.

LX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 3 février 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 20 du mois passé et tous les papiers qui y étaient joints. Je suis charmé que vous avez vu le comte Persico, mais je ne conçois pas, où il a imaginé que j'étais maigre, tandis que j'engraisse continuellement et qu'à quelques maux de tête et nerfs près qui sont causés par les affaires présentes, je me porte bien. Ma femme, il ne l'a pas vu, car elle était en campagne et la vie retirée dans les circonstances présentes nous est des plus nécessaires, parceque tout le monde cherche à nous faire parler. Il est bien malheureux que les affaires ne veuillent pas encore se raccommoder, point d'espoir de paix, crainte d'une guerre avec le Roi de Prusse, misère générale, beaucoup de mécontentement, et la santé de Sa Mé.: tout cela fait bien de la peine. Puissent au moins les affaires se rapprocher chez vous! La lettre qu'on vous a fait écrire, et les démarches faites ne feront, je crains, pas de grand effet, peut-être si dans les Etats le tiers Etat prend le dessus; alors les deux autres y perdront et seront fâchés du parti qu'ils ont pris. Enfin on ne peut rien prévoir et encore moins écrire; pourtant j'espère dans peu pouvoir vous

faire savoir de nos nouvelles par un marchand que je vous recommanderai. Les Mérode ont quitté le service, ils partent demain et vont par la France chez eux. Vous ne les verrez point à leur passage. Je regrette bien de perdre leur compagnie qui était une ressource pour nous et je crois, que la santé du mari aurait éxigé un plus long séjour en Italie; il paraît qu'ils ont été contents ici. Grâce à Dieu tous mes enfants se portent bien, j'ai bien pu lire toutes vos lettres, je vous remercie des imprimés que vous m'avez envoyés. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

LXI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1].

Le 7 février 1790.

Ma très-chère soeur. J'ai reçu vos chères lettres du 23 janvier, et ai vu avec plaisir qu'enfin vous avez reçu toutes les miennes, tant vieilles que jeunes. Je ne puis vous rien dire de plus sur la perte des Pays-Bas; c'est un grand malheur et un bras qu'on a coupé à la monarchie. Je sens bien toute votre position personelle et son désagrément. Je suis curieux de voir la réponse que vous aurez des Etats à votre lettre, mais ne la crois pas heureuse. Il ne paraît pas que la confiance se rétablit, et c'est là l'essentiel. Continuez, je vous prie, à m'envoyer

[1]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches, III. 252.

les brochures de chez vous qui sont bien intéressantes. Je sens bien combien vous devez être embarrassée pour vos affaires, meubles et tous vos gens, sans savoir qu'en faire, ou les placer, ni quel parti prendre. Cette situation est bien cruelle, surtout quand on n'y a pas donné cause par soi-même.

Les nouvelles de la santé de Sa Mé. sont toujours plus tristes et affligeantes, quoiqu'on n'en sache aucun détail. Il paraît que la paix ne se fera pas, qu'on aura une guerre avec le Roi de Prusse et peut-être générale dans toute l'Europe; et l'esprit de révolte et désordre commencé en France fait de rapides progrès, même en Italie; et l'aspect de l'avenir est bien triste de tous les côtés. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

[1]) J'ai bien pu lire toutes vos lettres; et vous remercie bien, ainsi que votre mari et mon frère, de toute l'amitié que vous avez pour moi. Quoique je sois entouré et espionné, je ne manquerai pas, d'ici à 15 jours, de vous envoyer un homme de confiance à moi, sous quelque prétexte, car je ne me fie pas trop aux courriers napolitains, pour vous porter, et à mon frère, mes intentions et idées pour tous les cas possibles. Je ne suis informé de rien, pas même de la santé de Sa Majesté, ni d'aucune affaire. J'ai envoyé à Vienne avec les layettes pour ma belle-fille un homme affidé à Vienne avec des instructions détaillées pour mon fils pour tous les cas possibles, et j'ai enfin pris sur moi d'écrire avec force et persuader à Sa Mé. de con-

[1]) Mit Citronensäure geschrieben.

descendre aux demandes des Hongrois et de les ménager. Il me paraît, qu'il en est convenu, et je souhaite seulement que cela se fasse, pour éviter de nouveaux et plus grands malheurs.

Vous sentez bien que dans les circonstances présentes, je ne puis faire aucune démarche ni démonstration publique, car, il faudrait commencer par témoigner de désavouer tout ce qui a été fait, ce qui serait terrible, et que, du vivant de Sa Mé., je ne ferai jamais. J'ai dit mes sentiments pour les Pays-Bas aux Mérode et à quelqu'un d'autre; ils m'en ont paru contents et en feront bon usage. Voilà tout ce que je puis faire pour à présent. L'unique chose que je crains, c'est d'être appelé à Vienne, où, dans cette confusion ne pouvant rien faire ni être toujours du même sentiment que Sa Mé., je ne pourrais avoir que du chagrin. Je m'étonne qu'on exige de vous que vous signiez des papiers, et présidiez au soi-disant nouveau conseil. Si j'étais de vous, sans un ordre exprès de l'Emp., je le refuserais net.

XLII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 11 février 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 30 du mois passé, et il m'arrive comme à vous, que mes lettres sont arrêtées et retardées au point, que depuis longtemps je n'écris plus à personne à Vienne. Les nouvelles de la santé de Sa M. sont bien inquiétantes, c'est-à-dire les publiques, car des directes je n'en ai point. On dit, qu'on a établi un conseil ou conférence, qu'on a rendu aux Hongrois leurs *obergespan* et priviléges, mais de tout cela je n'en sais rien moi. Je ne suis pas étonné qu'on n'ait pas répondu de la part des Etats à votre lettre; je m'y attendais bien. En attendant, je suis charmé que l'on vous laisse en repos; je crois, que vous ne vous laisserez jamais mettre à la tête du nouveau Conseil, créé par le Cte. de Cobentzel. Vous saurez le malheur affreux, dont la Reine de Naples est menacée, de perdre la vue par une goutte serène, qui serait sans remède. Ce malheur serait double pour elle, étant grosse, cela lui coûterait la vie; enfin dans ce monde on ne voit que malheurs et chagrins. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

LXIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 12 février 1790.

Ma très-chère soeur. Je suis bien charmé que mes lettres vous soyent toutes arrivées en bon état, et que vous les avez pu lire. J'ai reçu toutes les vôtres avec les papiers et imprimés y joints, dont ceux surtout de Linguet et du Hainaut sont forts. La conduit du Gl. d'Alton ne se comprend point, mais il ose tout, et je ne comprends pas, comment il peut-être jugé à Luxembourg par un conseil de guerre composé de tous officiers, qui lui sont subalternes et lui ont été subordonnés. La perte de son adjutant et de ses papiers est encore bien désagréable et singulière. Je plains bien votre situation et les chicanes, qu'on vous fait et pour vos gens et vos intérêts; si le tiers état prend comme il me paraît, le dessus chez vous, tout est dit sans remède, mais il y aura encore bien de la confusion. Notre pauvre soeur à Naples a tout à coup outre ses autres incommodités de grossesse, eu une incommodité aux yeux qu'on craint qu'elle perdra la vue. Ce serait un malheur énorme pour elle. Le roi en attendant chasse à Vénafro, où il a mené avec lui des dames désagréables à la reine, n'en est pas même revenu pour la voir; cela est bien consolant. Je vous embrasse tendrement et suis L.

[1]) Je vous rends mille grâces de l'amitié avec laquelle vous m'informez de tout. Pour moi je prépare une expédition pour vous et mon frère, un mémoire et un autre sur les Pays-Bas, qui pourrait se publier à son temps, mais il me faut du temps, la chose étant importante, devant tout faire par moi-même et ne pouvant me fier à personne.

Je dois attendre le retour d'un homme que j'ai envoyé à Vienne pour être informé au vrai et juste de l'état de la santé de Sa M., sur laquelle nous ne savons rien de positif, et pour savoir ce que l'on peut en espérer ou craindre, pour me régler en conséquence sans me compromettre. Les Mérode partent d'ici demain fort contents de nous et persuadés de mes principes, leur ayant fait voir mon mémoire. Je suis persuadé, qu'à l'occasion, il en fera bon usage et fera tout ce qui pourra dépendre de lui en notre faveur. En attendant, on ne fait pas la paix avec les Turcs, on se tire sur les bras une guerre avec le Roi de Prusse et tout en voulant contenter le Tyrol et les Hongrois qui font de bruit. On s'y prend si mal qu'on ne fera que les encourager de même que les autres provinces à faire pis, puisque ne faisant que les choses à demi et de mauvaise grâce, avec des sens entortillés. On leur donne occasion à soupçonner qu'on n'est pas de bonne foi. Adieu.

---

[1]) Mit Citronensäure geschrieben.

LXIV.

MARIE CHRISTINE AN LEOPOLD[1]).

(Ohne Datum.)

Je viens de recevoir, cher frère, votre lettre du 28 d. p. Je vois par celle-là que vous avez trouvé tout-à-fait hors de propos, tant pour la forme et le temps, que pour le style, la lettre que le comte de Cobentzel nous a engagé d'écrire aux Etats des Pays-Bas, et que vous vous rencontrez en cela de sentiment avec l'Empereur, qui s'en est expliqué à peu près sur le même pied vis-à-vis de mon frère Maximilien. Vous savez que nous en avons pensé de même, et je vous avoue que nous étions sur le point de les renvoyer non expédiées au comte de Cobentzel à Luxembourg, s'il ne nous avait écrit en les envoyant, qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour ces expéditions, et que le projet de ces lettres avait déjà été envoyé à S. M.

Ce serait beaucoup hazarder, que de vous répondre que les troupes J. J. maintiendront la province de Luxemburg Elles sont si faibles en nombre vis-à-vis de ce que les insurgés peuvent y opposer, que tout l'avantage, qu'une troupe réglée a d'ailleurs sur une multitude nouvellement

[1]) Concept von der Hand des Herzogs Albert.

rassemblée, pourra bien ne pas être suffisante à cet effet, et qu'elles se trouveront réduites à la fin à la seule défense de la place, surtout si d'autres que les insurgés venaient encore se mêler de la besogne.

Je serais bien plus encore dans le cas de vous abuser, si je voulais vous leurrer de l'espoir, que l'on pût se rapprocher de quelque façon avec la nation belge dans ce moment-ci. Tout ce qui se fait dans ce pays, prouve à l'évidence, que ceux, qui y exercent la souveraineté et qui se voyent appuyés du dehors ne sont pas seulement très-décidés à ne plus entrer en aucune liaison et rapport avec la maison d'Autriche, mais qu'on y met aussi tous ses efforts à en détacher pour jamais l'esprit et les coeurs de tous ses habitants.

On ne s'y borne pas en effet à laisser publièr et envenimer encore par les réflexions les plus propres à exciter l'horreur, les pièces originales, qui ne fournissent que trop de matière à l'animosité connue contre l'Empereur. On s'occupe à faire envisager comme contraire au bien de ces pays-là, qu'ils fassent partie des états de sa maison. On cherche par tous les moyens possibles, à rendre odieux à la nation votre personne aussi bien que tout le reste de la famille. On ne vous épargne enfin pas plus que d'autres dans les imprimés qui courrent le pays, et après que nous n'avons été occupés durant toutes ces années qu'à mériter de ses habitants, si ce n'est leur affection, du moins leur estime, nous en sommes venus à présent au point, que nous n'y avons plus d'autre correspondant qu'un secrétaire d'économie, qui encore nous écrit en tremblant sur nos affaires domestiques, tandis que toutes les autres personnes de notre maison et les par-

ticuliers qui nous sont peut-être encore attachés, mais qui ont des considérations qui les obligent à ménager le sentiment dominant, doivent éviter de paraître avoir la moindre liaison avec nous, pour ne pas risquer d'être soupçonnés et accusés même de trahir la patrie.

Voilà, cher frère, un tableau fidèle de la position, où les choses en ce pays se trouvent actuellement en égard à la cause de la maison et à nous.

Comme les nouvelles de la santé de l'Empereur vous parviennent en droiture, tout ce que je pourrais vous en dire, ne serait qu'une répétition de ce que vous en aurez appris plus tôt que nous. Tout ce que nous en savons, prognostique une fin peut-être très-prochaine, et je puis me figurer de là l'effet que cela doit faire sur vous.

Une nouvelle que je viens de recevoir en attendant par différentes lettres et qui n'est pas peu intéressante, est que les représentations des comitats de Hongrie, dont je joins ici une couple en copie, ont déterminé l'Empereur à acquiescer à toutes leurs demandes. J'en attends cependant encore une confirmation ultérieure.

J'ignore ce qu'est devenu Trautmannsdorf, dont vous vous informez. Nous avons eu trop à faire malheureusement jadis avec lui, pour être intéressés encore à nous enquérir de lui et pour ne pas être charmés plutôt de ne plus en entendre parler.

Quant à l'horrible d'Alton [1]), je n'en sais autre chose, si non qu'il a été renvoyé de Vienne vers Luxembourg,

---

[1]) Richard Graf d'Alton, geboren zu Lachond in Irland 1732, trat in die österreichische Armee, diente im siebenjährigen Kriege, wurde 1771 Generalmajor, 1777 Feldmarschall-Lieutenant, komman-

où on doit lui faire le procès; mais c'est encore moutarde après-dîner et je voudrais parier, qu'il trouvera moyen d'échapper à toute sentence et punition légale.

LXV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Le 17 février 1790.

Très-chère soeur. Je vous envoie par un officier de mes gardes, homme sûr, qui vient en courrier, cette lettre, de même qu'une lettre pour mon frère Maximilien, que je vous prie de lui faire tenir en main propre. Après qu'on a été un an sans m'informer de rien, je viens de recevoir l'ordre d'aller tout de suite à Vienne où Sa Mé. veut me voir; on dit Sa Mé. fort mal et vous pouvez vous figurer qu'il m'a fallu quelques jours pour tout disposer ici de façon que ma famille et mes affaires soient arrangées pour tous les cas possibles; car je ne crois plus de revenir dans ce pays-ci. Figurez-vous l'agréable situation pour moi, d'aller à Vienne, y mettre la main aux affaires embrouillées comme elles le sont, avec l'espèce de gens qui y est, la maladie et l'humeur de Sa Majesté; mais je me sacrifie et j'obéis. Je pars après-demain et j'e me

---

dirte 1789 in Belgien, starb wenige Tage vor Kaiser Joseph II. in Trier am 16. Februar 1790.

[1]) Abgedruckt in „Marie Christine“, III. 238; hier nach dem Original mit Einleitung und Schluss.

soumets à la volonté divine et à sa providence. Répondez-moi à Vienne mais ostensiblement et sans citron, car on y sait, que vous vous servez de ce secret, et ne m'y envoyez pas mon courrier hors le cas, que Sa M. vienne à manquer. Pour ce cas-là, je profite de cette occasion pour vous prévenir, que si jamais Sa Mé. venait à manquer, vous fassiez d'abord publier et envoyer aux Etats des Pays-Bas le mémoire ci-joint [1]), qui contient mes intentions à leur égard, en les assurant de toute ma bonne foi et sincérité de leur tenir parole, et tâchant de les disposer à se rapprocher de moi, ce que raisonnablement ils ne pourront pas me refuser sur ce mémoire. En même temps suspendez le nouveau conseil ou Junte créé par le comte de Cobentzel [2]), supprimez-le, renvoyez Cobentzel à Vienne et traitez directement avec les Etats, en faisant mettre aux arrêts à Luxembourg le Gl. d'Alton, s'il ne l'est pas déjà [3]). Je me flatte, qu'avec toutes ces démonstrations, surtout si vous agissez directement de bonne façon et bonne foi avec les Etats, on pourra ramener ces pays, ce qui est de la plus grande importance pour le bien-être et existence de la monarchie, et pour cela on peut fort bien même leur accorder la garantie de quelque

---

[1]) Abgedruckt in der Fassung vom 2. März in der Revolution brabançonne par le Grand, Bruxelles 1843 S. 140—145; Gachard documents politiques et diplomatiques 130; vgl. Borgnet, I. 153.

[2]) Im Originale sind die Worte: „ou junte créé par le comte de Cobentzel" mit Bleistift von einer fremden Hand durchstrichen und dafür die Worte: „de Trévas" darüber gesetzt.

[3]) Die Worte: „en faisant mettre" bis „ne l'est pas déjà" sind mit Bleistift durchstrichen; ebenso folgende Worte: „avec toutes ces démonstrations surtout."

puissance pour leur constitution, aucune garantie ne pouvant être dangereuse, lorsque de bonne foi on a intention de la leur tenir comme il convient. Mais ce que je vous prie, c'est que si Sa Mé. venait à manquer, vous agissiez d'abord selon ces points, vous servant de cette lettre de ma part, comme si c'était un ordre venu exprès alors, mais que tant que Sa Mé. vivra, vous ne fassiez voir cette lettre ni le mémoire y joint à âme qui vive, pour ne pas me compromettre, quelque bon effet même qu'ils pourraient faire dans le public. Faites bien mes compliments à votre mari; sur les affaires de l'Empire j'ai écrit à mon frère, priez tous Dieu pour moi, j'en ai bien besoin, et soyez, je vous prie, persuadée que je me flatte, que par vous et avec ces moyens, ou tous ceux que vous croirez les meilleurs, la monarchie avec votre secours pourra conserver les Pays-Bas, qui lui sont si nécessaires. Soyez en attendant, je vous prie, persuadée de tout mon tendre attachement, de ma confiance et de la sincère amitié, avec laquelle je serai toute ma vie. .

LXVI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Le 18 février 1790.

Très-chère soeur. Depuis que je vous avais écrit la lettre par mon courrier que j'ai gardé ici jusqu'à mon départ pour Vienne, qui sera le 23 de ce mois, j'ai reçu d'autres lettres de votre part, auxquelles je vais répondre. Si Sa Majesté continue de vivre, vous renverrez mon courrier à Florence avec vos réponses et pas à Vienne, et vous vous garderez bien de me rien écrire à Vienne, car tout s'ouvre plus que jamais. Mais si jamais Sa Mé. venait à manquer, alors vous pourrez m'envoyer mon courrier à Vienne. Sans cela, j'aurai également vos réponses que ma femme m'enverra par un courrier à moi.

Sa Mé. m'a fait appeler à Vienne, et, la poste suivante m'a écrit qu'Elle voulait me déclarer corrégent comme il l'avait été du temps de feu l'Impératrice. Vous avez vu alors les beaux effets qui en ont résultés: figurez-vous à présent. Je vous préviens donc, que je suis fermement résolu et décidé à ne pas me laisser mêler directement ni indirectement dans les affaires à Vienne, ni comme cor-

---

[1]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches, III. 255.

régent ni autrement, du vivant de Sa Mé; car si je témoigne d'y prendre part à la face du public ou des cours étrangères, j'aurais l'air d'être dans les mêmes principes et systèmes que Sa Mé., et d'approuver tout ce qui a été fait; et je perdrais pour toujours ma réputation et la confiance des cours et du public, et je ferais un grand mal aux affaires sans aucune utilité. En outre, je devrais être à tout moment en contradiction avec Sa Mé., et cela ne pourrait que lui faire du mal, et je me lierais les mains pour l'avenir, ou serais ensuite obligé de protester contre tout ce que j'aurais fait. Je n'accepterai donc point d'entrer aux affaires. A moi on ne me dit plus rien sur la santé de Sa Mé., que je crois toujours très-mauvaise, et on assure même qu'il ne passera pas le mois de mars. Vous voyez donc que je vais à Vienne pour assister ou peut-être accélérer sa mort, me trouver à ce beau spectacle et ensuite avoir à débrouiller tout ce chaos laissant ici mes affaires, femme et famille de tant d'enfants. C'est une situation bien agréable pour moi; mais je prie, espère et confie en Dieu qu'il me donnera la force nécessaire pour tout finir selon sa volonté et les décrets de sa providence.

Pour les affaires des Pays-Bas, je vois avec bien de la peine qu'elles continuent à aller mal. Cette correspondance de Sa Mé. avec le Gl. d'Alton perdue et imprimée, et surtout les lettres du comte Cobentzl, font que celui-ci ne peut plus rendre de services utiles, et doit avoir perdu à juste titre toute la confiance.

Je crois donc que dans le cas de mort de Sa Majesté, vous devez d'abord renvoyer à Vienne le comte

Cobentzl, le décharger de quelconque commission sur les affaires des Pays-Bas, faire appeler le Cornet des Grès [1]), ou qui vous croirez plus convenable, lui communiquer le mémoire et propositions que je vous ai envoyés et les faire publier, traitant toujours directement avec les Etats, et n'admettant aucune autre puissance à s'en mêler, hormis pour la garantie, qu'on pourra leur accorder. Le projet de prendre des troupes étrangères et surtout prussiennes, à la solde, est bien dangereux; mais en dégoûtant par là les principaux seigneurs, peut-être on engagera et disposera d'autant plus les deux premières classes à se disposer à un rapprochement.

Voilà tout ce que je puis vous dire pour à présent. Continuez-moi votre chère amitié et soyez persuadée de toute la sincère tendresse avec laquelle je serai toute ma vie. —

---

[1]) Graf Cornet de Grez, früher Mitglied des Staatsrathes in Brüssel, hatte sich 1787 zurückgezogen, lebte in Douai, vertrat die gemässigte ständische Partei.

LXVII.

MARIE CHRISTINE AN LEOPOLD [1]).

Ohne Datum.

Vous venez de voir ci-dessus, quelle est notre position actuelle, et si nous pouvons faire beaucoup pour vous. La chose est au point, que même Cornet des Grès qui nous fait assurer toujours de son attachement pour nous, n'ose même nous écrire, et que ce n'est que par une voie tierce, d'où encore nous ne recevons que des lambeaux écrits en blanc comme celui-ci, qu'il nous fait informer de temps en temps de ce qui lui parvient sur l'état des choses. Le duc d'Ursel, ni aucun autre n'ose en faire même autant. Aussi ne voyons-nous jusqu'ici aucun moyen de faire connaître à qui que ce soit là-bas les sentiments admirables, que vous déployez dans votre dernière lettre, et que nous avons été reduit à devoir nous borner d'en parler en général dans celles que nous écrivons de cette façon-ci.

Le vrai de la chose est, que la révolution des Pays-Bas ne s'est pas opérée sans que le plan n'en ait été concerté préalablement avec les puissances ennemies de l'Empereur et surtout avec le Roi de Prusse. Que pour s'as-

[1]) Concept von der Hand des Herzogs Albert.

surer de leur appui, il a fallu contracter des engagements. Que ceux, qui les ont contractés, et qui gouvernent à présent le pays, ne peuvent et ne veulent plus les rompre. Que les vues des puissances mêlées dans cette affaire est d'affaiblir la maison d'Autriche, qui leur donne trop d'ombrage. Qu'elles soutiendront donc l'indépendance des Pays-Bas, tant que cela est nécessaire pour parvenir à ce but. Que c'est dans cette vue, que le Roi de Prusse a cherché à donner de l'embarras aussi du côté de la Galicie, et que les alliés détournent à ce qu'il paraît les Turcs de demander la paix. Qu'enfin ce ne pourra jamais être que par la voie des négociations avec les cours et en faisant des sacrifices d'un côté ou de l'autre, ou bien à la suite d'une guerre heureuse pour la monarchie, mais ruineuse pour les Pays-Bas, que vous pourrez récupérer ces provinces.

C'est à vous de juger, lequel de ces deux moyens il vous sera préférable d'employer.

Je ne dis pas pour cela, que dans le cas de la mort de l'Empereur vous ne désiriez faire la démarche de la déclaration, que vous vous proposez de donner à l'égard de ce pays. Elle pourra faire quelqu'effet, surtout si dans les sentiments de la nation il y entre autant de haine personelle contre l'Empereur que d'autres considérations, et qu'on n'a pas réussi encore à vous l'aliéner tout-à-fait. Elle pourra en faire aussi, si comme on le dit, il n'y a pas de l'unanimité dans les vues et les principes de toutes les parties de ce pays. Le point à considérer sera seulement: comment, par qui et à qui adresser et faire parvenir cette déclaration?

Nous l'attendons cependant avec impatience ainsi que

les instructions, que vous voulez bien nous promettre, et nous tâcherons de remplir avec toute l'exactitude possible tout ce que vous demanderez de nous et nous ordonnerez.

La seule chose, pour laquelle nous osons vous prier, c'est que si nous voyons à n'en pouvoir douter, que nous ne pouvons vous être absolument d'aucune utilité dans ces contrées-ci, vous nous permettiez alors de venir vous faire notre cour à Vienne pour vous offrir les services que nous pourrions vous rendre encore hors de là.

Je vous ai déjà touché d'ailleurs dans une de mes dernières, combien mon mari n'a cessé d'être affecté de la position, dans laquelle on l'a laissé tout ce temps. Aussi n'est ce qu'une certitude morale ou du moins une probabilité très-fondée de pouvoir vous rendre quelque service essentiel de ces côtés-ci, qui pourra l'empêcher dans le cas, qu'une guerre générale ne fut plus douteuse à faire pour y être employé, une démarche, dont la réponse échappatoire reçue sur ses premières offres, l'oubli mortifiant, qu'on lui a témoigné depuis et le désespoir, où il serait de se voir destiné à faire la guerre dans les Pays-Bas, l'ont toujours détourné jusqu'ici.

LXVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Ohne Datum.

Je vous écris une seconde lettre après avoir reçu toutes les vôtres du 3 et du 4 de ce mois. Je vous remercie bien de tout ce que vous m'y dites sur les Pays-Bas. Si jamais Sa Mé. l'Empereur vient à manquer, je vous autorise dès-à-présent par cette lettre à faire venir Cornet des Grès et vous servir de lui pour négocier et faire goûter mon mémoire aux Etats des Pays-Bas. Je suis informé de sa capacité et honnêteté, ainsi que du conseiller Dolimart, que je connais et dont le neveu est ici secrétaire de mon conseil.

J'ai reçu toutes vos lettres et ai pu tout très-bien lire. Vous aurez déjà vu, que le conseil de mon frère de me faire venir à Vienne, a été suivi; je me résigne à la providence, j'ai fait ici toutes mes dispositions pour quitter à jamais un pays que je chéris, et toutes mes connaissances, et transporter en son temps toute ma famille, laisser presque tous mes gens et aller à mon âge avec

---

[1]) Die Briefe LXVIII, LXIX sind ohne Datum, jedenfalls aber vom 18. bis zum 21. oder 22. Februar geschrieben, bevor der Grossherzog die Nachricht vom Tode des Kaisers erhalten hatte. Sie sind desswegen hier eingereiht.

les cheveux déjà blancs des incommodités, entrer dans une confusion terrible et faire un nouveau noviciat. Dieu veuille m'en donner la force et la grâce nécessaire pour y faire mon devoir et accomplir ses desseins, mais j'avoue que d'aller assister à la mort de l'Empereur est horrible pour moi.

Je crois, que mon autre lettre et le mémoire y joint seront suffisants pour vous autoriser en cas de malheur de l'Empereur à rappeler Cornet des Grès et publier mon mémoire, et comme je vais à Vienne, je serai dans le cas de vous envoyer d'abord de là un courrier avec tous les plein-pouvoirs nécessaires.

Quant aux affaires de Hongrie, Sa Mé. sur mes pressantes lettres et instances a enfin tout remis comme cela était à la mort de feu l'Impératrice, aboli conscription, mesuration des terres, langue allemande, commissaires, et rendu aux Hongrois leur couronne. J'en suis bien enchanté, et il ne manque qu'un couronnement formel, une diète dans toutes les formes qui ne leur manquera pas; on dit, que la nation est fort contente, j'en loue Dieu; je me flatte toujours que la paix avec les Turcs se fasse, que la guerre avec le Roi de Prusse n'aura pas lieu, et je ne saurais me persuader que la santé de l'Emp. est si mauvaise qu'on le débite, nous verrons. En attendant prenez bien garde, par qui et ce que vous m'écrivez, m'arrive à Vienne, où je serais observé et espionné continuellement, pour ne pas vous compromettre ni moi non plus. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

LXIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Ohne Datum.

Très-chère soeur. Au moment, que j'expédiais le courrier, je reçois votre lettre et suis entièrement de votre avis pour tout ce qui regarde les Pays-Bas. Je vous en ai déjà tout dit par mes autres lettres. Si jamais Sa Mé. venait à manquer je me flatte que la guerre générale n'aura pas lieu, quoique le Roi de Sardaigne, l'Espagne et le Duc de Parme font leur possible pour l'allumer en Italie et faire avoir la Toscane au Duc de Parme. Mais si jamais la guerre avait lieu ce serait toujours avec bien du plaisir, que je profiterais des talents de votre mari pour lui donner une armée à commander et pouvoir en attendant jouir de votre compagnie à Vienne. Sa Mé. est beaucoup plus mal et on craint même, que je n'arriverai pas à temps pour la voir. Je suis à Florence, où un fort rhume m'arrête et m'oblige de m'arrêter encore un couple de jours avant de partir. On m'avait offert de me faire corrégent, mais comme vous pouvez bien le croire, je n'ai pas accepté. Je partirai dès que je pourrai, et vous prie de faire votre possible le cas échéant pour les affaires des Pays-Bas. Je vous embrasse et suis

L.

LXX.

MARIE CHRISTINE AN LEOPOLD [1]).

Ohne Datum.

La santé de l'Empereur est d'après les dernières nouvelles reçues de Vienne dans un état qui, pour le coup, peut donner lieu à se persuader avec raison, qu'il avance à grands pas vers le terme de sa carrière.

Il est par conséquent de la plus grande importance de songer dès ce moment à ce qu' il y aura à faire, lorsque l'époque de sa fin arrivera.

Je ne vous en parle pas ici dans l'idée, que nous puissions être censurés des personnages capables de rendre en cette occasion de grands services à la monarchie; mais supposé que vous ne nous jugiez pas devoir vous être tout-à-fait inutiles, quelle serait en ce cas la conduite que vous désireriez que nous tenions? Trouveriez-vous à propos, que pour ne pas perdre du temps nous fassions toute-de-suite une démarche vis-à-vis de l'assemblée des Etats des Pays-Bas pour leur déclarer: qu'ayant toujours désapprouvé la conduite tenue vis-à-vis de la nation sous le règne précédent, sans avoir été à même de pouvoir l'empêcher en aucune façon, vous saisissiez le premier

[1]) Concept von der Hand des Herzogs Albert.

moment de votre avénement à la succession pour manifester publiquement le déplaisir que vous en avez conçu, et pour assûrer ces pays, que vous observerez exactement tout ce que demandent leurs constitutions, et que vous voulez vous entendre et concerter avec leurs Etats sur tout ce qui concerne les dites constitutions, vous entendant que convaincu de la pureté et droiture de vos intentions ils vous témoigneront de leur part l'attachement et la fidélité, qu'ils avaient toujours eue pour votre maison surtout pour l'immortelle Marie Thérèse, votre mère.

Voudriez-vous que cela leur soit déclaré en votre nom ou que nous leur assurions ceci du commencement au notre seul, ou autrement, et ne voudriez-vous pas à tout évènement faire dresser préalablement quelqu'acte en forme à cet égard?

Préféreriez-vous que nous attendions pour faire quelque démarche que nous ayons reçu de votre part par la chancellerie de cour et d'état une direction à cet égard après votre arrivée à Vienne? Ou bien voulez-vous que nous laissions aller les choses et que nous nous rendions en cette capitale pour vous informer autant que nous le pouvons d'après notre position actuelle, de l'état où étaient jusqu'ici et où seront les affaires alors aux Pays-Bas? Ou bien enfin, aimeriez-vous mieux que nous ne nous en mêlions pas du tout et que nous restions tranquillement ici à attendre vos ordres?

Vous sentirez bien, cher frère, que si la décision de toutes ces questions est importante au dernier point pour nous, leur objet principal n'en saurait non plus être indifférent pour vous, et vous ne nous prendrez pas en

mauvaise part, si nous vous conjurons ici de l'examiner et peser avec soin et attention.

Nous devrions croire, que du moins on vous communiquera de Vienne tous les rapports rendus sur ces affaires, ainsi que les résolutions prises là-dessus, et les instructions données en conséquence tant au comte de Cobentzel, qu'à nos ministres dans les cours étrangères, et cela nous paraît d'autant plus indispensable, que sans cela vous ne sauriez guère vous faire une idée juste du véritable état des choses et établir dessus un plan assuré.

Ce que nous pouvons vous en marquer, devient par les circonstances de jour en jour moins propre à cet effet. Je ne cesserai pas néanmoins de vous instruire toujours de tout ce qui à cet égard sera parvenu à ma connaissance, trop heureuse, si par là je puis vous donner encore une preuve de mon inviolable attachement pour vous.

Au reste je ne dois pas vous taire ici une remarque relative à la démarche proposée plus haut: C'est que comme nous ignorons en combien les Etats des Pays-Bas pourraient s'être engagés déjà vis-à-vis du Roi de Prusse ou d'autres puissances étrangères, et en combien ils seraient assurés par là de pouvoir soutenir le caractère d'état indépendant, nous ne saurions garantir d'autant moins l'effet que la déclaration en question pourra faire encore, soit qu'elle fût portée en notre nom, soit même au vôtre, que dans la disposition actuelle des esprits ils paraissent déterminés à ne vouloir plus entendre à aucun accommodement.

LXXI.

HERZOG ALBERT AN LEOPOLD [1]).

Ohne Datum.

Sire,

La providence vient d'appeler V. M. au gouvernement d'un vaste empire dans un temps, où l'âge de l'Empereur semblait devoir vous en tenir encore bien éloigné. Il vous a donné tous les talents, toutes les qualités propres à rendre heureux les sujets nombreux qui forment cet empire.

Vous avez employé ces talents jusqu'ici à faire le bonheur d'un état commis ci-devant seul à vos soins; vous y avez étudié et mis en pratique pendant ce temps les devoirs pénibles et multipliés d'un souverain. Vous vous y êtes bien imprimés des principes, qu'il ne doit jamais perdre de vue, celui sur tout que ce n'est pas pour le prince, que la nation existe; mais qu'il n'est son chef que pour travailler à son bien-être en la gouvernant d'après les lois.

C'est de ces sentiments et principes, que vos nouveaux sujets, que l'Europe entière se promettent leur félicité.

Recevez donc ici les premiers hommages d'un beau-frère, et si j'ose user encore vis-à-vis de vous de ce terme,

---

[1]) Concept von der Hand des Herzogs.

d'un ami, qui connaissant peut-être mieux que personne les qualités qui vous rendent si digne de régner, vous est bien plus dévoué encore par un attachement fondé sur l'estime la plus vraie et la plus juste, que par les liens du sang les plus étroits.

Recevez en même temps les offres réitérées des services les plus zêlés que je pourrais être en état de vous rendre.

Vous savez, que je n'ai jamais buté à autre chose, qu'à m'acquitter par là de tout ce que je devais aux bontés sans égales pour moi de votre incomparable mère, et à ce que je dois par là à toute sa maison. Puisse-je être assez heureux de trouver des occasions de vous prouver la reconnaissance particulière que m'inspire l'amitié que vous avez bien voulu me témoigner jusqu'ici.

C'est dans l'attente de ce que vous daignez disposer à mon égard, que j'ai l'honneur de me mettre à vos pieds et de me dire avec le plus profond respect

Sire

de V. M.

LXXII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 2 mars 1790.

Très-chère soeur. Je vous envoie ce courrier pour vous donner part, que nous venons de recevoir presqu'à la fois la nouvelle de la mort de Sa Mé. l'Empereur et de ma belle-fille[1]). Vous pouvez croire, combien nous sommes consternés et frappés, car quoique nous nous attendions à l'une, l'autre a été bien imprévue. Heureusement pour moi je suis tombé malade de rhume, fièvre et coliques nerveuses, qui m'ont tenu 8 jours à Florence; sans cela je me serai trouvé à ce spectacle. Je suis un peu mieux et dimanche je pars pour Vienne. Vous ne sauriez croire combien j'ai les nerfs affectés et combien je regrette la perte de ma belle-fille surtout, dans laquelle j'avais fondé toutes mes espérances pour ma compagnie, consolation vu son excellent coeur et caractère; c'est un malheur irréparable pour moi, ma famille et surtout mon pauvre fils.

Je vous envoie ce courrier surtout pour les affaires des Pays-Bas, vous priant de remettre à mon frère la lettre

---

[1]) Kaiser Joseph starb am 20. Februar 1790, Erzherzogin Elisabeth, Gemahlin des Erzherzogs Franz, geborne Princessin von Würtemberg war am 18. Februar gestorben.

ci-jointe et de me renvoyer à Vienne tant ce courrier que le précédent avec vos réponses et à votre commodité.

A présent, je ne puis que vous renouveler ce que je vous avais écrit par le courrier précédent. Je crois que le comte Cobentzel a fini sa mission et peut retourner à Vienne, et d'autant plus qu'il n'a pas réussi à inspirer de la confiance aux Flamands. Si donc sa présence n'y est pas absolument nécessaire pour quelqu'affaire ou commission, ce que j'ignore, vous pouvez lui faire dire de retourner à son poste à Vienne. Il faut pareillement casser et abolir la junte ou conseil, qu'il avait établi et qui est inutile. Il faut bien vous garder de vous servir, entourer ou d'employer des personnes du ci-devant ministère ou conseil de Brabant, qui est trop haï du public. A Luxembourg vous donnerez l'ordre au général Bender, que les troupes qui sont dans le pays n'agissent point offensivement contre les patriotes ou leurs troupes; qu'ils ne les attaquent point, mais que seulement ils se tiennent sur la défensive et les repoussent dans le cas qu'ils soient attaqués; qu'on ne moleste point les habitants des villes ou campagnes, et qu'on témoigne beaucoup de modération partout; que si le procès du général d'Alton n'est pas commencé, on le commence et qu'on lui donne sa maison à Luxembourg pour arrêts. Quant à la nation servez-vous de Cornet des Grès par commission de moi, en lui faisant savoir, que je sais son honnêteté, abilté et mérite; tâchez que lui et les bien intentionnés employent pour faire goûter au public le mémoire, que je vous ai envoyé par l'autre courrier précédent, et que vous ferez publier le plus que vous pourrez.

Traitez directement et loyalement avec la nation, sans

vous servir de petites gens ou moyens indirects et peu utiles; servez-vous des Mérode, s'ils sont arrivés, des d'Ursel, enfin de ceux que vous croirez les mieux; enfin promettez mêmes emplois, récompenses à ceux, qui ont agi dans la révolution, et employez tous les moyens possibles et imaginables que vous qui connaissez le terrain et êtes sur les lieux, devez savoir, mieux que moi, pour que l'effet soit de ramener ces provinces vers moi et de ne pas les perdre; de les persuader, que j'agis de bonne foi et sincèrement avec elles, que je ne désire que leur bien et tranquillité, et qu'il n'y a aucune seconde fin ni dessous de cartes. Tâchez au moins de persuader et detâcher quelque province, agissez je vous prie avec toute la vivacité et prudence possible, et qu'une affaire aussi grave et importante exige.

Faites-moi savoir des nouvelles fréquentes de votre réussite à Vienne, où j'espère bien de vous revoir avec le temps et lorsque ma famille y sera venue, car elle n'y vient qu'au mois de mai. J'ai écrit à mon frère pour les affaires d'Allemagne; à mon arrivée mon premier soin sera de faire la paix, empêcher toute guerre ultérieure, rassurer les cours étrangères sur notre compte, pour pouvoir penser aux pays et surtout aux Pays-Bas et à la Hongrie, pour laquelle j'ai déjà donné l'ordre d'assembler la diète dans les formes ordinaires pour l'élection et couronnement du roi.

Je vous envoie ci-joint une nouvelle copie des mémoires à publier pour les Pays-Bas, pour le cas que le premier ait été égaré ou perdu. Je vous embrasse tendrement et suis pour la vie.

L.

LXXIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 15 mars 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu à mon arrivée à Vienne toutes vos lettres du 2, 3, 5 et 7 mars, et la longue par mon courrier. Je vous rends bien des grâces de votre amitié et de vos soins pour moi; ma santé est passable, ce n'est pas le voyage, qui me fait souffrir, c'est le triste état et la situation de la monarchie et la confusion qui règne ici dans tous les pays. Elle est extrême; néanmoins je me flatte de pouvoir les tranquilliser peu à peu, et que la guerre avec le Roi de Prusse n'aura pas lieu. Ce qui me met à présent en peine, sont les affaires chez vous. J'attends le retour de mon second courrier, que vous faites très-bien de garder jusqu'à ce que vous sachiez les réponses et effets de mon mémoire sur les états, le cardinal et Cornet des Grès.

Le comte de Cobentzel m'écrit, qu'il attend mes ordres à Bonn; si vous croyez encore sa présence utile ou nécessaire chez vous, vous pouvez le garder ou le renvoyer ici, comme vous le jugerez plus utile et convenable, pour les affaires d'argent et d'approvisionnement de Luxembourg. J'ai donné l'ordre au conseil de guerre pour rappeler le génl. Jaquemin, qu'on avait envoyé aux Pays-Bas, pour examiner l'affaire de d'Alton, celui-ci étant mort.

Je vous rends mille grâces des projets, que vous faites, vous et mon frère de venir me voir ici. Vous pouvez croire quel plaisir cela me ferait, mais il faut avant tout que la paix se fasse et que les affaires se débrouillent chez vous. En attendant toute ma famille viendra, et alors nous pourrons jouir tranquillement ensemble du plaisir de nous revoir.

Je vous remercie bien et reconnais tout le prix de votre sacrifice et amitié en m'offrant le gl. Kempelen. C'est un homme, dont j'ai toujours connu, aimé et respecté le caractère, l'honnêteté et la droiture. Je crois qu'il pourra m'être fort utile, surtout à l'occasion de la diète en Hongrie, et j'accepte avec bien de la reconnaissance vos offres pour alors; dans le moment présent je suis encore trop occupé à débrouiller le chaos qui m'entoure, pour pouvoir y penser. Je vous avertirai quand la diète se fera, et alors il pourrait demander un congé pour aller en Hongrie. Je pourrais sans y paraître me servir de lui, et ensuite, si cela lui convenait, me l'attacher entièrement.

J'ai approuvé entièrement les changements que vous avez fait à mon mémoire et vos motifs. Je vous en dirai d'avantage, en attendant portez vous bien et soyez persuadée de la tendresse avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

LXXIV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 19 mars 1790.

Très-chère soeur. Je charge le comte Metternich, qui va à Bonn, de cette lettre pour vous, le croyant aussi sûr, qu'un courrier. J'ai reçu exactement toutes vos lettres et par les postes et par mon premier et second courrier, et me flatte d'en recevoir encore par le comte de Cobentzel qui, à ce que l'on dit, arrivera ici demain. Je vous rends milles grâces de tout ce que vous avez fait, et de la façon, dont vous avez envoyé mon mémoire aux Etats et l'avez répandu dans les provinces. Il doit, ou les ramener, ou les mettre dans leur tort vis-à-vis de tout le monde, les hostilités qu'ils ont faites à votre écuyer et à vos gens, en les faisant partir, est une preuve, que le parti dominant craint le bon effet, que mon papier aurait pu faire sur le peuple, de même que des insinuations ultérieures, et cette crainte même est un bon signe. Il faut leur donner du temps, et je crois, qu'il faudra la négociation avec les autres cours et la médiation de l'Angleterre, qui y a son propre intérêt pour les ramener stablement. En attendant j'ai donné les ordres pour fournir de l'argent, des vivres et ce qu'il faut pour Luxembourg, pour des troupes; dans le moment présent je ne puis pas

en envoyer. J'ai signé les plein-pouvoirs accoutumés pour vous hier et dans la forme ordinaire. Je vous envoie ci-joint un mémoire d'un Mr. de Lavalette, flamand, qui est ici et paraît bien intentionné. Je ne le connais pas et vous prie de m'en dire votre sentiment. Pour à présent je crois, que pour les Pays-Bas il n'y a qu'à se tenir tranquilles, donner de bonnes paroles et attendre les événements et effets du mémoire. Je vous prie, remerciez de ma part votre mari de sa lettre, et faites lui mes excuses si je ne puis pas lui écrire. Je suis accablé d'ouvrages; j'ai trouvé tout dans la plus grande confusion, n'ai personne à qui me fier ni pour me conseiller et suis depuis 10 jours 17 heures par jour à ma table pour travailler sans prendre l'air seulement. J'ai écrit pour les affaires de l'empire à notre frère l'Electeur, qui m'a donné de bien bons conseils. Je me flatte encore toujours, que la guerre avec le Roi de Prusse n'aura pas lieu, car ce serait en vérité un désastre pour la monarchie dans un moment où épuisé d'hommes et d'argent, de tous les côtés tout renversé ou bouleversé tout le monde est mécontent. Vous avez trouvé mon mémoire fort et vous avez très-bien fait d'y faire les corrections que vous y avez faites et dont je vous suis fort obligé, ayant été bien utiles et nécessaires; mais lorsque vous verrez ma façon de penser envers les autres provinces de la monarchie, vous verrez, que le mémoire quadre bien avec ma façon de penser. Ici je suis fort content de mon fils et il m'est d'un grand aide et secours. Je vous embrasse, vous et votre mari et suis pour la vie

L.

J'espère que vous m'enverrez la note promise des personnes employées à votre ci-devant conseil nommé par le Comte de Cobentzel, et de ce qu'ils ont perdu par leur suppression pour pouvoir avoir soin d'eux.

LXXV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 21 mars 1790.

Très-chère soeur. Je vous avais déjà écrit par le comte Metternich, mais comme il ne peut pas encore partir, son secrétaire va le devancer et vous portera cette lettre et une autre des miennes. Je viens de recevoir le garde noble hongrois venu en courrier avec votre lettre, et ai vu également le Cte. de Cobentzel qui m'a remis celle dont vous l'aviez chargé pour moi. Il m'a parlé du manque d'argent chez vous, et j'approuve entièrement ce que vous avez fait par son conseil, pour faire avoir en attendant les argents nécessaires aux troupes à Luxembourg, et je ne manquerai pas de faire les dispositions nécessaires pour vous en pourvoir ultérieurement. Vous avez également très-bien fait de donner au gl. Bender les ordres que vous avez donné, pour épargner qu'il n'arrive quelque histoire à Anvers.

Le renvoi de vos gens n'est qu'une pique et hostilité, et la réponse de Cornet des Grès est très tortillée. La prétendue lettre de ma part qui doit exister à Bruxelles, n'a jamais été imprimée, preuve claire qu'elle n'a jamais existée.

La mauvaise prévention, qu'ont de moi les prêtres, est bien fausse et à tort, et ils le verront par ce que je ferai ici. Je ne puis rien offrir ni traiter de plus, que ce que j'ai fait par ma déclaration; mais je vois bien que les deux partis, qui y dominent, sont les aristocrates poussés par les Prussiens, et les populaires par les Français, qui en toute occasion cherchent à nous faire tout le mal possible. Je crois qu'il faut laisser opérer le temps et voir l'effet que mon mémoire fera sur le peuple et le plat pays, et attendre des négociations générales avec toutes les cours de ravoir ces pays. Pensez pourtant, si vous croyez, qu'il serait convenable de prendre trois ou quatre mille hommes de Wurzbourg pour les envoyer renforcer la garnison de Luxembourg, empêcher qu'on n'en coupe les communications, libérer la province et le Limbourg des insurgés, et que vous puissiez alors aller à Luxembourg m'y faire inaugurer dans les formes et selon les conditions de mon mémoire et nommer un ministre flamand, en me disant, qui vous croiriez convenable, si cela pouvait faire un bon effet à son temps. Le marquis de Lavalette, dont je vous ai envoyé le projet hier, est parti d'ici, il y a deux jours. Il paraît bien intentionné pour nous, il est établi à Bruxelles et passera par chez vous pour vous voir. Ma santé est bonne, mais j'ai à faire 16 heures par jour. Je vous embrasse tendrement, ainsi que votre mari et suis . . .

LXXVI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Ohne Datum.

Très-chère soeur. Par la poste j'ai reçu vos lettres et vous en suis fort obligé. J'ai vu ce qu'on imprime chez vous et les chicanes qu'on fait sur mon mémoire. Il faut pour à présent avoir un peu de patience et voir si nous aurons la guerre avec le roi ou non, ou si l'Angleterre voudra se mêler de ces affaires. En attendant je pense à trouver de l'argent et des renforts de troupes pour le G. Bender, et vous en écrirai de plus par un courrier dans une couple de jours. Je vous embrasse tendrement; mes compliments à votre mari, Adieu.

Le comte Trautmannsdorf va désavouer publiquement la lettre de moi, et sa note qu'on a imprimée et assurée d'avoir trouvée dans les papiers.

LXXVII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 25 mars 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre et les papiers y joints et j'ai vu comment joliment les messieurs des Etats des Pays-Bas me traitent et m'accommodent. J'ai aussi vu ce que vous marquez au prince Kaunitz pour les employés, et j'en aurai soin. J'ai fait mes dispositions, pour que le Gl. Bender ait les argents nécessaires et je crois, que je trouverai le moyen de lui faire avoir d'autres renforts de troupes. Je vous embrasse et suis

L.

LXXVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 27 mars 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 20 de ce mois; je vois, que chez vous il y aurait beaucoup de gens raisonnables qui entendraient raison, mais la crainte de la multitude, l'exemple de la France, la violence de ceux qui ont l'autorité en main, et les insinua-

tions des cours étrangères les retiennent et gâtent les esprits. Il faudra tout attendre du temps et des circonstances. En attendant je vous remercie bien de l'amitié et promptitude, avec laquelle vous avez secouru le Gl. Bender[1]) dans son embarras d'argent avec vos 200 m. fl.; je vous les ferai rembourser tout-de-suite en obligations d'ici à votre dispositions. Comme vous l'allez apprendre du prince Kaunitz, j'ai fait différentes dispositions pour faire déclarer le roi de Prusse et l'Angleterre sur leurs intentions pour les Pays-Bas. Je ferai passer au Gl. Bender les argents nécessaires, et fais la disposition pour lui envoyer des renforts de troupes, qui puissent appuyer les personnes bien intentionnées pour la bonne cause. Ces circonstances vont décider dans peu du sort des Pays-Bas, parce que les autres puissances répondront; ainsi vous voyez bien que, malgré tout le plaisir, que j'aurais de vous revoir ici, cela n'est point possible pour à présent, tant que ces affaires ne soyent pas décidées; car votre départ aurait l'air, comme si on ne voulait plus du tout se soucier des Pays-Bas et ferait le plus mauvais effet. Je vous embrasse tendrement, ainsi que votre mari et suis

L.

---

[1]) Johann Bender, Freiherr, geboren zu Gengenbach in Schwaben 1713, diente im Türkenkriege, im österreichischen Erbfolgekriege, im siebenjährigen Kriege, wurde 1769 Generalmajor, 1775 Feldmarschall-Lieutenant, Feldzeugmeister und 1790 Feldmarschall. Er wurde nach d'Alton Militär-Commandant in Belgien und starb in Prag, 20. November 1798.

LXXIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

29 mars 1790.

Très-chère soeur. C'est par le courrier Lerden, que je vous écris; j'ai reçu exactement toutes vos lettres et vous en suis fort obligé. Je vous renvois ci-joint le mémoire du Gl. Bender et votre réponse, qui sont très-justes et que j'approuve entièrement. Je vous remercie derechef de 200 m. fl., que vous avez donnés pour Luxembourg, dans peu de jours je vous enverrai les obligations de banque pour la même somme. En attendant, ce courrier porte l'argent pour Luxembourg, et vous saurez que j'ai donné les ordres pour pourvoir au sort du chancelier Crumpipen [1]), des employés qui se sont expatriés, et des légataires du feu prince Charles.

La monarchie est dans une situation bien critique; les traités du roi de Prusse avec la Porte et la Pologne sont signés, et on veut nous faire perdre les Pays-Bas et la Galicie, et soulever la Hongrie. Il est à présent de la plus grande importance de faire une dernière tentation

---

[1]) Crumpipen, Commandeur des St. Stepfansordens, Staatsrath, Chef und Präsident des geheimen Rathes in Brüssel, von der revolutionären Regierung abgesetzt, 1790 rehabilitirt. Ein jüngerer Bruder Crumpipen war Kanzler von Brabant.

près des cours pour éviter la guerre; je viens de la faire et en attendrai le résultat, mais ce qui importe, c'est de conserver le Luxembourg, animer les bien intentionnés aux Pays-Bas. A cet effet, je vais y envoyer dans peu 600 hommes de cavalerie, le troisième bataillon de Bender, qui est à Fribourg, et tâcher de prendre à ma solde les troupes de mon frère et de l'Electeur de Trèves, celles de l'évêque de Wurzbourg et 1000 hommes du prince d'Anhalt-Koethen. Metternich [1]), qui part aujourd'hui, est chargé de cette mission. J'ai écrit les circulaires pour demander aux électeurs leurs voix pour la couronne impériale, et souhaite seulement que l'électeur de Saxe reste ferme dans ses principes de neutralité. Continuez, je vous prie, à nous donner les nouvelles des Pays-Bas; le mémoire ci-joint que je vous renvois et qui doit avoir été présenté aux Etats, serait bien à publier par les gazettes pour le démasquer. Je ferai mon possible pour pouvoir envoyer la cavalerie le plutôt possible, pas tant pour agir que pour repousser l'ennemi et se soutenir. Figurez-vous mes affaires et embarras. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

---

[1]) Graf Georg Metternich, geboren 9. März 1746, Vater des berühmten Staatskanzlers, früher kurtrier'scher Gesandter in Wien, trat in österreichische Dienste, wurde geheimer Rath, Gesandter an den geistlichen Kurhöfen, dann bevollmächtigter Minister in Brüssel, 1798 Gesandter in Rastatt, ausser Dienst, lebte in Wien, 1803 gefürstet, starb den 11. August 1818.

LXXX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 2 avril 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 24 du mois passé, et vous suis bien obligé de tout ce que vous m'y dites sur les Pays-Bas. Par le courrier parti avant hier j'espère que vous aurez reçu mes lettres et l'argent pour le Gl. Bender. Par le premier courrier, je vous enverrai des obligations de banque pour les 200 m. florins que vous m'avez avancés, et dont je vous suis infiniment obligé. J'ai fait faire mes instances aux princes de l'empire pour avoir de leurs troupes pour Luxembourg, et ferai marcher 600 houssards, et le troisième bataillon de Bender, pour soutenir au moins cette ville, et ferai faire aux Etats quelque déclaration signée par moi. Vous aurez déjà eu vos plein-pouvoirs et les dispositions prises en faveur des employés qui ont dû partir de Bruxelles. Je me flatte, que pourtant il y a encore des bien intentionnés, plus qu'on ne croit, et qui n'osent pas lever la tête; mais plus les Etats les persécuteront par des violences et que les Prussiens feront des violences à Liège, et mieux ils feront pour nous, car peu à peu l'état violent diminuera et la voix de la raison se fera entendre. C'est au moins ce que j'espère. Soyez je vous prie persuadée, de la tendre amitié avec la laquelle je vous embrasse. Adieu.

LXXXI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 4 avril 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu vos deux chères lettres du 26 et 27 mars; je vois les peines que vous avez pour l'argent et les troupes, mais j'espère, qu'à l'heure qu'il est, par le courrier Lerden vous aurez tout reçu. Avant que d'envoyer des troupes je compte de faire faire derechef ma déclaration en forme aux Etats, si vous le croyez utile, et puis de voir, ce qu'ils y répondront; ou bien je pourrai pour à présent seulement attendre, si quelque province, la Flandre par exemple, se détachait et si la confusion qui règne parmi le corps et les pays pourrait porter l'effet de les dégoûter ou les ramener peu à peu à d'autres pensées. Dans peu, nous saurons à quoi nous tenir pour la guerre et vous pouvez croire si je suis accablé d'affaires ayant à peine le temps de manger; les Hongrois surtout me donnent beaucoup à faire, les insinuations prussiennes y ayant produit beaucoup d'effet. Il faudra voir avec le temps ce qui en viendra. Je vous embrasse ainsi que votre mari et suis.

LXXXII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 9 avril 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu vos deux lettres, et la longue et celle de votre mari, et réponds ici à toutes les deux à la fois, en ayant à peine le temps, travaillant 16 heures par jour. Quand j'aurai vu l'instance des généraux d'Argenteau et d'Alton que vous avez envoyé au conseil de guerre, je verrai avec plaisir s'arranger leur affaire. Quant aux pensionnés du pce. Charles et de la psse. Charlotte, j'en parlerai au pce. Stahremberg et verrai, comment on pourra les faire acquitter, en ayant déjà donné l'ordre.

J'ai vu ce que le gl. Bender écrit, à présent qu'il a eu l'argent on tâchera de lui envoyer les troupes, dès qu'on saura à quoi l'on peut se tenir vis-à-vis du roi de Prusse, pour ne pas trop nous exposer de ce côté.

Je suis persuadé qu'il y a bien du monde dans les provinces des Pays-Bas qui désirent que la présente anarchie et despotisme de ceux qui sont à la tête du gouvernement cessent, et si jamais on commençait à traiter avec vous ou la Flandre qu'on aurait mieux disposée, ou quelqu'un qui fut chargé par un grand nombre de personnes, cela serait un bon signe et on pourrait commencer à disposer les esprits.

Je suis de votre avis sur le mémoire du marquis de Lavalette, et voudrais savoir, qui est ce monsieur Saddeler, qui est venu dernièrement de Bruxelles et y avait été arrêté et fouillé par les patriotes.

D'ailleurs je vais tenter d'avoir des troupes palatines pour Luxembourg.

Dans peu nous serons au clair sur ce que nous avons à espérer ou à craindre de la Prusse et de la Russie, et si des apparences de paix ont lieu, je crois alors l'affaire des Pays-Bas s'arrangera. La désunion qui se met entre les partis, les violences qui s'y commettent, ne peuvent pas manquer de les dégoûter tous de cette situation; et si une fois il y avait quelqu' ouverture à traiter avec quelque province et ses habitans et non avec les Etats, cela aurait je crois le meilleur effet. Ma santé est passable, mais je suis fort fatigué du travail forcé et continuel. Mes compliments à votre mari et soyez persuadée du tendre attachement avec lequel je vous embrasse et suis

L.

LXXXIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 11 avril 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu vos chères lettres et suis enchanté d'y voir que votre mari se porte mieux. J'attendrai les rapports que vous me promettez et ne manquerai pas de vous faire savoir le plutôt possible les réponses nécessaires. Pour les troupes à envoyer au Gl. Bender, je tâcherai de prendre des troupes palatines, si je puis, car des miennes je ne puis pas vous en envoyer, tant que aurai à redouter la guerre du côté du Roi de Prusse, ce qui traînera encore quelque temps. J'ai fait mon possible vis-à-vis du Roi de Prusse pour empêcher la guerre, mais il paraît, que tout est inutile, et qu'à moins que la Russie lui en impose, il n'y a rien à espérer.

Vous aurez déjà vu mes dispositions pour les pensionnés et les employés partis des Pays-Bas; en parlant de Crumpipen je m'étais mépris; je suis bien persuadé que les gens raisonnables aux Pays-Bas et beaucoup même, sont très-las de l'anarchie qui y règne présentement, et des violences qui s'y commettent. Si nous pouvions seulement y envoyer des troupes pour appuyer quelqu'un qui y négocierait la paix et leur offrirait des conditions avantageuses, alors je crois, que tout irait bien. Soyez

je vous prie, persuadée du tendre attachement avec lequel je vous embrasse et suis

L.

LXXXIV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 11 avril 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu vos chères lettres, et suis bien fâché que la reddition de la citadelle d'Anvers n'ait pas pu être empêchée et que les patriotes y aient trouvés tant d'armes et de provisions. Je me flatte que la santé de votre mari se remettra bientôt et que son mal n'aura pas de suites, et que bientôt vous m'en pourrez donner de meilleures nouvelles. Je fais examiner à Rosenberg [1]) les affaires des pensionnés du feu prince Charles, d'autant plus que le Sr. Anton a toujours eu ces affaires entre les mains et que moi je n'ai pas l'honneur de le voir.

Ici, les affaires s'embrouillent toujours de plus en plus, et celles de Hongrie, pour l'interieur ne se montrent pas trop bien; il faut espérer que les choses prendront un meilleur pli, et pourvu que nous ayons la paix, ce que je doute,

---

[1]) Wolfgang Franz Xaver Fürst Rosenberg, geb. 6. April 1723, Erblandhofmeister in Kärnten, Ritter des goldenen Vliesses, Gesandter in Kopenhagen, Madrid, bis 1770 grossherzoglich toscanischer Minister und Obersthofmeister, dann k. k. geheimer Rath, Staats- und Conferenzminister in Wien, seit 1775 k. k. Oberstkämmerer, am 9. Oktober 1790 von K. Leopold II. in den Reichsfürstenstand erhoben, starb unvermählt, 14. November 1796. Er war einer der Freunde Josephs II.

le reste je crois pourra s'arranger peu à peu. Ici je tâche de presser autant que je puis, pour les troupes à envoyer au gl. Bender, mais il paraît, qu'on n'a envie de rien faire. Soyez persuadée de toute la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

LXXXV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 14 avril 1790.

Très-chère soeur. Je suis bien fâché de voir par votre lettre que votre mari n'est pas bien encore, mais j'espère, que dans peu il sera entièrement remis, pourvu qu'il soigne bien ses yeux et ne prenne rien que de l'eau fraîche. Quant aux affaires chez vous, elles ne pourront jamais s'accommoder qu'avec la paix générale ou en envoyant des troupes, plus pour soutenir les bien intentionnés et les bonnes propositions, qu'on leur ferait, que pour agir contre eux. J'attends d'un moment à l'autre la réponse et décision du roi pour la paix ou la guerre, mais surtout par les mouvements qu'on aperçoit de chez vous, je crains bien la guerre. Dieu veuille l'éloigner; au moins n'y aura-t-il pas de ma faute et ne pourra-t-on pas dire, que je n'aie pas fait tout mon possible pour la prévenir et l'empêcher. Vous pouvez aisément vous figurer tout ce que j'ai à faire; ainsi je n'ai que le temps de vous embrasser. Adieu.

LXXXVI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 18 avril 1790.

Très-chère soeur. Pardonnez, si je réponds à la fois à deux de vos lettres et à celle de votre mari, étant accablé d'affaires et sans un moment à moi. Les affaires du dehors et de Prusse, celles de Pologne, les dispositions pour la guerre, les demandes des Etats de toutes les provinces, celles des Hongrois, de la Galicie, mes petits arrangements domestiques, audiences etc., tout me donne bien de la besogne. Ma santé pourtant, grâce à Dieu, n'en souffre pas. Par vos lettres, je vois bien que les Etats ayant gagné le dessus, il n'y a pour à présent rien à faire que d'attendre, si on peut avoir la paix et si dans la pacification générale les Pays-Bas seront compris; c'est au moins ce que je crois. Il paraît que l'Angleterre et la Hollande souhaitent de nous la faire ravoir sur le pied de son ancienne constitution avec le traité des barrières. Dans le moment présent je crois qu'il n'est point à propos, que je renouvelle mes propositions à ces provinces, signées de moi, puisque cela ne servirait qu'à m'attirer de nouvelles mauvaises réponses; comme on n'y a point répondu, j'en ferai une autre lorsque je pourrai y envoyer un nouveau corps de troupes pour l'appuyer. A présent je ne

puis qu'envoyer le bataillon de Bender et les deux divisions de houssards, les troupes que j'espérais de l'empire, ayant toutes manquées ou ayant été offertes à des conditions inacceptables. Pourvu que Luxembourg ne soit pas entouré ni coupé, j'y ai envoyé de nouveau secours en argent; mais je ne sais pas de quel droit les princes de l'empire permettent le passage aux insurgés par Trèves, pour venir entourer Luxembourg; et si tout est perdu, je serais peut-être à la fin dans le cas de demander à des conditions fortes le secours de la France et assemblée nationale, en leur offrant des avantages sur les Pays-Bas, ce qui entraînerait une guerre générale en Europe. Je suis fâché qu'on ait confisqué les plans de votre mari, on en fera probablement mauvais usage, et il aurait mieux valu les emporter ou brûler. Mais à cela il faut avoir patience; deux mois éclairciront bien des choses. Dès que je pourrai être assûré, que le Roi de Prusse ne nous fera pas la guerre, je vous promets d'envoyer 25 mille hommes de Bohème aux Pays-Bas. Je vous plains dans cette situation, mais j'espère que vous me plaindrez également aussi. Portez vous bien, faites mes compliments à votre mari et soyez persuadée de la tendresse avec laquelle je vous embrasse et suis

L.

LXXXVII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 21 avril 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu exactement vos lettres et suis bien de votre avis que pour à présent il n'y a rien à faire aux Pays-Bas, le parti aristocratique a le dessus. Je ne crois pas que les cours reconnaîtront leur indépendance et nous sommes au moment où la paix ou la guerre générale va se decider, ce qui entrainera à sa suite la décision pour les Pays-Bas, car si la paix se fait 20 m. hommes y viendront appuyer mes propositions d'accommodement. En attendant, j'espère de vous envoyer 2500 hommes de Wurzbourg et le corps franc de Milkes. Voilà tout ce que je puis faire dans le moment; accablé d'affaires, inquiété dans toutes mes provinces et surtout en Hongrie, où la diète n'a pas bonne mine. Je n'ai que le temps de vous embrasser, ainsi que votre mari.

LXXXVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 25 avril 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu vos lettres par la poste et celle-ci par estaffette et vous remercie bien des détails que vous m'y marquez. La division qui continue entre les partis aux Pays-Bas, ne peut pas manquer à la longue de degoûter les gens sensés de cette anarchie et état violent. Je n'ai pas encore vu les dépêches que vous avez envoyés relativement aux affaires d'argent, mais dès que je les verrai, je tâcherai d'y mettre ordre tout de suite. Quant aux troupes, l'évêque de Wurzbourg vient de me promettre 2500 hommes, que je tâcherai de vous faire parvenir le plutôt possible, ainsi que le bataillon de Bender et deux divisions de houssards. Pour à présent, des miennes je ne puis absolument pas vous en envoyer, étant dans le moment d'être attaqué par le Roi de Prusse et les Polonais qui ne cessent en même temps d'exciter par des émissaires et de l'argent la Galicie et les Hongrois à la révolte. En attendant, le départ des Prussiens de Liège est toujours bon, et les troupes qui y seront réunies par des électeurs écclésiastiques, pourront au moins par leur voisinage donner sujétion aux patriotes.

Vous aurez vu ce que j'ai déjà arrangé et pour les pensions des ci-devant employés et pour celles des pensionnés de feu le prince Charles. Quant à l'affaire de Seckendorf, je n'ai pas encore eu la lettre de votre mari, il n'y aura pas de difficulté; on l'avait proposé ainsi, parceque votre mari avait paru le souhaiter, mais dès qu'il aime mieux le garder chez lui, je le ferai avec d'autant plus de plaisir que tous les officiers du régiment protestent et ne veulent pas Seckendorf pour colonel. Ma femme et mes enfants seront ici le 16 et 20 de mai; vous pouvez vous figurer avec quelle impatience je les attends. Soyez je vous prie persuadée du tendre attachement avec lequel je vous embrasse et suis

L.

LXXXIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 28 avril 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 20, et vous remercie de tout ce que vous m'y dites d'obligeant pour moi. Il est vrai que les affaires m'accablent, ma santé commence déjà à s'en ressentir, mais dans le moment présent on ne peut y penser. Il faut aviser au plus nécessaire. Je savais déjà les affaires de Liège, elles ont mieux fini qu'elles n'avaient commencées, et je me flatte, qu'enfin l'empire ouvrira les yeux sur la conduite du Roi de Prusse. Je le souhaite, et que l'animosité du

comte Herzberg[1]) ne l'engage pas contre toute raison, à animer le roi contre moi et me faire la guerre ou des propositions inacceptables. Je fais l'impossible pour l'éviter, mais ne sais pas, si je réussirai. Je vous embrasse et suis

L.

XC.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 2 mai 1790.

Très-chère soeur. Je réponds à vos chères lettres et vous suis bien obligé des nouvelles que vous me donnez de chez vous; plus les affaires entre elles s'embrouillent, mieux c'est pour nous, et on se dégoûtera davantage de cette forme de gouvernement.

En attendant je tâcherai de vous faire avoir des troupes de Wurzbourg, jusqu'à ce que je sache au clair les intentions du Roi de Prusse et que je puisse vous en envoyer des miennes, car ce n'est qu'alors, que tout pourra prendre couleur. Le Roi de Prusse malgré toutes les propositions honnêtes que je lui ai faites, veut m'attaquer et faire la guerre par force. Je la soutiendrai de mon mieux et il sera lui responsable devant Dieu de tous les inconvénients qui en résulteront.

Vous saurez déjà que je prends deux filles de la Reine de Naples pour mes 2 fils, et que je lui promets

---

[1]) Herzberg, preussischer Minister des Aeusseren.

ma Marie pour le sien. J'espère faire ces mariages ici cet automne, et y voir à cette occasion le roi et la reine si la paix se fait, je m'en fais une vraie fête. Dans 15 jours, grâce à Dieu, ma femme et ma famille sera ici; au moins alors j'aurai quelque consolation, car pour à présent je suis depuis 7 heures du matin jusqu'à minuit à ma table.

Mes compliments à votre mari et les deux électeurs. Je vous embrasse et suis

L.

XCI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 13 mai 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu exactement vos lettres et vous en remercie bien sincèrement. Je me flatte que vous recevrez bientôt les houssards et les troupes de Wurzbourg. J'attends d'un moment à l'autre les décisions pour la paix ou la guerre; si celle-ci n'a pas lieu, je me flatte que je pourrai bientôt vous envoyer des troupes et qu'alors on pourra agir de chez vous tout de bon. Dès que je saurai quelque chose de positif, je vous enverrai un courrier avec toutes mes idées, à présent j'attends aujourd'hui une partie de mes enfants, dans deux jours ma femme et ensuite les autres. Vous pouvez vous figurer, ce que cela me donne à faire; je crois d'avoir persuadé la psse. Bathyani à être grand' maîtresse chez ma femme. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

XCII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 16 mai 1790.

Très-chère soeur. Je vous écris aujourd'hui au moment de l'arrivée de ma femme qui est arrivée enfin ici heureusement et en parfaite santé avec mes trois filles, mes 4 garçons ainés étant venus il y a trois jours. J'attends les cadets dans 4 jours et ne serai tranquille que quand je les aurai tous réunis avec moi. Vous pouvez bien croire, combien j'ai à faire ces jours-ci pour arranger tout cela. Quant aux affaires, je n'ai point encore de réponses positives, mais l'attends d'un jour à l'autre. Notre position et par nous mêmes et par celle de nos amis n'est ni belle ni agréable; dès que je saurai si nous aurons la guerre ou non, je vous enverrai un courrier pour vous dire ce que vous pourrez faire et quels secours quand et comment vous pourrez en attendre d'ici. Je sens bien, combien vous les désirez et en avez besoin, mais je ne puis pas ni faire des miracles ni multiplier des gens pour les faire être en différents endroits à la fois; sans cela vous les auriez déjà depuis longtemps. Je prouve entièrement ce que vous me marquez pour donner la pension sur la somme que vous a remise Crumpipen au nommé Jansens et à Mad. Versaid, soeur de Crumpipen, et les cent louis

pour Pistrich; Mesdames Murray et Mulder, étant restées aux Pays-Bas n'ont aucun titre à la pension, et étant du grand monde ne manqueront pas d'amis et de ressources. Quant à l'officier, dont vous m'avez écrit et qui est déserté, je savais déjà son histoire et je m'informerai pour savoir, s'il n'y a pas autre chose sur son compte et si, sans trop blesser l'ordre et la discipline, on peut lui donner son congé. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

XCIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 25 mai 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu toutes vos lettres, et puis bien vous assûrer que je vois bien, qu'aux Pays-Bas il n'y a que la paix, les négociations avec l'Angleterre et des troupes suffisantes pour appuyer ceux qui pensent bien, qui puissent y remettre l'ordre, mais pour à présent je n'ai pu que vous envoyer ces houssards qui, à la réception de cette lettre ne seront pas loin de chez vous, ainsi que j'espère les Wurzbourgeois; depuis je ne pouvais rien faire de plus. Si une fois la paix était sûre, j'enverrais 10 régiments de Bohème avec 4 de cavallerie et tout en offrant la paix et les conditions les plus équitables. Je me flatte que les oppositions cesseront bientôt sans user de force ni répandre de sang; je me flatte que le clergé voyant la conduite, que je tiens avec eux ici, sera revenu

de ses préjugés contre moi. Ce qu'on répand, que j'ai animé l'Espagne contre l'Angleterre est entièrement faux et en vérité ne me ressemble pas. Quant à la lettre ci-jointe, que vous m'avez envoyée de Hongrie, elle est entièrement fausse, tout se traite en latin et même les choses les plus indifférentes; je leur ai cédé en tout, ce qu'on dit des magnats n'est pas vrai, et il n'y a que l'affaire des sujets que j'ai réservé à la connaissance de la diète, ne voulant pas autoriser les vexations et arbitres. Je sais, qu'à la diète il y aura beaucoup de bruit, je m'armerai de patience et cèderai en tout, ce qui est juste et raisonnable, mais au de là pas un mot, quand il devrait arriver quelconque chose. L'officier Kerekes qui avait déserté des carabiniers et pour qui vous et mon frère avez bien voulu vous intéresser, je lui ai fait envoyer son congé, on ne lui fera pas de procès et le congé sera sans revers pour qu'il puisse prendre service autre part. Toute ma famille est arrivée, grâce à Dieu, en parfaite santé; je suis accablé d'affaires jour et nuit et n'ai que le temps de vous embrasser. Adieu.

XCIV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 27 mai 1790.

Très-chère soeur. J'ai vu par votre lettre, que les patriotes ont tenté de nous attaquer, mais qu'ils n'ont pas réussi; je me flatte qu'ils ne feront pas autre chose et que la médiation de l'Angleterre et les réponses du Roi de Prusse à mes propositions modérées nous procureront la paix, et alors vous aurez d'abord des troupes. Je fais ce que je puis, mais mes circonstances sont terribles et la diète de Hongrie et les intrigues du Roi de Prusse en Galicie ne me laissent pas sans inquiétude. Je suis ici bien occupé à arranger mes affaires de famille et n'ai pas un moment de temps à moi. Nous avons des châleurs excessives comme je n'en ai jamais senti en Italie, et devant passer cet été en ville sans pouvoir me promener, j'en souffre infiniment, je vais, je crois, acheter le jardin d'Harrach au faubourg pour y aller les après-dîners avec ma femme, y prendre l'air et y faire promener mes petits enfants et pouvoir un peu travailler en repos. Feu Sa Majesté ayant rendu public à tout le peuple le jardin de Schönbrunn tous les jours, le Belvedère et même le petit jardin sur les bastions, je n'ai donc aucun endroit où les envoyer promener, l'Augarten étant trop humide et malsain. Je vous embrasse tendrement et suis..

XCV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 29 mai 1790.

Très-chère soeur. Je vous écris ces deux lignes pour vous prier de me marquer si vous croyez que chez vous à Luxembourg un pardon à publier pour nos déserteurs qui rétourneraient à leurs régiments bien ample, ferait bon effet, de même si on accordait à ceux qui viendraient s'enrôler dans les régiments à Luxembourg, une capitulation de 4 ou 6 ans *und ein höheres Handgeldt*; comme aussi une lettre de votre part en mon nom aux Etats de Luxembourg pour les louer de leur fidélité et leur promettre des avantages; qui les flattent et leur soient utiles, quand tout sera remis en ordre; une lettre au genl. Bender pour lui et pour ses généraux, officiers et troupes, pour les louer de leur constance, bons services, les encourager, leur promettre des secours et renforts et les assûrer de ma part, qu'après la guerre et les affaires des Pays-Bas finies on aura un égard particulier pour les troupes qui y ont servies bien, tant pour les régiments que pour les officiers et soldats en particulier. Si vous croyez que cela puisse faire bon effet, je vous autorise et vous prie de faire publier de la façon que vous et votre mari trouverez la plus convenable et avantageuse,

(un message de cette nature). J'ai envoyé un officier pour solliciter les troupes de Wurzbourg et les houssards; je les crois déjà arrivés. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

XCVI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 29 mai 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu vos lettres et ai été étonné de l'enlèvement du général d'Arberg qui, ne servant plus, ne devait plus être exposé à la vengeance de ces messieurs; mais ils se permettent tout. Je sens très-bien que, plus la paix est retardée, plus on se fortifie aux Pays-Bas; je fais mon possible pour l'avoir et l'accélérer, parce que j'en vois la nécessité, et j'ai fait presser le départ des troupes de Wurzbourg, mais les menées et la mauvaise volonté de nos amis et ennemis et surtout du cabinet de Berlin gâtent tout, en outre les troubles en Galicie et la mauvaise volonté décidée de la Hongrie qui se manifeste toujours plus, à mesure que la diète approche, ne sont pas de trop belles perspectives.

Vous pouvez bien me plaindre de tout ce que j'ai à souffrir de tous les côtés et cela sans ma faute. Je me tue de travail et je ne me couche pas; enfin il faut avoir patience. Au moins à présent, j'ai la consolation d'avoir ma famille avec moi, mais je vois beaucoup plus ma table et mes papiers qu'eux et je mène une vie de chien.

Faites je vous prie, mes compliments à votre mari

et soyez persuadée du tendre attachement avec lequel je vous embrasse et suis

L.

XCVII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 2 juin 1790.

Très-chère soeur. Je vous demande pardon, si avec trois courriers à expédier sur les bras et n'ayant pas un moment à moi, je dois répondre en même temps à vous et votre mari pour vous remercier de toutes vos lettres et nouvelles, et surtout de celles des deux avantages considérables [1]) que nos troupes ont remportés sur les patriotes; pourvu qu'elles ne se risquent pas trop à les poursuivre, de peur d'être coupées, et qu'elles ne soyent pas trop harcelées et fatiguées. Ce sera avec plaisir que je ferai le bon Gl. Bender feld-maréchal, Beaulieu général, que je donnerai la croix à Lusignan et la paye pour 5 jours aux troupes, ainsi que le conseil de guerre vous le fera savoir directement. Je me flatte qu'à présent vous aurez déjà les houssards et que les troupes de Wurzbourg ne tarderont guère. Ce qu'on a imprimé de l'affaire arrivée à Pistoje est vrai en partie, mais est très-exagéré. J'ai tout accommodé sans punir personne, en recommandant le bon ordre et leur accordant les processions qu'ils vou-

[1]) Am 23. Mai wurde die Congressarmee unter Schönfeld von den Kaiserlichen geschlagen.

laient. Dès que l'affaire arriva, on m'avertit de Florence qu'on avait dépêché un exprès en Flandre avec la nouvelle; tout cela vient de Rome et des moines et je crois d'une correspondance entre l'archevêque de Florence et celui de Mâlines et des ex-jésuites.

Je souhaiterais bien que la nouvelle de la paix et des conditions que vous m'en avez marquées fut vraie; j'y travaille à force, l'espoir n'en est point perdue, mais il y a bien des difficultés. Dès que je saurais le oui ou le non, ce qui ne peut guère tarder, vous aurez un courrier de ma part. C'est à présent la Galicie que le Roi de Prusse tâche de faire soulever, et surtout la Hongrie qui me donne les plus grands chagrins malgré toute ma condéscendance. On m'y traite indignement et je crois que je ne pourrai pas même risquer de si tôt d'aller à la diète, car il paraît qu'on est intentionné d'y venir à d'extrémités bien désagréables. Cela n'adoucit pas le travail et ne fait pas de bien à la santé. Je vous embrasse ainsi que votre mari et nos frères.

CXVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 6 juin 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu vos chères lettres et suis enchanté des bons succès de nos troupes aux Pays-Bas et du zèle du brave Gen. Bender. Vous aurez par le conseil de guerre la nomination de Beaulieu au grade de général, de Bender à feld-maréchal et l'avancement du brave major Lusignan à lieutenant-colonel que dans le moment présent j'ai cru plus convenable pour lui que l'ordre de Marie Thérèse. Bender aura également les ordres pour la continuation de ses opérations et pour appuyer les bien intentionnés du Haînaut et Chimay. Mes espérances pour la paix ne sont pas encore évanouies, dans 8 jours nous en aurons la certitude et vous un courrier avec toutes mes déterminations. Nous la devrons à l'électeur votre neveu dont l'amitié et le caractère et conduite dans cette affaire surtout m'attacheront à lui pour la vie. Je fais tout ce que je puis, pour là, et même plus qu'on ne voudrait, et si elle n'a pas lieu, je n'aurai rien à me reprocher devant Dieu et les hommes. Je vous renvois la lettre du card. Busca et serais charmé, si à l'occasion je pouvais lui faire quelque chose d'agréable. Faites mille compliments de ma part à votre cher mari, frère et belle-soeur et soyez per-

suadée de toute la tendresse avec laquelle je vous embrasse et suis

L.

XCIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 12 juin 1790.

Très-chère soeur. Je vous écris en même temps qu'à votre mari, sachant que vos lettres sont communes, et n'ayant pas le temps de faire autrement, par la quantité d'affaires dont je suis accablé. Je vous envoie celle-ci par le ci-devant valet de chambre de notre frère Maximilien, Heumann, qui va à Francfort comme fourrier, pour y faire les quartiers pour mes ambassadeurs. Ainsi elle vous viendra aussi sûre que par un courrier. Je vous dirai donc mes sentiments plus clairement que par la poste. Je vous remercie d'abord tous les deux de l'exactitude avec laquelle vous voulez bien me donner part de tout ce qui arrive chez vous. Il est heureux que les insurgés ayant été si bien répoussés par nos braves troupes; mais quoique j'aie approuvé comme vous le saurez par le conseil de guerre, le plan d'opération offensive du Gl. Bender en tout surtout, qu'il pourrait servir à aider, secourir, appuyer et donner du courage aux bien intentionnés du Limbourg et Chimay, je crois pourtant, qu'il faut bien prendre garde que les troupes ne se fatiguent pas trop, ne se laissent pas trop emporter par leur ardeur, à s'avanturer au point qu'ils puissent être tournés ou trompés ou

coupés par les patriotes, les Liégeois qui sont d'accord avec eux, ou même des Français qui viendraient les secourir, ce qui serait pour nous un malheur irréparable et bien supérieur à l'avantage de les battre; car quoique les patriotes soyent de bien mauvaises troupes, leur nombre pourtant est respectable et ils peuvent toujours les avoir fraîches, et fatiguer nos gens. Vous aurez appris que j'ai avancé Bender et Beaulieu et le major Lusignan au lieu de donner à ce dernier la croix qui, dans une affaire pareille n'aurait peut-être pas fait bon effet. Il serait aussi à désirer que sans diminuer l'ardeur des troupes on pût empêcher le pillage des villages, les excès, et engager les dragons à donner quartier, pour ne pas trop pousser à tout et donner quelqu' espèce de raison aux patriotes.

Pour à présent, je suis persuadé que toute révolution en ma faveur est impossible, les démocrates n'ayant ni force ni pouvoir. Je crois donc qu' il n'y a autre chose à faire que d'y envoyer d'autres troupes allemandes, commandées par un général sage, prudent et ferme qui s'avance dans le pays sans faire aucun excès, muni d'une déclaration qui offre en mon nom formellement au pays, non ce que je leur avais offert par ma déclaration qu'ils n'ont pas voulu ni reconnaître ni accepter, mais la conservation et restauration de leurs anciennes constitutions, loix et priviléges avec les changements qu' on pourra y ajouter du consentement des provinces même et sur leur demande, et qui leur seront les plus agréables; mais sur tout une représentation plus exacte et plus considérable et juste de la campagne et du plat pays dans les Etats à concerter avec eux-mêmes. Tout en publiant cette déclaration on publierait une amnistie et pardon général, la

conservation des droits et priviléges, et les troupes avanceraient. Je crois, si cette déclaration sera faite juste et claire, cela produira l'effet que les bien intentionnés et la campagne se joindront aux troupes et que les seuls chefs et fanatiques patriotes s'expatrieraient alors d'eux même, surtout si le tout se faisait conjointement à une déclaration de l'Angleterre, Hollande et Prusse de ne pas vouloir s'en mêler, ou même leur médiation. Mais pour faire tout cela, il faut la paix. J'y travaille à force et quoique je n'en sois pas sûr, j'ai un espoir fondé à croire que dans ce mois même nous conviendrons avec la Porte d'un armistice et avec le roi de Prusse des conditions préliminaires et de la liberté de pouvoir envoyer des troupes aux Pays-Bas. Je vous dis cela encore dans le plus grand secret et alors, dès que je pourrais, je vous enverrai 6 régiments d'infanterie allemande et deux de chevaux-légers ou dragons, commandés par le prince de Hohenlohe qui est l'homme fait exprès pour une expédition de cette espèce. Si nous avons la paix, nous la devrons à l'électeur de Saxe et à son amitié, prudence, sagesse et fermeté, et moi en personne je lui en aurai une obligation éternelle.

En même temps que nous traiterons avec le roi de Prusse, je lui ferai d'abord faire la proposition de me laisser envoyer les troupes aux Pays-Bas, et alors j'enverrai de celles de Bohème qui sont les plus proches, pour que vous les ayez plus vite. Mais de tout ceci je vous prie encore de garder le plus grand secret hors à votre mari et à mon frère, car dès que je serai plus avancé dans l'affaire, je vous dépêcherai un courrier.

Vous pouvez en attendant vous régler en conséquence

et ne pas laisser trop fatiguer les troupes de Bender sans utilité ni besoin, mais leur faire savoir qu'il en viendra des autres d'Allemagne.

D'ailleurs on n'a jamais entrepris de négociations avec moi, de la part des aristocrates ou des Etats, et vous pouvez le dire même et être sûre que je ne veux traiter qu'avec le peuple et la nation et pas avec des particuliers. D'ailleurs je sais très-bien que c'est la cour de Rome, les nonces et les prêtres et moines qui excitent le peuple contre moi comme ils ont tenté de le faire en Toscane, où avec un pardon général, en leur accordant les processions et choses qu'ils voulaient, tout s'est terminé sans avoir dû punir personne. Tout ce qu'on a répandu que j'étais mêlé dans les brouilleries survenues entre la France et l'Espagne, est également un tissu de mensonges. A la fin le peuple et le public désabusé s'apercevra pourtant de la fausseté des nouvelles dont on le berce, et que les violences et emprisonnements qu'on fait à Bruxelles, sont bien contraires au système de liberté dont ils veulent faire profession.

En attendant, je ferai en sorte que vous ne manquiez pas d'argent ni vous ni Bender; mais c'est une misère, car il faut que je fasse tout ici moi-même et seul, et quoique pour moi cette année je doive rester en ville, les employés n'en vont pas moins à leurs campagnes, sans se soucier de l'importance des affaires qui sont sur le tapis.

Je viens aussi d'arranger mes affaires de famille. Le roi et la reine de Naples viendront ici en septembre avec leurs filles [1]) et nous célèbrerons ici à la fois les

[1]) Maria Therese, geboren 6. Juni 1772, vermält 19. September 1790 mit Erzherzog Franz, dem Kronprinzen; Maria Luise geboren

trois mariages, deux tout de bon et un par procure. Ils débarqueront à Trieste, mais viendront sans aucune étiquette. Si le couronnement de Francfort se fait à la fin de septembre ou en octobre, peut-être le roi et la reine y viendront-ils incognito le voir, pour retourner en Italie à la fin d'octobre, et alors mon fils ira aussi s'établir en Toscane avec sa femme comme grand-duc, tout étant déjà arrangé pour la cession et seconde géniture. J'ai eu vos lettres par Locherer et le garde hongrois qui contiennent tous les deux les belles choses; l'une des aristocrates français, l'autre des Flamands. Vous pouvez vous figurer tout ce que j'ai à faire, en y joignant celles de Hongrie, de Galicie, de toutes les provinces qui redemandent leurs droits et priviléges, de tous ceux qui se plaignent; enfin je n'ai pas le temps de sortir et suis 14 et 16 heures par jour à travailler, aussi avec les châleurs et sécheresses horribles que nous avons, je m'en ressens beaucoup. J'ai perdu le sommeil et ai le sang si échauffé que j'ai des migraines continuelles. En Hongrie les affaires commencent à prendre un meilleur pli, mais on n'est guère persuadé de la façon de penser de mon successeur, ce qui me fait de la peine, car on lui fait tort et on a trop relevé quelqu' imprudence qu'il lui est échappé de dire du temps passé. Gardez je vous prie tout cela pour vous seule, et soyez bien persuadée de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

---

27. Juli 1773, vermält 19. September 1790 mit Erzherzog Ferdinand. Dieser zweite Sohn Leopolds II. folgte seinem Vater in Toscana, 21. Juli 1790.

C.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 15 juin 1790,

Très-chère soeur. Le courrier Strauss qui repart pour vous porter de l'argent à Luxembourg, vous portera cette lettre. Je ne puis que vous y répéter, ce que je vous ai écrit l'autre jour par le valet de chambre Heumann. Les apparences de paix augmentent tous les jours et je m'en flatte tout de bon. Le roi de Prusse est en Silésie et je vais y envoyer quelqu'un, ainsi qu'il le souhaite, pour y traiter de la paix avec lui. J'y ai mis pour première condition la dissolution des deux armées que la sécheresse et disette des foins et fourages rend nécessaire, et que le roi, promettant de ne plus appuyer les insurgés des Pays-Bas, le leur fasse déclarer et ne s'oppose pas que j'y envoye d'abord des troupes pour y rétablir la constitution sous la garantie de l'Angleterre et Hollande. J'ai déjà fixé que, dès que le roi de Prusse déclarera ne pas s'opposer à la marche des troupes pour les Pays-Bas, je vous enverrai 10 ou 12 bataillons d'infanterie en trois colonnes de Bohème, deux régiments de chevaux-légers ou uhlans et le corps franc d'Odonell sous le commandement du prince Hohenlohe. Tout cela viendra de Bohême par Eger et j'ai déjà fait préparer les lettres réquisitoriales pour

l'empire, pour les envoyer dès que je serai sûr du roi. Soyez sûre que je n'oublie pas vos affaires et que je donnerai alors une instruction à publier dans le pays, qu'à ce qui je me flatte, fera bon effet, puisqu'il rappellera les habitants à leur devoir et à leur ancienne constitution, sauf les changements que la nation et surtout la campagne et le plat pays pourront désirer pour une meilleure et plus juste représentation de la campagne aux Etats. Il importe donc, je crois, en attendant d'avoir soin que nos troupes ne se fatiguent pas trop, ne s'exposent par trop de peur d'être coupées ou trop fatiguées, ou qu'il leur arrive quelque revers. Ne dites encore rien de tout ceci je vous prie; faites mes compliments à mon frère et à votre mari; à son temps je vous marquerai les obligations essentielles que j'ai à l'électeur de Saxe. Je vous embrasse tendrement et suis.

(Tournez je vous prie.)

Après avoir déjà fini cette lettre, je reçois vôtre longue (missive) du 7 juin, avec les papiers qui y étaient joints. Je suis entièrement de votre avis qu'on ne peut pas se fier aux démocrates ni les trop appuyer, bien moins suivre les projets qu'ils ont faits à Pistrich. Ils combinent mal leurs plans, se font découvrir et rendent leurs amis malheureux; et quant à moi, sans les dégoûter, je ne leur donnerai jamais d'argent, dont ils se voudraient servir pour arranger leurs propres projets et intérêts, et je ne voudrais jamais traiter à part avec eux, bien moins encore avec les Etats ou les aristocrates avec lesquels je n'ai jamais traité ni ne traiterai. C'est ce dont vous pouvez assûrer les démocrates; mais bien plutôt je compte de traiter avec

toute la nation, la raison, la vérité et un manifeste à la main sans mystères ni secret et appuyé par mes troupes. Ce Mr. Louis qui est ici et dont les lettres parlent, est un agent d'Edouard Walkiers [1]) qui a été chez moi, voulait qu'on traitât avec lui; mais comme il est Français et m'a parlé d'un ton à me faire croire que les Français étaient unis avec les démocrates, j'ai tâché de l'éviter, d'autant plus qu'il traitait une affaire d'un négoce de cuivres pour Walkiers, dans lesquelles il prétendait, qu'on fit beaucoup d'avantages à son commettant en faveur de ses liaisons aux Pays-Bas. Pour tout le reste je suis entièrement de votre avis et vous embrasse tendrement. Adieu.

CI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 17 juin 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 6 de ce mois, et pour ce qui regarde les affaires chez vous, je ne puis que me rapporter à ce que je vous ai écrit par les deux derniers courriers. Quant à ce que vous me dites des démocrates, j'ai encore vu Mr. Louis et suis persuadé qn'il ne travaille que pour eux et non pour

---

[1]) Vicomte Eduard de Walckiers, Chef eines der ersten Bankierhäuser in Belgien, Vonck's getreuer Freund, einer der fähigsten und eifrigsten Führer der belgischen Demokratenpartei; Vonck nannte ihn den zweiten Lafayette.

moi, et qu'il n'y a que la paix, des propositions raisonnables appuyées par un corps nombreux de troupes qui pourront encourager les bien intentionnés et remettre les choses en ordre chez vous. Quant à Rome, je ne saurais point comment la ménager après que cette cour a arboré sans honte et publiquement pavillon noir contre moi et ma famille. Elle ne s'en cache même pas, elle excite les Hongrois au point, qu'il est question à la diète de Bude, d'envoyer une ambassade de soumission au pape; elle fait de même en Galicie, en Lombardie, en Toscane, où malgré que j'ai cédé sur toutes les matières ecclésiastiques, on anime à cette heure le peuple contre le gouvernement. Je ne parle pas des Pays-Bas et de l'Allemagne, surtout à Munich, car cela se sait. Elle anime la Pologne contre nous, anime par Lucchesini et le comte Guiccioli, qu'elle a envoyé à Berlin, cette cour contre nous et à nous difficulter la paix et à troubler la diète à Francfort.

Pour les moines, je les ménage même ici tant que je puis, mais je ne puis pas témoigner de les estimer, ni leur rendre toute l'autorité qu'ils avaient; sans cela ils n'ont plus de frein ni de limites. Croyez moi, je fais tout ce que je puis, je m'efforce, mais dans la situation présente externe et interne avec les gens que j'ai, *und mit der jetzigen Stimmung* il n'y a rien de bon à faire, ni à prévoir pour l'avenir, et vous verrez dans peu ce qui résultera de beau de la diète de Hongrie.

Quant aux pensions pour les veuves et orphelins des officiers qui sont restés dans les dernières affaires chez vous, vous n'avez qu'à m'en faire passer une note et je tâcherai de les accommoder, ainsi que l'affaire des 52 m. florins pour la province de Luxembourg. Faites je vous

prie, bien mes compliments à votre cher mari et soyez persuadée de toute la tendresse avec laquelle je vous embrasse et suis

L.

CII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 23 juin 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 12 de ce mois et suis entièrement de votre avis sur les affaires des Pays-Bas. Je crains pourtant que ce ne sera que la paix, si nous l'aurons, qui en décidera. Vous saurez que la Hollande nous a fait faire une déclaration qui sera suivie de celle d'Angleterre pour que nous ne fassions plus rien aux Pays-Bas, ni avancer des troupes ni en envoyer d'autres contre les insurgés, nous disant entr'autres, que si je promets de ne plus les faire attaquer, ils se flattent de nous obtenir un armistice de la part des insurgés tandis que le Roi de Prusse et les Hessois y font marcher 25 m. hommes pour les soutenir. J'avoue que cette façon d'agir et d'insulter, n'est incompréhensible et presqu' insoutenable. L'Angleterre se montre fausse, très mal intentionnée contre nous et entièrement dans les maximes et vendue à la cour de Berlin. Je n'ai point encore répondu à la Hollande, mais j'avoue que la situation commence à être très-embarrassante. Les Turcs nous ont répoussés avec perte à Giurgevo, les Russes ne veulent rien faire, en Galicie les bruits continuent, en

Hongrie la diète menace d'être longue et externe des sentiments très-dangereux, plusieurs régiments et officiers hongrois s'unissent aux malintentionnés et à la fin une révolte des paysans est à craindre; en Italie, il y a par-ci par-là des bruits dans le Milanais, on tâche d'en susciter au Roi de Naples; en Toscane ceux pour les affaires ecclésiastiques sont finis, parce qu'on leur a accordé toutes leurs confréries etc. A présent ils attaquent l'exportation des blés et la régence qui a peur, cède surtout. Cela rend la situation fort agréable de toutes façons, avec la guerre à la porte et une année de famine vu le manque de pluies, qui occasionne aussi celle des grains et fourrages. Il y a là de quoi être bien gai, aussi je m'en ressens bien dans ma santé, ainsi que du travail forcé que je dois faire. Portez vous bien, faites mes compliments à votre mari et soyez persuadée de la tendresse avec laquelle je vous embrasse.

CIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 26 juin 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 16 de ce mois, et suis bien d'accord avec vous que les apparences chez vous et aux environs ne me plaisent pas. La marche des troupes prussiennes et hessoises, la déclaration faite ici par la Hollande en faveur des insurgés, qui sera suivie par l'Angleterre: tout cela d'accord avec

le Roi de Prusse, fait voir ce que nous pouvons nous attendre. J'espère de savoir dans peu les intentions du roi pour la paix; je ne saurais croire que toutes ces propositions n'ayent été faites que pour gagner du temps, s'assurer de l'Angleterre et se mettre en état de nous tomber en forces sur le corps. L'Angleterre nous traite mal, elle soutient et anime le Roi de Prusse, après tout ce qu'elle nous avait promis. Je suis persuadé que si la guerre a lieu, les trois puissances reconnaissent l'indépendance des Pays-Bas, y font marcher des troupes, et qu'alors ils sont perdus pour toujours. Dans ce moment la paix seule peut parer ce coup; j'y fais mon possible, mais n'ai pour moi que la raison, la bonne cause et la bonne foi, et je ne sais pas si elles auront le dessus. Vous avez très-bien répondu à la lettre qu'on vous a écrite; dès que je saurai quelque chose sur la paix ou la guerre, je vous en avertirai par courrier, et de mes idées pour l'avenir; mais en attendant ces seules démonstrations du Roi de Prusse et de la Hollande nous sont fatales, puisqu'elles animent les patriotes et les fanatiques chez vous. Il serait bien juste, si, après que les moines sont cause de toute cette révolution, à la fin les Etats les traitaient comme en France. Ici nous avons une sècheresse et des châleurs horribles, comme il n'y en a point d'exemple; j'en souffre infiniment devant travailler beaucoup et rester en ville, où les nuits sont terribles. Portez-vous bien et soyez bien persuadée de toute la tendresse avec laquelle je suis

L.

CIV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 29 juin 1790.

Très-chère socur. J'ai reçu une de vos lettres par la poste et une par votre courrier, ainsi que celle de mon frère. Je vous en suis on ne peut pas plus obligé, et me réserve à y répondre au long par le retour de votre même courrier, que je compte de garder ici quelques jours, espérant de pouvoir vous faire savoir par lui quelque chose de plus intéressant. En attendant nous n'avons rien de nouvêau d'aucune part. En Hongrie les dispositions sont très-mauvaises, dans la nation et dans les troupes hongroises. Je vois un acharnement contre moi que je ne saurais comprendre. Les affaires et bruits en Toscane ont été moins grands qu'on ne l'avait dit, ils sont apaisés, mais ils ont été suscités par des émissaires brabançons, français et des dominicains et ex-jésuites correspondants en Flandre. Portez vous bien et soyez, je vous prie, persuadée de la tendresse avec laquelle je vous embrasse et suis

L.

CV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE[1].

Le 31 juin 1790.

Très-chère soeur. C'est par votre chasseur qui retourne ce soir que je réponds à votre longue lettre. Vous aurez vu déjà les ordres et instructions que j'ai envoyés au Gen. Bender. Il fera bien d'opérer, mais avec prudence pour ne pas compromettre ses troupes et risquer de se faire couper ou écraser par le nombre. Déjà chez vous on voit que le fanatisme est au point que sans des forces il ne faut plus rien espérer. Je crois que vous ferez bien de faire bon visage à tous, aristocrates ou démocrates, mais sans vous engager à traiter ni avec les autres. Chacun ne pense qu'à soi, et les lettres du Sr. Edouard Walkiers et les choses de Cornet de Grès en sont des preuves. Le négociant, Mr. Louis, part après-demain d'ici pour aller trouver le premier en France. Il aura une lettre de ma part pour vous, pour vous le recommander, mais qui ne contiendra pas autre chose que des compliments, car je ne m'y fie pas plus qu'il ne faut.

Pour les Pays-Bas il faut d'abord la paix avec le Roi de Prusse, et la sûreté qu'il ne nous empêchera pas

---

[1]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches III. 197. Das Datum vom 31. Juni ist unrichtig; der Brief ist vom 30. Juni oder 1. Juli.

d'y envoyer des troupes; ce que je saurai en 15 jours. Alors il faudra y envoyer 6 régiments d'infanterie et deux de dragons; et toujours en publiant qu'on veut accorder aux provinces, à chacune leur ancienne constitution, et qu'on ne veut pas leur faire de mal, on fera avancer les troupes qui, secouront et soutiendront les bien intentionnés, et engageront, j'espère, les chefs plus enragés du parti à s'expatrier, et alors on pourra traiter avec les provinces mêmes sur la formation de leurs états, leur représentation etc. Mais en attendant ce temps, il faut aller avec prudence, ne pas exposer nos troupes à quelque échec ni engager des gens à faire ou tenter des contrerévolutions qui ne peuvent que les compromettre inutilement. La marche des troupes prussiennes, de Wesel aux confins, n'est que pour le cas de guerre avec moi et pour menacer alors Liège et Luxembourg. Mais je me flatte toujours que la paix est presque sûre, quoiqu'elle sera à des conditions bien dures. Mais les circonstances l'exigent ainsi, à moins que le Roi de Prusse ne veuille contredire aux propositions qu'il a déjà faites pour faire la guerre. Dès que j'en saurai quelque chose de sûr, je vous le ferai savoir. En attendant, l'Angleterre se conduit aussi faussement et mal que possible envers nous. La Russie ne se cache pas qu'elle ne peut ni ne veut nous aider, et pas même nous défendre la Galicie; et la Hollande a remis au baron Buol et fait remettre ici, la très-forte et impolie déclaration que vous aurez déjà vue sur les affaires des Pays-Bas. Par votre chasseur, nous leur envoyons la réponse que j'y ai fait faire qui est juste et ferme, et je crois convenable; mais je suis persuadé que ce n'est que la princesse d'Orange qui veut tout cela.

Pour les Pays-Bas, le Duc de Wurtemberg m'a offert 1000 hommes et 200 canonniers, que pour le présent je n'ai pas cru de devoir accepter. Mais j'ai un autre projet en tête que je confie à votre mari pour y penser. On dit que les régiments étrangers vont tous être cassés en France. Ce serait, si cela arrive, une bonne occasion d'en prendre trois ou quatre des meilleurs en entier à ma solde pour les Pays-Bas. Les meilleurs sont Royal-Allemands Dragons, Royal-Suédois Infanterie, Salm de même et quelqu'autre. Ceux-là seraient prêts et commodes. On les dit bien disciplinés et à pouvoir s'y fier; et ils m'épargneraient la marche d'autant de troupes d'ici et les grands frais. Et peut-être, lorsque la tranquillité serait remise aux Pays-Bas, on pourrait les rendre au Roi de France qui, à l'occasion, pourrait s'en servir chez lui utilement. Mais tout cela n'est que pour vous deux. Les plus mauvais régiments étrangers sont La Marck [1]) et celui, que le Prince Max de Deux-Ponts [2]) commande et qui est à Strassbourg, je crois. Je souhaiterais que votre mari y pense,

---

[1]) Prinz August d'Arenberg, geboren 30. August 1753, seit 1773 Comte de la Marck, in seiner Jugend in französischen Diensten; das Regiment de la Marck bestand aus Deutschen, wurde deutsch kommandirt. August de la Marck, Freund des Mirabeau, verliess im October 1791 Frankreich, vertrat mit Mercy die österreichische Partei in Belgien, arbeitete in dessen Kabinet, verliess mit ihm 1794 das Land, ging nach Wien; 1795 übernahm er eine Mission nach Spanien, kehrte jedoch in Genua um, da Spanien Frieden geschlossen hatte. De la Marck lebte bis 1814 in Wien, als Generalmajor ausser Dienst; er verweigerte es, in den Dienst Napoleons zu treten, obwohl dieser es ihm öfter angetragen. 1814 kehrte er nach Belgien zurück, starb in Brüssel, 26. September 1833. Vgl. Bacourt, correspondance entre le Comte Mirabeau et le Comte de la Marck, Bruxelles. 1851 I. B. Introduction.

[2]) Nachmaliger erster König von Baiern, Max Josef I.

ainsi qu'à leur force et pour voir si on pourrait en traiter à son temps.

Ce n'est qu'au Gen. Bender que vous pourriez en confier l'idée sous le plus grand secret.

Soyez bien sûre qu'en traitant de la paix, mes premières conditions sont toujours d'avoir les bras libres et une assurance du roi pour envoyer des troupes aux Pays-Bas. Du Pape il n'y a rien à espérer. Il anime et suscite la révolte partout, et ici, et en Hongrie, et en Toscane, et à Mayence, Cologne; il traite directement avec le Roi de Prusse et avec l'Electeur de Bavière pour empêcher mon élection, et enfin il n'y a chose qu'il ne fasse pour me faire du mal. Dans les émeutes de Toscane, heureusement apaisées à présent, il y avait deux Brabançons mêlés, et deux dominicains et un jésuite qui correspondaient habituellement avec ceux des Pays-Bas. Il ne faut compter que sur la force pour appuyer la raison; car chez vous ce n'est plus le zêle de la religion, quand on met Vandernôt[1]) dans l'église et qu'on donne la bénédiction avec son buste. Ici les affaires internes sont dans la plus grande confusion et un manque absolu de gens capables. Il y a de quoi décourager quiconque. Les

---

[1]) Heinrich van der Noot, das Haupt der Partei, welche die unbedingte Aufrechthaltung der alten Verfassung wollte, der einflussreichste, thätigste Mann der Opposition. Er erlebte allen Wechsel der Herrschaft in Belgien und starb erst 1827.

Johann Franz Vonck, geboren 1743, Advokat bei dem souverainen Rath von Brabant, der thätige Führer der demokratischen Partei in Belgien von 1787 an; seine Partei hiessen die „Vonckisten"; Vonck leitete das patriotische Comité, später das Comité von Lille, starb 1792.

provinces sont toutes en fermentation. Tout le monde, provinces, pays, villes, noblesses, marchands, évêques, clergé, moines, demande des droits et priviléges, allant rechercher ceux qu'ils avaient du temps de Charlemagne, sans se contenter du juste et discret, et veulent tous obtenir tout-de-suite, tout. Imaginez-vous quelle bonne besogne que c'est, et surtout les Hongrois qui font des prétentions inouies et contre leur constitution, et injustes jusqu'à me priver du droit de nommer aux charges et bénéfices, et qui ont trouvé moyen de suborner les régiments hongrois, au point qu'ils ont envoyé, à l'insu de tout le monde, des députés à la diète pour s'accorder avec eux et se déclarer indépendants du Roi et conseil de guerre. Plaignez-moi dans cette situation, où, malgré les efforts extraordinaires de travail que je fais, mon physique et santé souffrent plus du moral que du travail. Je vous embrasse et suis

L.

CVI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 2 juillet 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère et longue lettre et vous en rends bien des grâces. Je ne suis pas surpris de la coalition des aristocrates et démocrates avec les Français, ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent, et il n'y a que la paix et 10 m. hommes qui peuvent les dissoudre. L'esprit des deux partis était toujours le même

et le projet de traiter avec nous n'était que pour nous leurrer. Je vous ai écrit hier au long par votre chasseur et m'y rapporte entièrement. Tâchez que le gl. Bender ne risque rien avec ses troupes et surtout pas que son cordon soit percé, qu'il se retire plutôt. Le renfort d'artillerie a déjà passé la Bavière, celui des troupes dépend des réponses du Roi de Prusse qui arrivera dans 6 jours. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CVII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 2 juillet 1790.

Très-chère soeur. Le Sr. Louis, négociant d'Ostende, depuis longtemps ici, sous prétexte du commerce des Indes et d'un achat de cuivre pour le Sr. Edouard Walkiers, mais dans le fait son agent, vous remettra cette lettre. Comme je vous ai déjà écrit au long par le retour de votre chasseur, je ne puis aujourd'hui que vous continuer les nouvelles de la bonne santé de ma femme et de ma famille. Des nouvelles intéressantes nous n'en avons aucune, et dès que j'en aurai, vous les saurez par un courrier. De l'ouvrage, des déboires et des chagrins il ne m'en manque pas; ceux de Hongrie sont des plus cruels et je ne sais quelle raison fait, qu'on persécute avec tant d'acharnement et de haine un homme qui ne cherche et ne veut que leur bien, fait son possible pour

s'y prêter tant qu'il peut. J'avoue qu'il y a des moments, où je serais tenté de me laisser aller au découragement; je ramasse toutes mes forces, mais de cette façon et avec la vie que je mène, ma santé ne peut pas résister. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 4 juillet 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu par estaffette votre chère et longue lettre, avec les papiers qui y étaient joints, et vous en suis infiniment obligé. J'en ferai l'usage convenable et tâcherai de faire tout mon possible pour encourager les troupes et vous en envoyer d'autres aussitôt que possible. Soyez bien sûre que je ne traite ici avec personne et n'écoute aucune proposition, ni d'aristocrates ni de démocrates et que je n'ai parlé de rien en détail au conseiller Locherer. Je suis bien persuadé, que tous ces partis sont d'accord contre moi, que le fanatisme des prêtres et l'exemple de la France les anime toujours de plus en plus, qu'on ne peut plus traiter avec eux, mais qu'il faut une bonne armée et alors avec la force à la main leur offrir leur ancienne constitution sous la garantie de la Hollande, Angleterre et de l'Empire. En attendant le gl. Bender fera bien de ne pas aventurer ses troupes qui, quoique meilleures en qualité, pourraient être fatiguées par le trop grand nombre, jusqu'à ce qu'il ne soit ren-

forcé. Je sais que les propositions de la Hollande et de l'Angleterre en faveur des Pays-Bas ne sont que pour la forme et que la crainte, qu'ils ne s'unissent avec la France, les engage à souhaiter leur retour vers moi. Le roi dans ces négociations avec moi pour la paix a déjà déclaré de souhaiter leur retour vers moi, qu'il le leur fera conseiller et ne les assistera pas. Nous traitons actuellement l'article d'y envoyer des troupes et, dès que cela sera convenu, je les mets en marche. Dieu veuille nous accorder la paix! Les affaires en Hongrie ont une bien vilaine apparence et je risquerai plutôt mon existence que de signer ce qu'on exige de moi. J'approuve la pension que vous avez accordée au major Vogelsang, faites-moi savoir à quelle somme elle se monte, car vous l'avez oublié dans votre lettre, et je l'ordonnerai tout-de-suite. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 9 juillet 1790.

Très-chère soeur. Très-occupé aujourd'hui des occupations et expéditions pour la Silésie, je n'ai qu'un moment de temps à moi pour vous aviser la réception de votre lettre et vous en remercier. Je fais tout mon possible et travaille à force pour avoir la paix et je me flatte, que nous l'aurons au moins médiocre. Alors je ne vous oublierai pas, vous en aurez la nouvelle tout de suite et

tout ce qui s'en suit; soyez en sûre. La paix avancerait plus vite, si le complot des Hongrois par leurs négociations n'engageaient pas le roi à se différer. Je vous embrasse et suis

L.

CX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 10 juillet 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu vos deux chères lettres et vous en suis infiniment obligé. Il n'est pas étonnant que dans le moment présent les nouvelles que vous nous donnez sont souvent contradictoires; les circonstances locales des Pays-Bas y doivent contribuer beaucoup; le voisinage de la France, tout ce qui s'y fait, les circonstances de l'Europe, celles de l'Angleterre et Hollande qui je crois dans le fonds désirent que les Pays-Bas me reviennent, celles du Roi de Prusse qui, en faisant la paix promet de ne plus les assister, celles enfin, que leur propre désunion entre'eux excitent, doivent en être la cause. Le comte de la Mark a été chez l'ambassadeur Cte. de Mercy [1])

[1]) Graf Mercy-Argenteau geboren in Lüttich 1722, Sohn des Marschalls Mercy, welcher 1738 in der Schlacht bei Parma fiel, studirte in Lüttich, war österreichischer Gesandter in Turin, Petersburg und von 1766 bis September 1790 in Paris. Er unterhandelte im Haager Congresse mit England, Holland und Preussen wegen der Unterwerfung Belgiens, unterzeichnete die Unterwerfungsakte vom 10. December 1790, leitete dann die Regierung Belgiens vom 4 Januar 1791

pour lui déclarer en son nom et en celui du Duc d'Aremberg son frère, que quoi que ci-devant ils ayent été pour l'indépendance des Pays-Bas et le parti patriotique, à présent ils désireraient, que ces pays rentrent sous mon gouvernement et qu'ils y contribueraient de toute leur force. Tout cela est bon, mais l'essentiel est que nous ayons la paix, à laquelle je travaille à toutes forces et à vous pouvoir envoyer d'abord, alors des troupes. Tout serait plus avancé si les Hongrois n'en empêchaient pas la conclusion. Soyez en attendant persuadée que vous en serez d'abord informée, et de la tendresse avec laquelle je vous embrasse et suis

L.

---

bis zur Rückkehr der Generalstatthalter und der Ankunft Metternichs im Juli 1791. Mercy ging dann nach England, kehrte 1793 nach der Restauration der österreischischen Herrschaft zurück, übernahm eine Mission für die Coalition mit England, und starb in London 26. August 1794, 72 Jahre alt. Mercy ist einer der bedeutendsten Staatsmänner Osterreichs. Er war die Seele der österreichischen Partei in Belgien. Die Herzoge d'Ursel, d'Arenberg, Vater und Sohn, waren seine intimen Freunde. Vergl. Bacourt, correspondance entre le Comte Mirabeau et Comte de la Marck, 2 B. Bruxelles 1851; Théodore Juste, le comte de Mercy-Argenteau Bruxelles 1863.

CXI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Ohne Datum.

Très-chère soeur. Après vous avoir déjà écrit, je viens de recevoir votre lettre et y vois la continuation de ce qu'on se permet aux Pays-Bas; mais je crois d'y voir la preuve de la rage impuissante. J'ai reçu vos papiers pour le colonel Beaulieu, je les fais examiner et vous pouvez l'assurer d'être tranquille sur sa fille unique, dont dans tous les cas possibles j'aurai soin. Je vous embrasse.

CXII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 12 juillet 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre avec tous ses détails et vous en suis bien sincèrement obligé. Vous saurez déjà que la reine est accouchée heureusement d'un garçon à ma grande consolation [1]). De la paix,

---

[1]) Leopold, Sohn der Königin Caroline von Neapel, geb. 2. Juli 1790, Prinz von Salerno.

nous ne savons encore rien de positif, mais je me flatte d'en savoir quelque chose dans 6 jours. Mes ordres sont donnés pour concerter avec le roi l'envoi des troupes aux Pays-Bas et, dès que je pourrai, je vous enverrai les plus près, Hongrois et chasseurs, car les Croates il n'y en a presque plus, les campagnes passées les ont détruits et ils sont en Hongrie. J'ai vu ce que le maréchal Bender demande. Dès que j'aurai des assurances pour la paix, je vous enverrai un courrier qui vous avertira de tout. Je dois aussi d'abord faire marcher des troupes en Hongrie, où les apparences ne sont pas belles, et le couronnement n'aura lieu qu'après celui de Francfort. J'ai vu les lettres que vous avez eues et les réponses que vous avez faites, que j'approuve entièrement, et pense sur tout cela entièrement comme vous. Il est en attendant toujours bien, si les habitants de la Flandre et autres provinces toujours plus véxés par leur gouvernement présent s'en dégoûtent d'avantage, mais il est à souhaiter qu'ils n'entreprennent rien, avant que les troupes nécessaires soyent là pour les soutenir. Je me prépare pour Francfort. Demandez mon frère quand il croira, que je devrai penser et tâcher d'être à Mergentheim. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CXIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Ohne Datum.

Très-chère soeur. Je n'ai que deux moments pour vous dire que le courrier Lerden vient d'arriver, que par lui je répondrai à votre longue lettre et à mon frère, que vous embrasserez de ma part. Je le garderai quelques jours ici et par lui je pourrai vous faire savoir les nouvelles pour la paix qui serait faite, si les Hongrois s'étant directement adressé au roi sans m'en rien dire, ne l'avaient empêché. Si la paix se fait, vous aurez des régiments hongrois, car les Allemands seront nécessaires malheureusement pour eux. Adieu.

CXIV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 14 juillet 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre et suis de votre avis sur l'affaire de l'amnistie pour les Pays-Bas. L'amnistie générale va bien, mais l'amnistie parfaite pour tous est impossible par les raisons que vous dites très-bien.

Je n'ai aucune nouvelle des négociations de paix, mais je suis persuadé que le roi les traîne en longueur pour laisser finir les affaires de Hongrie d'accord avec eux, pour arrêter l'éléction de Francfort et pour laisser passer la bonne saison, pour qu'on ne soit plus à temps d'envoyer des troupes aux Pays-Bas qui puissent y opérer avant la mauvaise saison. Je presse pourtant, tant que je puis, et dès que j'en saurai quelque chose, vous en serez avertie.

En attendant, des employés de la ci-devant Steuer me soulèvent les paysans en Carniole et Bohème; les bruits qui sont en Italie rendent douteux le voyage ici du Roi et Reine de Naples, et pour surcroit de désagréments le maréchal Laudon est à la mort [1]). Figurez-vous tout

[1]) Laudon starb am Tage dieses Briefes, 14. Juli 1790, zu Neutitschein.

ce que j'ai à faire et comment est agréable ma position. Je vous embrasse tendrement et suis . . .

CXV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Le 15 juillet 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre; j'y ai vu ce que vous me marquez pour les régiments français, et vos réflexions sont bien justes, mais ce n'est que dans le cas de ne pouvoir vous envoyer que peu de troupes que j'y pense. Je n'ai encore rien de la paix et je crois que le roi nous traîne exprès au long. Vous aurez des régiments d'infanterie hongrois, mais je crains qu'il me faudra même à la paix des troupes en Bohème, Galicie et Hongrie, et dans les pays intérieurs, l'esprit d'insurrection étant, malgré toutes mes condescendances, universel. Le maréchal Laudon touche à sa fin et je crains que nous le perdrons demain.

Votre conversation avec le ministre d'Angleterre est bonne, mais sa cour est celle qui se conduit le plus mal envers moi. Ses ministres appuyent ici haut la main les prétentions les plus étranges du Roi de Prusse, menacent les Pays-Bas, appuyent les rebelles, gâtent nos affaires avec les Turcs et gardent depuis 4 mois mon courrier à Londres, sans daigner donner de réponse à mes ouver-

[1]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches. III. 292.

tures sincères et amicales, la promettant d'un jour à l'autre. Voilà ma situation. Dès qu'il y aura du changement, je vous en avertirai, vous embrassant tendrement.

CXVI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 18 juillet 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 10 de ce mois et suis entièrement de votre avis sur tous les points. Nous touchons au moment décisif pour la paix ou la guerre; nous étions sur le point d'avoir tout fixé pour la première, lorsque le roi tout-à-coup, animé par Lucchesini, a changé entièrement la négociation et fait des propositions toutes différentes des premières contre l'avis de Mr. de Herzberg qui à la vérité nous sont plus favorables; mais il se réserve dans ce cas de secourir et appuyer l'indépendance des Pays-Bas. Je me flatte que sur mes dernières propositions cela changera encore; mais dès que cela sera fixé, vous aurez un courrier tout de suite qui vous annoncera ou la paix et la marche des chasseurs et troupes légères, ou la guerre et alors il n'y a d'autre parti à prendre que de faire rentrer nos troupes dans Luxembourg pour s'y soutenir tant qu'on pourra. Dans le premier cas, et l'envoi des troupes et un soulèvement dans les provinces à notre avantage, serait fort utile. Vous en saurez davantage dans 8 jours. Je vous embrasse en attendant et suis . . .

CXVII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 26 juillet 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu exactement vos chères lettres et vous en suis infiniment obligé. Dans trois jours nous aurons la décision sur la paix, et Lerden vous en portera la nouvelle. Je ne doute pas de l'envoi prompt de troupes à votre secours et que le roi ne se mêlera plus des affaires des Pays-Bas. Je ne recevrai ni députations partielles d'aristocrates, Etats ou autres ni enfin de personne, mais je veux remettre la constitution d'abord ancienne, appuyée par mes troupes, et y faire les changements, que le plus grand nombre désirera, d'accord avec eux. Sans la mauvaise foi du cabinet de Berlin, et sans les Hongrois, qui y embrouillent les négociations, pour faire passer toutes leurs conditions et assurer avec la paix leur amnistie pour leurs chefs et la garantie du Roi de Prusse, elle serait faite depuis longtemps. Vous saurez le reste par le courrier. Je vous embrasse, Adieu.

CXVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 29 juillet 1790.

Très-chère soeur. Je ne puis vous écrire aujourd'hui que peu de lignes, étant fort occupé et un peu incommodé d'une toux convulsive qui est générale ici, et qui après avoir attaqué tous mes enfants est enfin venu également me faire visite. Mon fils François l'a aussi avec une forte fièvre qui m'a bien inquiété et qui paraît être un reste de la dernière campagne. Nous attendons d'un jour et d'un moment à l'autre la décision pour la paix; la mauvaise foi la fait retarder. Les affaires de Hongrie sont encore toujours embrouillées. Quant à Francfort, mon voyage est retardé jusqu'à ce que nous sachions positivement le temps fixé pour l'élection. En attendant je ferai préparer et partir peu-à-peu mes équipages pour pouvoir y aller tout-de-suite. Mes compliments à mon frère. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CXIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 30 juillet 1790.

Très-chère soeur. Dans l'attente journalière de la nouvelle de la paix, avec des chicanes multipliées provenant des Hongrois et surtout des ministres d'Angleterre et de Hollande qui ne veulent pas qu'on parle des Pays-Bas à Reichenbach, mais veulent en faire une négociation à part pour ajuster tout à leur façon sans la Prusse, enfin entouré de mauvaise foi et d'une façon incroyable de traiter les affaires, j'espère dans peu de jours d'en être au clair et d'abord vous en serez informée par le courrier Lerden, ainsi que de mes projets pour les Pays-Bas, pourvu que la saison n'avance pas trop et qu'on traine les négociations exprès. Quant aux comptes ci-joints des gostos (?) secretos, je suis d'avis, que la personne pour laquelle le pce. Kaunitz vous a écrit, est je crois, Mad. Hulder, et dans ce cas vous pourrez faire aussi payer la pension à Mad. Murray. Voilà tout ce que je puis vous dire pour à présent, attendant avec impatience les nouvelles de Reichenbach. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CXX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Ce 2 août 1790.

Très-chère soeur. Accablé de courriers et d'expéditions, je n'ai qu'un moment de temps pour vous dire que les préliminaires de paix avec le roi de Prusse sont convenus et presque signés [1]; que, dès que nos armées se sépareront et que cela sera convenu, je vous renverrai le courrier Lerden qui vous dira quelles troupes et quand vous les aurez. Je crois que ce seront presque tous des Hongrois. L'Angleterre et l'Hollande désirent que les Pays-Bas me retournent, et je ne doute pas que tout ira mieux qu'on n'avait lieu de le croire. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

---

[1]) Reichenbacher Vertrag vom 27. Juli 1790.

CXXII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 9 août 1790.

Très-chère soeur. Par un courrier qui part demain je vous écrirai plus au long; il vous portera des nouvelles et détails qui vous intéresseront. Je me réserve à cette lettre. Je me flatte que vous verrez, que je fais mon possible. Je suis écrasé d'affaires ici, et toutes désagréables, devant tout faire par moi seul, et sans secours de personne. J'attends avec impatience, si les nouvelles de la révolution de Gand se confirment. Cela pourrait faire du bien et au moins semer la désunion parmi les patriotes. On dit que le comte Merode n'a pas été reçu à Reichenbach. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CXXII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 9 août (1790).

Très-chère soeur. Je vous réponds aujourd'hui à toutes les lettres que vous m'avez écrites par le courrier Lerden. Je vous en suis infiniment obligé ainsi que de tous les détails que vous me donnez sur les affaires des Pays-Bas. Je vois très bien leur situation, je conçois qu'on ne peut plus rien espérer de la douceur, qu'il y faut des troupes et être en force, pas pour détruire, mais pour animer, appuyer, seconder les bien intentionnés, dissiper ceux qui ne le sont pas, et en offrant la paix et la rentrée au bon ordre y forcer ceux qui ne le voudraient pas. Je sens que tout ce que les démocrates disent et offrent à présent, est uniquement parce qu'ils n'ont pas pu se rendre libres, ni être appuyés de la France, comme ils le voulaient et par le désir de se venger de ceux du parti contraire; enfin je crois, qu'écoutant tout le monde et tous les partis, les encourageant tous, ne se fiant à aucun, ne traitant avec aucun et disant toujours qu'on ne cherche ni ne veut conquérir le pays ni l'ensanglanter, mais seulement y remettre l'ordre pour le bien du pays-même, et recevant très-bien tous ceux qui viendront se soumettre, on ne s'engage à rien vis-à-vis d'eux,

et à ne traiter avec aucune province ou pays séparément mais avec tout le pays ensemble seulement.

Enfin le roi de Prusse vient de signer les préliminaires de la paix avec nous. On rendra tout absolument aux Turcs, comme avant la guerre, laissant à la Russie à faire séparément sa paix; en conséquence les armées vont se séparer en Bohème et Silésie. Je fais marcher quatre bataillons de grenadiers et quatre de fusiliers hongrois et huit bataillons allemands vers Egre, pour être prêts à passer aux Pays-Bas avec les régiments de huzards de Haddik, le corps franc des chasseurs qui est de 20 compagnies dans le meilleur état et qui devanceront les autres troupes pour être plutôt aux Pays-Bas; ne pouvant pas envoyer de Croates qui doivent retourner chez eux, ayant tous soufferts dans cette guerre, vu que leur pays est entièrement dépeuplé.

Les ministres d'Angleterre et de Hollande ont promis au nom de leurs cours de faire rentrer sous mon obéissance les Pays-Bas; mais ils s'en réservent la médiation et la garantie de même qu'au roi de Prusse en conséquence des articles secrets du traité de Loo, non seulement ils le déclareront formellement aux Flamands, mais ils ne les assisteront plus ni directement ni indirectement, et ils trouvent juste que j'y fasse marcher des troupes, pourvu que je déclare de ne pas vouloir ravager le pays, mais de lui conserver son ancienne constitution, sauf les changements que la nation ou les provinces y désireraient pour leur bien elles-mêmes, d'accord avec moi. En conséquence ces cours enverront des ministres à Bruxelles, elles renoncent au renouvellement du traité des barrières, mais veulent stipuler que dans toutes les guerres possibles, les Pays-Bas,

soyent toujours considérés comme pays neutres et qu'aucunes troupes étrangères d'autres puissances n'y soyent admises. Cet article est pour la France; que le fort de Lille soit cédé à la Hollande et que l'on promette de ne point rétablir la compagnie d'Ostende: articles qui me paraissent assez discrets. La Hollande même par un mémoire présenté ici s'est excusée beaucoup sur la proposition qu'elle nous avait faite d'un armistice avec les insurgés, reconnaissant elle-même d'avoir eu tort et qu'il ne pouvait avoir lieu. Voilà ce que je sais pour à présent en gros. Je ferai les dispositions nécessaires pour l'envoi des troupes, mais je ne puis les faire partir qu'après le roi de Prusse aura retiré et fait partir les siennes de Silésie, car avec lui on peut toujours craindre quelque subterfuge de mauvaise foi. Cette paix que nous devrons faire ainsi et qui de toutes les paix possibles dans le moment présent est la moins mauvaise, nous la devons à la mauvaise foi et aux intrigues des Hongrois qui, constamment en correspondance avec le roi de Prusse, l'informaient de tout, menaçaient une révolte générale, s'armaient et ont fait tout leur possible pour détruire de fond en comble la monarchie. On ne sait pas encore ni quand la diète finira, ni si le couronnement se fera cette année. Ils s'opposent à tout et malgré toute mon extrême condescendance, sèment par tout la révolte. Nous allons faire nos mariages au mois de septembre et enfin le roi et la reine se sont décidés à y venir et à aller ensuite avec les époux et les épouses à Francfort.

Je n'ai plus rien entendu parler des régiments étrangers au service de la France, et je crois qu'il ne faut

plus y penser, puisque l'assemblée nationale a résolue de les garder au moins pour à présent.

J'ai vu le grand mémoire de Mr. de Wildt[1]) qui est bien écrit et judicieusement présenté, et pourra être fort utile lorsqu'il s'agira d'accommoder les affaires aux Pays-Bas. Je sens bien tous les inconvéniens qu'il y a à accorder une amnistie générale surtout à tous les chefs, boutefeux, aux prètres et aux moines ; mais au commencement il n'y a autre chose à faire, et il faudra passer par là, sauf ensuite avec de la prudence et modération, à engager la partie nombreuse de la nation et surtout la campagne, à demander d'elle-même ce qu'on voudrait bien qu'elle demande.

J'ai vu la scène, que vous a faite Mr. Clermont-Tonnerre, c'est une dangereuse et mauvaise tête qui, à ce que je crois, a été la dupe d'une aventurière et peut-être même de la soi-disant comtesse de Falkenstein qui était à Liège, à se mêler de toutes ses affaires avec le colonel Doucel.

Si la soi-disant révolution de Gand est vraie quoiqu'elle soit en faveur des démocrates, je crois le duc d'Ursel trop honnête pour vouloir agir contre moi et alors, si deux partis se forment, il sera d'autant plus aisé d'y mettre ordre et de modérer les demandes des uns et des autres.

Le roi de Prusse a commencé à retirer ses troupes, et les ordres sont donnés pour faire aller les miennes aux

---

[1]) Wildt, Rath der Stände von Limburg, bot sich den General-Statthaltern als Agent an. Vgl. Borgnet, histoire des Belges à la fin du XVIII siècle, I. 185.

Pays-Bas. Les 20 compagnies de chasseurs qui sont complètes, partiront les premières avec 5 divisions de Haddik, les 16 bataillons suiviront avec le reste, leur artillerie, une division d'artillerie, sappeurs, pionniers, pontoniers, officiers pour l'état-major et tout le nécessaire.

Le prince Hohenlohe viendra pour commander ce corps avec les troupes, ou si sa santé ne le lui permet pas, Wurmser, les lieutenant-généraux Alvinczi, Lilien, les généraux Kheil, Boros, Mikovini, Brentano. Le reste vous l'apprendrez par le conseil de guerre. Portez vous bien, faites mes compliments à votre mari et soyez, je vous prie bien persuadée du tendre attachement avec lequel je vous embrasse et suis

L.

CXXIII.

MARIE CHRISTINE AN LEOPOLD [1]).

Ce 9 août 1790.

Il m'en coute infiniment, cher frère, de vous écrire aujourd'hui. Ce n'est pas manque de tendresse, mais ce même unique et tendre attachement que j'ai pour vous, me rend le devoir de vous annoncer une chose qui vous affligera autant qu'elle me désole bien cruellement et amèrement, néanmoins je le dois. Hier à 9 h. du soir

[1]) Abgedruckt in „Marie Christine" II. 258 bis „et cruautés inouies".

nous reçumes une estaffette (qui nous manda), que la malheureuse province de Limbourg est retombée dans les mains de ses tyrans. Un corps de Brabançons environs de 1400 hommes ayant été réjoint par 1800 h. Liégois, se forma près de Liège et vint à Nerve avec 4 à 5 canons déloger notre vaillante troupe, laquelle malgré son petit nombre soutint encore un combat de près de trois heures, la cavalerie ne put donner, vu que ce pays est trop coupé de ravins et broussailles. Le capitain d'Aspre était allé à la rencontre de l'ennemi avec cette petite troupe, mais attaqué par trois colonnes il ne pût résister au grand nombre et se retira avec la cavalerie en ordre vers Aix-la-Chapelle, devant abandonner les canons pris sur l'ennemi au camp d'Oloe. La perte ne peut encore être évaluée, de la cavalerie il n'y en a aucune n'ayant pu donner, de l'infanterie elle sera plus considérable, quoiqu'il faut espérer qu'il y en aura de sauvés dans les bois et par les paysans qui ont témoigné tout le zèle et bonne volonté possible; mais que peuvent-ils contre une troupe réglée? Pour nous, nous sommes désolés de devoir encore augmenter la masse de vos chagrins et peines et de montrer à votre excellent coeur le tableau d'un peuple, d'une province si attachée qui en a donnée dans ces 6 jours, des marques si publiques, si décidées. Exposée à la vengeance, haines et cruautés de ces insurgés et être la victime de ce zèle et amour pour leur souverain. Hélas, cher frère, envoyez-nous, je vous en conjure, promptement des secours efficaces dans ce pays, car la mort n'est pas comparable à cette agitation et douleur de voir ainsi sacrifier de bons et attachés serviteurs, manque de pouvoir les secourir et de devoir ainsi tout abandonner à des gens,

qui assouvissent contre vos fidèles sujets les rapines et cruautés inouies. Ce qui nous achève de désoler, est, que ce courrier tant désiré n'arrive pas non plus. Voilà toujours le sort de ces provinces en suspens, les insurgés se fortifiant par des secours en tout genre, très nombreux tant en armes qu'en hommes, ce qui fait que tout échec est bientôt réparé chez eux, tandis que nous nous affaiblissons de plus en plus par la désertion, le découragement règne dans la troupe de ne pas voir arriver du secours tant promis du déhors, et tous ses échecs ne sont pas propres à les ranimer, d'autant plus que cela nous coute toujours nos meilleurs et plus affidés soldats et que tout est employé chez nous sans avoir des secours ultérieurs à espérer.

Vous recevrez par la voie du prince Kaunitz cette même nouvelle et une lettre du baron Feltz, qui vous fera connaître les dispositions de ce parti hollandais qui favorise les rebelles des Pays-Bas. Nous osons par cette occasion vous recommander l'écrivain qui, certainement pour son zèle et attachement mérite vos bontés; dans le pays il pourra difficilement être employé et il ne le désire pas non plus, tous ses voeux se tournent pour la carrière diplomatique. De ses talents et zèle je me réfère au vicechancellier comte Cobentzel, mais son activité nous l'avons éprouvée dans ses lettres. Il a su s'attirer la confiance et bien de connaissances en Hollande. Sans faire tort à Mr. Büol, qui, je crois pourrait être mieux employé ailleurs même dans les dicastéries de là-déhors, il augmenterait sûrement encore de zèle, si on pouvait le rassurer sur son sort futur. Je vous envoie aussi ici des copies de lettres reçues de Paris; vous y voyez, combien les

démocrates se dévoilent et combien l'argent leur manque. Dans toutes nos réponses nous restons toujours sur le point qu'il ne faut rien entreprendre au hazard et surtout attendre l'armée et renfort promis en troupes. D'un autre côté vous savez ce que nous avons déjà osé vous écrire, de ce qui nous manque en grosse artillerie et autre nécessité pour faire la guerre avec succès, tandis qu'eux ont déjà tout sur nos frontières et qu'il est par conséquent d'un intérêt majeur pour eux de commencer la guerre dès à présent pour ne pas nous laisser le temps de tout arranger. Ceci a même pour eux le double avantage de sauver l'assemblée existante du reproche de la banqueroute, qui est infaillible, mais dont ils se disculperont en rejetant la faute sur la nécessité de la guerre, et en 2[d] lieu d'entrer dans un pays riche, dont le numéraire suppléera à leur pénurie d'argent et qu'ils prendront à la place de leurs papiers, desquels ils inonderont ces provinces. La haine, la vengeance et le fanatisme dans lesquels sont plongés encore une partie de ses habitants, ne leur laissant pas réfléchir qu'ils creusent eux-mêmes leur perte, ils parviendront à faire donner tout l'argent possible par ceux-là même qu'ils devraient le plus craindre. Pardonnez, cher frère, que j'ai osé ainsi m'étendre sur cette matière, mais elle m'est trop à coeur pour n'en pas parler sur le pied, que mes bien faibles lumières en ce genre me les représentent. Je suis enchantée que vous n'avez pas écouté Mr. Baillet, et il est à désirer qu'il retourne, car tant qu'il est absent, on fascine ici les yeux de la multitude sur l'accès, qu'il peut avoir obtenu et lui espionne à Vienne des choses qu'il rend faussement et qui font de mauvais contes. Quant à Mr. de Lavalette, je le crois

borné, mais honnête homme et n'ayant jamais été dans les affaires ni connu que depuis que la révolution de France lui a fait quitter ce pays. Il y aurait sans doute de bonnes et belles choses à proposer pour le bien de votre service et le bonheur des Pays-Bas, mais on heurte toujours contre cette constitution et coutumes et priviléges, et dans ce moment et encore bien longtemps on ne sera revenu des principes de l'esprit de méfiance, que le dernier règne a su répandre et que la malignité a si bien su établir et constater.

CXXIV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 14 août 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu vos différentes lettres; j'y ai vu votre impatience pour les nouvelles de la paix, mais je ne pouvais pas la satisfaire avant que d'en être sûr et le courrier vous aura apporté tout le reste. Les réquisitions pour le passage des troupes dans l'Empire sont déjà allées et tout marche et ira le plutôt et le plus vite possible par la Bohême et par la Bavière. J'ai proposé au comte de Mercy d'aller à la Haye pour y traiter avec les ministres des puissances maritimes l'arrangement final. J'ai cru de ne pas pouvoir faire un meilleur choix, s'il l'accepte. Quant à la révolution de Gand, j'y vois beaucoup plus de principes de Français que d'envie de retourner vers moi; mais nous verrons ce que le duc d'Ursel

fera et pourra faire. La révolution de Limbourg en attendant est bien bonne et la bonne volonté de ces bonnes gens est bien touchante.

Dans peu de temps' nous saurons à quoi nous en sommes, et lorsque la paix sera assurée avec les Turcs, j'espère que les affaires de Hongrie finiront, car elles sont encore toujours des plus agréables. Dans 4 jours ma Thérèse va arriver ici pour assister aux nôces de ses frères, ce qui nous fait grand plaisir. Le 19 je pars pour Fiume pour aller à la rencontre du roi de Naples. Mes enfants sont tous guéris et surtout mes époux, sur lesquels je vous prie de ne rien croire, ainsi qu'en tout genre de ce qui s'écrit de Vienne. On y répandait que François était malade de chagrin, du mariage, de crachements de sang, enfin de mille autres choses. Enfin tout ce qui se répand, est incroyable et contre moi et contre ma famille et vient d'une cabale de personnes, auxquelles je n'ai pas pu me joindre ni pour les principes ni les sentiments. Je vous embrasse tendrement. Adieu.

CXXV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 20 août 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu vos chères lettres et vous en suis infiniment obligé. Je regrette que les bons habitants de Limbourg aient été repris par les insurgés, qui les traiteront, je crains fort mal, mais je vois au moins que les troupes ont fait leur devoir et n'ont rien à se reprocher.

Je presse ici la marche des troupes pour les Pays-Bas autant que possible et toutes y vont avec la meilleure volonté. Je ne puis pas envoyer pour à présent davantage, puisque les Hongrois, auxquels j'ai tout cédé et accordé, menacent une insurrection formelle, et que j'ai besoin de toute ma cavalerie allemande pour ce pays. Je suis allé à la rencontre de ma Thérèse et du prince Antoine, aujourd'hui ou demain je pars pour aller à la rencontre du roi et de la reine de Naples, à Fiume. Mon absence sera de 12 ou 15 jours, selon que les vents ou la mer retiendront le roi. Si pendant ce temps je ne pourrai pas vous écrire, je vous en demande pardon d'avance. Ma femme y suppléera, et j'attends avec bien de l'impatience le plaisir de vous revoir à Francfort, de vous embrasser et assurer de bouche.

CXXVI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Fiume le 27 août 1790.

Très-chère soeur. Je n'ai qu'un moment de temps à vous remercier de vos lettres. Je crois que le congrès va s'adresser à moi pour arranger les affaires des Pays-Bas. S'ils me font des propositions, je vous les enverrai, mais me n'engagerai à rien. Vous ne croyez pas qu'on veut redemander Trautmannsdorf. L'Angleterre et la Hollande veulent tout de bon nous faire ravoir les Pays-Bas, le roi de Prusse voudrait y gâter les affaires, mais les deux autres cours ne l'écoutent pas. Mes troupes marchent, la reine vient d'arriver avec le roi et ses deux filles à Fiume en parfaite santé. J'en suis fort content et surtout Thérèse fera le bonheur de ma maison. Dans deux jours nous partons pour Vienne. Figurez vous ce que j'ai à faire. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CXXVII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Trieste, le 29 août 1790.

Très-chère socur. J'ai reçu vos chères lettres et vous en suis infiniment obligé. Je vois bien l'état de vos provinces, l'armée destinée pour les Pays-Bas est en marche, mais elle ne peut pas voler; personne ne serait plus empressé que moi à l'y faire arriver, craignant toujours que le roi de Prusse ne fasse quelque menace ou protestation contre, puisqu'il n'a point encore retiré ses troupes de Silésie, et que la Porte n'a point encore accédé ni à la paix ni à l'armistice. Quant à Francfort, quoique le roi de Prusse ne m'aie pas encore assuré sa voix, j'ai eu formellement celles de Saxe et de Mayence et mes gros équipages sont déjà partis pour Francfort, où je serai bien aise d'être au temps désiré. Les affaires de Hongrie se sont bien embrouillées.

J'attends demain le roi et la reine de Naples à Fiume, et nos mariages ne pourront se faire que vers le 15 à Vienne. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CXXVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 31 août 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre, en conséquence de la nouvelle que vous avez eu de la marche des troupes. Soyez bien persuadée que je les presse, malgré la mauvaise volonté de qui voudrait l'empêcher. Les puissances maritimes sont d'accord avec moi et le roi de Prusse, qui sous main le voudrait empêcher, sans se compromettre, n'y réussit plus.

Quant à l'amnistie, elle sera générale, mais pas sans exception personelle pour les chefs et auteurs des troubles, qui devront s'en aller du pays, et pour ne pas faire rester dans les emplois les mauvais sujets. En attendant, on dit qu'il s'est fait un comité dans les États qui veut se diriger à moi, pour me faire des propositions, que je suis curieux de voir. Quant à Francfort, vous ne pouviez jamais douter du plaisir, que j'aurai de vous y revoir ainsi que votre mari. Occupé ici avec la reine de Naples, dont je suis très-content ainsi que de mes épouses, je n'ai que le temps de vous embrasser. Adieu.

CXXIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 24 octobre 1790.

Très-chère soeur. Enfin nous voilà tous arrivés heureusement et en parfaite santé à Vienne, très-contents de notre voyage, le temps nous ayant favorisé jusqu'à la fin. J'ai ramené tout le monde bien portant et il n'y a que ma femme qui tousse encore, mais elle reprend son lait et je me flatte que dans peu de jours cela le lui fera passer entièrement. Nos époux sont tous très-bien ensemble et fort contents et je suis très-content de tous, moi aussi. La Louise a encore eu hier une petite attaque de convulsions, mais de peu de minutes, causée par le froid pris en voyage. L'aqua *antisterica* l'a guérie. Nous attendons avec la plus vive impatience de vos nouvelles n'en ayant eu depuis Aschaffenbourg. Je me flatte, que tout va bien et que dans peu nous aurons la satisfaction de vous revoir tous ici en bonne santé. Je vous envoie ci-joint le placet de celui qui veut épouser la Ghilkens; vous pouvez lui faire savoir que je n'y ai aucune difficulté et qu'elle pourra garder sa pension.

Mes compliments à l'Electeur et à votre mari, et je vous embrasse tendrement et suis

L.

CXXX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Le 27 octobre 1790.

Très-chère soeur. Je ne sais pas, comment les postes vont, car j'ai reçu aujourd'hui à la fois deux de vos chères lettres de différentes dates. Je suis enchanté des bonnes nouvelles que vous me donnez de la santé du roi [2]), il me paraît entièrement guéri, et je souhaiterais seulement que les incommodités qui lui sont restées lui passent bientôt pour qu'il puisse sortir, et que se mettant bientôt en voyage, je puisse avoir bientôt la satisfaction de vous revoir tous ici. Quant à l'humeur du roi, il est naturel, qu'elle n'est pas bonne et qu'il s'ennuie. De cela je crois qu'il ne faut pas s'étonner. J'ai vu les infamies qu'on publie en France contre la reine, et tous les projets d'évasion qu'on lui prête et qui sont imprimés. Le couronnement de Hongrie se fera le 15. Je pars d'ici le 9 pour

---

[1]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches, III. 313. Im Original steht 1791, der Brief ist jedoch am 27. October 1790 geschrieben, weil er die Krönung in Ungarn erwähnt und diese am 15. November 1790 stattfand. Leopold II. hatte diesen Tag noch zu Frankfurt bezeichnet.

[2]) Der König von Neapel; er war bei Marie Christine und Herzog Albert zurückgeblieben und kehrte erst Ende October mit ihnen nach Wien zurück.

recevoir à Schlosshof la députation et faire le 10 mon entrée. J'espère que jusqu'au 20 ou 22 tout sera fini, et ces messieurs se prêtent à tout avec la plus mauvaise grâce possible, et les restrictions les plus choquantes. Je suis enchanté, que la reine de Naples au moins n'ait pas pris la rougeôle. Ma femme est un peu mieux de sa toux. Mes enfants sont bien portants, et la reine peut-être tranquille sur la santé et conduite de ses filles. Mille compliments, je vous prie, à mon frère et à votre mari et soyez persuadée de la tendresse avec laquelle je vous embrasse et suis

L.

CXXXI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 29 octobre 1790.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre de Francfort. Je suis enchanté que le roi soit guéri, je suis plus que persuadé qu'il n'a eu qu'une forte transpiration empêchée, et jamais la rougeôle, et en suis d'autant plus aise que la reine de cette façon ne risque rien. Je suis seulement fâché, qu'on le sèque[1]) à rester au logis et à se tenir chaud; s'il doit se ménager si longtemps, il manquera le couronnement de Bude et attendra la mauvaise saison pour voyager. Les incommodités de la Louise sont provenues de fortes indigestions; à présent qu'elle

[1]) force, tourmente.

est purgée et se tient en règle, elle se porte fort bien. La reine peut être tranquille sur les comptes de toutes les deux. Ferdinand n'a pas été charmé des convulsions de Louise et ne s'en est pourtant pas effrayé. Embrassez tendrement notre frère et votre mari et soyez persuadée du tendre attachement avec lequel je vous embrasse et suis

L.

CXXXII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Ohne Datum.

Très-chère soeur. Le major Palffy, fils du chancellier arrive à 7 heures du soir ici avec un paquet pour vous, de Bender; il voulait que vous ayez le plaisir de me le porter. Je l'ai ouvert et vous l'envoie ci-joint. Vous verrez que Mons, Bruxelles [1]) se sont rendus sans coup férir, et à son départ la Flandre se soumettait également et avait pour cela ses députés à Bruxelles. L'armée insurgée capitulait: c'est la meilleure nouvelle que je pouvais avoir dans ce moment-ci. J'en rends grâce à Dieu de tout mon coeur, surtout de la façon dont tout s'est fait. Palffy dit que tout le peuple venait à se remettre, jetait les cocardes et montrait à Bruxelles et dans la campagne la meilleure volonté du monde et joie.

---

[1]) Am 13. December rückten die kaiserlichen Truppen in Brüssel ein.

La veille Vandernoot avait publié qu'on ne se rende pas et que les trois puissances soutiendraient les insurgés. Le peuple l'avait arrêté et le voulait consigner au maréchal, mais il a trouvé le moyen de s'évader. Je ne veux pas arrêter votre chasseur qui part et à qui j'ai donné l'orde de vous éveiller. Mes compliments à votre mari et à mes deux fils. L'estaffette avec la nouvelle de la reddition de Mons est en route et Palffy l'a dévancée. Adieu.

C'est au comte Mercy que nous devons les Pays-Bas [1]) et à présent il sera aisé de répondre à la lettre de Jacobi. Adieu. Votre secrétaire chez moi dansait de joie.

---

[1]) Graf Mercy leitete aus dem Haag die belgische Angelegenheit; wurde im December 1790 bevollmächtigter Minister, kam am 6. Januar 1791 nach Brüssel, wo er gut empfangen wurde. Das Volk war der Revolution müde. Die vornehmen Herren neigten sich wieder Oesterreich zu; so auch Wolfgang Duc d'Ursel, in diesen Briefen oft genannt. d'Ursel war österreichischer Generalmajor, verliess beim Ausbruch der Revolution den Dienst, nahm seinen Sitz in den Generalständen, war im Congress als Deputirter von Brabant und eine Zeit Vorstand des Kriegscomité's.

CXXXIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 31 janvier 1791.

Très-chère soeur. C'est le major Kollonitsch qui part enfin qui vous remettra cette lettre de ma part. Nous n'avons pas pu le faire partir plutôt, vu que les différentes nouvelles de France, Berlin et Russie et les courriers survenus en ont retardé un jour après l'autre l'expédition. Quant aux affaires de France, le comte de Mercy, à qui j'ai envoyé et communiqué non seulement tout ce que j'ai reçu de France, mais mes intentions pour l'avenir, vous communiquera ce qui est relatif à ces affaires. Je crois donc superflû d'entrer en détail sur ces matières; je traite avec les cours pour former notre concert vers la France et j'offre d'envoyer pour ma part 40 mille hommes qui sont déjà commandés et se préparent sous les ordres du prince Hohenlohe pour marcher sur le Rhin ou bien, où cela sera nécessaire, mais qui ne se remueront que lorsque le concert sera établi, à moins que les Français n'attaquent l'Empire, dans lequel cas, je les ferai marcher tout-de-suite. En attendant, dans 15 jours 6000 hommes, c'est-à-dire 4 bataillons sur le pied de guerre et un régiment de cavalerie vont marcher dans l'Autriche antérieure, où ils formeront avec les troupes qui y sont déjà,

un corps de 10 à 11 mille hommes aux ordres du lieut.-général Wallis qui sera assigné au maréchal Bender. Je me flatte que le roi de Prusse va envoyer 6000 hommes également à Cleve et Wesel, et préparera ses 40 mille hommes ainsi que l'impératrice de Russie et le roi de Suède leurs troupes pour le cas du concert réciproque, auquel on invitera également le roi de Sardaigne et l'Espagne. On croit toujours que les Français nous feront une déclaration de guerre formelle mais je me flatte qu'après mes dernières et fortes déclarations ils n'en feront plus rien. En tout cas, je crois qu'il faut leur ôter tout prétexte d'attaquer, gagner du temps pour former le concert entre les cours; mais si jamais ils faisaient des insolences aux confins, les repousser avec la plus grande vigueur. Pour le roi et la reine ils sont si mal conseillés et entourés qu'on ne sait pas, comment les aider, et il paraît que la désunion et le mécontement se met tellement en France dans toutes les classes, que la banqueroute et tous les inconvéniens qui en sont la suite, sont inévitables. Ce qui est le plus difficile, c'est de contenir et contenter les princes et les émigrés qui ne voyent que leur affaire et ne voudraient qu'avoir de l'argent, de l'autorité, faire eux tout, et se soucient fort peu du roi. Ils ne font que se plaindre, écrire et imprimer les choses les plus infames de moi, de vous et enfin de tous ceux qui ne veulent pas aveuglément seconder toutes leurs vues et projets. Je crois que ma conduite envers eux est modérée et juste; j'ai insisté qu'ils désarment pour délivrer l'Electeur des embarras qu'ils lui causaient et empêcher l'Allemagne d'être attaquée avant que nous fussions prêts et le concert formé, et dans cette saison; je leur ai

offert asile dans l'Autriche antérieure, et ai engagé le roi de Prusse à la leur accorder dans ses états, et ai engagé le landgrave de Hesse pour les siens, mais je ne puis pas les contenter en tout, et j'avoue que je ne veux rien avoir à faire avec leurs alentours qui ne font que mentir par tout et vous compromettre, et que je n'ai pas voulu ni cru devoir me mettre en avant moi seul sans les autres cours, pour faire une guerre ruineuse pour moi seul à la France, sans savoir ni être sûr de ce que les autres feront, ni des intentions de la Russie sur la Pologne.

Mon alliance avec la cour de Berlin va être signée; je ne puis que m'en louer en tout point. 30 mille hommes sont promis réciproquement en cas d'attaque au dehors ou troubles dans l'intérieur du pays, et le roi ira pour les affaires de France en tout d'accord avec nous. La Russie promet beaucoup, donnera quelqu'argent, désire occuper ses voisins pour suivre ses projets pour la Pologne qu'elle ne veut communiquer à personne, et qui je crains finiront par empêcher l'Electeur d'accepter la couronne.

La Hollande sur les insinuations de l'Angleterre a comme vous saurez déjà, changé ses propositions, et la convention entre nous et elle, qui, de cette façon ne serait avantageuse qu'à elle seule, n'aura plus lieu. L'Angleterre se conduit de façon vis-à-vis de nous et de tout le monde, que je crois qu'un concert des puissances contre elle sera également nécessaire. C'est elle qui est la matrice et des affaires de France et des Pays-Bas. Elle cherche chicane à l'Espagne et va lui faire perdre ses colonies et avoir à ce qu'on dit, celles de France par un traité d'alliance avec celle-ci. Quant à vos affaires chez vous, j'ai vu tout ce que vous m'avez marqué sur ces matières dans

vos différentes lettres. Je suis toujours d'avis que vos affaires tiennent à celles de France et sont fomentées sous main par l'Angleterre, que le parti des états de Brabant est le plus méchant, mais le plus faible, celui d'Edouard Walkiers et des Vonkistes le plus considérable, fort, et pour cela le plus dangereux tenant à celui des Français qui y dépensent beaucoup d'argent pour tenir en échec ou y procurer une révolte générale pour le cas qu'on dégarnit les Pays-Bas des troupes ou que la guerre avec la France ait lieu. Voilà pourquoi j'ai destiné les 40 mille hommes d'ici pour ce cas, lesquels, s'ils sont une fois sur le Rhin, si les affaires s'arrangent, pourront alors servir en partie pour arranger les affaires des Pays-Bas. En attendant il faut continuer à agir selon la constitution en règle avec la plus stricte justice, éviter de donner des sujets de mécontentement au peuple, surtout dans les petites choses, mais ne point céder, avancer dans les voies légales et les faire soutenir avec vigueur et en vous servant du militaire; encourager celui-ci par toutes sortes de moyens, découvrir et punir tous ceux qui fomentent des troubles, cocardes, rassemblements etc., car les émigrants et les mécontents unis à Douay et Lille, je ne les crains point; faire prendre garde aux confins, tant de la France que du côté de Liège pour éviter toute insulte, et proposer les mesures plus rigoureuses que vous croiriez utiles et nécessaires. Je crois le comte de la Mark et Mr. Edouard Walkiers et compagnie dans le moment présent les plus dangereux de tous.

La princesse d'Orange m'a écrit une longue lettre, pour se plaindre de ce qu'on avait imprimé un écrit sur l'administration et comptes des Etats de Brabant pendant

l'insurrection, dans lesquels plusieurs personnes de cour et confiance étaient nommées comme ayant reçu des présents et qu'elle souhaitait qu'on examine cette affaire dans les formes. Marquez-moi je vous prie ce qui en est.

Nous avons eu ici pendant 15 jours le marquis de la Valette qui a fait plusieurs projets pour raccommoder les affaires des Pays-Bas, entr'autres pour changer la forme des états et établir un conseil suprême. Il paraissait bien intentionné mais ses projets sont inexécutables. Il est parti tout-à-coup en disant qu'il parlerait aux états, ferait venir ici des députés et tout plein de choses semblables. Je vous en préviens pour le cas qu'il dise des choses pareilles, on se vante d'avoir des commissions, ce qui est faux.

Le Sr. Baillet est encore ici et son compagnon ne se voit pas. Il frappe à toutes les portes, pleure et s'afflige. Il voudrait être reconnu et assure que, les États surtout de Brabant sont si bien intentionnés et que pourvu qu'une députation vienne ici, tout serait arrangé. On lui a déclaré qu'avant que les subsides ne soient accordés, l'affaire des conseillers terminée et tout le reste remis en règle, on ne voulait entendre parler de rien. Il proteste qu'il n'est pas député et n'est qu'un simple particulier, et c'est en cette seule qualité que le prince Kaunitz l'a vu à son assemblée. Moi je ne l'ai pas même voulu voir comme tel et il ne fréquente que le prince de Ligne que rarement et Mr. de Mérode qui ne l'aidera pas beaucoup. Quant à la charge de Grand-Veneur, vous n'avez qu'à en faire la proposition. Je ne vois aucune difficulté pour que Mr. Maldeghem l'occupe et qu'en suite Warensdorf qui convient à vous et à mon fils et qui est

honnête, zélé et attaché, devienne son Grand-maître. Vous n'avez qu'à me marquer quels ordres j'ai à donner pour arranger tout cela à votre commune satisfaction.

J'ai du arrêter encore deux jours Kollonitsch, à cause des nouvelles déclarations venues de France et de ma réponse à la reine; je l'envoie également aujourd'hui au comte de Mercy. Portez vous bien et soyez persuadée de toute la tendresse avec laquelle je vous embrasse et suis

L.

Je vous avertis de vous défier du comte de Fersen; j'ai des preuves en main qu'il prévient et anime la reine contre moi, nous fait des tracasseries et mauvais offices à toutes les cours et surtout avec les Français.

CXXXIV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE[1]).

Le 24 février 1791.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 12 en réponse à celle que je vous avais écrit par Kollonitsch. J'ai répondu, avant-hier à votre cher mari, à la sienne sur les affaires surtout militaires; aujourd'hui je puis vous dire, que j'ai fait derechef déclarer formellement à Mr. Baillet qu'il n'y avait rien à faire pour lui ici et qu'il n'y serait

[1]) Abgedruckt in Marie Christine II, 246 —, dort datirt von 1792, gehört in das Jahr 1791.

ni écouté ni reçu ni lui ni personne, avant que toutes les choses ne fussent en ordre. Les affaires françaises continuent ainsi que mes dispositions. Je vous avertis de vous garder bien d'eux tous, mais surtout du comte Fersen, dont la fausseté et l'animosité contre nous et moi et même la reine m'est connue. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CXXXV.

MARIE CHRISTINE AN LEOPOLD.

Ce 26 février 1791.

Monsieur le comte de Mercy vivement attaqué depuis près de trois semaines d'un rhumatisme très-douloureux, qui l'a tenu au lit jusqu'ici et qui le met absolument hors d'état de répondre tout-de-suite à la dépêche que Mr. de Kollonitz lui a remise, m'a fait prier par mon mari de le mettre à vos pieds et de vous exposer tout le chagrin, dont il est pénétré de ce que ses forces ne répondent pas en ce moment à son zèle.

Il se propose toutefois de les rassembler du mieux possible, pour remplir les ordres reçus relativement à la lettre adressée à la reine, dont il compte charger une dame, qui va se rendre incessamment à Paris et qu'il accompagnera d'une instruction donnée au secrétaire d'ambassade de Blumendorff, relative à ces expéditions.

Ce ministre nous ayant déjà demandé à plusieurs reprises, si vous n'aviez encore rien répondu sur les

rapports et propositions réitérées qu'il vous avait faites, et qu'il nous avait prié de vous rappeler au sujet du comte de la Marck, nous n'avons pas cru devoir lui cacher, ce que vous venez de remarquer à l'égard de celui-ci.

Il n'a pas dissimulé à mon mari, combien il était frappé de l'idée, dans laquelle vous étiez sur son compte. Il a ajouté, qu'il s'offrait pour garant, que ce comte revenu de bonne foi de son égarement, serait bien éloigné de retomber dans les mêmes fautes. Il a avoué qu'il se croyait personnellement compromis en quelque façon vis-à-vis de lui, après les espérances qu'il lui a laissées entrevoir, que vous pourriez avoir quelque attention favorable à ses demandes. Il a répété qu'il le croyait très-décidé et en état de vous rendre de bons services tant ici qu'en France, s'il n'était pas rebuté; que sentant bien les raisons très-puissantes, qui — vu le rôle, sous lequel il a paru en ce pays-ci durant les troubles — devaient mettre absolument un obstacle invincible à l'y employer dans les troupes il servirait dans quelqu'autre partie de vos états, même la plus éloignée de ce pays-ci et il a dit, qu'il était persuadé même, que si cet emploi effectif dût paraître également impossible, ailleurs la seule déclaration que vous vouliez le regarder encore comme attaché (ainsi qu'il l'était par le passé) à votre service, le satisferait en ce moment et l'engagerait à se rendre à Vienne pour vous présenter les hommages de son zèle.

Il a désiré enfin, qu'en mettant encore une fois tout ceci sous vos yeux, j'y ajoute de sa part la prière: que si vous ne croyez pas pouvoir vous prêter aux sollicitations du dit comte, vous daigniez le lui faire savoir positivement et le mettre par là à même de lui donner une

réponse catégorique, et de lui faire connaître ce que vous aurez jugé convenable de lui faire déclarer sur ses demandes.

CXXXVI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue à Vienne ce 27 mars 1791 [1]).

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre à Laybach. Vous savez combien je vous suis attaché, ainsi vous pouvez être persuadée de la peine que j'ai eue à vous quitter. Je suis bien fâché que votre mari ne se porte pas mieux encore, et souhaite, que cela passe le plutôt possible, mais je crains bien, qu'il faudra bien de temps encore. Tous mes jeunes gens se remercient de votre souvenir et vous font bien leurs compliments. Nous avons le plus beau temps du monde et le voyage va bien et sans inconvéniens. Nous avons fait notre cours pour venir à la chasse aux ours, mais le roi l'ayant anticipée d'un jour nous ne sommes venus à temps, que pour la seconde et moi je suis resté à Laybach faire mes affaires. Le roi ayant tiré, lui deux ours et un loup, en a été enchanté et fort content.

J'ai reçu les papiers que vous m'avez envoyés et

---

[1]) Hier wie in den folgenden Briefen Anmerkung der Erzherzogin Marie Christine. Kaiser Leopold reiste damals mit seinen Söhnen Franz und Karl, mit dem König und der Königin von Neapel über Venedig nach Florenz.

que je vous renvoie ci-joints, ils ne décident encore rien sur les affaires des Pays-Bas et il faudra voir le parti que prendront les États, s'ils s'assembleront ou non, ou s'ils reviendront à Bruxelles, comme j'espère. Faites je vous prie, mes compliments à votre mari et soyez persuadée de la tendresse avec laquelle je vous embrasse.

CXXXVII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue à Vienne ce 3 avril 1791.

Très-chère soeur. Je viens de recevoir votre chère lettre du 20 mars, et suis bien fâché d'y voir, que votre mari est derechef empiré, après qu'il avait déjà commencé à sortir. Je me figure son impatience et inquiétude, mais je crains que jusqu'à ce que la saison ne s'adoucira pas, il ne finira pas de guérir. Je vous renvoie les nouvelles des Pays-Bas ci-jointes, il ne me paraît pas que les affaires y vont si mal. Le comte de Mercy a raison de ménager les démocrates sans pourtant pousser à bout les États et sans animer ou tolérer les excès des démocrates mêmes, et pourvu que les États se rassemblent, je crois qu'enfin tout pourra s'arranger. Je n'ai pas vu ce que les députés du Hainaut ont présenté à mon fils; je l'aurai par le courrier, mais de toutes façons je ne crois leur présence ni utile ni avantageuse à Vienne. Je vous prie, faites mes compliments à votre mari et soyez persuadée de la tendresse avec laquelle je vous embrasse et suis

L.

CXXXVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue à Vienne ce 4 avril 1791.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre et vous remercie des meilleures nouvelles que vous me donnez de nos malades, et surtout que le vôtre commence à se lever et à se mieux porter. Je me flatte qu'avec le temps plus beau et plus doux il pourra bientôt se remettre. Je ne sais pas ce que les députés du Hainaut [1]) font si longtemps à Vienne, et il me paraît, qu'il serait bon et utile, qu'ils partissent, car ils n'ont rien de bon à apprendre ni à enseigner à Vienne, centre de la corruption, méchanceté, malignité et de tout ce qu'il y a de mauvais dans la monarchie. Ici nous avons beau temps pour notre voyage; je suis aujourd'hui à Tréviso avec le roi; la reine, mes enfants y viennent ce soir et demain nous irons tous à Venise, où nous trouverons mon frère de Milan et sa femme. Faites mes compliments à votre mari. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

---

[1]) Die Deputation aus Hennegau de Mérode, Gendebien, de Marbaix hatte schon im December im Haag die Unzufriedenheit des Kaisers erregt, weil sie die Ausführung des kaiserlichen Manifestes vom 2. März 1790 verlangte. Im März kam sie nach Wien.

CXXXIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 30 mars 1791 à Venise.

Reçue à Vienne ce 8 avril.

Très-chère soeur. J'ai reçu à la fois trois de vos chères lettres par la même poste; je vous suis bien obligé des marques d'amitié que vous m'y donnez, et mortifié d'apprendre que votre mari continue à être incommodé de sa maladie et que les douleurs ne finissent point. Je crois qu'il faut l'attribuer à la saison variable qu'il fait, et dont nous nous ressentons également ici. J'ai reçu le mémoire des députés de Hainaut qui est assez fort, j'ai ordonné qu'on y réponde en termes généraux, en leur disant qu'ils s'entendent avec le comte Mercy qui aura mes ordres, et qu'on tâche de les conseiller de retourner bientôt chez eux; car leur séjour et les relations qu'ils peuvent prendre à Vienne, ne peuvent être bonnes et utiles ni pour eux ni pour les autres. J'ai également reçu les observations que vous avez faites à leur mémoire qui sont bien justes. Quant aux affaires en général des Pays-Bas, il faudra voir, si les États se rassembleront, ce qui se fera alors, et quand la joyeuse entrée et le serment sera prêté et quelles prétentions ou protestations se feront par la suite. En attendant il faudra réprimer les excès

qui se passeront, et tâcher de faire punir par la voie légale les coupables qui ameutent la populace, et faire respecter le militaire.

Ici malgré le mauvais temps, notre voyage est heureux et tout le monde sain, bien portant et d'assez bonne humeur. Le roi a prolongé de trois jours son séjour à Venise, le mauvais temps n'ayant pas permis qu'on fasse jusqu'à présent la régatte et l'illumination. Je suis fort content de mes compagnons de voyage et de Charles qui se divertit fort bien. Portez-vous bien et soyez je vous prie, persuadée de la tendresse avec laquelle je vous embrasse. Mes compliments à votre mari.

CXL.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Milan, le 7 avril 1791.

Très-chère soeur. J'ai reçu à la fois deux de vos lettres, et vous en suis infiniment obligé, ainsi que de l'intérêt que vous prenez à ce qui me regarde. J'ai trouvé terriblement à faire ici; mais comme je me soigne beaucoup et ne sors pas le soir, je ne crains pas l'air. Mes fils se portent aussi tous très-bien, et n'ont pas moins à faire que moi. Mr. Jaucourt, Français dont vous me parlez, ne m'a été que présenté, et je ne le connais aucunement particulièrement. Ne croyez jamais rien de ce que

---

[1]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches, III. 342.

les Français vous diront de moi, quand je ne vous l'écrirai pas moi-même, et même que la moitié de ce que vous dira le comte d'Artois. Je me flatte d'avoir bientôt de vos nouvelles des Pays-Bas et que l'inauguration se sera passée heureusement. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CXLI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue à Vienne en avril 1791.

Très-chère soeur. Je n'ai qu'un moment à moi pour vous remercier de votre chère lettre et vous renvoyer les papiers ci-joints. Je suis fâché que tous ces bruits ayent encore lieu aux Pays-Bas, et souhaiterais bien qu'on n'ait pas été dans le cas de punir ces gens par des voies militaires, arbitraires et peu légales. Il faudra voir ce qui s'en suivra et, si les États s'assembleront ou non. Le mauvais temps qui avait retardé la regatte, nous a retenu à Venise trois jours de plus; enfin nous en partons pour Florence. Je souhaite que vous puissiez bientôt me donner de meilleures nouvelles de la santé de votre mari, à qui je vous prie de faire mes compliments, et moi je vous embrasse tendrement et suis

L.

CXLII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue à Vienne en avril 1791.

Très-chère soeur. J'ai reçu exactement vos chères lettres et les papiers qui y étaient joints. Je regrette bien, que la santé de votre mari ne soit pas encore bonne et que vous ne puissiez pas profiter de la bonne saison pour aller aux Pays-Bas, puisque le comte Mercy vous y désire. Par ce qui se passe et les différentes émeutes, quoique petites, on voit bien, que la tranquillité des esprits n'est pas encore rétablie et qu'on se flatte de secours étrangers ou de quelque révolution. Le comte Mercy a très-bien fait de faire finir les punitions arbitraires et militaires et de faire faire les publications pour tranquilliser le clergé. Je crois qu'il serait fort utile d'éloigner sous quelque prétexte le Cardinal [1]), mais je n'en vois aucun moyen honnête. Il vient de m'écrire une longue lettre de main propre, où en s'excusant il parle toujours *de notre nouvelle république*, ce qui me paraît aussi fou qu'indécent. J'espère que l'assemblée des États se sera passée moins mal qu'on ne croyait d'abord, et ne comprends pas, pourquoi les députés de Hainaut s'obstinent de rester à Vienne.

[1]) Cardinal Frankenberg, Erzbischof von Mecheln, in Opposition gegen Joseph II und Leopold II.

Ici grâce à Dieu nous nous portons tous bien; mes fils s'amusent et je suis fort content d'eux. Le roi et la reine, après beaucoup de pourparlers, partent enfin le dimanche des palmes pour Rome y voir la semaine sainte et aller à pâques à Naples, après avoir vu ici et les fêtes et la foule d'étrangers qu'il y avait et qui ne m'ont pas laissé le temps de rien faire ici jusqu'à présent. Charles a eu une couple de jours de la fièvre avec des maux de gorge, mais cela est passé. Faites je vous prie, mes compliments à votre mari et soyez persuadée de toute la tendresse avec laquelle je vous embrasse et suis

L.

CXLIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue à Vienne en avril 1791.

Très-chère soeur. J'ai reçu trois de vos lettres et vous remercie bien des nouvelles que vous me donnez des Pays-Bas. Il me paraît que le comte de Mercy s'y prend très-bien pour déjouer la mauvaise volonté des États et qu'il y réussira. Nous verrons ce que l'assemblée des États produira et surtout l'inauguration; je me flatte que celle-ci et votre arrivée dans le pays, si désirée par tout le monde et surtout par le comte de Mercy, y produira le plus grand bien et rassurera tous. Je suis enchanté d'apprendre que votre mari se porte mieux et peut déjà sortir; je me flatte que le voyage en Saxe le

rétablira entièrement et qu'à moins d'une protestation formelle des États contre toute inauguration, aucun autre motif ne pourra vous empêcher d'aller de Saxe aux Pays-Bas, ni vous engager de revenir à Vienne — démarche, qui dans le moment présent serait des plus dangereuses et ferait dans le pays le plus mauvais effet, par la défiance qu'il indiquerait, et les mauvaises vues qu'il ferait prêter au gouvernement. J'espère donc, qu'au mois de mai l'inauguration pourra se faire heureusement, et que vous pourrez y ramener l'ordre, la paix et la tranquillité.

Quant à mon voyage le mauvais temps me l'a fait prolonger à Venise et je trouve tant d'affaires en chemin que je ne pourrai être de retour qu'au mois de juillet. Les affaires n'en souffrent point, car François les expédie aussi bien que moi. Les politiques y gagnent, et ceux qui désirent mon retour, et ont tant à dire sur mon voyage, ne sont que la classe des princesses, comtesses et autres vieilles femmes qui, fâchées qu'elles ne peuvent ni conter ni le diriger, voudraient m'avoir de retour, pour avoir de quoi pouvoir dire du mal de moi et se divertir à mes dépens. En attendant je me porte et me trouve bien de mon voyage, et reprends les forces que l'ennuyante vie de Vienne m'avait fait perdre.

Charles a encore un peu de fièvre rhûmatique; moi je vous prie de faire mes compliments à votre mari et être persuadée de la tendresse avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

CXLIV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue à Prague ce 29 avril 1791 [1]).

Très-chère soeur. Je viens de recevoir par la poste votre chère lettre du 7 de ce mois et différents rapports du comte de Mercy. J'y vois les difficultés qu'il a avec les Etats et le conseil supérieur de Hainaut; autre raison de plus de persuader les députés à partir bientôt de Vienne. Il paraît que les dernières résolutions qn'il a prises, feront un très-bon effet, et il faudra voir dans peu de jours, ce qu'auront produit d'effet ces résolutions, et ce que les Etats auront conclu à leur assemblée générale. Hier la reine de Naples est partie pour Rome, et je commence demain à mettre les mains aux affaires d'ici, n'en ayant jusqu'à présent pas eu le temps. Charles est guéri de sa fièvre rhûmatique et moi, je me flatte d'avoir de bonnes nouvelles de la santé de votre cher mari, à qui je vous prie de faire mes compliments et d'être persuadée de la tendresse avec laquelle je vous embrasse et suis

L.

---

[1]) Leopold II in Florenz, Marie Christine und Herzog Albert auf der Reise nach Belgien.

CXLV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue à Dresde ce 12 mai 1791.

Chère soeur. J'ai reçu votre lettre et les papiers qui y étaient joints, et suis bien charmé que les députés de Hainaut soyent enfin partis; car je crois qu'ils s'arrangeront toujours mieux là qu'à Vienne, où il n'y a que des gens bien et mal intentionnés qui tous contribuent à leur tourner la tête. Je suis persuadé que votre arrivée et présence dans le pays y fera le plus grand bien possible.

Je suis bien charmé que la santé de votre mari est meilleure, mais je ne sais, pourquoi vous me dites, qu'il voit noir surtout sur les affaires externes de la paix et guerre, car ce n'est certainement pas dans cette matière-là, que dans le moment présent il y a à voir noir. Pour moi je suis ici à arranger les choses, j'y ai attrapé un gros rhûme qui, ainsi que tous mes gens malades, m'empêche pour me ménager d'aller aux fêtes à Pise et Livourne. Je tâche pendant l'absence des jeunes gens de me guérir pour pouvoir ensuite partir d'ici le plutôt possible, car dans les circonstances présentes, l'air d'ici ne m'est plus favorable. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CXLVI.

LÉOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue à Dresde ce 13 mai 1791.

Très-chère soeur. Je viens de recevoir votre chère lettre du 18, et suis bien charmé d'y voir que la santé de votre cher mari soit remise et vous permette de faire votre voyage, que je souhaite bien heureux ainsi que votre arrivée qui, seule fera plus de bien aux Pays-Bas pour rassurer et ramener les esprits, que tous les ordres qu'on pourraît donner. Je ne sais pas, pourquoi vous croyez toujours mon retour immédiat si nécessaire; les affaires certainement ne souffrent pas un moment de mon absence, surtout pas les politiques, bien moins les autres. Un voyage comme le mien ne se fait pas en courrier ici pour huit jours; et quand on a travaillé, comme je l'ai fait pendant 13 mois, qu'on a avalé jusqu'à la lie le calice des agréments, déboires et chagrins en tous genres, que les affaires embrouillées, comme elles l'étaient, et la façon d'être et de vivre tracassière de Vienne, présentent chaque jour, et que les affaires n'en souffrent point, il est juste qu'on ait une couple de mois pour remettre sa santé délabrée, dissiper son humeur justement aigrie et comprimée, et reprendre de nouvelles forces pour ne pas succomber, car alors on n'est plus bon pour personne, et pour pouvoir

recommencer et rentrer dans la vie de galère, à laquelle on est condamné pour toute sa vie. L'unique empressement de mon retour dépend de quelques messieurs qui y trouveraient leur compte pour se décharger sur moi de quelqu' odieux, ou pouvoir faire passer plus aisément quelque petite affaire qui leur tient à coeur. Soyez persuadée que je ne suis pas sur des roses, ici non plus et que je n'attends que la fin d'un très-gros rhûme que j'ai, pour partir tout de suite pour Milan.

Charles est guéri, mais toujours faible et mauvais visage. Faites je vous prie, mes compliments à votre mari et soyez sûre de la tendresse avec laquelle je vous embrasse et suis

L.

CXLVII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue à Leipsic ce 18 mai 1791.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre et suis charmé que la santé de votre mari continue à être bonne, ainsi que consolantes les nouvelles que nous recevons des Pays-Bas. Il est bon que les députés de Hainaut soyent partis de Vienne, car le comte d'Étienne y a beaucoup tripoté avec Jacobi et demandé la protection du roi de Prusse pour y exciter de nouvelles révoltes. Le duc d'Ahremberg est ici, il affecte beaucoup de zèle et attachement, mais vu ses yeux il refuse le bailliage de Hainaut,

mais recommande pour cette charge le prince de Ligne. Il a un Mr. de Loos avec lui qui est très-fin. Ici mes fils sont à Livourne à se divertir et Charles est entièrement remis. Moi j'ai passé le temps de leur absence au lit avec des toux, maux de gorge et de tête. Je commence à me lever et n'attends que d'être un peu mieux pour partir d'ici tout de suite pour Milan. Le comte d'Artois va partir de Venise et aller s'établir à Namur; il a demandé mon consentement et je n'ai pas cru pouvoir le lui refuser. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CXLVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue ce 22 mai 1791 à Coblence.

Très-chère soeur. Je vous rends mille grâces de votre chère lettre, et des souhaits que votre amitié veut bien m'y faire à l'occasion de mon jour de naissance, et de la grossesse de Thérèse qui me fait bien du plaisir. Cette lettre vous trouvera en Saxe ou en route et je me flatte que la santé de votre mari n'aura pas souffert du voyage. Tout ce que j'apprends des Pays-Bas, me fait croire qu'il y aura encore quelque temps des querelles entre eux, mais vis-à-vis du gouvernement qu'ils se conduiront bien et que votre arrivée tant désirée et l'acte d'Inauguration feront le plus grand effet. Le duc d'Ahremberg, que j'ai vu beaucoup ici, s'explique fort convenablement et

modestement; il assure de ses bonnes intentions, dit de ne plus vouloir se mêler de rien de sa vie, se montre fort attaché et bien intentionné et a refusé le grand bailliage de Hainaut, qu'il dit, vu ses yeux de ne pas pouvoir exercer, et recommande pour ce poste le prince de Ligne, auquel je compte de le conférer, puisqu'il est utile que l'autorité civile et militaire soyent unies ensemble.

Mon fils Charles se porte bien et est remis, mais il me paraît sérieux. D'abord après mon retour je ferai les dispositions nécessaires pour vous l'envoyer.

Moi j'ai été retenu à Florence 15 jours, par une toux convulsive et mal de gorge qui n'a cédé à aucun remède; pendant que nos fils étaient aux fêtes, je suis resté seul sans avoir rien à faire et me suis cruellement ennuyé. Je suis un peu mieux et partirai, dès que je pourrai, pour Milan, je me flatte dans une couple de jours. Faites je vous prie, mes remercîments à votre cher mari de sa lettre, et des compliments qu'il a bien voulu me faire; mes excuses si je ne puis lui répondre n'ayant pas un moment à moi dans ces derniers jours, où je dois expédier trois courriers; et soyez je vous prie, tous les deux bien persuadés de toute la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse et serai toute ma vie.

CXLIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue ce 25 mai 1791 à Coblence.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre de Prague; je suis enchanté que vous y soyez arrivée en bonne santé et que le voyage n'a pas incommodé votre mari. Il est bien heureux que les récoltes ont une bonne apparence, car on en avait un grand besoin partout. Nous avons eu ici du froid inattendu et des neiges à la montagne, mais cela est passé. Enfin je pars de mon exil de Florence grâce à Dieu, où j'ai été enfermé trois semaines dans ma chambre avec des maux de gorge, toux convulsive et insomnies, un ennui mortel et qui m'ont fait perdre un temps infini. J'enrageais, mais n'étais pas en état de partir. Je ne suis pas guéri, mais mieux et suis parti tout-de-suite. Il me reste à bien travailler en Lombardie et j'attends avec impatience d'être de retour dans ma famille. Mes fils se portent tous bien et Charles surtout se conduit très-bien. Portez-vous bien, faites mes compliments à votre mari et soyez persuadée de la tendresse avec laquelle je vous embrasse. Adieu.

CL.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue ce 2 juin 1791.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre de Dresde, et suis charmé que vous y soyez arrivée heureusement et soyez contente de ce que vous y avez vu. Je me flatte qu'aux Pays-Bas vous trouverez les choses mieux que vous ne croyez au commencement et que votre présence y fera un bien infini. Faites je vous prie mes compliments à votre cher mari de ma part. Je vous renvoie ci-joint le mémoire, que vous m'aviez donné sur les affaires des Pays-Bas, avec mes réponses à vos questions, et vous recevrez une formelle expédition semblable par la chancellerie dans les formes. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue ce 2 juin (?) 1791 [1]).

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre de Dresde et suis bien charmé de vous y savoir bien portante et contente, et vous suis infiniment obligé de tout ce que vous m'y dites d'obligeant pour moi. Selon mes lettres, les affaires aux Pays-Bas prennent bon pli, et celles de Pologne que vous aurez apprises sont bien étonnantes. Je crois que vous aurez bientôt des visites aux Pays-Bas. Pour ici, je suis toute la journée avec le comte d'Artois, le duc et duchesse de Parme; voyez comme cela est gai! J'ai été malade de rhumes et maux de gorge; mais je suis mieux. Mes compagnons de voyage et Charles se portent et se conduisent bien, et moi je vous embrasse tendrement et suis

L.

---

[1]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches, III. 424, aber unrichtig datirt vom Ende „Juli, erhalten 2. August 1791". Der Name des Monates ist im Original unleserlich, ist aber sicher Juni, weil der Brief dieselben Nachrichten bringt, wie die vorhergehenden.

CLII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Ohne Datum.

Très-chère soeur. Le prince de Lambesc et le prince de Vaudemont, son frère ont donné leur démission en France; ils ont demandé d'entrer à mon service et j'ai nommé en conséquence le prince de Lambesc major-général et le prince de Vaudemont colonel. Ils vont en cette qualité aux Pays-Bas pour quelques mois, pour y apprendre le service, ce dont je vous prie d'informer le maréchal Bender et qu'ils n'y sont point *angestellt*; puisque ce ne sera que par le suite que je verrai, où ils pourront être placés agréablement pour eux. Le prince de Lambesc qui est ici, se charge lui-même de vous remettre cette lettre. Je vous prie, informez-en le maréchal Bender qui recevra déjà plus tard les ordres du conseil de guerre en conséquence. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue à Bonn ce 9 juin 1791.

Très-chère soeur. C'est à Crémone que j'ai reçu votre chère lettre; je suis charmé que vous soyez contente de votre séjour à Dresde. Toutes les nouvelles conviennent que les affaires aux Pays-Bas prennent un meilleur pli et que votre arrivée y fera le plus grand effet. Je n'en doute aucunement. Les révolutions de Pologne sont singulières, mais les nouvelles de France continuent à être terribles. Je souhaite que vous ayez des visites heureuses; on n'ose pas en dire d'avantage. Soyez je vous prie, persuadée de toute la tendresse avec laquelle je vous embrasse et suis

L.

CLIV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Milan, le 1 juin 1791.

Très-chère soeur. J'ai reçu vos deux lettres et celle, que vous avez envoyée à Wildschek [1]) pour moi, et vous en suis infiniment obligé. Je suis enchanté que votre voyage soit allé heureusement, et me figure le plaisir que vous aurez eu à revoir les deux Electeurs, et je me fais un vrai plaisir de revoir l'Electeur à Vienne. Il prendra la vraie saison, s'il vient avec nous à Prague. Je souhaite que vous trouviez toutes les affaires aux Pays-Bas tranquilles et que le voisinage et affaires de France ne vous causent pas d'ultérieures inquiétudes. Pour moi je suis à Milan, où j'ai trouvé terriblement à faire. Ma santé est assez bonne, quoique les chaleurs soyent bien fortes. A Florence je n'ai pas eu de motifs d'être content, toujours incommodé de santé et pas content du Grand-Duc [2]) et beaucoup moins de ses alentours et de

---

[1]) Graf Johann Joseph Wilczek, geb. 18. Juni 1738, k. k. geh. Rath und Obersthofmarschall, ehemals Gesandter am k. neapolitanischen Hofe zu Neapel, dann Obersthofmeister der Maria Beatrix von Este, Gemahlin Erzherzogs Ferdinand, nachher dirigirender Minister in Mailand und zuletzt Reichsplenipotentiaire in Italien, starb 2. Febr. 1819.

[2]) Ferdinand III, der zweite Sohn Leopold's II, seit 21. Juli 1790 Grossherzog von Toscana. Karl (geb. 5. Septr. 1771) und Leopold

qui y est resté avec lui. En revanche, je suis très-content de Charles et Leopold, Charles a eu ces jours-ci encore un peu de fièvre, mais sans suites, et il a seulement besoin de se ménager, étant moins fort que son frère, mais d'ailleurs j'en suis très-content. Je verrai, je crois, le roi de Sardaigne, y ayant vu déjà le duc et la duchesse d'Aôste, dont je suis fort content. Je suis après à dépêcher mes affaires pour aller par Trieste et Gorice au logis. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue à Bruxelles ce 18 juin 1791.

Très-chère soeur. J'ai reçu à la fois à Milan vos deux chères lettres, et suis charmé que vous ayez été contente de votre séjour de Dresde et de ma Thérèse. Je me flatte d'apprendre par la poste prochaine votre heureuse arrivée à Bruxelles, et que vous y aurez trouvé les choses mieux que vous ne croyez. Je crains que bientôt la France vous donnera des embarras, et souhaite seulement que tout y aille bien. Je n'ai pas un moment de temps à moi étant accablé d'affaires. Je vous embrasse tendrement et suis L.

(geb. 14. August 1772) Söhne Leopold's II; Erzherzog Karl, der vielgenannte Feldherr und Erbe des Herzogs von Sachsen-Teschen; Leopold starb 12 Juli 1795 in Folge einer Pulverexplosion in Laxenburg.

CXV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Milan, le 19 juin 1791.

Très-chère soeur. J'ai reçu à la fois trois de vos lettres de Bonn, et suis charmé de vous y savoir en bonne santé. Je me flatte que vous aurez trouvé les affaires des Pays-Bas moins mal que vous ne croyiez, et que les principes français et d'irréligion n'y gagneront pas. Quant aux avancements et grâces à accorder, vous n'avez qu'à me proposer ceux que vous croyez qui auraient des droits à y aspirer, et je les expédierai tout de suite. Quant aux Français, j'espère que le comte d'Artois et les siens se tiendront tranquilles; au moins il me l'a promis; et quant aux propos qu'ils tiennent, il ne faut pas s'en soucier ni les croire. La paix va être faite, et toutes les affaires s'arrangeront. Je vais partir de Milan où les affaires m'ont retenu jusqu'à présent. Moi et mes compagnons nous nous portons bien, et eux travaillent autant que moi. Ne craignez rien pour nos santés, nous avons ici de la

---

[1]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches III. 345, aber mit dem falschen Datum vom 19. April. Im April 1791 war Leopold II. noch nicht in Mailand. Der Kaiser beruft sich auf die Briefe der Erzherzogin aus Rom; dieser Brief gehört in den „Juni".

neige aux montagnes et des froids insoutenables. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLVII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue le 25 juin 1791.

Très-chère soeur. Accablé d'affaires à Milan, où je trouve les choses assez en désordre, je n'ai qu'un moment à moi, pour vous accuser votre lettre. Il est bien naturel qu'il y ait encore de l'inquiétude aux Pays-Bas, mais j'espère que peu à peu votre présence et bonne manière calmera tout; car de certaines petites mauvaises humeurs et esprit de parti ne peuvent pas se déraciner tout-à-coup. Nous avons ici à Milan le duc et la duchesse d'Aôste [1]) et dépuis hier Marcolini. On m'a voulu engager d'aller à Turin, mais je n'y suis pas disposé. Vous verrez dans peu chez vous le prince de Lambesc qui est actuellement ici et vous portera une lettre de ma part. Il est entré à mon service comme major-général et son frère comme colonel et il restera quelques mois

[1]) Victor Emanuel, zweiter Sohn Victor Amadeus III, geb. 1759, Herzog von Aosta, 1802 König von Sardinien; seine Gemahlin Marie Therese, Tochter des Herzogs von Modena, vermält 1789, Cousine Leopold's II.

avec le maréchal Bender aux Pays-Bas, pour apprendre le service, *nicht angestellt.*

Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Ohne Datum.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre longue lettre à la veille de mon départ de Milan; je n'ai que le temps de vous donner part que je me porte bien, ainsi que tous mes enfants et surtout ceux qui sont avec moi, et qu'avant de partir je tâcherai de vous écrire au long sur les affaires du pays, où vous êtes. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Padoue, le 5 juillet 1791.

Très-chère soeur. Je vous écris par un courrier de votre beau-frère [1]) qu'il m'avait envoyé pour m'annoncer, que le roi avait été arrêté dans sa fuite, que je lui renvoie, le priant de vous faire parvenir cette lettre par courrier. J'y réponds à toutes vos lettres. Je suis enchanté des dernières nouvelles que vous m'avez marquées de votre arrivée aux Pays-Bas, de la façon comme vous y avez été reçue par tout le monde, comment toutes les affaires, provinces et États s'y arrangent [2]). Je vous l'avais toujours prédit que votre arrivée y ferait le plus grand effet et l'attachement qu'on y a pour vous, vos bonnes façons feront le reste et vous avec votre mari saurez faire finir les tracasseries et désunions qui peuvent y être encore restées; et je suis persuadé que sur l'affaire du conseil de Brabant il ne faut pas céder, puisque ce qui a été fait est constitutionnel, et me flatte que les

---

[1]) Clemens, Kurfürst und Erzbischof von Trier.

[2]) Die Generalstatthalter kamen am 15. Juni in Brüssel an; sie wurden mit Freude und Jubel empfangen. Die Huldigung der Stände von Brabant fand am 30. Juni statt. Die Stände wollten Bedingungen stellen.

Etats de Brabant à la fin s'arrangeront comme tous les autres. En attendant je suis si occupé des courriers à expédier que je n'ai pas un moment à moi. Je vous embrasse tendrement et pars pour Vienne. Adieu.

CLX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE UND HERZOG ALBERT [1].

Padoue, 5 juillet 1791.

Ma très-chère soeur et mon cher beau-frère. Je vous écris à tous les deux conjointement, vu l'importance de l'objet. Vous me demandez mes intentions sur les affaires de France, les voici: j'avais traité avec le comte d'Artois pour l'engager à mettre sa confiance en moi et l'empêcher de faire quelque démarche qui ait pu compromettre la vie et sûreté du roi et de la reine sans aucune utilité. J'y ai réussi et pour traiter un concert, en attendant avec les rois d'Espagne et de Sardaigne, les Suisses et l'Empire et le roi de Prusse, pour pouvoir faire quelque déclaration et agir de concert, dans le cas que les affaires de France, s'y portassent à quelque violence. Tout cela était fait, la fuite du roi, son arrêt à Varennes, la façon dont il a été délivré, son séjour à Metz, la reine et la famille arrivées aux Pays-Bas [2]) tout ceci change entièrement

[1]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches, III. 373.

[2]) Das Gerücht, dass der König befreit wurde und die Königin den belgischen Boden erreicht habe, war allgemein verbreitet.

les circonstances. Je n'ai plus rien à démêler avec le comte d'Artois ni plus rien à faire avec lui.

Dans ce moment le roi est libre, le roi a protesté contre tout ce qui a été fait, je ne connais donc plus que le roi. Je suis son parent, ami et allié, et veux le secourir et seconder de toutes mes forces et pouvoir. Vous verrez, par la copie ci-jointe, les ordres que j'envoie aujourd'hui sur ce point au comte de Mercy. En vertu donc de la présente, je vous autorise à communiquer ces intentions à moi, au roi et à la reine, et à leur faire savoir que j'ai donné les ordres pour qu'ils puissent avoir de mes caisses et par des emprunts à faire, s'il le faut, sur mon nom et mon crédit, toutes les sommes d'argent dont ils auront besoin. Je vous autorise, de concert avec le comte de Mercy, de faire faire et publier en mon nom, toutes les déclarations à l'assemblée nationale, manifestes etc., que le roi désirerait. Je vous autorise à donner, de ma part, tous les ordres nécessaires au maréchal Bender et à tous les généraux, pour mettre mes troupes en mouvement, les approcher des confins, les faire même entrer en France, selon ce que le roi désirera, et toujours sur sa demande et réquisition et comme troupes alliées. Et bien entendu que mes troupes soient toujours à part, jamais mêlées avec des troupes françaises, jamais commandées par aucun officier ni général de cette nation quand ce serait même un prince du sang ou le comte d'Artois; et pas même un piquet ne sera commandé par un officier français. Je vous autorise à faire toutes les autres dispositions consécutives et successives, me réservant à vous envoyer mes ordres et instructions successives, selon les circonstances, vous prévenant que j'ai engagé

l'Espagne, le roi de Sardaigne et les Suisses à faire de même; que je renouvellerai mes instances à l'Empire, et que je crois d'être sûr de pouvoir avoir les troupes hessoises et les prussiennes de Wesel en cas de besoin. Quant à la personne de la reine et famille royale, je vous autorise et charge de leur procurer, ainsi qu'à leur suite, toutes les commodités et agréments possibles, et de vous porter en personne à Luxembourg chez la reine, si elle ne préfère pas de venir à Bruxelles. Voilà tout ce que je puis vous dire pour le présent, vous priant de m'informer directement à Vienne de la suite de toutes ces affaires, partant aujourd'hui pour Vienne. Soyez, je vous prie, persuadée de tout le tendre attachement avec lequel je serai toute ma vie

votre fidèle frère
Léopold.

CLXI.

LEOPOLD AN GRAF MERCY [1]).

Padoue le 5 juillet 1791.

Mon cher comte de Mercy.

J'ai reçu votre lettre du 16 juin et vu' tout ce que vous m'y marquez relativement aux affaires de France. Jusqu'à présent mes négociations avec le comte d'Artois n'avaient eu pour but qu'à l'engager à différer quelconque

---

[1]) Copie, Anschluss an den Brief vom 5. Juli 1791; abgedruckt bei Feuillet de Conches III. 376.

explosion ou démarche violente dans les provinces, qui aurait pu être funeste à la personne du roi, de la reine et de la famille royale, ayant ménagé le temps de pouvoir, d'accord avec les cours d'Espagne de Sardaigne, les Suisses, l'Empire et la Prusse, former un concert soit par des déclarations respectives et uniformes, soit par des démonstrations, et même par la force, empêcher à la dernière extrémité l'exécution des projets que l'assemblée nationale aurait pu former contre la personne du roi et toute la famille royale. Je suis assuré du concours du roi de Sardaigne, des Suisses, de l'Empire, et j'ai tout lieu de croire de même du roi de Prusse et de l'Espagne, sur laquelle il n'y peut avoir aucune doute.

Tel était mon projet; présentement, les circonstances sont entièrement changées. J'étais informé, depuis longtemps, de l'idée de l'évasion du roi et de la famille royale et je l'ai crue toujours fort avantageuse, pourvu qu'elle réussisse sans inconvénients et dangers.

Le roi présentement, et la reine et toute la famille royale sont en sûreté à Luxembourg. Le roi s'est enfui, a été répris et délivré et est en sûreté à Metz. Le mémoire qu'il a envoyé à l'assemblée nationale après son départ, prouve suffisamment qu'il annule tout ce que la dite assemblée nationale a fait en son nom, et qu'il se regardait comme captif à Paris. Je suppose que le roi fera une déclaration formelle pour appeler à son secours tous ses sujets bien intentionnés et les cours amies et alliées. Comme parent, ami et allié du roi je me fais un devoir, un plaisir, et suis intentionné à le seconder de toutes mes forces, crédit et autorité. En conséquence, j'ai écrit par courrier en Espagne et à Turin pour animer

ces deux cours à agir conjointement avec moi, selon les intentions et ce que le roi pourra désirer. J'ai fait parler également sur ce pied tant aux Suisses qu'aux princes de l'Empire. J'ai écrit directement au roi pour lui faire les mêmes offres, et je vous charge expressément de vous porter tout de suite en personne à Luxembourg où la reine se trouve, pour lui témoigner le tendre intérêt que je prends à sa situation et à tout ce qui la regarde, et lui offrir tout se qui pourrait être utile ou agréable tant au roi qu'à sa personne.

Vous ferez en même temps toutes les dispositions nécessaires pour tout ce qui pourra être d'utilité, agrément ou de commodité de la reine et de la famille royale, soit à Luxembourg, Bruxelles, où ils voudront se porter.

Vous ferez fournir tant au roi qu'à la reine, tant sur mes caisses que par le moyen d'emprunts à faire sur mon nom et crédit, toutes les sommes pécuniaires, dont ils pourraient avoir besoin.

Vous concerterez avec les gouverneurs généraux, auxquels j'envoie la copie de la lettre que je vous adresse, et avec le maréchal Bender, tous les ordres et les dispositions nécessaires, afin de mettre en mouvement ou toutes ou une partie des troupes que j'ai aux Pays-Bas, tant pour les approcher des confins de la France, que même pour les y faire entrer et agir, sans attendre d'autres ordres ultérieurs de ma part, ou de la façon que le roi, et personne d'autre le demanderont, et que le maréchal le croiera convenable et possible, devant agir en tout et par tout comme troupes auxiliaires et alliées, agissant uniquement à la réquisition du roi et pour sa sûreté, et à sa disposition, et pas autrement; et à faire précéder, si cela

est nécessaire, leur marche par une déclaration ou manifeste à concerter avec le roi et à publier, s'il en faisait instance.

Je désire pareillement, que vous puissiez rester dans ces premiers moments près de la reine. Son estime et confiance pour vous sont connues; votre attachement pour elle vous les a méritées, et je serais très-charmé qu'étant auprès d'elle, vous puissiez la diriger par vos conseils, et influer par là et par elle sur les démarches du roi, qui dans ce moment sont de la dernière importance pour tout bien combiner pour le bien de la chose.

CLXII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Le 6 juillet 1791, Padoue.

Très-chère soeur. J'avais écrit les deux lettres ci-jointes pour vous, lorsque j'ai reçu les vôtres par le courrier Streus et par Vienne. Je vous envoie celle-ci par votre beau-frère l'Électeur, qui m'a aussi envoyé un courrier. Nous savions déjà ici l'arrêt du roi de France et sa famille; mais des lettres postérieures arrivées de Turin, Savoie et Genève, assuraient que le roi avait été délivré et était en liberté à Metz. Ceci m'engagea à rester à Padoue, où j'étais trois jours, pour en attendre la confir-

[1]) Abgedruckt in „Marie Christine", II. 240; bei Feuillet de Conches III. 385.

mation et donner d'abord le plus promptement les ordres en conséquence. Voici deux jours, cette nouvelle ne se confirme d'aucune part, la soi-disant libération du roi ne se sait que par des oui-dire; et l'arrêt du roi et de la reine se sait légalement. Je crains donc avec fondement que cette dernière ne soit vraie. Figurez-vous mes peines, chagrins et agitations. J'ai d'abord expédié et écrit en Espagne, Angleterre, Prusse et Russie, au roi de Sardaigne et de Naples, la lettre dont je vous joints ici la copie ainsi que de la déclaration à faire en France, pour votre règle et notice, vous priant de ne pas en faire encore d'usage public, et pour voir si, au moins de cette façon et avec des démonstrations sérieuses, je puis arriver à sauver au moins le roi et la reine. Je pars pour Trieste et Vienne et y attendrai vos nouvelles ultérieures. Dans ma lettre ci-jointe signée, vous trouverez les ordres que j'avais donnés pour le cas que le roi fût libre. Je vous les envoie pour le cas que le roi, ou à présent ou par la suite, se trouve libre; vous vous régliez d'abord en conséquence; telles étant mes intentions. Je compte d'engager l'Empire à agir avec vigueur et en ai écrit à nos Électeurs. Mais je crois qu'il est essentiel d'empêcher les Français et le comte d'Artois à faire des coups de tête. Je lui écris en conséquence pour l'en détourner; mais je ne sais pas si j'y réussirai. On voit que le roi a été mal conseillé et puis trahi. Dieu sait à quels excès ils oseront se porter! Je me flatte de les prévenir; mais si je n'y réussis point, je les vengerai exemplairement. Quant aux affaires chez vous, je suis persuadé qu'avec douceur et bonne façon unie avec la fermeté, beaucoup s'arrangera peu à peu, et que, surtout dans les commencements, il

faudra encore souffrir et dissimuler bien des choses. En attendant tâchez de faire tenir les troupes de bonne humeur et surtout à les faire animer contre les Français. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

Puissiez vous bientôt me donner de meilleures nouvelles de France.

Si jamais la reine de France fût en liberté, faites lui tenir cette lettre de ma part. Sans cela brûlez-la.

CLXIII.

ENTWURF

des Circularschreibens Leopold's II. an die Könige von Spanien, England, Preussen, Neapel, Sardinien und an die Kaiserin von Russland [1]).

P. P.

Je suis persuadé que Votre Majesté aura appris l'attentat inouï de l'arrestation du roi de France, de la reine ma soeur et de la famille royale, avec autant de surprise et d'indignation que moi, et que ses sentiments ne peuvent différer des miens sur un événement qui, faisant craindre des suites plus atroces encore et imprimant le sceau de l'illégalité sur les excès auxquels on s'est porté précédemment en France, compromet immédiatement l'honneur de tous les Souverains et la sûreté de tous les gouvernements.

---

[1]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches, III. 388. Anschluss an den Brief des Kaisers vom 6. Juli.

Déterminé d'exécuter ce que je dois à ces considérations, et comme chef du Corps germanique, avec son concours, et comme Souverain des États Autrichiens, je propose à Votre Majesté, ainsi que je propose aux rois d'Espagne, d'Angleterre, de Prusse, de Naples et de Sardaigne, de même qu'à l'Impératrice de Russie, de vouloir s'unir avec eux et avec moi de conseil, de concert et de mesures, pour révendiquer la liberté et l'honneur du roi très-chrétien et de sa famille, et pour mettre des bornes aux extrémités dangereuses de la révolution française.

Le plus pressant semble être que nous nous réunissions tous pour faire remettre aussitôt par nos ministres en France une déclaration commune, ou bien des déclarations pareilles et simultanées qui puissent faire rentrer en eux-mêmes les chefs du parti violent et prévenir des résolutions désespérées, leur laissant encore des voies ouvertes à une résipiscence honnête et à l'établissement pacifique d'un état de choses en France qui sauve du moins la dignité de la couronne et les considérations essentielles de la tranquillité générale. Et je propose, pour cet effet, à Votre Majecté, le projet qu'elle trouvera ci-joint, et qui me paraît remplir ces vues.

Mais comme le succès d'une telle déclaration est problématique, et qu'on ne pourrait se le promettre complet qu'autant que l'on serait prêt à la soutenir par des moyens suffisamment respectables, mon ministre auprès de V. M. recevra incessamment les instructions nécessaires pour ouvrir avec son ministère tel concert de mesures vigoureuses que les circonstances exigeraient; me réservant de lui faire communiquer aussi les réponses que je recevrai de la part des autres puissances aussitôt qu'elles me

parviendront. Je regarde comme un avantage infiniment précieux que les dispositions qu'elles manifestent toutes pour le rétablissement du repos et de la concorde, promettent d'écarter les obstacles qui pourraient nuire à l'unanimité des vues et des sentiments dans une occurence qui intéresse de près le bien-être de l'Europe entière.

Je suis avec....

CLXIV.

Entwurf einer gemeinsamen Erklärung [1]).

Les soussignés sont chargés de faire connaître, ce qui suit, de la part de leurs souverains respectifs.

Que nonobstant les faits notoires de contrainte et de violence, qui avaient précédés et suivi les actes de consentement accordés par le roi de France aux décrets de l'assemblée nationale, ils avaient néanmoins voulu surprendre encore leur opinion sur le degré auquel ce consentement portait ou non de la conviction et de la libre volonté de S. M. très-chrétienne; mais que l'effort entrepris par ce prince pour se mettre en liberté, étant la preuve la plus manifeste de l'état de détention, dans lequel il se trouvait ci-devant ne laissait plus lieu de douter, qu'il n'ait été fait violence à sa religion et volonté à plusieurs égards; en même temps, que le dernier attentat de son arrestation formel et de celui de la reine, du Dauphin et de madame Elisabeth, inspire de justes alarmes sur les entreprises ultérieures du parti dominant.

---

[1]) Anschluss an den Brief des Kaisers vom 6. Juli 1791.

Que les dits souverains ne pouvant tarder plus longtemps de manifester les sentiments et les résolutions, que leur dictent en cet état de choses l'honneur de leurs couronnes, les liens du sang et le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique de l'Europe, ils ont ordonné à leurs soussignés ministres de déclarer:

Qu'ils regardent toute la cause du roi très-chrétien comme la leur propre.

Qu'ils demandent, que ce Prince et sa famille soyent mis sur-le-champ en entière liberté en leur accordant de pouvoir se porter, où ils jugeront convenable, et réclament pour toutes personnes royales l'inviolabilité et le respect, auxquels le droit de nature et de gens oblige les sujets envers leurs princes.

Qu'ils se réuniront pour venger avec l'éclat le plus grand et vigoureux tous les attentats ultérieurs, quelconques que l'on commettrait ou permettrait de commettre contre la sûreté, la personne ou l'honneur du roi, de la reine et de la famille royale.

Qu'enfin ils ne reconnaîtront comme loix et constitution légitimement établies en France, que celles, qui se trouveront munies du consentement volontaire du roi jouissant d'une liberté parfaite.

Mais, qu'au cas contraire ils emploiront de concert tous les moyens placés en leur puissance pour faire cesser le scandale d'une usurpation de pouvoirs qui porteraient les caractères d'une révolte ouverte, et dont il importerait à tous les gouvernements de réprimer le funeste exemple.

CLXV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 21 juillet 1791.

Très-chère soeur. Enfin me voici de retour à Vienne heureusement, y ayant trouvé tous mes enfants en parfaite santé. Vous pouvez croire, combien d'affaires j'y ai trouvées et combien j'en ai sur les bras: affaires du pays, françaises, ambassadeurs des princes et enfin cent autres embarras. Dès que j'aurai eu le temps de me retourner je vous enverrai un courrier avec tous mes détails pour les affaires françaises, qui ne sont pas jolies du tout. En attendant je prépare tout pour mon fils Charles [1]) et selon vos intentions je lui trouve les deux valets de chambre et le chirurgien. Il va partir dans quelques jours avec ses frères pour Eszterház et ensuite aller à Bude y installer le Palatin; de là il viendra avec moi à Prague au couronnement, d'où le 12 ou 14 septembre il partira avec Warensdorf pour Bruxelles, par Nuremberg, Wurzbourg et Francfort, n'allant pas à Dresde, car il verra sa soeur à Prague et dans les circonstances présentes ce voyage ne serait pas convenable.

Je suis bien aise que toutes les inaugurations chez

---

[1]) Erzherzog Karl, der dritte Sohn des Kaisers, geb. 5. Sept. 1771, also damals 20 Jahre alt.

vous se soyent passées si heureusement et que le public en ait témoigné sa satisfaction. Si elle a été moindre à Mons, cela ne m'étonne pas, puisqu'ils étaient toujours plus mal disposés et que le voisinage et l'exemple peuvent avoir influé sur eux. Ce n'est que le temps, la patience et la fermeté froide, qui pourra remettre tout en ordre et faire revenir dans toute la monarchie comme aux Pays-Bas les esprits des fausses et méchantes opinions qu'on tâche constamment à leur donner sur mon compte et caractère. Si on n'avait pas cet espoir, il faudrait s'enfuir. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLXVI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Ohne Datum.

Très-chère soeur. J'ai reçu à la fois toutes vos lettres par la poste et par le courrier Streus, et vous en suis infiniment obligé. Je viens de le recevoir au moment où j'allais partir pour la Bohême, ayant dû retarder de deux jours mon départ, vu l'arrivée du comte d'Artois ici, subite et imprévue, qui veut des troupes, marcher en France et déclarer régent, *Monsieur*. Il vient aussi à Dresde et Pillnitz, et je ne comprends pas ce qu'il veut,

[1]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches, III. 357, aber falsch datirt und eingereiht, Mantua, 18. Mai 1791. Der Brief ist im Original ohne Datum, ist aber nach seinem Inhalte Ende Juli in Wien geschrieben.

et ne crois pas que les choses pourront aller aussi vite qu'il le croit. J'ai eu en même temps les lettres du comte de Mercy bien intéressantes sur les affaires de France. Quant à mes lettres, surtout par les courriers, si vous ne les recevez pas exactement, ne vous en étonnnez pas, car jamais on n'a la bonté de m'avertir, quand on les expédie. Je ne sais pas pourquoi, mais j'y mettrai ordre pour l'avenir.

Pour votre chancellerie particulière je suis à présent entièrement persuadé par ce que vous m'écrivez, qu'elle vous est nécessaire et n'y vois plus la moindre difficulté, et vous enverrai dans les formes, par le département, l'expédition en conséquence.

Pour mon fils Charles, je suis bien sensible à l'intérêt que vous prenez à tout ce qui le regarde. Il est parti aujourd'hui pour faire le tour des forteresses en Bohême. Moi, je pars demain, et nous nous retrouverons ensemble le 29 à Theresienstadt.

Je suis très-charmé que les inaugurations se soient en général bien passées [1], et vois, que les États de Brabant et ce conseil sont les articles les plus durs encore à terminer. J'ai pourtant vu avec bien du plaisir que le langage conséquent et ferme que vous leur avez tenu les a mis dans leur tort, et je me flatte que cette affaire, en tenant ferme, finira de même heureusement. Je vois bien

---

[1]) Die Huldigung fand am 30. Juni statt. Die Generalstatthalter hatten die Regierung übernommen und zwar mit der Vollmacht wie vor 1788. Graf Metternich war am 8. Juli für Graf Mercy als bevollmächtigter Minister eingetreten. Die Stände protestirten gegen das neue Conseil. Vgl. Marie Christine II, 102, — Borgnet, histoire des Belges, I. 310.

encore la disposition dans laquelle sont les esprits, surtout dans les villes chez vous. Mais je me flatte, que peu à peu cela finira, et surtout si on met la main aux affaires de France tout de bon, et si elles finissent une bonne fois d'être dans la crise présente. Je vous embrasse tendrement et suis L.

Marquez-moi, je vous prie, si la désertion est si considérable dans les troupes qu'on le dit, et quels sont les régiments, les Hongrois, Allemands ou Wallons, qui en ont le plus.

CLXVII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE[1]).

Le 30 juillet 1791.

Très-chère soeur. Je vous écris par le courrier Lerden et vous aurez, je crois, été fort étonnée de ne pas avoir eu de mes lettres par le courrier Streus. Mais le département l'a fait partir sans m'en rien dire, et je ne l'ai su qu'après son départ. Je supplée par celui-ci. Je reçus exactement toutes vos lettres par les postes et par les courriers, et vous suis infiniment obligé de tout ce que vous m'y avez marqué de détails tant sur les affaires de France, que celles des Pays-Bas. Pour celles-ci, j'ai vu avec satisfaction, que les inaugurations se sont faites heureusement et convenablement, et que tout, quant

[1]) Abgedruckt in Marie Christine II. 243, bei Feuillet de Conches III. 421.

au gros et à l'essentiel, prend un bon pli et s'achemine au bien et à la tranquillité. Les États de Brabant et d'Hainaut auront besoin encore quelque temps qu'on y ait l'oeil, ainsi que les ci-devants membres, non moins que les chefs du parti démocratique français, dont il faudra tâcher d'étouffer tout principe dans les commencements, protégeant plutôt le clergé en toutes les occasions contre eux. Le grand nombre des Français, surtout sans aveu, qui sont chez vous, méritent aussi la plus grande attention, ainsi que les émissaires qu'on pourrait découvrir de la propagande chez vous, qu'il faut tâcher de découvrir et punir exemplairement. Il est également essentiel, et je vous le recommande particulièrement, qu'on invigile [1]) avec attention sur l'ordre et la discipline dans les troupes, que sur ce point rien ne se relâche, qu'on les exerce et qu'on les occupe, et que les officiers y veillent avec le plus grand soin.

J'ai vu et expédié vos propositions sur le gouvernement et les employés à rétablir. J'ai suivi vos propositions comme vous devez connaître les personnes sur les lieux. Mais il m'a paru qu'il y avait une augmentation bien forte de personnes et de gages, beaucoup de jeunes gens, et surtout des Limpens [2]), dont le cadet n'est pas aimé, et des parents de Crumpipen d'avancés; et je crains que plusieurs de ces noms et personnes étant odieux au public, cela ne donne lieu à des désagrements et à des animosités personelles que je vous prie de tâcher d'empêcher et reprimer en toutes occasions. Pour les affaires

---

[1]) veille.

[2]) Bei Feuillet fälschlich „Simpers“.

de France, vous aurez vu, par les dépêches et instructions que le prince Kaunitz a envoyées au comte de Mercy et qu'il a eu ordre de vous communiquer, toutes mes intentions. On ne peut y rien faire que par le concours et langage uniforme de toutes les cours, et par un concert ou congrès à tenir, où on convienne de ce que l'on veut proposer et exiger, des déclarations qu'on veut faire, et de la façon dont on veut les soutenir par la force. J'attends les réponses d'Espagne et de Londres sur mes propositions préliminaires, et, en attendant, je traite avec les autres puissances. Je pousse l'Empire par les voies légales, je fais ma paix avec les Turcs, qui, à l'heure qu'il est, doit être signée, et je forme une convention avec le roi de Prusse, la Russie et l'Angleterre, qui empêchera pour longtemps les guerres possibles et fera évanouir le *Fürstenbund* [1]). J'y mettrai la dernière main le 24 août, que je serai à Pillnitz avec le roi de Prusse. En attendant, ne croyez rien, ne vous laissez induire à rien, et ne faites rien de ce que les Français et les princes vous demanderont, hors des politesses et dîners; — mais ni troupes, ni argent, ni cautionnement pour eux. Je plains bien leur situation et celle de tous les Français, qui ont dû s'expatrier; mais ils ne pensent qu'à leurs idées romanesques et à leurs vengeances et intérêts personnels, croient que tout le monde doit se sacrifier pour eux, et sont bien mal entourés, témoin les papiers de Mr. de Bouillé et Calonne. Le colonel Fersen, qui devait

---

[1]) Bei Feuillet „Fürstenband". Feuillet kennt wahrscheinlich den preussisch-deutschen Fürstenbund von 1785 nicht. Er war eine Schöpfung Friedrich's II. und gegen Oesterreich gerichtet.

arriver ici, n'y est point venu. On dit le roi de Suède retourné chez lui, et je crois qu'encore tout cela n'est derechef qu'une rodomontade de sa part.

J'approuve entièrement ce que vous avez répondu aux princes français dans la session que vous avez eûe avec eux, et je suis très-aise qu'étant parti de chez vous, vous en soyez délivrés.

Je vous ai écrit par la poste tout ce qui regarde mon fils Charles, son voyage et les gens à placer près de lui. Ainsi il ne me reste qu'à vous assurer de la bonne santé de ma famille et de la mienne malgré le travail excessif, auquel je suis obligé, et de vous prier d'être persuadée 'du tendre attachement avec lequel je vous embrasse et suis

L.

Mes compliments à votre mari, lorsque j'écris à vous, c'est toujours pour tous les deux.

CLXVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Ce 2 août 1791.

Très-chère soeur. Je viens de recevoir votre chère lettre du 22 juillet et vous suis bien obligé de tous les détails, que vous m'y marquez sur la façon, dont le roi a été pris, et qui sont d'autant plus singuliers. Toute cette affaire est inconcevable et on ne peut pas en prévoir les suites. En attendant tous les députés et émissaires des

princes ne font que demander de l'argent de tous côtés. Quant à ma famille malgré les chaleurs excessives, elle se porte bien. Charles fait ses dispositions, il va à Eszterház demain avec ses frères pour les fêtes, y reste trois jours et va ensuite à l'installation à Bude du Palatin [1]).

Portez-vous bien et soyez, je vous prie, persuadée de la tendresse avec laquelle je suis

L.

CLXIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Ohne Datum.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre longue lettre, que je vous renverrai dans peu avec un courrier. Je vous remercie de ce que vous me marquez dans votre lettre. Charles va à présent en Hongrie et partira le 12 sept. de Prague pour Bruxelles. J'ai vu le jeune comte Grünne [2]), officier dans mon régiment que vous lui destinez; c'est un très-joli sujet et un bon officier, dont Nostiz dit un bien infini. Il me plaît beaucoup et je crois, qu'il sera

---

[1]) Erzherzog Alexander Leopold.

[2]) Philipp Grünne, Graf von Pinchard, geb. in Dresden 1762, diente im Türkenkriege, war 1791 Major im Dragonerregimente 1, in den Revolutionskriegen unter Clerfait und Erzherzog Karl viel genannt, 1797 Oberst, 1804 Vorstand des Kriegsbureau, 1809 Generaladjutant des Erzherzog Karl, später dessen Obersthofmeister, 1827 General der Cavallerie, starb 1854 92 Jahre alt.

excellent pour lui. Accablé d'affaires je n'ai que le temps de vous assurer de toute la tendresse avec laquelle je suis

L.

CLXX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Le 4 août 1791.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre longue lettre; je vous en suis bien obligé. Je sais que Buol a toujours bien servi en Hollande et surtout dans ces derniers temps. Je savais, que le fils du prince Stahremberg avait désiré d'avoir ce poste; mais il n'y est pas encore nommé, et ses circonstances et celles de sa femme surtout méritent attention dans les circonstances présentes. Le courrier que je vous avais annoncé n'est point encore parti; il ne partira que dans deux ou trois jours, devant porter au comte de Mercy une nouvelle instruction que je fais faire sur les suites des affaires de France. Les demandes des Princes sont bien indiscrètes en troupes et en argent. On voudrait me mettre en avant, moi, et je devrais agir et payer pour tous, ce qui n'est pas mon compte. C'est là le projet des princes, du roi de Suède, des Hessois, peut-être de la cour de Berlin. On a fait même entrer dans ces idées votre bon Électeur de Trèves. Fersen vient d'arriver et je le verrai demain.

---

[1]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches, III. 427.

Quant à la France, la désunion qui règne dans Paris entre les provinces et même parmi l'assemblée nationale fera plus d'effet que les troupes et les princes.

Pour mon fils Charles, il est à l'installation du Palatin à Bude; je n'ai pas pu lui refuser de voir le couronnement de Prague; mais il en partira le 12 de septembre directement pour Bruxelles.

Je vous embrasse tendrement et suis

L.

Vous verrez par les expéditions de la chancellerie, ce que j'ai résolu pour le nonce à rétablir aux Pays-Bas [1]).

CLXXI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [2]).

Le 6 août 1791.

Très-chère soeur. Le comte Fersen est arrivé, il m'a remis votre lettre et j'ai également reçu celle par la poste. J'ai donné à Rosenberg la note pour les chambellans. J'approuve tous ceux que vous proposez, et je concerterai avec Rosenberg ceux à faire au couronnement de Prague et à vous envoyer les clefs par mon fils Charles.

[1]) Die Nuntiatur in Belgien war seit 1787, als Joseph II. dem damaligen Nuntius seine Pässe zuschicken liess, nicht wieder besetzt. Leopold machte dafür Schritte in Rom; der römische Stuhl schickte den Prälaten Brancadoro als Nuntius. Vgl. Feuillet III. 428, Anmerkung.

[2]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches, III. 430.

Quant au comte Fersen, j'ai parlé avec lui avec le plus grand plaisir; il est, on ne peut pas plus attaché à la reine, et il parle des choses faites avec une modération, et de celles à faire avec une sagesse et prudence bien différentes de celles des princes et de tous leurs commissionnaires, qui ne rêvent que régences et troupes, et veuillent toujours de l'argent et faire du bruit, et surtout, que je sois, moi, qui seul me sacrifie, tandis que les princes d'Empire et le roi de Prusse, qui ne veuillent pas agir tout de bon, ne veuillent que me sacrifier et que l'Espagne, je crois, ne veut et ne peut rien faire. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLXXII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Ohne Datum.

Très-chère soeur. Avec bien du plaisir j'ai vu dans votre lettre la façon, dont l'inauguration s'est passée à Mâlines. Les affaires aux confins avec les soldats français ne signifient rien, et il est seulement à souhaiter, que les princes et leurs adhérens ne fassent pas quelque démarche imprudente, qui provoque les Français. Le roi de Suède dit de vouloir venir à Ostende avec des flottes suédoises et russes, mais je n'en crois rien. Les nouvelles et réponses de toutes les cours sont satisfaisantes; j'attends celles d'Espagne, parce qu'il faut un concours général pour faire quelque chose de bon.

Ma paix avec les Turcs est signée [1]) et nous avons au moins sur le commerce et les limites tous les avantages possibles. La Russie va faire la sienne et le 20 je pars pour Dresde [2]). Mes fils sont encore à Bude pour l'installation du Palatin et moi, je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLXXIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue ce 12 septembre 1791.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 25 du mois passé, et suis bien d'accord avec vous sur l'état des affaires aux Pays-Bas et qu'on ne peut pas penser à en retirer les troupes. Vous y en recevrez des nouvelles, mais seulement envoyées pour changer une partie des Hongrois, qui devront retourner chez eux, et s'il est question de quelque chose pour la France, on enverra des troupes d'ici dans le Brisgau. La pétulance des princes et de leurs alentours est extrême et le roi de Suède veut avoir le port d'Ostende pour y débarquer ses troupes. J'ai retardé le départ du courrier, qui doit aller

---

[1]) Der Friede von Sistowa, 4. August 1791.

[2]) Der Kaiser reiste am 20. August nach Dresden. Am 27. Aug. wurde in Pillnitz die bekannte Convention abgeschlossen. Auf der Rückreise blieb der Kaiser längere Zeit in Böhmen. Am 6. September 1791 wurde er als König von Böhmen gekrönt, am 12. October kam er wieder nach Wien.

à Bruxelles, pour qu'il porte au comte de Mercy et que celui-ci puisse vous communiquer tout ce qui s'est fait et fixé avec le comte d'Artois et mes intentions sur toutes ces affaires, afin qu'ils ne disent pas, ce qui n'est pas vrai. Ici nous sommes au milieu de nos fonctions [1]), après lesquelles je vous enverrai mon fils Charles d'abord. En attendant je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLXXIV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [2]).

Le 5 septembre 1791.

Très-chère soeur. Les affaires de France ayant retardé l'expédition de ce courrier au comte de Mercy, j'en profite pour vous écrire encore une fois. J'ai reçu toutes vos lettres et celles par Mr. de Lusignan [3]), qui est arrivé ici avec l'abbé Sabathier de Castres, et qui a été fait chambellan, ainsi que les autres que vous avez recommandés. J'y ai vu ce que vous me marquez sur l'état des affaires aux Pays-Bas, les intrigues qui y règnent, les caprices des États de Brabant, leurs intrigues avec van der Noot et van Eupen, dont j'ai découvert des complots avec les ex-jésuites de Hongrie, et enfin les intri-

---

[1]) Die Krönung in Prag, 6. September.

[2]) Unvollständig abgedruckt bei Feuillet de Conches, IV. 84.

[3]) Franz Marquis von Lusignan, oft genannt in den Revolutionskriegen, Inhaber des 16. Infanterie-Regiments, gest. 1833.

gues de la princesse d'Orange, et celles des Vonckistes et du parti démocrate, lequel, je crois, vu l'intérêt de la noblesse et du clergé, qui y est contraire et a beaucoup de crédit dans le pays, ne fera pas fortune; mais avec les États il faut finir. Je m'attends qu'ils réfuseront les subsides; mais alors je finirai avec eux. J'ai fait tout ce que mon devoir, ma conscience exigeraient; j'ai usé de toute la douceur et modération possible, j'ai rempli tous les devoirs constitutionnels d'un Duc de Brabant; mais si tout cela ne sert pas, j'en viendrai avec eux à la force et à la vigueur, ils auront le peuple contre eux et mes troupes. Des troupes que vous avez aux Pays-Bas rien ne sera employé contre la France, mais tout pour les Pays-Bas, et je crois que les exemples de vigueur une fois vus et commencés, feront tout de suite effet et que tout rentrera dans l'ordre; mais je préfère toujours que cela ne soit pas nécessaire; mais une fois commencé, arrive ce qui pourra: je pousserai avec vigueur.

Quant aux Français, le comte d'Artois, à mon retour de Pillnitz, m'a envoyé deux mémoires à signer, contenant un manifeste, qui déclarait Monsieur Régent, et mille autres choses contraires à ce que nous avons déclaré à Pillnitz. Je lui ai donc dû répondre fortement et protester que je désavouerai publiquement toute démarche qu'ils feraient contraire à ce que nous avons fixé à Pillnitz avec lui. Ces Princes avec leurs projets, et Calonne surtout, qui les dirige, se mêle de tout, et qui est un faux et très-mauvais sujet, ne pensent qu'à eux et point au Roi ni au bien de la chose, et ne veuillent qu'intriguer, brouiller et engager moi et le Roi de Prusse à faire quelque démarche pour nous obliger ensuite à la soutenir avec

toutes nos forces, et peut-être en tirant nos troupes des Pays-Bas, à nous y susciter des émeutes et des embarras, selon que le dit le petit papier que vous m'avez envoyé et qui est entièrement dans leurs principes. Avec ces gens il n'y a rien à faire, et on ne peut aider le Roi et la Reine qu'avec le parfait concours de toutes les cours, qui sera difficile, l'Espagne ne voulant pas agir et l'Angleterre voulant l'empêcher; ou bien en laissant le temps en France à la banqueroute de se faire, à la nouvelle législature à venir, aux impositions à s'établir et à la confusion à s'y mettre d'avantage pour en pouvoir profiter. Des princes et de leurs alentours on ne peut ni se servir, ni se fier, ni les aider, et ils ne cherchent qu'à embarrasser et compromettre; et dans toutes ces affaires je n'ai vu que la Reine et Mr. Fersen et Bouillé qui parlent et entendent raison, surtout Fersen, dont je suis parfaitement content. J'ai voulu, en attendant, vous prévenir de mes intentions sur ces deux points.

Les régiments de Cobourg et Hohenzollern vont se mettre en marche pour les Pays-Bas, pour relever Wurmser et Blankenstein qui y sont. Je vous recommandé les deux colonels Fischer et Hötze, qui sont deux excellents sujets.

Le prince Ferdinand de Wurtemberg [1]) demande à

[1]) Ferdinand, geb. 22. October 1763, Herzog von Würtemberg 1806, Gouverneur in Mainz, war ein Bruder der ersten Frau Kaiser Franz II., der Prinzessin Elisabeth. Ferdinand von Würtemberg starb erst am 20. Januar 1834. Er war zweimal verheirathet, zuerst mit mit einer Prinzessin von Schwarzburg-Sondershausen, dann 1817 mit einer Schwester des Fürsten Clemens Metternich, Prinzessin Pauline, welche erst 1855 starb.

présent un gouvernement aux Pays-Bas; il n'est jamais content de rien, mais me fait séquer (?) beaucoup par sa famille. Marquez-moi ce que vous en pensez; en attendant il demande de pouvoir voyager où et comment il veut, ce que je lui ai accordé.

Si les princes français se vantent de quelque chose du Roi de Prusse, ne le leur croyez pas, car il est entièrement d'accord avec moi et ne veut pas se mêler de leurs affaires hors avec moi.

Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLXXV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Prague, 22 septembre 1791.

Très-chère soeur. J'ai reçu vos deux chères et longues lettres et suis entièrement d'accord avec vous, dans ce que vous me dites sur mon fils Charles [1]. En recevant cette lettre il sera déjà avec vous et vous aurez pu mieux juger que personne de son caractère. Je me

---

[1]) Erzherzog Karl war nach der Krönung seines Vaters aus Prag abgereist; er traf die Generalstatthalter in Thoren und reiste mit ihnen nach Brüssel. Marie Christine hatte während ihres Aufenthaltes in Florenz den jungen Erzherzog lieb gewonnen und nahm ihn später als Adoptivsohn an. Sie hatte in Frankfurt bei der Kaiserkrönung Leopold gebeten, ihr den Erzherzog zu schicken und die Sorge für seine weitere Ausbildung zu überlassen. Der Erzherzog war zum künftigen Gouverneur der Niederlande bestimmt.

flatte, qu'il se conduira de façon à correspondre à vos bontés et amitié pour lui en toutes occasions. J'attends avec empressement les nouvelles ultérieures du Brabant pour voir, jusqu'à quel point les États y auront poussé leur obstination et insolence, à quoi il faudra opposer fermeté, vigueur et courage. Je vais partir dans peu de jours de Prague pour aller faire un tour en Bohème et Moravie et être vers le 14 octobre à Vienne. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLXXVI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Brünn, le 9 octobre 1791.

Très-chère soeur. J'ai reçu dans ma tournée des montagnes de Bohême vos deux chères lettres, où vous me donnez part de l'arrivée de mon fils Charles chez vous et des bontés que vous avez pour lui. Les affaires de France, depuis la déclaration du Roi [2]), sont bien plus difficiles que ci-devant, car on ne peut pas lui répondre, qu'on ne croit pas à ce qu'il dit, et on n'a pas de preuve du contraire. En attendant, les princes et tous les réfugiés français qui voudraient la guerre et n'obtiennent pas des cours ce qu'ils veuillent, disent des horreurs et pis

---

[1]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches, IV. 151.

[2]) Ludwig XVI. hatte am 16. September die neue Verfassung angenommen.

que prendre de nous tous, de vous surtout et de moi, puisqu'ils disent que c'est moi qui empêche les autres cours d'agir, quoique cela ne soit pas vrai, et en attendant, à Vienne, eux et leurs gens par leurs propos mettent le trouble et la confusion dans le peuple par leurs principes, comme je vois par vos lettres, qu'ils tentent également de faire chez vous.

Quant à vos États de Brabant, à mon retour à Vienne, je prendrai cette affaire en sérieux examen, et vous enverrai sur cela un courrier, car l'affaire devient trop sérieuse, et je crois qu'il y a de l'accord entre l'assemblée nationale et eux, et peut-être l'Angleterre sous main, et je suis bien convaincu que les Vonckistes et l'assemblée nationale sont d'accord entre eux.

Quant aux princes français, les démonstrations de l'Impératrice de Russie envers eux sont d'autant plus extraordinaires que j'ai des notices directement d'elle qu'on a plus l'intention de faire parler de soi que d'agir. Je ne saurais comprendre comment les princes se flattent encore d'opérer une contre-révolution après la déclaration du Roi, et comment ils peuvent croire qu'une cour puisse s'intéresser à eux.

Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLXXVII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 13 octobre 1791.

Très-chère soeur. Je viens de recevoir à mon retour à Vienne votre chère lettre; je vous en suis fort obligé et surtout enchanté que vous soyez contente de Charles. J'espère qu'il fera son possible pour mériter vos bontés en toutes les occasions et qu'il s'appliquera. Dans peu de jours je vous renverrai votre courrier avec mes réponses sur les affaires de Brabant et celles de France. Accablé d'affaires à mon retour, aucunement au fait encore de celles arriérées, je ne puis pour aujourd'hui que vous embrasser tendrement et suis

L.

CLXXVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 17 octobre 1791.

Très-chère soeur. Le général Alvinczy [1]) m'a rémis votre chère et longue lettre ainsi qu'une dépêche du comte de Mercy; il m'a rassuré sur les affaires de chez vous, la désertion, qu'on exagerait dans nos troupes et surtout le reste. Je suis bien charmé, que vous continuez à être contente de mon fils, et qu'il s'applique. Dans peu de jours je vous renverrai votre courrier avec les nouvelles délibérations et mon opinion sur les affaires des États de Brabant.

L'ambassadeur de France a présenté l'acceptation du roi à la constitution; je l'ai reçu(e) comme cela devait se faire et dans ce moment-ci je crois toute idée de contre-révolution ou projet de la part des princes impossible et dangereuse. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

---

[1]) Alvinczy, Joseph Freiherr von, geb. 1735, wurde im siebenjährigen Kriege Oberst, unterrichtete Erzherzog Franz in der Taktik, focht später in den Revolutionskriegen, wurde 1808 Feldmarschall, starb 25. September 1810 in Ofen.

CLXXIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Le 25 octobre 1791.

Très-chère soeur. C'est par le courrier, que je vous écris aujourd'hui, pour vous remercier de vos chères lettres que j'ai reçues par Schafgotsch et par la poste. Je suis bien charmé que vous continuez à être contente de Charles, qu'il fasse son devoir et qu'il continue à s'appliquer et prendre connaissance du pays et des affaires, ce qui ne peut que lui être utile, avantageux et agréable de toutes les façons.

Pour les affaires de France, j'ai reçu l'ambassadeur et ai répondu à la lettre de participation du Roi en termes généraux, que je désirais que la démarche qu'il venait de faire fût telle qu'elle puisse contribuer à son bien-être et à celui du royaume, et que les suites puissent être telles à détruire toutes les sinistres impressions que les démarches passées n'avaient pas pu manquer de donner aux cours. Je crois qu'à-peu-près tout le monde répondra de même. Il ne peut donc plus être question de secours de troupes, ni d'argent aux princes et refugiés français, et que même la cour de Russie, qui a tant fait de bruit

---

[1]) Abgedruckt in „Marie Christine" II. 244, bei Feuillet de Conches IV. 217.

pour eux, finira par ne rien faire d'efficace. Je crains toujours, que les princes avec leur soi-disante armée veuillent tenter quelque chose. En ce cas ils feraient fort mal, feraient beaucoup de malheureux et allumeraient la guerre civile pour rien. Ils feraient beaucoup mieux de profiter, pour eux et tous leurs officiers, de l'amnistie qui leur a été accordée, pour rentrer dans le pays, et y disposer peu-à-peu les esprits par les fautes de l'assemblée les inconvénients du système présent, à augmenter l'autorité du Roi, se dégoûter du présent système et à faire réussir la vraie contre-révolution qui ne peut se former que dans l'intérieur du pays et pas par des mesures violentes du dehors.

En attendant, pourtant, le mal de tout cela est que les troubles chez vous continueront toujours, fomentés par les Français, tant que ceux-ci ne seront pas tranquilles. Je sais que van der Mersch et le comité de Lille travaillent d'accord avec van der Noot et van Eupen qui sont à Bréda, à réunir leurs deux partis et faire naître un soulèvement général aux Pays-Bas, d'accord avec les Liégeois. On dit qu'ils ont 4 millions d'argent à Lille, 60 mille fusils prêts à cet effet. Il est donc, je crois, de la plus grande importance de les faire surveiller autant que possible, de se procurer les notices les plus exactes sur ces relations, de tenir nos troupes en ordre et bien disposées et d'éviter tout ce qui pourrait donner occasion à quelque bruit ou explosion quelconque.

Avec les États de Brabant, qui ne cherchent que des prétextes, il faut se tenir à la loi et la constitution et règle, mais montrer de la fermeté; et tant que le conseil de Brabant et les fiscaux voudront faire leur devoir,

cette voie est la meilleure et la plus légale. Il n'est plus temps de traiter ou céder avec eux et je crois d'avoir fait assez connaître, par ma conduite et les faits, toute ma modération qui, ainsi que toutes les choses a la mesure et son terme, doit enfin céder à la rigueur et au devoir de maintenir ordre.

CLXXX.

MARIE CHRISTINE AN LEOPOLD.

Ohne Datum.

J'ai à cette heure une autre chose à vous représenter. La comtesse de Metternich (Mr. ne le voulant par discrétion) est venue chez moi pour m'ouvrir son coeur sur leur situation pécuniaire. Chargée de 3 enfants, dont l'éducation coûteuse leur cause de grandes dépenses; les gages de 30 mille florins, qu'ils ont ici, ne sont pas suffisants pour pouvoir vivre avec la décence, qu'il faudrait mettre dans la maison d'un ministre-résident. Ici, puisque la vie est extrêmement cher et qu'il risquerait de se déranger entièrement, il faut donc, chère frère, que je vous implore de les augmenter en quelque chose. Je sais qu'à présent vous avez de grandes dépenses partout et même pour ce pays-ci, mais il est aussi certain, qu'impossiblement ils pourront se tirer d'affaires à moins d'avoir une augmentation.

CLXXXI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE [1]).

Ohne Datum.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre du 3 de ce mois. Vous avez très-bien fait d'éluder la députation que les États de Brabant voulaient envoyer à Vienne, car je ne crois pas qu'il faut l'accorder ni l'accepter que lorsque, les subsides accordés, tout sera rentré en règle, et je continue toujours à être d'avis, que la voie légale par le conseil de Brabant a été la plus longue, mais la plus sûre, et qu'enfin je n'accepterai pas les députés, si tout n'est pas en ordre, puisque cette députation ne servirait qu'à allonger et retarder le cours des voies légales, et, en attendant, leur donner lieu à tripoter et animer le peuple peut-être. Je me flatte pourtant qu'ils entendront raison, et ne crains que l'influence des clubs de Lille et des Français. Les princes veuillent toujours tenter quelque chose et tâcher à m'y engager, mais je crois que rien ne pourra se faire. Nous n'avons aucune nouvelle de la Reine [2]), ce qui m'embarrasse un peu.

Notre accouchée se porte fort bien ainsi que sa fille,

---

[1]) Abgedruckt bei Feuillet de Conches, IV. 153.

[2]) Marie Antoinette.

les couches ayant été des plus heureuses. Notre cher Électeur repart après-demain pour chez lui. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLXXXII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Ohne Datum.

Très-chère soeur. J'ai reçu par le Lieut.-colonel Bortodierky vos trois lettres à la fois. J'ai été charmé de faire sa connaissance, étant un homme de beaucoup de mérite. Tout ce qu'il m'a dit sur l'état des troupes m'a fait bien du plaisir. Je me flatte toujours, comme je vois à la fin de votre lettre, qu'à la longue par la voie légale nous forcerons les États de Brabant à s'accommoder et s'arranger de concert avec le gouvernement et à accorder les subsides, pourvu que le parti Vonckiste ne prenne pas trop le dessus et que les Français ne nous suscitent point de désagréments. Je crains tous les partis chez eux et pas moins celui des soi-disant Royalistes, que les autres partie par imprudence, et partie par vengeance. Je n'ai pas encore vu vos détails, relations et dépêches, que vous m'annoncez et qui sont allés au département et chez le prince Kaunitz, mais malgré peut-être les mauvaises intentions de la Stadhouderine [1]) les

[1]) Die Prinzessin Wilhelmine von Oranien, geb. Prinzessin von Preussen, Gemahlin Wilhelm V., Erbstatthalters der vereinigten Nieder-

Hollandais, je crois, ne se mêleront plus de nos affaires et j'éviterai soigneusement, comme vous pouvez bien le croire, tout discours de garantie du traité d'intervention des puissances de la Haye.

Je suis bien content et enchanté, que vous soyez si contente de mon fils et qu'il se conduise bien. Il est tout naturel, qu'il se scandalise d'être avec des gens sur lesquels on ne peut pas se fier et dont les principes sont si différents de ceux de chez lui et de son éducation.

Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLXXXIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 6 novembre 1791.

Très-chère soeur. Le colonel Baillet de Klebeck, dont je suis fort content, officier très-distingué, va aux Pays-Bas voir son frère. Je le charge de cette lettre pour vous. J'avais depuis 8 jours préparé mes dépêches sur vos affaires pour un courrier; un autre venu de Russie le même soir nous a empêché de l'envoyer, ayant dû changer les expéditions pour le comte de Mercy; mais dans deux jours j'espère de pouvoir vous l'expédier. Mon frère vient d'arriver en parfaite santé ce matin. Je n'ai

---

lande; sie machte kein Hehl aus ihrer Sympathie für die Opposition in Belgien, empfing die Chefs der Revolution, stellte mehrere an.

pas le temps d'écrire à mon fils aujourd'hui; faites-lui je vous prie mes compliments.

Je vous embrassse tendrement et suis

L.

CLXXXIV.

LEOPOLD AN HERZOG ALBERT.

Le 15 novembre 1791.

Mon cher beau-frère. J'ai reçu votre chère lettre du 5 de ce mois, je vous en suis infiniment obligé, ainsi que de tout ce que vous m'y dites d'obligeant pour moi et des compliments que vous voulez bien me faire pour mon jour (de fête). Si je ne vous écris pas plus souvent, c'est qu'accablé d'affaires et sachant, que grâces à Dieu chez vous comme chez moi, ce qui est pour la femme, c'est aussi pour le mari, je sais que mes lettres à votre femme sont également pour vous. Je suis persuadé, qu'on fait jouer mille ressorts pour fomenter l'inquiétude aux Pays-Bas, mais lorsque mon alliance avec le roi de Prusse, qui va se finir, sera conclue, ma convention avec les Hollandais, qu'ils recherchent, également, et que les Français verront, qu'on ne leur fait pas la guerre et qu'ils auront assez d'occupation chez eux, le reste ira, surtout en continuant à faire agir le conseil de Brabant selon les voies légales et constitutionnelles contre les États de Brabant et appuyant ses décisions avec toute la vigueur et même, s'il le faut avec la force militaire, pourvu que rien ne se fasse d'ar-

bitraire et non légal, à quoi je vous recommande de veiller c'est à tous les Français, royalistes ou autres. Il est difficile à savoir, comment ces gens pensent, et ils sont toujours dangereux.

Je suis curieux de savoir, quel sera le résultat de l'assemblée, que les États de Brabant veuillent tenir; car s'ils adressent aux cours, ils ne seront pas écoutés; s'ils quittent, ils ne m'embarrasseront pas, mais me feront plaisir; et s'ils demandent des arbitres entre eux et moi, ce cas n'est pas un de ceux compris dans la convention de la Haye et je pourrais choisir les bourgeois et le peuple et les autres provinces pour arbitres.

Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLXXXV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 16 novembre 1791.

Très-chère soeur. Je viens de recevoir votre chère lettre du 7 de ce mois et vous demande pardon, si je ne vous ai pas pu écrire ces jours passés plus souvent, mais c'est que j'ai été et suis si occupé et affairé, que souvent je n'ai pas le temps de manger ou dormir, bien moins de sortir. Je suis bien charmé de ce que vous me marquez de mon fils et surtout, qu'il aime tant à s'appliquer; je me flatte, que vous en serez contente.

Pour le prince de Würtemberg je n'ai pas pu faire

à moins de le placer chez vous, mais je crois, qu'il ne restera pas, *denn er hat keine bleibende Stelle.* Je souhaite que les princes de Lambesc se comportent bien; le premier est bon et le prince de Vaudemont est nul.

Il serait à souhaiter, que les Français et les princes ne tentent rien sans être sûrs de la réussite ou d'une intelligence dans les provinces. Sans cela il en résultera beaucoup d'inconvéniens. Quant aux Français chez vous, il est toujours bon d'y avoir l'oeil et de repousser vigoureusement les démarches qu'ils pourraient faire sur nos confins. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLXXXVI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 20 novembre 1791.

Très-chère soeur. Je vous rends mille grâces de votre chère lettre du 9 de ce mois. Vous aurez déjà reçu mon courrier et mes intentions sur les affaires des États de Brabant. Il faut de la fermeté légale selon les voies constitutionnelles, mais soutenue même s'il le faut de toute la force militaire.

Je suis persuadé, que vos voisins n'entretiendront plus la désunion dans vos affaires et que les gardes nationales françaises seront dégoûtées de venir tenter nos confins, par la réception, qu'ils ont eue de nos uhlans.

Jamais d'ici, ni moi ni mon ministère nous nous sommes

adressés aux cours étrangères pour les affaires des Pays-Bas. La médiation qu'ils demandent à présent est ridicule et pas dans le cas de la convention [1]). En continuant avec la fermeté ils finiront, et tout sera dit. J'espère une bonne fois, surtout si les États de Brabant restent seuls.

Je suis charmé que vous soyez contente de mon fils et qu'il sait mériter vos bontés. Je vous prie de les lui continuer et d'être persuadée de la tendresse avec laquelle je vous embrasse et suis

L.

CLXXXVII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue le 24 novembre 1791.

Très-chère soeur. Je viens de recevoir votre chère lettre et vous rends mille grâces des compliments, que vous voulez bien me faire pour mon jour de nom. Vous aurez déjà reçu le courrier que vous attendiez. L'aventure des papiers brûlés à la caisse est sûrement encore une nouvelle friponnerie et c'est la manière la plus simple de rendre ses comptes, quand ils ne sont pas clairs. J'en attends les détails et toujours d'avis que, la marche com-

---

[1]) Die Stände beriefen sich auf die Convention im Haag, hielten ihre Verfassung verletzt, sie verlangten, dass fünf Mitglieder ihrer Partei, welche Mercy aus dem Conseil ausgeschlossen hatte, wieder eingesetzt und ihre Suspension als illegal bezeichnet wurde.

mencée de faire pousser et exécuter les États de Brabant par le conseil, est la manière la plus juste, convenable, sûre et légale, quoique la plus longue. Je suis très-charmé que vous continuez à être contente de mon fils Charles; j'espère qu'il saura mériter vos bontés. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLXXXVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 28 novembre 1791.

Très-chère soeur. J'ai reçu vos deux chères lettres par la poste et par le major d'Aspre qui est arrivé ici avec le prince de Ligne [1]. J'ai appris par eux tout plein de détails sur vos affaires. Par la conduite des États de Brabant on voit bien leur mauvaise foi et envie de chicaner, mais si le conseil continue à aller en avant et par les voies légales, je crois que, quoique plus lentement, les choses iront plus sûrement et en règle. Les Français paraissent toujours vouloir tenter quelque chose;

---

[1]) Carl Joseph Prinz de Ligne, geb. 23. Mai 1735, deutscher Reichsfürst, erster Pair von Flandern, Marschall, Grand-Baillif und souverainer Officier der Grafschaft Hennegau, Gouverneur von Mons, Pair von Namur und Artois, Grand von Spanien, Ritter des goldenen Vliesses, Grosskreuz des Maria-Theresien-Ordens, k. k. Feldmarschall und Inhaber des 30. Infanterie-Regimentes, vermält mit einer Fürstin Liechtenstein, einer der geistreichsten und witzigsten Männer, gestorben während des Wiener Congresses 13. December 1814.

il serait à souhaiter, que tant les aristocrates que les démocrates s'éloignassent de nos confins, car je crains toujours le mauvais exemple et l'influence des Vonckistes et des clubs de Lille [1]) aussi chez nous.

Enchanté que vous continuez à être contente de mon fils, je vous embrasse tendrement et suis

L.

CLXXXIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Ohne Datum.

Très-chère soeur. Le marquis de la Valette vous remettra cette lettre. Il est venu ici par zèle pour le service, y a été 8 jours et n'a fait que vers moi différentes propositions pour des réformes dans les États et des projets pour y accommoder les affaires qui, quoique pleines de bonnes idées et intentions ne sont point exécutables. Il voulait être mêlé dans les affaires, mais je ne l'ai chargé d'aucune commission. Il retourne chez lui, paraît un bon homme, bien intentionné et qui s'est conduit ici fort bien et s'est tenu très-tranquille.

Je vous embrasse tendrement et suis

L.

---

[1]) Comité Vonckiste qui se tenait à Lille. Borgnet a. a. O. I. 326.

CXC.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 31 décembre 1791.

Très-chère soeur. Accablé d'affaires jour et nuit même jusqu'à deux heures après minuit je ne puis répondre à la longue lettre de votre cher mari, dont je lui suis infiniment obligé, vous prie de lui faire mes excuses; cette lettre servant en même temps pour tous les deux. Je vous l'envoie par Schafgotsch, que je renvoie en courrier et qui sera suivi en 4 jours par le major d'Aspre. J'ai vu tout l'état des affaires chez vous; je suis persuadé que, ni la Prusse ni la Hollande, qui vont de bonne foi avec nous, et vont conclure et signer nos traités avec nous, ne se mêlent plus de vos affaires, mais seulement peut-être l'Angleterre sous main, particulièrement pourtant les Français et le comité de Lille. Je suis convaincu que le clergé sous main excite les États à s'opposer, pour empêcher les Vonckistes d'avoir tout le crédit et empêcher leur déstruction totale, si le pied français s'y introduisait. Je suis convaincu, que sous main van der Noot, van Eupen, van der Mersch, Vonck, les Barnaves, et tout cela est d'accord ensemble et que les États, qui ont en Brabant l'intérêt, que les liquidations et les comptes de leur gestion ne se voient pas, cherchent

à animer les autres, pour que les troubles se maintiennent et quelqu'explosion même brouille les cartes et empêche qu'on ne revoie leurs friponneries et qu'ils perdent leur crédit.

Je suis donc d'avis, qu'il faut avoir l'oeil à empêcher toute explosion quelconque, ou à y donner occasion, mais si elle arrivait, la réprimer avec la plus grande vigueur et sévérité militaire.

Que contre les États sans montrer surtout du moins du monde d'avoir peur d'eux ou de leurs bravades, vous fassiez continuer à procéder contre les États par les fiscaux et la voie légale, la soutenant aussi vigoureusement que possible et avec toute l'énergie; qu'on ne permette ni assemblée ni clubs ni cocardes ni aucune société ou association ni du bien public ni des Vonckistes, etc.

Qu'on observe bien le soi-disant duc de Charoste [1]), qui veut se mettre à la tête de ces sociétés; qu'on tâche de ne pas donner de la part du gouvernement aucune occasion à faire naître quelqu'explosion, mais qu'au cas, qu'il en arrive une malheureusement, on agisse alors tout-de-suite militairement avec la plus grande vigueur et activité pour la supprimer et avec la voie la plus légale pour faire le procès et punir les individus qui y ont donné cause.

C'est à quoi je vous autorise formellement.

En même temps vous tâcherez de toutes les façons possibles et par vous même et les généraux, à faire en-

---

[1]) Comte de Bethune-Charost, ein junger Hitzkopf, Hauptleiter der Verschwörung. Die Vonckisten hielten ihn für einen Agenten des Herzogs von Orleans; sie beschuldigten ihn, dass er die Revolution anstrebe, um Herzog zu werden. Vgl. Borgnet, I. 327.

courager et animer les troupes et les officiers, qu'on dit un peu dégoûtés du service aux Pays-Bas. Quant aux affaires de France, il n'y a plus rien à attendre de ce côté-là que des malheurs et des folies. Je ne crois pas, que jamais les Français oseront attaquer ni moi ni l'Empire, mais ils sont capables de tout et quoique cela ne serait pas avantageux, ils sont capables de l'entreprendre. Vous donnerez donc vos ordres pour que les dispositions se fassent vers les confins, afin que nous ne soyons pas exposés à être insultés chez nous. Si jamais il arrivait quelque chose chez nous, on repoussera les Français avec toute la vigueur.

L'Electeur de Trèves, qui a bien peur d'être attaqué chez lui et est animé par les Français, m'envoie courrier sur courrier pour avoir des troupes. Je lui ai répondu comme votre mari, que des troupes pour à présent je ne puis pas lui en envoyer, mais que dans le cas, qu'il serait attaqué tout de bon, comme membre et chef de l'Empire je donnerai l'ordre au maréchal Bender de le secourir, pourvu que lui ni par ses armements ni par ce que font les princes et émigrants français ne viennent pas à provoquer ou attaquer la France, qui est je crois le projet des princes pour m'engager et m'obliger à y entrer.

En attendant, avec les cours je verrai de convenir des mesures à prendre pour l'avenir et j'ai donné l'ordre à tous les officiers de rejoindre leurs corps tant aux Pays-Bas qu'en Bohème et Autriche pour pouvoir en cas de besoin faire marcher des troupes ultérieures vers le Rhin ou les Pays-Bas, selon le besoin et si l'Empire était formellement attaqué, alors le roi de Prusse et tous les princes ne manqueraient pas d'agir avec moi avec toute vigueur.

La soi-disant lettre, que le roi de France doit m'avoir écrite sur ce point, je ne l'ai point encore reçue et je la crois une fausseté, quoique déclarée devant l'assemblée nationale.

Quant aux projets de réformation quelconque des représentations des États chez vous je crois qu'il faut y aller doucement et avec beaucoup de prudence, car ceci donnerait trop de crédit et d'autorité aux Vonckistes et servirait dans le moment présent à fomenter des troubles, et je ne crois pas le moment présent à propos pour faire le moindre changement dans l'état actuel des choses. Quant aux propositions des États, ou pour envoyer une députation ici ou pour réclamer la médiation des autres cours, aucune de ces deux propositions ne peut jamais être acceptée et il ne faut pas balancer sur ce point, sur lequel je tiendrai ferme invariablement.

Par Mr. d'Aspre je vous écrirai les notices ultérieures et vous préviens en attendant, que je n'ai pas de volonté de prendre le comte de la Mark à mon service quoique le comte de Mercy (pour des raisons que je ne puis pas comprendre) continue toujours à insister qu'on le prenne.

Je vous embrasse tous les deux tendrement et suis

L.

CXCI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue le 5 janvier 1792.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre et vous en suis infiniment obligé. Je suis bien charmé que vous approuviez le choix du jeune Stahremberg [1]) pour la Haye. Je me flatte que vous en serez contente, car il est fort sage, prudent et appliqué.

Je suis également charmé que vous soyez contente de mon fils Charles; s'il fait tout son possible pour seconder vos désirs, il ne fait que son devoir.

J'ai donné les ordres nécessaires pour le placet du marquis de Châteler, dont la demande est juste, au conseil de guerre.

Je souhaite que nous n'ayons pas de nouvelles inquiétudes de France et des Français et que vos Vonckistes se tiennent tranquilles.

Je vous embrasse tendrement et suis

L.

---

[1]) Anton Gundacker Graf Stahremberg, geb. 1766, Enkel der Gräfin Marie Stahremberg, welche eine Zeit Obersthofmeisterin der Erzherzogin Marie Christine war.

CXCII.

MARIE CHRISTINE AN LEOPOLD.

Le 7 janvier 1792.

Nous avons reçu encore hier un courrier de l'Electeur de Trèves, mon très-cher frère, et c'est pour vous en instruire, que j'ose vous écrire de nouveau. Il nous presse toujours de faire au moins d'ici au 15, quelques démonstrations d'envois de troupes vers Trèves, mais nos raisons, qui avant déjà, nous ont engagés à vous représenter le danger de nous mêler sans nécessité de cette affaire, l'espoir, que vous n'y serez pas contraint par quelqu' irruption des Français, vos ordres positifs sur cet objet, tout nous a fait encore répondre, qu'aucune démonstration hostile vis-à-vis de la France ou quelques mouvements de troupes vers ces contrées-là n'étaient absolument impossibles, puisque toute démonstration quelconque équivaudrait dans ce moment aux yeux de la France l'envoi même d'un corps et pourrait faire pour lui, pour vous l'effet d'accélérer une explosion d'attaque, qu'il serait bon d'éviter; mais c'est justement celle-là que le conseil des Princes désire provoquer pour vous attirer forcément et malgré vous dans leur cause et c'est en faisant faire un pauvre Electeur de Trèves tous ces faux pas, qui ont excité la France contre lui, qu'ils ont réussi

à le mettre dans le cas de devoir vous demander les secours que vous lui avez promis.

Il n'en résulterait peut-être pas de mal, si vous aviez à partie de ces pays d'autres troupes, que celles, qui nous sont si nécessaires dans celui-ci; mais la déclaration du prince Kaunitz articulant nommément des ordres donnés à cet effet au maréchal Bender, je manquerais à ce que m'impose le devoir, que j'ai envers vous, qui m'est si sacré et cher par tant de titres, si je ne vous répetais encore une fois, qu'elle entraine après soi la conséquence que dans le cas, où les Français attaqueraient l'Electorat, nous nous trouverions dans l'alternative embarrassante, de dégarnir ces provinces-ci de leur défense nécessaire, de courir par là le risque évident de les sacrifier et d'être certains aussi, que ce que nous enverrions dehors, ne suffirait pas pour remplir le but proposé, de maintenir celles de l'Electeur; ou bien de devoir manquer à ce qui a été déclaré en votre nom et d'être forcé de compromettre en quelque façon votre dignité, pour sauver et vous conserver ce pays-ci. Quelque chose qui en arrive, vous pouvez conter du moins, que pour autant, que cela tient à nous, l'on se battera bien de notre côté et que ce ne sera pas à bon marché, que les Français et nos rebelles devront parvenir à vous les faire perdre une seconde fois. Je sais, que j'ai osé déjà souvent vous répéter cette vérité, mais j'ai voulu avoir l'âme nette sur tout, ce qui peut résulter de la position actuelle des choses et ne pas devoir me reprocher un jour, de vous l'avoir embelli ou déguisé. Au reste, lorsque notre devoir nous oblige de répéter, que ce ne sera jamais (sans s'exposer aux plus grands dangers), que l'on pourra employer les seules

troupes actuellement ici à soutenir les princes de l'Empire contre la France, je ne puis me dispenser d'ajouter d'un autre côté, que je regarde la propagation que le système français fait déjà à grands pas dans tout le voisinage de ce royaume, comme tellement dangereuse à tous les états et Souverains, qu'ils ne sauraient trop tôt ni trop efficacement prendre des mesures pour l'arrêter, et que je ne puis assez appuyer sur la nécessité urgente de s'occuper des moyens nécessaires à cet effet. Recevez-nous ici à vos pieds tous les trois, votre charmant fils avec; il se porte au mieux et vient dans ce moment de rentrer du manège, où il profite et s'applique beaucoup.

Ayant déjà fini ma lettre j'y joins ceci, pour vous donner un échantillon, combien déjà en cette ville on est susceptible de peur. Hier ayant eu un grand mal de tête, dont je souffre à cette heure-ci souvent, je suis restée le soir au logis, le spectacle même n'étant pas bien joli. Mon mari et votre cher fils ont bien voulu y rester, aussi cela a d'abord fait en ville un bruit affreux On conta, que le régiment de Bender avait ordre de marcher, que nous faisions nos paquets pour nous en aller. Cela consterna tout le monde et même, on dit, fit grand effet sur les conseillers de Brabant, qui sans cela ne surabondent pas en courage et activité. Nous venons de perdre à Gand le général Corti d'une goutte remontée et, comme Alvinczy n'est pas plus: voilà deux bons généraux qui nous manquent. Je vous conjure de songer à remplacer par des sujets de distinction et pas par un de ceux, que les autres généraux commandants ne désirent pas d'avoir sous leurs ordres, et à nous renvoyer Alvinczy; car vous devez penser que notre brave maréchal a

passé les 80, Beaulieu 70, Brown souffre de la goutte, et est actuellement alité et que nous avons des Pr., dont l'un n'est à notre service que depuis peu de mois.

CXCIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Ohne Datum.

Très-chère soeur. Je viens de recevoir le courrier Lerden avec votre longue lettre, je vous en suis infiniment obligé. Comme je vous ai écrit avant hier au long par le comte Schafgotsch, je me reserve à y répondre dans 3 ou 4 jours par le major d'Aspre, que je vous enverrai en courrier, et en attendant je vous embrasse tendrement et suis

L.

CXCIV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le .. janvier 1792 [1]).

Très-chère soeur. C'est par le major d'Aspre, que je vous renvoie en courrier, que vous recevrez cette lettre. J'ai reçu les deux longues, que vous m'avez écrites par le courrier Lerden, ainsi que le postscriptum de votre mari. Par tout, ce que je vois, je comprends que vos états de Brabant sont animés et poussés par les correspondants et comités de Lille et par les Français [2]). Sans cela ils ne se conduiraient point d'une façon aussi indécente. Ce qui m'étonne, c'est qu'ils ayent pu animer les sermens ou représentants du tiers état, à refuser aussi les subsides. Par tout ce que j'aperçois, je vois, que l'affaire est des plus sérieuses, que jamais nous ne finirons, et n'aurons du repos aux Pays-Bas, que quand les affaires de France seront finies et arrangées et que les moyens de bonté étant tous épuisés, on en viendra à la rigueur et aux voies

---

[1]) Datum fehlt.

[2]) Comité vonckiste qui se tenait à Lille. La conspiration prenait de la consistence. — — Il est certain que la conspiration avait un caractère aristocratique, que les états de Brabant la favorisaient de tout leur pouvoir, et qu'ils promettaient de se déclarer ouvertement après un premier succès. Borgnet, histoire des Belges à la fin du XVIII[e] siècle, I. 326, 327.

de fait. En me confirmant et référant donc, à ce que vous recevrez du département et à ce que j'ai écrit par Schafgotsch, je ne puis que vous répéter, que vous fassiez bien d'animer et encourager les troupes par les officiers en ne les tenant pas dans l'inaction, qu'en évitant toute intention d'user de force vous fassiez éviter toute occasion à explosion; mais qu'en même temps vous continuez à procéder avec fermeté, constance et vigueur par la voie légale, appuyant dans l'exécution de ses décrets, s'il le faut par l'autorité militaire; que quelconque explosion, émeute ou insulte au militaire soit réprimée tout-de-suite avec la plus grande vigueur; que si jamais les Français osaient passer nos confins ou insulter nos villages, ils soyent reçus, attaqués et répoussés par le militaire avec la plus grande vigueur sans égard ou ménagement quelconque; qu'on ait l'oeil également sur le soi-disant parti Vonckiste, dont les intentions ne sont pas plus pures que celles des autres, et dont on ne peut pas se fier.

Vous saurez déjà la déclaration de la France aux Electeurs et Princes de l'Empire; ils paraissent résolus d'attaquer. Alors je crois, qu'ils ne sera plus nécessaire de garder de ménagement avec eux.

Je vais me concerter avec les Princes de l'Empire et surtout avec le roi de Prusse, qui en agit bien et de bonne foi avec nous, sur la façon et la quantité de troupes, que nous enverrons promptement vers le Rhin pour défendre l'Empire. J'ai donné ordre à tous les officiers, de rejoindre leurs corps surtout à ceux des Pays-Bas et qu'on n'accorde plus de congés.

Je prépare des régiments d'Autriche et de Bohème pour les faire marcher et, dès que mes dispositions seront

convenues et préparées, je vous en avertirai par le capit: Hugent et major Kollonitsch, que je vous enverrai successivement en courrier.

Faites avoir l'oeil sur le ci-devant Duc de Béthune-Charôstc, qu'on dit vouloir se mettre à la tête des mécontents des Pays-Bas.

J'ai donné les ordres au conseil de guerre pour faire compléter Laudon vert, vos corps francs et les bataillons allemands, que vous avez chez vous. Je puis vous assurer, qu'il n'est venu ici ni député, ni agent, ni aucune personne chargée de la part de vos états d'aucune affaire quelconque. Nous sommes tous convenus ici et d'accord, que personne ne le recevrait ni verrait et qu'on le renverrait (au cas, qu'il y vienne) en lui disant, qu'on ne peut et ne veut écouter aucune proposition, tant que toutes les affaires ne seront en règle dans le pays, et surtout celle des subsides. Les Français ont fait déclarer ici, qu'ils ne toléraient plus chez eux les assemblées des émigrés et mécontents brabançons et qu'ils les croyent renvoyés. Au cas, qu'on puisse découvrir et arrêter quelqu'un de ces chefs de parti, il serait bien utile de le punir exemplairement. Le Cte. Mercy croit toujours, que le rétablissement de la nonciature aux Pays-Bas pourrait contribuer à ramener le clergé. Je n'y ai pas la moindre difficulté, mais crains bien, que cela ne fera que peu ou point d'effet. L'Electeur de Trèves m'a envoyé une nouvelle estaffette, puisque ses propres états commencent à lever la tête contre lui, et je crains, que cela aura des suites en Allemagne. Je viens de donner une déclaration à la France un peu forte, par laquelle je déclare, que, si un Français attaque l'Empire ou un de ses princes,

que je viendrai à leur défense avec toutes les forces de la monarchie, ce qui j'espère, rallentira l'ardeur de l'assemblée nationale et des Français.

Dans 8 jours je vous enverrai un autre courrier avec le reste de nos nouvelles et ce que nous aurons ajusté avec le roi de Prusse, et je me flatte, que les choses s'arrangeront mieux, qu'on ne croit encore.

Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CXCV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 9 janvier 1792.

Très-chère soeur. Je vous écris cette troisième lettre par le major d'Aspre en réponse à vos longues deux lettres, pour vous en accuser la reception. Par les dépêches du département que cet officier vous apportera, ainsi que par mes deux lettres vous aurez vu toutes mes intentions pour vos affaires. Je n'ai aucune difficulté à rétablir la nonciature de la façon, que vous le croirez la plus avantageuse au bien de la chose.

Nous avons à présent ici le marquis de la Valette venu des Pays-Bas, qui parle beaucoup de ses affaires, et enfin j'apprends, que Mr. de Baillet va arriver comme député ou chargé des États de Brabant [1]), pour je ne

[1]) Die Stände von Brabant schickten, als ihnen die Absendung einer Deputation verweigert wurde, einzelne Männer mit Instructionen nach Wien; sie erhielten aber keine Audienz bei dem Kaiser.

sais pas quelles propositions. J'ai résolu de ne pas le voir ni recevoir, de ne pas ouvrir ses dépêches et de les lui rendre en lui disant, que je ne puis ni ne veux le recevoir ni le reconnaître, ne voulant reconnaître aucun intermédiaire entre les États et moi, ni recevoir ses papiers ou instances ou entendre parler de rien, jusqu'à ce que les États n'ayent accordé les subsides et remis les choses en ordre et règle. Je vous en préviens, vous embrasse tendrement et suis

L.

CXCVI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 10 janvier 1792.

Très-chère soeur. Après vous avoir déjà écrit une longue lettre par le major d'Aspre, je reçois la vôtre par le capitaine comte Revay, où vous me parlez des affaires de l'Electeur de Trèves. Je savais déjà tous ces détails. Vous sentez bien, qu'à l'heure qu'il est, je me flatte, que vous aurez reçu par Schafgotsch toutes les instructions et ordres du conseil de guerre pour les troupes. Je sens aussi bien que vous, qu'on ne peut pas dégarnir de troupes les Pays-Bas dans ce moment et que cela serait difficile de toutes façons et même dangereux, mais d'un autre côté, quoique je me flatte et sois convaincu, que les Français n'ont ni les moyens ni l'envie de nous attaquer et que les déclarations, que je leur ai fait faire assez fortes,

leur en feront passer l'envie, néanmoins vous sentez bien, que comme chef de l'Empire je n'ai pas pu refuser de promettre à l'Electeur de Trèves au cas, qu'il fût réellement attaqué par les Français, un secours de mes troupes des Pays-Bas, comme les plus proches de chez lui, en me réservant de les faire remplacer par d'autres troupes à moi, qui marcheraient d'Autriche et de Bohème, exhortant pourtant toujours en même temps l'Electeur à ne pas donner la moindre occasion à quelconque attaque de sa part.

En me réservant par le prochain courrier à vous écrire plus au long sur ces matières, je vous embrasse tendrement et suis

L.

CXCVII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue ce 21 janvier 1792.

Très-chère soeur. Je viens de recevoir votre chère lettre du premier de l'an et suis entièrement d'accord avec vous sur ce que vous dites des relations de vos états avec les Français. Quant aux troupes, j'attendrai ce que vous me dites, que le maréchal Bender en écrira, et fais préparer ici en attendant celles nécessaires pour le cas, que les Français fussent assez fous, ce que je ne crois pas, d'attaquer l'Empire. Quant au soi-disant député des Pay-Bas et ses gens, je les ferai bien surveiller ici et de près

ne les verrai pas et tâcherai de leur faire parler clair et m'en défaire le plutôt que possible. Je ne puis vous en dire davantage aujourd'hui étant accablé d'affaires. Nous allons tenir des conférences sur vos affaires et celles de France, dont les résultats vous seront communiqués par deux officiers que je garde ici exprès pour ce but. Faites, je vous prie, mes complimens à mon fils Charles et dites-lui, qu'aujourd'hui je n'ai pas le temps de lui répondre. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CXCVIII.

MARIE CHRISTINE AN LEOPOLD [1]).

Bruxelles, ce 21 janvier 1792.

Je viens de recevoir, mon très-cher frère, votre chère lettre sans date, mais que je suppose du 12, et vous en baise les mains, bien heureuse, que vous approuviez, ce que nous vous avons osé mander dans nos lettres antécédentes. Vous recevrez par la poste d'aujourd'hui un rapport d'office sur ce qui s'est passé par rapport aux arrestations [2]), qu'on a été obligées de faire. A cette

---

[1]) Copie; von den Worten an „toutes les circonstances facheuses" Original, Handschrift des Herzogs Albert.

[2]) Die Stände erkannten das neue Conseil nicht an. Die Regierung erkannte darin einen Eingriff in die Rechte des Souveräns und liess einige ständische Deputirte gefangen setzen. Memoiren des Herzogs Albert. Ms.

heure on va les mettre à la voie légale et intenter leur procès devant le conseil de Brabant. A nous et à tous ceux, qui nous conseillent il semble, que les preuves que nous avons à alléguer, sont claires et sans réponses et que, quoique tous en général fort coupables, il y en a surtout l'un ou l'autre, qui devra être condamné d'après ces preuves. Mais on ne peut répondre de rien avec des principes comme sont ceux adoptés présentement par les jurisconsultes de ce pays; le peu de fond, qu'on peut faire sur le conseil de Brabant, ou que la timidité et en partie la mauvaise volonté y règne. Enfin quand on voit tous les moyens, que la chicane fournit et emploie ici, pour échapper à la justice, même dans les faits les plus notoires, dans lesquels personne ne veut dénoncer ou témoigner en justice soit crainte soit fausse conscience, ainsi nous n'avons pu nous appuyer que sur des écrits, que nous avons en main, qui nous semblent à nous évidents et sans réponse ou excuse.

Quant à l'article de rétablir la nonciature, nous sommes toujours unanimement persuadés, qu'elle pourra faire quelque bon effet sur le peuple. Ce retour réel d'un nonce fera tomber l'idée qu'on a tâchée de leur inculquer, que vous êtes personnellement brouillé avec le S. Siége, et si ce choix tombe sur un nonce tant soit peu sage et raisonnable, il pourra être utile en ce qu'il imposera aux menées absurdes, que se permettent encore des moines et écclésiastiques du pays et surtout d'empêcher leur coalition en France. Mais il serait impossible de se faire illusion, que rien n'opérera sur les plus entêtés de ce corps; car je crois, que si un ange du ciel déscendait, il ne pourrait rien effectuer. Une chose, sur laquelle tous les modérés

et bien pensants de tous les partis content beaucoup et qui fera un grand effet ici en isolant les boutefeux et encourageant ceux, qui désirent de bonne foi le calme et la paix, c'est si, comme vous dites, Mr. Baillet et son compagnon reviennent bientôt, sans que vous ne les ayez vus ni écoutés; car c'est de quoi les plus méchants d'ici et tiennent leur conduit et bercent leurs adhérens, que vous allez tout leurs accorder et que vous désapprouvez et même ignorez tout, ce qui se fait ici, tandis que je crains, que nous ne vous assommions que trop jusqu'au dégoût pour le compte, que nous vous rendons, comment et par quels moyens nous tâchons de procurer de votre service et arrêter l'effervescence de cet esprit d'opposition, que l'espoir, dont on les leurre des effets, que produira sur vous la mission de ce Mr. Baillet, ne fait qu'augmenter; et laquelle tombera tout de suite, si son prompt retour et inutilité de son voyage leur fait voir la fermeté de vos principes et la juste indignation, que vous cause la conduite des États de Brabant.

Toutes ces circonstances fâcheuses, qui nous tiennent sans relâche dans un travail très-désagréable, ne tireraient pas au fond à de grandes conséquences, si les affaires de France, qui attirent à présent notre attention ne s'y mêlaient et ne les rendaient pas par là plus critiques.

Il est impossible en effet de prévoir ce qui résultera enfin de la position où sont les choses dans ce pays-là, et à quel parti l'esprit de vertige pourra les pousser encore; ces têtes exaltées. Cela devient d'autant plus dangereux, que malgré les belles déclarations données par le roi, des principes de bon voisinage adoptées par la nation à l'égard des pays limitrophes à la France et

en particulier au nôtre, on voit élever à l'assemblée nationale des motions, qui paraissent ne pouvoir s'accorder avec ces principes et après lesquelles on ne peut répondre d'un jour à l'autre, qu'elle ne prenne quelque parti, qui y serait tout à fait contraire. Vous sentez donc par là, combien nous avons de motifs d'un côté à être charmés d'apprendre, que vous ayez fait toutes les dispositions, pour qu'en tous les cas les troupes destinées à passer par l'empire puissent se mettre en marche au premier ordre, et combien nous en avons d'un autre à désirer, que ce qui nous manque au complet et nommément en chevaux, soit rempli le plus tôt et possible. Vous aurez vu tout cela par les rapports du maréchal Bender et y aurez remarqué surtout, ce qui nous manque encore de chevaux d'artillerie et de *Fuhrwesen*, et il ne vous sera pas échappé en examinant ces rapports, ainsi que ceux, qui les avaient précédés, combien tous ces objets y requis sont importants dans un pays comme celui-ci troublé par les inquiétudes internes, où nous n'avons pas de places fortes et qui touche à celui de voisins aussi peu sûrs, dont toute la frontière est bordée d'un double rang de forteresses bien munies d'artillerie et de tout ce qu'il faut, pour en faire des dépôts et des points de ralliements avantageux aux opérations d'une guerre.

Ce qui me fait croire encore, que malgré tous les cris et fanfaronades de leurs enragés ils ne se porteront pas à nous la faire, c'est le mauvais état et surtout l'indiscipline, dans laquelle leur armée quoique nombreuse se trouve en ce moment. Mais j'en reviens à dire, qu'on ne peut jamais répondre de ce que peut faire une nation,

qui est dans le délire et c'est ce qui doit déterminer à ne pas négliger en aucune façon l'attention et les précautions nécessaires, pour ne pas être pris à depourvu.

CXCIX.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 16 janvier 1792.

Très-chère soeur. Je viens de recevoir votre chère lettre du 5 et vois tout, ce que vous m'y marquez sur la situation des affaires chez vous et la difficulté d'en faire partir des troupes. Je suis persuadé, que vos affaires tiennent à celles de France; je désire seulement, qu'on prévienne ou retarde une explosion chez vous et une attaque des Français en Allemagne (car dans ce cas il faudrait marcher tout-de-suite). Jusqu'au printemps alors les concerts seront pris avec les autres puissances et nous comparaîtrons avec des déclarations et forces, qui mettront fin, je me flatte, à toutes ces histoires. Le prince Nassau est ici de la part des princes; il va à Berlin et Pétersbourg et de là à Coblence. Je le trouve encore le plus modéré de tous les Français de la suite des princes.

Le Sr. Baillet est ici, il dit, qu'il n'est pas député et n'a aucune commission, n'étant qu'un simple particulier. Je ne l'ai pas vu et ne le verrai point, mais je le fais veiller de près, ainsi que ses gens. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

CC.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 18 janvier 1792.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre lettre et longue lettre relative à vos affaires et aux troupes demandées par l'Electeur de Trèves et les princes français. Je suis de votre avis et crois, qu'à moins d'une attaque positive des Français on ne peut dégarnir de troupes les Pays-Bas. Extrêmement occupé de toutes les dispositions à donner pour les affaires françaises et les courriers à expédier, je n'ai que le temps de vous dire, que je vais faire marcher dans quinze jours des troupes pour l'Autriche antérieure d'ici qui couvriront l'Empire, et que je vais préparer 40 m. hommes, qui se tiendront prêts pour tout, ce qui pourrait arriver. Soyez donc tranquille et maintenez seulement autant que possible la tranquillité et le bon ordre chez vous. Vous saurez les détails par le major Kollonitsch, qui part dans deux jours. Je vous embrasse et suis

L.

CCI.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 23 janvier 1792.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre en réponse à celle, que je vous avais écrite par Schafgotsch. Je verrai, si l'affaire de Mansi [1]) pourra encore s'arranger au gré de vos désirs.

Ici je n'ai pas pu expédier Kollonitsch, puisqu'un courrier arrivé de Russie a dû faire changer toutes nos dispositions. Je travaille à force à tout arranger et vous l'enverrai au premier jour, dès que tout sera fixé.

Le Sr. Baillet ici fait l'impossible pour que je le voie; il va chez tout le monde, frappe à toutes les portes, mais on lui fait répondre toujours que, tant que les subsides ne sont pas accordés et arrangés, l'affaire du conseil de Brabant accommodée et les États mis en règle, on ne peut rien écouter de leur part. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

[1]) Marquise de Mansi, geb. Gräfin Nimptsch, Hofdame der Erzherzogin Marie Christine, gest. 5. Juni 1823.

CCII.

MARIE CHRISTINE AN LEOPOLD.

Ce 31 janvier 1792.

Voilà la troisième lettre. Dans ce moment j'apprends, chère frère, que Mr. Baillet doit avoir écrit à ses commettants, les États de Brabant, non seulement, que sa personne ne déplaisait pas à Vienne aux personnes qui ont rapport aux affaires, mais que, pourvu que les États accordent les subsides, on lui aurait laissé entrevoir, que, toutes les autres affaires pourraient être arrangées et même au gré de leurs souhaits. Cela est trop important, pour que je ne vous en avise pas, et, si on leur laissait un ombre d'espoir, de réussir par leur intrigue à Vienne, toute votre considération en ce pays serait perdue.

CCIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Reçue ce 5 février 1792.

Très-chère soeur. Le major Kollonitsch était depuis 4 jours, tous les jours sur son départ, mais les affaires de France, les dispositions pour les troupes, deux courriers de Russie, l'alliance avec celle de Prusse [1]) m'obligent de retarder son départ jusqu'à lundi. Alors vous aurez tout et le cte. de Mercy sera informé à fond de tout. En attendant 6000 hommes partent dans 15 jours pour le Brisgau et 40 m. hommes sous les ordres du prince Hohenlohe seront prêts à la bonne saison pour marcher au Rhin ou chez vous, selon le besoin. La convention avec la Hollande n'aura pas lieu.

Au lieu du général Corti j'envoie occuper sa brigade chez vous, le général Jordis. J'espère que vous en serez contente et me reporte pour tout le reste à mes lettres par Kollonitsch que vous aurez tout aussitôt et peut-être avant celle-ci. Je vous embrasse tendrement et suis

L.

---

[1]) Defensivbündniss mit Preussen vom 7. Februar 1792, bald auch mit Sardinien.

CCIV.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Le 7 février 1792.

Très-chère soeur. J'ai reçu votre chère lettre et le rapport d'office, où vous donnez part des arrêts, que vous avez faits exécuter des personnes les plus suspectes. Je l'approuve entièrement et vous pourrez continuer de même avec vigueur, pourvu qu'on les traduise par devant leurs juges naturels, et que les procès se fassent selon les règles et lois du pays.

Ici, quoique je n'ai pas vu ni traité avec Mr. Baillet, qui est fort retiré et se conduit fort sagement, je lui ai fait dire, que comme la conduite des États était fort irrégulière et que jamais je ne pouvais le voir ni recevoir comme député ou commissioné de leur part, et que son séjour ici pouvait avoir l'air et faire croire au pays, que l'on traitait avec lui, ce qui était impossible et ne serait jamais, il n'avait qu'à partir d'ici.

Quant aux affaires de France, je me flatte, qu'ils n'oseront attaquer ni l'Empire ni les Pays-Bas; mais si jamais ils le tentaient, vous seriez bientôt secouru par l'armée de Bohème, qui se prépare; et en attendant les 6000 hommes pour l'Autriche antérieure vont partir et vous allez recevoir, ce qui manque pour le complet de

toutes vos troupes. Dans peu de jours vous aurez de moi un autre courrier avec mes dispositions ultérieures; en attendant, je me flatte, que vous ferez les dispositions nécessaires, pour que les troupes soyent réparties, vers les confins de la France, pour être assurées de tout cas d'attaque, insulte possible. En attendant je vous embrasse tendrement et suis

L.

CCV.

MARIE CHRISTINE AN LEOPOLD [1]).

Ohne Datum.

Ce 30 janvier 1792.

J'ai à répondre, mon très-cher frère, à 2 de vos chères lettres, m'ayant réservé de le faire par le capitaine Ficquelmont [2]) qui est aux grenadiers à Vienne et qui vous remettra celle-ci. J'ose vous le recommander tout particulièrement comme s'étant distingué dans la guerre turque et pour ce qu'on dit de sa conduite et caractère. Il avait attendu quelques jours Mr. de Mercy, lui ayant voulu donner bien des lettres, mais ce ministre est tombé

---

[1]) Abgedruckt in „Marie Christine" II. 260.

[2]) Joseph Graf Ficquelmont geb. 1755, gest. 1799, Major, Vater des 1859 in Venedig verstorbenen Staats- und Conferenzministers Graf Ficquelmont. Vater und Sohn emigrirten gleichzeitig aus Frankreich. Der alte Graf Baillet de Latour war ein Schwager des Vaters Ficquelmont.

malade et garde le lit. Ainsi j'ignore s'il pourra écrire; entretemps j'ai reçu une petite lettre de ma soeur de France, qui ne dit pas grand' chose, par une de ses dames qui est venue passer 15 jours ici. C'est la même qui lui est si attachée, une jeune femme nommée la princesse de Tarente. Elle n'y dit guère autre chose hors que de rester, ainsi serait ce qu'il y aurait de plus cruel. Cette dame d'ailleurs n'était instruite ni chargée de rien verbalement. Chez nous sur nos frontières les dispositions de guerre s'augmentent, les troupes s'exercent, l'artillerie y est considérable et les divers discours tenus à l'assemblée nationale paraissent la plupart tendre à faire la guerre et à la commencer par ce pays-ci. Si dans notre intérieur, si dans nos provinces tout était tranquille, je ne serais aucunement en peine de cette folie de nos voisins; même je la trouverais avantageuse, pour occuper et exercer vos troupes d'ici; mais ce mauvais esprit, qui règne, cet attrayant, que présenta dans les commencements au peuple et à la majeure partie de la nation ce système français, lequel n'est pas établi encore assez longtemps, pour que l'homme de la campagne et du peuple sente le mal, qui en résulte même pour lui, et qui ne se manifestera que dans quelques années. Enfin ce désir de l'égalité et indépendance, qui règne généralement dans toutes les classes des hommes dans le siècle présent, ceci me fait trembler —; d'un autre côté, quoique je sens toute la folie et tout le destructif pour la France d'oser vous attaquer et l'Empire, de braver toutes les puissances réunies (si encore on peut compter bien sur cette réunion). Cependant dans mon faible raisonnement, il me semble qu'il ne lui reste aucun autre parti à prendre. Laisser subsister

l'exemple de leur système destructif et si pernicieux pour toutes les monarchies et souverains, si contagieux pour les peuples qu'il est impossible de laisser les choses ainsi. Leur arrogance avec leurs voisins et leur mouvement continuel de propager leurs principes à tout ce qui les environne et qui est le seul moyen d'être encore quelque chose dans la balance de l'Europe, en mettant les autres souverains et surtout la monarchie autrichienne, qui est par les Pays-Bas la plus voisine, dans le même état, où ils se sont réduits et par les réunir quasi à eux et se les attacher! Les plus sensés entre eux sentent et voient que cela ne peut être toléré et que la fin sera qu'à main armée on reprimera ses dogmes pernicieux et remettra le roi sur son trône, ne fut ce que pour l'exemple et pour se défendre de cette épidémie qui gagne si rapidement. Pour éloigner cet instant de leur destruction qu'il ne saurait éviter, il n'y a que le moyen d'attaquer et aucune des provinces limitrophes leur fournit tant d'avantage en tout genre, que celle que vous possédez ici. L'esprit de révolte, de mécontentement, qui y règne, encore fomenté par eux, leur prête déjà la main. Le pays est ouvert, feu l'Empereur ayant détruit toutes les forteresses. Vous y avez de belles troupes, mais en partie vous les devez avoir pour contenir la révolte interne et en grande partie elles sont Wallones. Le danger de l'exemple des troupes françaises séduites par cet esprit de liberté et d'insubordination donne matière à réfléchir sur le fond à faire sur cette troupe brave par elle-même, mais que trop encline et habituée à secouer la gêne de la discipline.

CCVI.

MARIE CHRISTINE AN LEOPOLD.

Ce 2 février 1792.

Je viens, mon très-cher frère, de recevoir votre chère lettre du 22 et vous en baise bien les mains. Nous attendons avec empressement et avec inquiétude, ce que vous daignerez nous communiquer et de ce qui sera résolu de concert avec les autres puissances, lesquelles ont beau parler étant si éloignées de la France; mais vos pays sont bien à leur portée. Vous aurez déjà vu par plusieures lettres comment Mr. Baillet espère toujours encore réussir, mais j'ose vous envoyer ici une copie d'une chose, qui dévoile entièrement Mr. de la Valette et me prouve, que sur le jugement, que j'en ai porté, je ne me suis pas trompée un moment, croyant, qu'il était aussi un agent secret, mais non avoué des États de Brabant, et que tout son voyage à Vienne n'était que de leur aveu et de leur mission. J'avoue, que hier en audience chez nous il s'est entièrement dévoilé, offrant de l'argent et les subsides, pourvu qu'on promette avant et obtienne pour les États de Brabant la permission d'envoyer une députation solennelle à Vienne. Comme dans son discours, j'ai cru démêler en tout point les phrases même du pensionnaire de Jonghe, j'ai osé appuyer avec force, que jamais vous

n'accorderez l'envoi de la députation à Vienne aux pieds du trône, que quand cette province se sera rangée en tout comme les autres et que ceux-ci seront en règle tant sur les subsides, arrérages, indemnités et surtout que l'affaire pour le conseil de Brabant, dont il ne peut plus être question, soit totalement finie; que vous regardiez plus à votre dignité et au retour à l'ordre et à l'obéissance, qu'à cet argent, qui vous est dû des subsides de cette province, qui n'est qu'une petite partie de vos revenus de ce pays. Votre dignité et votre souveraineté dans ces provinces dépend de ceci et je crois, cher frère, que nous avons bien fait de répondre ainsi. Vous remarquerez aussi, que Mr. de la Valette se prépare de nouveau à se rendre à Vienne et que son imprudence, pour ne pas dire plus, a beaucoup fait renaître l'espoir dans les coeurs et mauvaises têtes des États de Brabant, que les relations de Mr. Baillet et de la fermeté de ne pas l'écouter leur avait fait perdre totalement; mais Mr. de la Valette va partout tant chez vous qu'en ville, dire que vous, cher frère, aviez été singulièrement affligé et affecté au refus des subsides; ce qui achève d'animer les États à tenir bon et à croire, que tout dépend de cet accord. Voilà, cher frère, un autre extrait d'une lettre, que je vous envoie, que Mr. Buol a écrit de la Haye. Si je ne vous connaissais aussi bien, que je fais, et si je ne savais pas, que dans toute notre conduite nous n'avons rien fait, qui put mériter votre disgrâce, au contraire dans toutes vos lettres vous avez approuvé notre conduite, qui n'a été réglée que d'après vos ordres et pour le bien de votre service, il y aurait de quoi m'allarmer d'autant plus, que passé quelques jours, il est venu de Coblence un avis presque semblable d'un intime du

conseil des princes, qui dit positivement, que vous aviez dit, cher frère, au prince Nassau, être si mécontent de ma conduite, que vous alliez me rappeler d'ici; mais connaissant votre façon de penser et ma conscience n'ayant rien à me reprocher je suis tranquille, d'autant plus, que notre parti est pris.

Si vous nous chassez de la place que nous occupons, mon mari se mettra, si la guerre a lieu, comme volontaire (au rég. de Latour, moi je le suivrai le plus à portée, que je le pourrai, pour le soigner en cas d'accident et notre cher Charles, qui espérait de suivre son père adoptif au champ d'honneur et que celui-ci désirait avoir avec lui, si vous nous chassez, ne veut pas non plus rester ici sans nous et vous demandera service ailleurs; mais trève de badinerie! Je ne puis vous cacher, que je trouve très-choquant, qu'un[1]) ministre étranger ose écrire de Vienne de telles sottises, lesquelles ici font le plus mauvais effet, puisqu'on ne les répand que pour contrecarrer tout ce que nous faisions pour votre service, et à faire accroire aux gens, que nous n'avons ni votre approbation ni votre confiance, et détruire par là tout ce que nous pourrions obtenir par la persuasion, pour ramener les esprits. Recevez nous ici, cher frère, à vos pieds tous les trois, nous vous embrassons de tout notre coeur.

Extrait de la lettre de Mr. de Buol de la Haye.

J'ai encore un point sur ma conscience. Mr. Haeften ajoute à sa dernière dépêche un postscriptum, qui porte, que leurs Altesses royales, les séréniss. Gouverneurs généraux étaient rappelés. Cette

[1]) Die zwischen den Klammern () stehenden Stellen sind im Original von der Erzherzogin durchstrichen.

nouvelle fait, comme de raison, la plus grande sensation ici; l'un demande à l'autre; pourquoi Sa Majesté rappelle-t-elle ces princes? „Est-ce pour marquer son indignation de l'esprit revêche des Etats de Brabant? Est-ce sur les instances de LL. AA. RR. elles-mêmes?“ En un mot on se fait mille questions. Apprenez-moi une réponse à faire; la plus conforme à mes voeux serait celle, que Mr. Haeften eût annoncé une fausse nouvelle.

CCVII.

MARIE CHRISTINE AN LEOPOLD.

A Sa Majesté l'Empereur.

Bruxelles, ce . . février 1792.

Nous n'avons pu éprouver qu'une bien vive satisfaction, cher frère, de voir par votre lettre du 7 du courant, que vous avez prévenu nos souhaits en faisant dire au comte de Baillet de terminer à Vienne un séjour, dont la prolongation avait fait déjà ici un effet très-nuisible au bien des affaires; mais ce qui est bien plus consolant encore pour nous, c'est que vous y approuvez de nouveau tout ce que nous avions marqué avoir fait ici relativement aux personnes impliquées dans le complot découvert, et que nous voyons, que les dispositions, qui s'en sont suivies, répondent parfaitement aux intentions, que vous nous manifestez à cet égard dans cette lettre.

Tout enchantés, que nous sommes de ces témoignages de votre contentement, nous ne pouvons en attendant nous empêcher de nous avouer une faute et de demander votre

indulgence sur le retard, où nous sommes encore des informations, avis et propositions, que vous nous avez demandés, il y a déjà quelque temps, sur les mesures, que nous pensions prendre, et sur celles, qui étaient émanées de votre part dans une dépêche du prince Kaunitz, pour mettre en règle la conduite des États de Brabant et l'affaire des subsides, qu'ils vous ont refusés.

Daignez cependant ne pas l'attribuer à négligence ou tiédeur, puisqu'en effet le travail, que nous ont causé depuis ce moment-là les menées et les préparatifs hostiles des Français et celui, que l'affaire de la conspiration et d'autres objets pressants a donné aussi aux meilleurs ouvriers de nos départements, a réellement absorbé ce temps; que ce n'est qu'à présent que nous pourrons suivre plus particulièrement ces objets dans la discussion, desquels nous avons lieu d'espérer, que nous serons maintenant d'autant mieux secondés, que la connaissance de votre approbation sur notre conduite et du renvoi de Mr. Baillet donnera du courage à ceux, que la hardiesse, dont on débitait ici, que vous étiez mécontent de nous et que vos principes tendaient à céder aux prétentions des états et à acheter un repos imaginaire par des voies de ménagement, et en mollissant vis-à-vis de ceux-ci, avaient rendus au dernier point pusillanimes et indécis.

Si on ne devait consulter dans l'époque présente, que ce que dicterait la raison et le bon sens, on aurait tout motif de se persuader, que les Français n'oseront se porter à attaquer ni l'Empire ni ce pays-ci; mais avec une nation, qui n'a plus aucun frein et où les têtes les plus exaltées et les plus enragées parviennent à entraîner les volontés de la multitude il faut s'attendre aux dé-

marches les plus forcenées et faire de son côté tout ce qui est possible pour réprimer et repousser leur fougue immodérée.

Vous êtes instruit, cher frère, des dispositions préparatoires, qui ont été faites à cet effet; c'est en conséquence de celles-là, qu'on est déjà occupé à faire chercher à Luxembourg la réserve d'artillerie, et que les changements, des différentes troupes déterminés par le plan adopté auront également lieu. Il est possible et assez probable même, que cela sera envisagé différemment par nos voisins. Et si les dispositions de guerre, dont nous recevons encore journellement de nouveaux rapports, augmentent et sont accompagnées des mouvements pour réunir leurs forces vers l'un ou l'autre point, l'on sera bien dans le cas d'en faire de même de notre côté.

Je ne manquerai pas de vous informer successivement de ce qui se fera, et de tout, ce que nous apprendrons d'intéressant.

Je vous envoie en attendant ci-joint un nouveau détail assez circonstancié que nous venons de recevoir sur la force et la distribution des troupes françaises formant les trois armées placées sur les frontières de ce pays-ci et de l'Allemagne, ainsi que quelques extraits des rapports venus de ces parties-là.

Vous serez peut-être surpris d'apprendre, que c'est en ce moment-ci, que l'on a donné à Mr. de la Gravière le caractère d'envoyé de France ici et qu'il est chargé de nous remettre, en cette qualité, ses lettres de créance.



CCVIII.

LEOPOLD AN MARIE CHRISTINE.

Ohne Datum.

Très-chère soeur. J'ai reçu vos longues lettres par le courrier et le capitain Ficquelmont, ainsi que par Mr. de Rombeuk, de même que celles de votre mari et de mon fils. Accablé d'affaires et de courriers à expédier et dispositions à faire, je n'ai que le temps de vous donner part de les avoir reçues. Vous allez recevoir dans deux jours un courrier de ma part, avec des détails plus amples et étendus, et en attendant je ne puis que vous embrasser tendrement étant.

CCIX.

MARIE CHRISTINE AN LEOPOLD.

Ce 6 février 1792.

J'ai reçu, mon très-chere frère, votre chère lettre, dont je vous baise les mains. J'attends comme le Mr. Kollonitsch et je voudrais rapprocher nos distances, pour avoir vos ordres et directions. Mon cher mari, après avoir tenu déjà quelques conférences militaires, s'occupe à vous soumettre dans quelques jours l'ouvrage, qui en résulte. Entretemps il me charge ici, cher frère, de vous prévenir sur un événement, que nous craignons, qui arrivera dans peu, qui est la mort de notre bon maréchal Bender [1]). Il a de temps en temps des fièvres, des assoupissements inquiétants, avec cela il est colère et alors cela lui fait du mal; et ce qui me frappe le plus c'est, qu'il a le visage décomposé. Avec cela dans 15 jours il aura 80 ans. Je le régretterais, étant un parfait honnête homme; mais mon cher mari et moi, nous mettons à vos pieds et nous vous conjurons de qui, si ce malheur arrive, de lui donner d'abord pour successeur le Feldzeugmeister Brown [2]). C'est le voeu unanime de tout

---

[1]) Bender erholte sich, überlebte noch die Erzherzogin und starb am 20. November 1798 in Graz.

[2]) Johann Georg Graf von Brown, Sohn des berühmten russischen

le militaire, qui est dans ce pays-ci, dont il a la confiance. Dans ces circonstances il est important et pour nous ce serait la plus grande grâce, puisque ces talents, son esprit et son caractère droit et honnête lui ont acquis l'estime et la confiance de mon cher mari, qui vous en supplie. Je ne crois pas, que Brown le désire, mais dans ce moment cette marque de bonté de votre part serait bien flatteuse pour lui, surtout si vous poussiez la grâce jusqu'à dire, que s'il ne voulait rester dans ce pays, que ce ne serait qu'autant que les circonstances critiques y dureraient; car je vous assure, qu'il nous est de la plus grande importance de l'avoir ici pour votre service et que les choses aillent, comme il faut, dans le militaire, car il joint à une grande fermeté une façon de se concilier l'estime et l'amour de toute sa troupe, tant officier que simple soldat, et même il a eu l'estime et confiance du feu maréchal Laudon, malgré qu'il était neveu du maréchal Lascy. Un autre malade aussi intéressant est le comte Mercy; il a un espèce de rhûmatisme et goutte, qui le fait souffrir beaucoup. Mais notre cher fils, grâce à Dieu, se porte bien; il sort beaucoup se promener à pied et à cheval et vous seriez étonné, quels progrès il a fait en ce dernier exercice, comme il va bien et fermement. En général il se fortifie et a un peu grandi et vous en aurez sûrement toute la consolation possible. Quelle différence d'autres jeunes gens aux vôtres! Voilà, que nous avons ici un prince de Brunswick. Quelle façon de penser

Feldmarschalls, geb. 1741, seit 1758 in österreichischen Diensten, 1767 Major, 1769 Oberst, 1775 Generalmajor, 1786 Feldmarschalllieutenant, erstürmte im Türkenkriege Belgrad, machte die ersten Feldzüge in den Niederlanden mit, starb als Hofkriegsrath 1794.

et de conduite et d'éducation en comparaison de vos charmants enfants! Le bon Dieu vous les conserve et leur conserve leurs excellents parents, que j'embrasse ici de tout mon coeur. Mon mari et Charles sont à vos pieds.

CCX.

MARIE CHRISTINE AN LEOPOLD [1]).

Ohne Datum.

J'ose vous rappeler aujourd'hui, cher frère, une chose que j'ai déjà osée vous représenter plus d'une fois et qui regarde le sort du comte d'Arberg [2]).

Vous savez, que feu l'Empereur a ôté son régiment sans aucune forme de procès, probablement par la raison, qu'il se trouvait aigri contre ce général et offensé de ce que la demande, que celui-ci avait fait d'être dispensé de l'*Anstellung*, avait été soumise et envoyée à Vienne dans un moment, ou les rapports y faits sur les opérations militaires du dit comte d'Arberg en Brabant et en Flandre, l'avaient déjà fort indisposé et mal prévenu contre lui; et vous savez, qu'en lui ôtant le régiment, il l'a encore rayé entièrement de son service, voulant regarder comme une renonciation à celui-ci sa dispense demandée

---

[1]) Entwurf von der Hand des Herzogs Albert.

[2]) Graf d'Arberg de Valengin, geheimer Rath, k. k. Feldmarschall-lieutenant, war Oberststallmeister am Brüsseler Hofe, starb 17. Decbr. 1813; seine Frau war Palastdame der Erzherzogin Marie Christine.

de l'*Anstellung*. Sur les représentations faites depuis par ce général relativement à cette décision dure et sévère et sur celles, qu'il y a ajoutées relativement au pillage de ses argents, argenterie et papiers, aux mauvais traitements de toute espèce et à un emprisonnement cruel de plus de 3 mois, que les rebelles lui ont fait essuyer pour son attachement à votre cause, vous avez daigné lui accorder sur la caisse militaire une pension de 4000 fl. Mais tandis que vous avez jugé devoir borner alors à cela les marques de vos bontés envers lui, il a été dans le cas d'éprouver bientôt un nouveau chagrin bien sensible sur l'objet, duquel il a osé vous présenter pareillement ses très-humbles rémontrances et qui justifie la liberté, que je prends de vous le retracer ici. Vous n'ignorez pas, cher frère, que depuis le commencement de l'année 1788 le comte d'Arberg était en possession du grand Baillage du Haynault, dont le Duc d'Ahremberg s'était démis alors, sur la déclaration à lui faite par le comte Trautmannsdorff, que feu l'Empereur en avait disposé en faveur d'un autre. Vous avez jugé depuis devoir le rendre à ce duc, parce que sa démission était cause involontaire et forcée; mais il refusa de la reprendre, et par là, Mr., qui en avait été investi dans toutes les formes légales dans l'année ci-dessus mentionnée et qui l'avait géré jusqu'à la révolution au contentement du gouvernement, acquit un droit de plus pour y être maintenu. Cependant vous avez trouvé convenir à votre service, ainsi que les effets paraissent l'avoir prouvé aussi depuis, de conférer cette place au prince de Ligne. Celui-ci l'obtint donc et cela se fit, sans que Mr. d'Arberg en eût seulement été prévenu ou engagé à s'en démettre et sans que nous sachions, qu'il

y eût, porté à sa charge aucun grief; et ce dernier fût démis par là du poste le plus honorable et le plus lucratif de ce pays, et privé de ce chef seul d'un revenu annuel d'au moins 10,000 fl.

Vous avez daigné à la vérité consentir peu après, que nous lui conférions la place de grand-écuyer de notre cour; mais l'avantage pécuniaire, qu'il retire de cette place, ne diffère que de 1000 fl., celui que lui donnait celle de grand-maître des cuisines qu'il avait jusque-là.

Il en résulte donc, qu'il lui reste bien des titres pour réclamer vos bontés et votre justice en sa faveur, et vous ne sauriez donc prendre en mauvaise part, si pour le dédommager en quelque façon de tout de revers et de pertes, j'ose vous proposer de lui accorder une pension de 4000 fl. et la promesse de la toison; et si pour rendre la grâce complète j'ose vous prier de rendre la moitié de cette pension reversible après sa mort à sa femme qu'il aime beaucoup.

CCXI.

Entwürfe [1]).

1. Le comte de Mercy sort dans ce moment de chez nous; il nous a lu la lettre, qu'il adresse aujourd'hui au prince de Kaunitz et il a désiré, que j'ajoute encore quelques lignes, pour vous exposer, que dans la position actuelle, il regardait comme le seul principe, que vous puissiez adopter, celui de tenir toujours ici une force suffisante pour en imposer à la France; que cette armée ne devait cependant pas être destinée à en tirer les troupes, que les plans concertés avec les puissances et le soutien des droits des Princes allemands pourraient vous déterminer à employer ailleurs; mais que devant servir à garantir d'une certaine façon les pays, qui y avoisinent, et à maintenir celui-ci, elle devait par la position, où elle s'y trouverait en égard de la France, isoler ces provinces de tout démêlé avec cette puissance-là et leur procurer une neutralité et indépendance parfaite relativement à la guerre, dans laquelle l'Empire et les souverains confédérés pourront être enveloppés à l'occasion des circonstances actuelles.

M'étant acquitté de sa demande il ne me reste qu'à en soumettre l'objet à votre jugement et décision.

---

[1]) Handschrift des Herzogs Albert.

2. Vous en jugerez, si la continuation du séjour de Mr. Baillet à Vienne peut être avantageuse; et cela d'autant plus, que les États se proposant, à ce qu'on assure, d'y faire remettre par lui des représentations, non-seulement sur les arrestations faites ici (dont les preuves des complots démontrent cependant tous les jours plus la nécessité), mais aussi sur les visites faites à l'abbaye de Tongerloo (où on a trouvé de la poudre et des armes cachées), il ne saurait guère être envisagé que comme un chargé d'affaires formel de leur part, déguisé en particulier et par lequel ils voudraient traiter directement avec vous les affaires, qu'ils peuvent vous faire parvenir d'ailleurs, parce qu'ils ont les voies préscrites d'ailleurs par les loix et les ordonnances.

CCXII.

MARIE CHRISTINE AN LEOPOLD.

Ce 24 février 1792.

J'ai reçu hier, mon très-cher frère, votre chère lettre du 12, mais les postes commencent à retarder et même à manquer vu l'énorme quantité de neige qui vient de tomber depuis 8 jours. Jamais on n'en a vu tant en ce pays. Vous m'annoncez l'arrivée de toutes nos lettres et l'envoi d'un courrier. Grâce à Dieu, que votre santé est bonne et se soutient dans tout ce tracas. J'ai osé vous envoyer avant-hier par votre chère femme un placet pour ne pas vous importuner par trop de lettres et j'avoue

l'avoir oublié tout le temps dans ma table ici. J'ose vous joindre ici une note touchant un seigneur bohème, qui a eu le bonheur de se mettre à vos pieds au couronnement; il va à Vienne faire son service de chambellan. Modeste et peu moyenné, il n'osera jamais se présenter pour aucune place, mais daignez, cher frère, lui parler; peut-être trouverez-vous en lui un homme qui pourra vous être utile. Vous avez si bien le talent de trouver les gens, comme il faut; quand vous pouvez vous donner le temps pour le connaître!

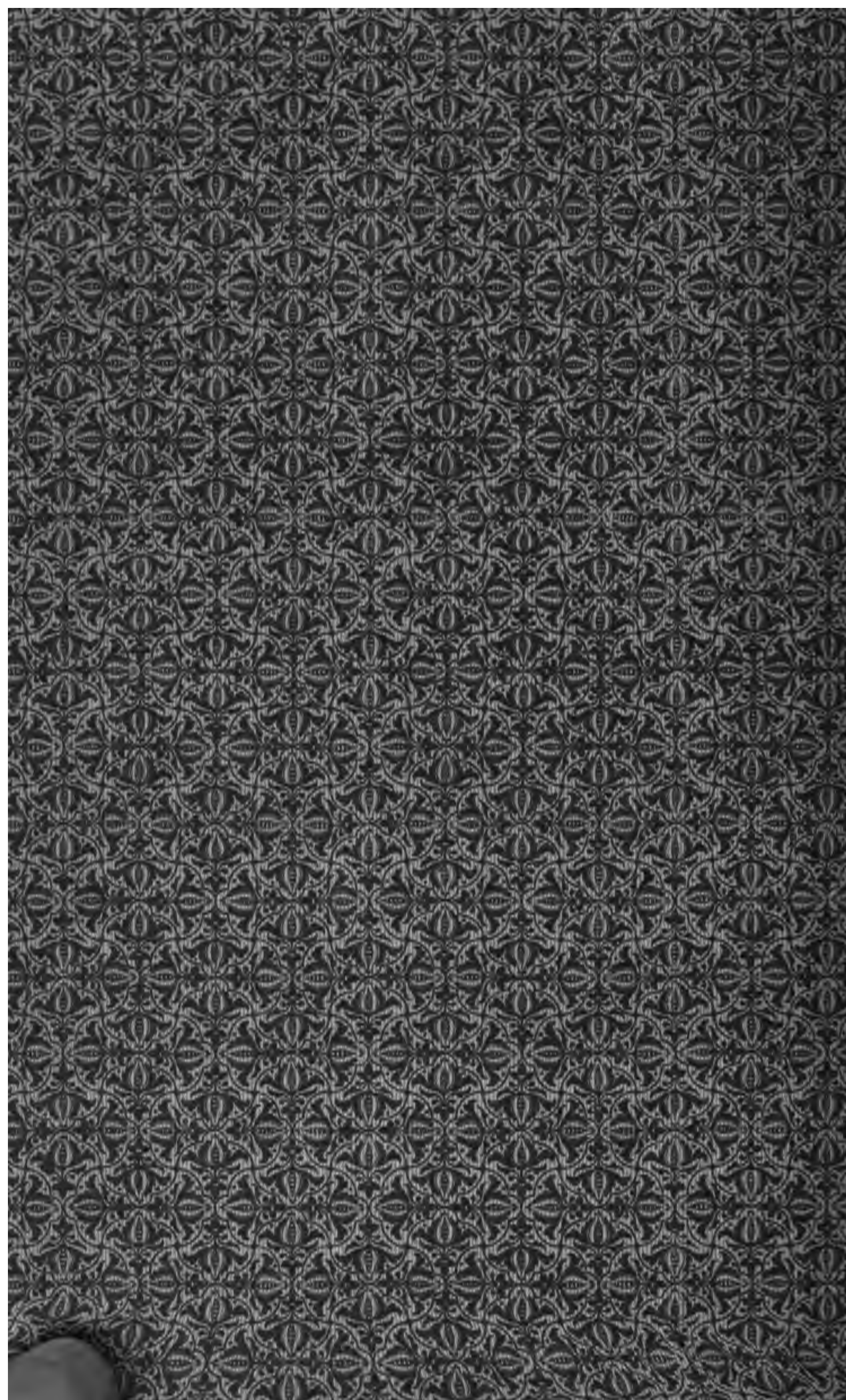
Ich muss halt beständig plagen. L'affaire pour le grand-veneur est déjà allée officiellement à Vienne et alors, quand vous l'aurez résolue, je vous supplierai de faire publier à Vienne, Warensdorf [1]) comme grand-maître de votre fils, comme l'a été Szapary de Léopold (en ordonnant); si vous ne voulez, ainsi qu'on dise, qu'ayant nommé Mr. de Maldeghem grand-veneur de Brabant, lequel jusqu'ici avait fait les fonctions de son grand-maître, celui-ci restait son grand-écuyer et vous nommiez Warensdorf son grand-maître. J'oserai écrire la même chose à Rosenberg, car il serait impossible, que vous vous occupassiez de pareilles choses. Nous avons un froid terrible. Les Français essayent par ci par là des impertinences, mais qui n'aboutissent à rien. Il serait bien à désirer, que le temps fût autre et que les grenadiers de Bohème nous arrivassent de toute façon. Votre fils se porte très-bien et toujours aimable et charmant; il se met avec nous à vos pieds et nous vous embrassons.

---

[1]) Oberst Warensdorf hatte als Gouverneur den Erzherzog Karl nach Belgien begleitet.



'INHALT.





DO NOT RE
OR
MUTILATE

